TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 520 · 38 PAGES · SAMEDI 25 NOVEMBRE 1978

A PARIS

M. James Callaghan expose ses réserves sur le système monétaire européen

LIRE PAGE 38

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 40 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 L.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 24 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 70 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Pas de surprise à la réunion du pacte de Varsovie

La réunion du comité politique consultatif du pacte de Varsovie s'est achevée le jeudi 23 novembre par l'adoption « à l'unanimité » d'une longue déclaration qui met l'accent sur l'approfondissement de la détente en Europe. Les chefs des partis communistes de Bulgarie, Hongrie, République démocratique allemande, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et Union soviétique, ainsi que le maréchal Koulikov, commandant des forces armées intégrées du pacte de Varsovie, et M. Firioubine, secrétaire général du comité politique consultatif, ont participé à cette réunion. Malgré les condamnations rituelles des « forces impérialistes et réactionnaires » et des « milieux agressifs de l'OTAN », le ton de cette déclaration est dans l'ensemble serein. Il tranche avec les propos consacrés ces derniers temps par les dirigeants soviétiques à la situation internationale.

Dans le discours qu'il a lu au déjeuner officiel offert aux délégations, M. Brejnev a lui-même déclaré que, « malgré l'activité des diverses formes qui s'opposent à la détente, nous ne sommes pas enclins au pessimisme, loin de là ». Comme lors de leur précédente réunion, à Bucarest, en novembre 1976, les membres du pacte de Varsovie ont voulu se présenter comme un facteur déterminant de la paix en Europe et appellent socialistes, sociaux-démocrates, chrétiens-démocrates, personnalités et organisations religieuses à mener « un dialogue constructif » avec eux.

Le communiqué indique que la réunion a eu lieu dans un « climat d'amitié fraternelle et de coopération amicale », ce qui, dans le langage diplomatique est-européen, signifie une entente à peu près parfaite sur les thèmes abordés. Est-ce à dire que les sujets controversés, comme la Chine, n'ont pas été évoqués ? On peut le penser, puisque Pékin n'a été pris à partie ni dans le communiqué ni dans la déclaration, ce qui constitue une concession des Soviétiques aux Roumains, compte tenu de la violence de la polémique antichinoise en U.R.S.S. Les participants n'ont même pas, comme on s'y attendait, exprimé leur soutien au Vietnam, pays membre du Comecon, qui vient de signer un traité d'amitié et de coopération avec Moscou, alors qu'ils évoquent les efforts de la Corée du Nord pour la réunification du pays... Dans la déclaration, ils condamnent seulement les « forces de l'agression, du revanchisme et de l'hégémonisme », ce qui reste très vague. D'autant plus que, au même moment, M. Brejnev adressait de vigoureuses mises en garde à la France, à la Grande-Bretagne et à d'autres pays occidentaux contre toute vente militaire à la Chine...

En fait, les pays membres du pacte de Varsovie n'ont annoncé aucune initiative nouvelle, se contentant pour l'essentiel de reprendre des propositions déjà connues : organisation prochaine de pourparlers entre les cinq puissances nucléaires en vue de l'interdiction de toutes les armes atomiques, réduction des budgets militaires des membres permanents du Conseil de sécurité, conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les rapports internationaux, accord interdisant l'emploi de l'arme atomique en premier, renonciation de l'OTAN et du pacte de Varsovie à élargir le nombre de leurs membres, interdiction de l'usage de l'arme atomique contre un pays qui ne la possède pas, interdiction pour les puissances nucléaires de stocker dans ces pays des armes atomiques.

L'absence de toute surprise à la réunion du pacte de Varsovie était plutôt prévisible. L'alliance constitue surtout une chambre d'enregistrement des volontés soviétiques et non un centre de réflexion ou d'initiative. Ce qui est plus nouveau, c'est que Moscou soit obligé, du fait de la présence roumaine, de mettre une sourdine à certaines de ses positions les plus chères.

L'armée bolivienne renverse le président Pereda

Les forces armées boliviennes ont renversé le président Juan Pereda ce vendredi 24 novembre à l'aube.

Le calme était total en fin de matinée à La Paz où tous les ministres ont été convoqués à l'état-major. Un communiqué, signé par le général Padilla, commandant en chef des forces armées, précise que des élections générales auront lieu « immédiatement » afin qu'un nouveau président puisse assumer ses fonctions à partir du 6 août 1979.

Le général Pereda se serait rendu à Santa-Cruz, dans la province d'Oriente, où se trouve le second corps d'armée et l'aviation qui lui avaient permis de réussir son coup d'Etat le 21 juillet dernier. Le communiqué du général Padilla justifie le putsch de ce vendredi en affirmant que les forces armées souhaitent éviter « une confrontation nationale ».

Un succès pour Washington

Nouvel épisode de la lutte pour le pouvoir entre factions militaires rivales, le coup d'Etat annoncé ce vendredi 24 novembre, à l'aube, à La Paz, par le général David Padilla, commandant en chef des forces armées boliviennes, pourrait bien cette fois marquer un véritable bouleversement du jeu politique dans cette nation andine.

Deuxième putsch de l'année, après celui du génral Juan Pereda, le 21 juillet dernier, le coup du 24 novembre devrait donner satisfaction aux Etats-Unis, qui poursuivent, avec discrétion mais détermination depuis le début de cette année, une opération « retour de la gauche modérée en Bolivie ». A condition toutefois que les jeunes colonels, très liés à l'Union démocratique populaire (U.D.P.) de l'ex-président Hernan Siles Suazo et qui ont très vraisemblablement imposé ce nouveau « coup de barre » à gauche, tiennent leurs promesses. A savoir des élections générales « libres et immédiates » permettant de désigner un nouveau chef d'Etat qui entrerait en fonction le 6 août 1979.

C'était la revendication principale d'une opposition civile et militaire de plus en plus agressive, et qui avait annoncé une « marche pour la démocratie » à La Paz ce vendredi. Jeudi soir, le gouvernement bolivien se montrait préoccupé par cette manifestation, d'autant plus qu'une « croisade civique », annonçait, de son côté, un vaste « rassemblement anticommuniste » dans les rues de la capitale.

MARCEL NIEDERGANG.

(Lire la suite page 3.)

Les tensions s'accentuent au sein du parti socialiste

M. Michel Rocard a jugé, jeudi 23 novembre, « inadmissibles de la part d'un dirigeant socialiste » les propos tenus le matin même, au micro de France-Inter, par M. Gaston Defferre. Le maire de Marseille avait expliqué que le député des Yvelines tenait un discours classique d'inspecteur des finances et avançait des propositions rappelant « étrangement celle que faisait Pierre Laval ».

M. Rocard répondra à M. Defferre samedi matin au cours de la séance, à huis clos, de la convention nationale du P.S. qui doit voter le quitus de la direction.

M. Pierre Mauroy, membre du secrétariat, a noté quant à lui, au micro de R.T.L., qu'il « n'y a pas d' « affaire Rocard » mais une affaire qui intéresse tout le parti : la politique que ses dirigeants vont poursuivre ».

Dans l'hebdomadaire « l'Unité », M. Claude Estier, évoquant la tension qui règne actuellement au sein du P.S., souligne la nécessité d'une « clarification qui devra intervenir sans passion, sinon ce week-end, du moins dans les prochaines semaines ».

Un double enjeu

La Convention nationale du P.S., qui siège samedi 25 et dimanche 26 novembre, doit mettre au point et adopter le règlement intérieur du parti. Pendant des mois l'étude de ce texte, et plus particulièrement de règles de désignation des organismes dirigeants, a provoqué de vifs débats au sein de l'état-major socialiste et a fait naître une tension, voire des conflits, entre MM. Mitterrand et Mauroy. Un accord étant intervenu sur ce point au niveau du bureau exécutif (le Monde du 13 octobre), cette question ne devrait pas soulever de difficultés lors de la Convention nationale.

Les délégués pourront en revanche s'affronter sur des sujets qui, depuis des décennies, font problème à la formation socialiste : la place des jeunes, des femmes.

A ces thèmes traditionnels s'en ajouteront d'autres, qui ne le sont guère moins, comme l'instauration d'une limite d'âge ou la réglementation du cumul des mandats électifs et des responsabilités au sein du P.S. Sur ce dernier point un accord est intervenu au sein du bureau exécutif pour qu'en aucun cas les parlementaires ne puissent bénéficier d'une majorité absolue dans les organismes dirigeants du P.S.

Plus originale devrait être la discussion sur la procédure de désignation du candidat à la présidence de la République. Un accord unanime a déjà été réalisé sur le fait que ce candidat sera élu par l'ensemble des militants. Il est toutefois prévu que, si aucun postulant n'obtient la majorité absolue, il reviendra à un congrès de trancher. Certains socialistes voudraient faire préciser que les congressistes ne pourront désigner que l'un des deux candidats arrivé en tête lors de la consultation des militants. D'autres estiment qu'il est plus prudent de ne rien préciser et de laisser le congrès maître du jeu.

THIERRY PFISTER.

(Lire la suite page 12.)

Page 12

REFUSER L'ALTERNATIVE

par JEAN-PIERRE COT et CHARLES JOSSELIN

Le Liban ou la trêve sans paix

A la veille du voyage du président Sarkis qui doit arriver lundi 27 novembre à Paris pour une visite de deux jours, les dirigeants libanais s'efforcent d'établir un climat de sécurité durable à Beyrouth et dans le reste du pays. C'est là, selon eux, la première et indispensable condition pour envisager un règlement politique sur la base d'une nouvelle entente nationale. Mais la trêve instaurée après les bombardements du réduit chrétien, début octobre, reste précaire. Malgré le repli partiel des troupes syriennes de certains « points chauds », les accrochages sont encore nombreux.

Dans un reportage, notre envoyé spécial, Dominique Pouchin, tente d'analyser les causes des derniers affrontements, et mesure les chances qu'une « nouvelle donne » — marquée notamment par l'isolement des « ultras » du camp chrétien et l'influence croissante de l'Arabie Saoudite, — accorde au président Sarkis.

(Lire page 7.)

Hausse des prix voisine de 0,9 % en octobre

Net ralentissement des augmentations de salaires au 3e trimestre

La hausse des prix de détail aurait été voisine de 0,9 % en octobre. Ce mauvais résultat, qui succède aux deux bons indices d'août (+ 0,6 %) et septembre (+ 0,6 %), porte à environ 8,5 % le taux annuel d'inflation calculé sur les trois derniers mois connus. C'est la hausse des loyers et la mise sur le marché de la mode d'hiver qui expliquent l'accélération enregistrée en octobre.

D'autre part le taux de salaire horaire ouvrier a augmenté de 2,9 % au troisième trimestre. Cette hausse nettement moins forte que celle enregistrée au trimestre précédent (+ 4,2 %) et qui avait beaucoup alarmé les pouvoirs publics, indique que le « dérapage » des rémunérations à la fin de l'hiver ne s'est pas poursuivi. Au contraire. En un an, le taux du salaire horaire a augmenté de 12,8 % (octobre 1978 comparé à octobre 1977), soit 11,5 % pour le salaire hebdomadaire si l'on tient compte de la réduction de la durée du travail.

Le pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier a progressé — compte tenu de la hausse des prix — de 0,4 % au troisième trimestre, contre 1,4 % au deuxième trimestre. Sur un an (octobre 1978 comparé à octobre 1977) la progression du pouvoir d'achat est de 3,2 % mais de 2,1 % si l'on tient compte de la diminution de la durée du travail.

Autant les salariés avaient obtenu sans trop de difficultés des augmentations de rémunérations au lendemain des élections législatives, autant l'attitude patronale s'est raidie depuis l'été. Les chiffres le prouvent : le taux du salaire horaire moyen des ouvriers, après avoir progressé de 4,2 % au deuxième trimestre (presque ce qu'obtiennent les ouvriers allemands en une année), n'a augmenté que de 2,9 % au troisième trimestre.

Sans doute peut-on émettre des réserves quant à la parfaite représentativité d'un indice qui prend en compte les seuls salaires horaires ouvriers — et parmi ceux-ci les plus bas, — excluant les rémunérations des employés, des agents de maîtrise, des cadres, etc. Mais si doute il y a, c'est plutôt dans le sens d'une surestimation par les statistiques des hausses réelles : en pourcentage, les très bas salaires progressent plus rapidement que la moyenne des rémunérations, sous l'effet de la double revalorisation du SMIC et du travail manuel.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 36.)

LE CONGRÈS DE LA C.G.T.

A la recherche d'une démocratie tempérée

Depuis mars 1978, la C.G.T. est la première organisation, dans la gauche sociale et politique, à tenir (à partir de dimanche), un congrès national. Avec ses deux millions trois cent mille adhérents déclarés, elle demeure, de loin, le plus important de ces groupements dont aucun n'a, jusqu'à présent — hormis la C.F.D.T. — prononcé le moindre « mea culpa » après l'échec électoral. Tous se sont contentés de rejeter sur les autres la responsabilité de la défaite.

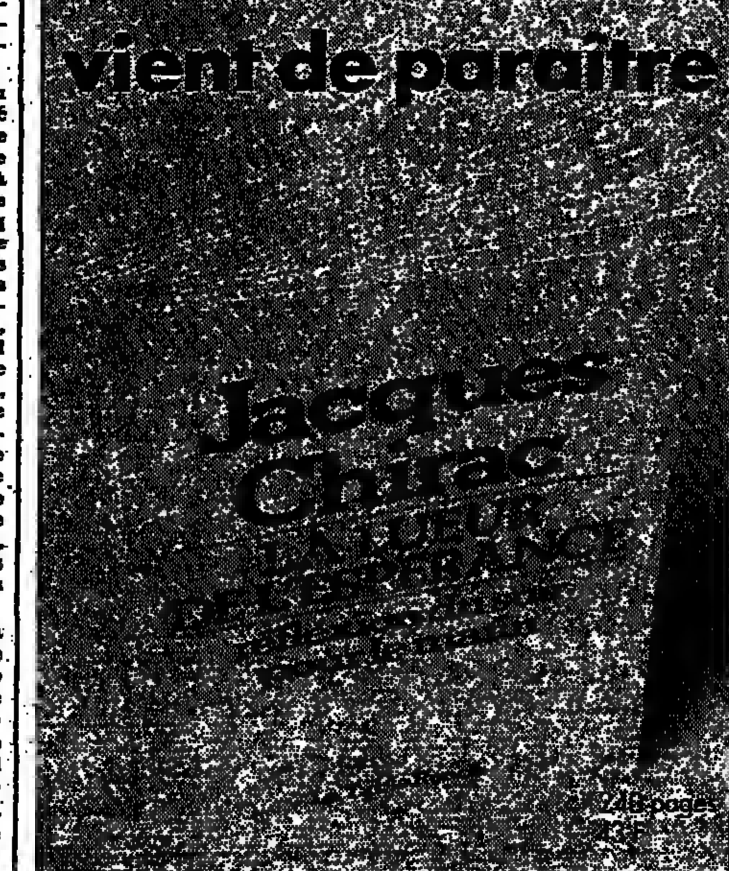
Pourtant, la C.G.T., bien qu'on ne puisse parler d'un revirement, a abandonné l'autosatisfaction qu'elle avait affichée jusqu'au début de l'été. Si, sur le fond, sa conscience reste pure, la confédération admet maintenant — concession faite aux mécontents — ne pas avoir suffisamment expliqué les raisons de son attitude durant la campagne des législatives et ne pas avoir suffisamment mis en avant le programme propre à la C.G.T., laissant alors toute la place au programme commun.

par JOANINE ROY

L'un des mérites de la vaste campagne de débats qui vient d'avoir lieu durant deux mois, au sein de la C.G.T., a été de poser sans contraintes la question jusqu'alors réputée sacrilège des rapports entre la C.G.T. et le P.C.F. (le Monde du 7 octobre et du 15 novembre).

D'autres thèmes ont abouti à grossir le flot des critiques, car il n'est guère de sujet qui ait échappé aux discussions internes. Mais dans leur quasi-totalité, les « contributions au débat » concernaient directement ou non les liens avec le P.C.F. Aucune n'était en tout cas totalement exempte d'incidence politique. C'est la même estampille qui marque l'interrogation par laquelle les organisateurs du congrès résument leur but : « *De quelle C.G.T. les travailleurs ont-ils besoin ?* »

(Lire la suite page 35.)



AU JOUR LE JOUR

Un coup de trop

Le chef d'entreprise qui a décidé de soumettre ses employés au contrôle de l'alcootest a-t-il bien mesuré toutes les conséquences de son initiative ?

En effet, d'une part, le temps que les travailleurs passeront à souffler dans le ballon entraînera un manque à gagner pour toute l'entreprise (à moins qu'il n'ait été décidé de le retenir sur les salaires) et, d'autre part, le patron, pris dans l'engrenage de la purification, sera bien vite entraîné à faire vérifier si les travailleurs se sont lavé les dents, s'ils ont les mains propres et s'ils ne disent pas de gros mots sur les lieux de travail.

Et c'est cela qui est grave, car le jour où il en sera là, on se demandera peut-être si ce patron n'a pas un coup dans l'aile.

BERNARD CHAPUIS.

CINÉMA A CARTHAGE

Un carrefour pour le tiers-monde

Créées en 1966 par Tahar Cheriaa, professeur de lettres, animateur du mouvement des ciné-clubs tunisiens, les Journées cinématographiques de Carthage se voulaient, à l'origine une rencontre des cinématographies du bassin méditerranéen, mais devinrent assez naturellement un festival des cinémas afro-arabes. En couronnant cette même année *la Noire de*, du cinéaste sénégalais Sembène Ousmane, les Journées adoptaient une ligne qui ne fut jamais démentie par la suite.

Tous les deux ans, Carthage fait le point sur le cinéma arabe et le cinéma d'Afrique noire, navigue au plus juste parmi les écueils de toute nature dressés par les pouvoirs officiels, de Tunis ou de l'extérieur. Tahar Cheriaa doit entre-temps abandonner son poste ; ce qu'il faut bien appeler le festival acquiert un caractère plus rigide, plus formaliste, sans que l'essentiel soit perdu de vue : libérer les cinématographies africaines de la tutelle des cinématographies dominantes, Hollywood en premier lieu, mais aussi bien la France, l'Italie.

Non par quelque vanité, quelque suffisance, que les faits se chargeraient de démentir : il n'est nullement question de barrer les écrans aux meilleures productions de ces grandes nations productrices, mais on affirme, en priorité, la nécessité de protéger les cinémas nationaux, d'assurer leurs premiers pas, de consolider les gains déjà acquis.

Il faut lire absolument sur ce sujet, si l'on veut une information de première main, deux ouvrages publiés à l'occasion de Carthage : « *Cinéastes d'Afrique noire* », de Guy Hennebelle et Catherine Ruelle (1) et *Ecrans d'abondance*, de Tahar Cheriaa (2).

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 24.)

(1) Publication conjointe de *l'Afrique littéraire et artistique* et de *Jeune Cinéma*. Le numéro, 30 F.

(2) Edité conjointement par la SATPEC, Tunis, et l'organisme libyen du cinéma, 10, rue Ibn Khaldoun, Tunis.

ÉCONOMIE

L'esprit de mai 1968

par ANDRE FOURÇANS (*)

MAI 68 : la fête, le rêve, l'utopie à l'état pur ? Sans doute, mais aussi un cri de désarroi de l'homme qui sent sa vie lui glisser entre les doigts et s'éteindre progressivement au profit de quelques superstructures anonymes dont la puissance inhibitrice lui paraît sans limite. Une insatisfaction mal articulée mais profonde, une frustration immense, qui le font se dresser contre l'ordre établi. Non pas fondamentalement contre le pouvoir politique du moment mais contre le pouvoir en général, le pouvoir écrasant d'une organisation sociale qui lui paraît d'un autre temps. « Il est interdit d'interdire », « En mai, fais ce qu'il te plaît ». Que de belles formules pour crier sa rage de vivre à la face du monde ! La recherche de la liberté sans limite, de l'épanouissement sans frontière, de l'innovation sans contrainte. L'amour. L'amitié. La générosité. La justice. La convivialité. Le rêve. Bref, l'homme, l'individu avant le pouvoir, la hiérarchie, l'Etat niveleur, broyeur, écrabouilleur des Moi.

Cette *sensibilité*, qui ne la partagerait ? Mis à part quelques nostalgiques d'un ordre autoritaire fondé sur une légitimité qui craque de toutes parts, ou quelques aigris ne rêvant que de condamner les autres au corset de leur propre souffrance, qui ne vibre à l'évocation de cette utopie ?

Malheureusement, quelque dix années plus tard, cette sensibilité n'apparaît encore que fort timidement dans les schémas de réflexion et d'action que propose généralement la classe politique. On peut même se demander si le décalage entre les aspirations profondes des individus et le reflet que sont supposées en donner les organisations politiques n'a pas été en s'accentuant ? Certes la rhétorique et le lyrisme n'ont jamais fait défaut. Mais que l'on gratte ce vernis et les canevas traditionnels réapparaissent. La vision des phénomènes de société ainsi que les schémas de pensée qui nous sont habituellement présentés semblent de moins en moins correspondre à la réalité des faits.

Pourquoi cela ? Très probablement en raison des vieilles habitudes françaises enracinées dans les esprits et qui consistent à faire plus confiance à l'intervention directe de l'Etat, des bureaux et de la technocratie qu'à l'action librement consentie par les hommes.

Oui mais alors que faut-il faire ? Comment réorienter la pensée et l'action si l'on désire redonner à l'individu la place qu'il n'aurait jamais dû perdre : la première ? Bref, comment retrouver l'« esprit de mai » ?

Le plus de liberté possible

La nouvelle économie a beaucoup à apporter en la matière. Car sa seule idéologie est bien celle de mai : l'individu constitue à la fois le centre de son analyse et la finalité de l'organisation sociale qu'elle recherche. Le respect de l'épanouissement de l'homme, c'est-à-dire de ses choix, de ses valeurs, de sa morale, de son éthique, en résumé, de sa liberté, est à la source même de son paradigme. Il convient toutefois de préciser que le nouvel économiste ne porte aucun jugement de valeur sur l'utilisation que fait l'individu de sa liberté. Il veut tout simplement qu'il en ait le plus possible. Il n'est ni dictateur ni moraliste. Mais à partir de l'individu et de son désir de satisfaction il construit une science du comportement de l'homme non pas irresponsable mais répondant aux incitations de son environnement institutionnel et social.

L'objectif final et général de l'analyse est alors de définir le système d'incitation, c'est-à-dire le type d'organisation institutionnelle et sociale, susceptible de laisser à l'individu à la poursuite de son propre épanouissement le maximum de liberté compatible avec celle des autres. Autrement dit, la nouvelle économie est à la recherche d'un système de régulation économico-sociale construit de telle sorte qu'en poursuivant son épanouissement personnel l'homme œuvre tout à la fois en faveur de l'intérêt général. La vocation de la nouvelle économie est donc éminemment sociale. C'est l'« esprit de mai » augmenté d'une contrainte inévitable : celle imposée par l'autre. C'est aussi un élément fondamental : une tentative de passage de l'utopie philosophique à la réalité scientifique et concrète.

A ce stade, le lecteur sera probablement surpris, voire irrité, de n'avoir encore rien lu sur les prix, la croissance, l'investissement, la monnaie, le chômage, etc., bref sur tout ce qui relève traditionnellement du domaine de l'économie. Qu'il se rassure, l'analyse des phénomènes de production et d'échanges *marchands* reste toujours au cœur du champ d'investigation de la nouvelle économie. Mais le lecteur aura également compris que le dessein de la nouvelle économie est beaucoup plus ambitieux et complet puisqu'il aborde les questions générales liées à l'action de l'homme en société et qu'il débouche sur une ébauche de vision sociétale globale. Le nouvel économiste ne se cantonne pas aux aspects mercantiles de la vie sociale. *Même s'il ne peut vivre sans, l'homme* ne vit pas que de pain. Ses choix d'existence, ses aspirations, englobent d'autres aspects que monétaires.

Pour que l'homme puisse exprimer ses choix, qu'ils soient monétaires ou non, il doit être libéré du carcan écrasant de nombreuses contraintes étato-bureaucratiques, dont l'unique rôle est trop souvent de renforcer le pouvoir de quelques privilégiés tant dans le secteur privé que public. Si tel est l'objectif, une seule solution s'impose : donner une place plus large à ce mécanisme dont malheureusement la seule évocation passe fréquemment pour sacrilège : le marché. Oui, le marché. Non pas en raison d'une croyance aveugle et mystique en sa pureté ou en sa perfection, mais, tout simplement, et plus pragmatiquement, parce que, malgré ses défaillances, on n'a encore rien trouvé de mieux pour donner à l'individu vivant en société les moyens de s'exprimer librement.

Car le marché économique ne constitue pas seulement un mécanisme de production, d'allocation et de coordination des ressources monétaires et physiques. Il est aussi un système de régulation sociale au sens le plus large du terme. Il est le système décentralisé par excellence, puisqu'il descend directement jusqu'à l'individu en lui permettant d'exprimer ses préférences de *toutes sortes*, d'obtenir ce qu'il désire sans se préoccuper de savoir si la majorité des « autres » partage ses opinions ou non.

Qui plus est, le marché est un système exceptionnel de coopération entre les hommes. Lorsqu'il acquiert le moindre objet ou qu'il recherche la moindre satisfaction esthétique, culturelle, sociale, etc. que le lecteur imagine la multitude d'individus qui ont dû collaborer, consciemment ou non, à la construction de cet objet ou à l'élaboration de cette satisfaction. Et comment, de façon inimaginable, les conflits inévitables entre les différents désirs et passions individuels sont résolus pacifiquement et sans recours à la violence. Loin de correspondre à la « loi de la jungle » ou au « capitalisme sauvage », pour employer la terminologie de quelques bons esprits à court d'arguments, le marché économique, si l'Etat en fait respecter les règles (et c'est là une de ses fonctions centrales qui mériteraient d'être renforcées), est un système incomparable de solidarité ainsi que de diffusion et d'atomisation du pouvoir. Il est également la condition nécessaire à la justice sociale.

Le marché c'est le pouvoir de l'argent

Car le marché tel qu'il doit être compris n'est pas la défense du fort ou du privilégié. Il implique au contraire une lutte féroce contre les monopoles, positions dominantes, corporatismes, rentes de situation à tous les niveaux, blocages et positions privilégiées de toutes sortes. Et Dieu sait si la société française en est repue ! Peut-être est-ce pour cela que les réactions de rejet à son égard sont si violentes, même parmi ceux qui croient être, ou se prétendent, les défenseurs les plus zélés de la justice sociale ? Bien sûr, d'aucuns rétorqueront que le marché c'est « le pouvoir de l'argent ».

Tout d'abord, on ne le répétera jamais assez, le marché est le pouvoir de s'exprimer, de créer, d'expérimenter, d'innover dans tous les domaines non monétaires : personnel, artistique, culturel, social, etc., sans avoir à se demander si la *majorité* de ses concitoyens est en accord avec ses propres choix. Ensuite, il faut comprendre que la redistribution des richesses qui résulte de son fonctionnement est « *juste* » *économiquement* (toujours à la condition que l'Etat remplisse avec vigilance, outre autres fonctions, son rôle de chien de garde), en ce sens qu'elle récompense ceux qui contribuent le mieux à la satisfaction des besoins exprimés. Mais ceci n'implique en aucune façon que ce résultat soit juste sur le plan de la morale et de l'*équité sociale*. Si tel n'est pas le cas, c'est alors au processus politique démocratique d'effectuer la redistribution souhaitée. Mais l'économiste, dans son rôle professionnel, n'a ni les moyens ni la légitimité pour se prononcer sur le degré de redistribution désirable.

En revanche, il soutiendra et il montrera que si l'on cherche à redistribuer en multipliant les entraves bureaucratiques au fonctionnement du marché, plutôt qu'en effectuant directement des transferts budgétaires et fiscaux, l'efficacité économique et sociale en souffrira sans que la justice sociale en soit obligatoirement mieux assurée. Et que ce n'est pas en faisant appel de *façon inconsidérée* au « marché politique », c'est-à-dire aux processus traditionnels de décisions politiques, qu'on assurera la justice sociale tout en donnant à l'individu la « maîtrise de son destin ». On voudrait faire croire que c'est en renforçant le pouvoir de certaines élites étato-bureaucratiques qu'on va libérer l'individu. Quel paradoxe ! Quelle gageure !

Il est exact que le marché économique est imparfait. Mais lorsqu'on en déduit qu'il faudrait en conséquence lui substituer de plus en plus un marché politique encore plus imparfait, on ne comprend plus. L'information du « consommateur-électeur » est-elle supérieure et moins mensongère sur le marché politique que ce n'est le cas sur le marché économique ? Lorsqu'il vote pour plusieurs années, sur un ensemble de promesses des plus vagues et des plus générales, l'électeur obtient-il plus et mieux ce qu'il désire que lorsqu'il « vote » sur le marché économique pour acquérir quelque chose de bien déterminé et qu'il obtient sur-le-champ ? Lorsque, faisant partie de la minorité, il doit se plier aux vœux de la majorité, l'individu est-il plus libre que lorsque ses choix ne dépendent en rien de ceux que font les autres ? « *Elections, piège à c...* », disait-on également en mai. Même si la formule n'est pas parmi les plus poétiques qui aient vu le jour sur les barricades, et même si elle peut paraître excessive, elle reflète bien le malaise ressenti face aux imperfections du marché politique.

Ne pas renforcer les défauts du système

Qu'on s'entende bien. Faire ressortir les imperfections du marché politique ne constitue en aucune façon une condamnation du processus démocratique électoral et de l'Etat. Mais tout simplement que, si l'on désire s'acheminer dans la direction d'une organisation sociale donnant une plus grande place à l'épanouissement de l'homme et à la justice sociale, ce n'est pas en renforçant les défauts du système que l'on y parviendra. Ni en se réfugiant derrière les vieux schémas de pensée et d'action ou en se contentant de l'habituelle rhétorique politique.

* Professeur d'économie et finances à l'ESSEC. Vient de publier *Sauver l'économie* aux Editions Calmann-Lévy.

La vie de bohème

par GABRIEL MATZNEFF

POSSEDER, c'est être possédé. Le métropolite Antoine de Sourogo donne souvent en exemple le voleur qui saisit subrepticement une montre et la serre dans son poing fermé : il a ainsi gagné une montre, mais, dans le même temps, il a perdu l'usage de sa main.

Les biens de ce monde nous encombrent, et nous ligotent. Une fortune à gérer, des affaires à administrer, sont autant de chaînes qui, pour être dorées, n'entravent pas moins un homme et alourdissent sa démarche. « *Dieu se trouve dans l'oisiveté* », écrit Angelus Silesius. En modifiant légèrement ce vers du mystique allemand, nous pourrions dire : Dieu se trouve dans l'insouciance. Telle est d'ailleurs l'exacte signification de la parabole des lis des champs.

Tant qu'il est jeune et en bonne santé, l'artiste pratique avec allégresse le « ne vous inquiétez donc pas du lendemain » évangélique. Les mots *économie* et *retraite* n'ont aucun sens pour lui, et il vit au jour le jour. Il gagne très peu d'argent et habite un sixième étage sans ascenseur, mais qu'importe ! Les jeunes personnes, qui lui font l'honneur de l'aimer, gravissent joyeusement les marches qui conduisent à sa mansarde. En outre, il jouit d'un bien qui, pour un créateur, est le plus précieux qui soit : la libre disposition de son temps. Il n'a ni bureau, ni charges, ni fonctions, et chaque matin, au réveil, il peut s'exclamer : « *La journée m'appartient !* »

Cette indépendance, ce vagabondage sans frein, à une époque où la planète semble se transformer en une immense termitière, sont assurément d'inestimables trésors, des privilèges exquis. Certes, la Société des gens de lettres et le Syndicat des écrivains de langue française ont raison de se battre pour nos droits, mais, escroqués ou non par nos éditeurs, nous demeurons des heureux de ce monde. Nous sommes des clochards de luxe. Un écrivain gagne moins d'argent qu'un employé de banque, mais il a une existence infiniment plus agréable : il n'est soumis à aucune contrainte, à aucun horaire, il peut, s'il en éprouve l'envie, partir vivre trois mois dans une île grecque ou dans une oasis tunisienne, et ses seuls devoirs sont ceux de la création, qui n'est pas un devoir ennuyeux, mais une joie et un accomplissement.

L'artiste qui n'a ni second métier ni fortune personnelle doit toutefois témoigner d'une certaine force d'âme pour résister aux tentations de la société mercantile. A vingt-cinq ans, la vie de bohème est l'ivresse absolue. A quarante ans, continuer de mener cette existence anarchiste, marginale, n'est plus aussi évident : une telle organisation de vie suppose en effet le renoncement aux avantages matériels du monde adulte, à ses honneurs et à ses sécurités ; elle exige le dépouillement et l'acceptation de l'incertitude.

Jusqu'à quel âge est-on capable de cette ascèse frugale et voluptueuse ? Si le *Casanova* de Fellini nous a si profondément bouleversés, c'est sans doute parce que nous nous sommes reconnus, ou que nous avons craint de nous reconnaître, dans ce terrible portrait : Casanova jeune, beau, mais déjà enveloppé d'une solitude luciférienne ; Casanova vieux, spectre fané, ridicule et humilié. Songeons à cette scène impitoyable où Casanova, après avoir subi les brocards de belles jeunes femmes, qui n'ont rien lu de lui, ignorent son nom et le tiennent pour un grotesque, s'enfuit du salon, se réfugie dans son grenier et laisse tomber ce murmure : « *Je suis fier parce que je ne suis rien.* »

Le temps des pauvres

par JEAN SUR (*)

LA question n'est pas que les pauvres deviennent riches. La question est que les riches deviennent pauvres. Les plus malheureux des hommes sont les riches, car leur malheur vient d'eux-mêmes alors que le malheur des pauvres vient des riches. Il faut avoir pitié des riches et les aider fraternellement à devenir pauvres. De la pauvreté des pauvres, les riches font une misère et une pénurie, ce en quoi ils sont bien les plus malheureux, de la misère qui est en eux et de celle qu'ils infligent aux pauvres.

Les riches sont misérables parce qu'ils ne peuvent pas aimer. La richesse est un empêchement absolu à l'amour. Les riches sentent cette impossibilité, et c'est pourquoi ils sont empressés à faire croire aux pauvres que l'amour n'existe pas. Leur expérience de l'amour n'est que l'expérience de leur richesse.

Les riches sont misérables parce qu'ils ne peuvent pas entendre la musique. C'est pourquoi ils tentent d'empêcher les pauvres de l'entendre. Les soucis quotidiens sont un excellent moyen d'empêcher les hommes d'entendre la musique.

Les riches sont misérables parce qu'ils ne peuvent pas comprendre. Leur esprit est encombré de richesses. C'est pourquoi, par un même dépit, ils tentent d'encombrer les pauvres des difficultés que leur richesse leur a fait accumuler.

Les riches sont misérables parce qu'ils ne peuvent pas être libres. C'est pourquoi ils expliquent aux pauvres que la liberté est une illusion — ou une chose toute formelle.

Les riches sont misérables parce qu'ils sont puissants et que la puissance conduit forcément à la célébration de la puissance. Les riches possèdent l'argent, la culture, les moyens de gouverner. Ils sont misérables de posséder tout cela, et ceux qui veulent les leur retirer deviendront aussi misérablement riches qu'eux s'ils n'ont pas brûlé jusqu'au désir de se servir de tels instruments.

Les riches sont misérables parce qu'ils n'ont pas d'espérance. Ils le sont, encore parce qu'ils ont perdu, dans leurs errances inutiles et multiples, le sens de la marche et du voyage.

Les riches sont misérables parce qu'ils ne peuvent connaître aucune aventure. Leur âme est un labyrinthe construit et fermé par les richesses.

Les riches sont misérables parce qu'ils sont solitaires. La voix des richesses couvre tout. Elle ne suggère que soucis inutiles et précautions absurdes.

Les riches sont misérables parce qu'ils sont vieux. L'argent étouffe la jeunesse comme il étouffe l'amour. Il n'y a pas de fraîcheur du matin pour un riche.

Les riches sont misérables parce qu'ils ont l'illusion de ne plus avoir d'illusions, ce qui est la plus grande de toutes les illusions mais la seule dangereuse.

Les riches sont misérables parce que la vie ne leur est pas assez et que la mort leur est trop. Ne vivant pas celle-ci, ils ne peuvent tolérer celle-là.

Ne pas croire que l'on a à apprendre des riches

La question est que les riches deviennent pauvres. Mais si les pauvres veulent devenir riches, le malheur des riches refleurira et la perversion des riches l'aura emporté.

La question est que les pauvres ne croient jamais avoir à apprendre des riches — et surtout pas la manière de ne plus être pauvre.

La question est que les rêves des pauvres ne deviennent jamais des rêves de richesse, car ils mépriseraient la richesse de leur pauvreté et non la richesse, comme il convient.

La question est que les pauvres n'apprennent jamais des riches comment combattre les riches. Car les riches, par leurs richesses, se combattent en réalité eux-mêmes et les pauvres, les imitant, se combattraient eux-mêmes.

Les pauvres n'ont rien à attendre des riches. Ce sont les riches qui viendront mendier la générosité des pauvres et leur juste sévérité.

Les pauvres n'ont rien à attendre de la captivité dont les riches leur donnent l'image. Ils n'ont rien à en espérer, rien à en aimer, rien à en croire.

Les pauvres n'ont rien à attendre d'une égalité avec les riches. Un pauvre et un riche ne sont pas égaux. Un pauvre est infiniment supérieur à un riche, puisque, lui, n'évalue pas cette supériorité du pauvre alors que le riche demande à sa prétendue supériorité d'absurdes et chimériques consolations.

A quoi servirait aux pauvres de devenir riches s'ils ne savaient pas d'abord que la pauvreté est supérieure à la richesse et, quand ils le savent, comment seraient-ils riches comme les riches ?

Les pauvres ont longtemps craint que l'espérance ne soit une chanson inventée par les riches pour bercer leur misère de pauvres. Ils commencent à deviner que le refus d'espérance est une chanson que les riches ont inventée pour anesthésier leur propre peur.

Les pauvres ont le temps, les riches n'ont que l'instant. Les riches peuvent prévoir mais les pauvres peuvent anticiper.

Tout se jouera sur la violence qui est l'arme des riches. Puissent les pauvres ne jamais l'employer. Car la violence des pauvres est faite de la violence des riches. La symétrie de la riposte n'est peut-être plus nécessaire. Elle l'a été longtemps dans l'histoire, mais il n'y a que pour les riches que l'histoire est répétition.

(*) Ecrivain.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

étranger

BOLIVIE

L'ARMÉE RENVERSE LE PRÉSIDENT PEREDA

Un succès pour Washington

(Suite de la première page.)

On peut penser que les officiers libéraux ont fait valoir auprès du commandant en chef des forces armées une « aggravation rapide » de la situation et ont insisté pour la mise à l'écart immédiate du général Juan Pereda. « Mal élu » du scrutin du 9 juillet 1978, auteur du coup d'Etat du 21 juillet pour assurer une « victoire » très contestée, ce dernier s'efforçait manifestement, depuis quelques semaines, de stopper un processus démocratique souhaité par les Etats-Unis et réclamé par de très larges secteurs de la société.

Les élections générales du 9 juillet dernier, imposées au général Hugo Banzer, au pouvoir depuis 1971, par une très forte pression populaire et les « recommandations » de l'ambassade américaine, ont, en effet, marqué une très nette poussée de la gauche modérée.

L'éveil d'un paysannat longtemps exploité et marginalisé (65 % de la population), la combativité retrouvée des ouvriers de l'étain de l'Altiplano, des classes moyennes en expansion et peu touchées par la « prospérité » économique du gouvernement Banzer, une Eglise prenant fermement position en faveur des droits de l'homme, une presse courageuse, des officiers libéraux dénonçant les compromissions avec un pouvoir toujours disposé à la fraude la plus éhontée : autant de facteurs nouveaux modifiant le contexte de la lutte politique traditionnellement violente en Bolivie et favorables à une « démocratisation » authentique des institutions.

Effrayés par cette poussée spectaculaire de la gauche non extrémiste, les chefs de l'armée avaient toléré des fraudes manifestes annulant les confortables succès de l'Union démocratique populaire dans de nombreuses provinces et s'étaient ralliés au général Pereda, dauphin ambigu du général Banzer, contraint pour s'imposer de monter un « coup de force » à partir de Santa-Cruz, fief de l'extrême droite. Choquée par cette « bavure » inattendue, l'administration Carter avait suspendu l'aide militaire à la Bolivie. Celle-ci était reprise le 17 août.

Mais, au département d'Etat, on maintenait un contact étroit avec les amis de M. Siles Suazo et les « jeunes officiers ». Il s'agissait de ne pas rester sur un « échec » bolivien après la « victoire » remportée en République Dominicaine — autre pays-test pour les Etats-Unis en Amérique latine, — où le président Guzman, gauche modérée, a pu finalement accéder au pouvoir grâce à une énergique mise en garde de Washington aux militaires nostalgiques de la dictature trujilliste et du balaguérisme.

En décidant, le 18 novembre, que les élections générales promises par son gouvernement auraient seulement lieu en mai 1980, le général Pereda a incité ses adversaires à passer plus rapidement que prévu à l'action. Les jeunes officiers, qui avaient, revolver à la main, contraint le général Banzer à se retirer, et ne soutenaient le général Pereda qu'à la condition que les promesses « démocratiques » soient tenues, ont joué, comme en juillet, un rôle peu connu mais sans doute décisif. Il reste que toutes les forces, économiques et militaires, favorables au général Pereda, et qui redoutent un retour de l'expérience de gauche originale ayant précédé le régime Banzer, n'ont pas nécessairement dit leur dernier mot.

MARCEL NIEDERGANG.

LE GÉNÉRAL PEREDA

Le général Juan Pereda Absun, chassé du pouvoir le 24 novembre, est né à La Paz le 17 juin 1931. Après des études chez les Salésiens, il entre en 1951 à l'Ecole militaire de la force aérienne de Santa-Cruz. Il effectue ensuite des stages à l'Ecole militaire d'aviation de Florence, puis à l'Ecole supérieure d'état-major de Buenos-Aires.

Lieutenant dans l'armée de l'air en 1955, il devient commandant en chef en 1977. Sous le gouvernement du général Hugo Banzer, il est ministre du commerce et de l'industrie. En juillet 1974, il devient ministre de l'intérieur, poste qu'il conservera jusqu'à sa désignation comme candidat du parti officiel Union nationale du peuple (U.N.P.) pour l'élection présidentielle du 9 juillet 1978.

Lors du scrutin, il obtient 50,03 % des suffrages, mais à la suite des accusations de fraude lancées par l'opposition et les organismes internationaux de contrôle, il demande lui-même l'annulation des élections. Celles-ci sont effectivement annulées par la Cour électorale, mais, le 21 juillet, le général Pereda est porté à la présidence par un triumvirat issu d'un soulèvement d'une partie de l'armée et après que le général Hugo Banzer fut contraint de démissionner.

HAUSSE BRUTALE DU COURS DE L'ÉTAIN

Londres (*A.F.P.*). — Les cours de l'étain ont monté en flèche à Londres, vendredi matin, à l'annonce du coup d'Etat en Bolivie.

Dans les transactions officieuses avant l'ouverture officielle de la Bourse des métaux, l'étain livrable dans trois mois a bondi immédiatement de 100 livres par tonne, soit de 7 180 à 7 280 livres.

Le cours de l'étain avait auparavant tendance à baisser. La Bolivie est le deuxième producteur mondial (après la Malaisie) de ce métal, actuellement peu abondant. La production bolivienne représente environ le sixième du total mondial.

GUYANA

SELON LES RESCAPÉS DU MASSACRE DE JONESTOWN

La colonie du « Temple du peuple » était un véritable camp de concentration

Des pluies torrentielles ont retardé le rapatriement des quatre cent huit cadavres, la plupart dans un état de décomposition avancée, retrouvés sur l'emplacement de la colonie de « Jonestown », en Guyana. L'armée américaine, chargée de ce pont aérien macabre, dont le terminus est la morgue militaire de Dover (Delaware), comptait néanmoins avoir accompli sa tâche avant le week-end des 25-26 novembre. Il semble qu'on ait surestimé le nombre des adeptes de la secte, évalué d'abord à quelques centaines, qui se seraient enfuis dans la jungle pour échapper au massacre de samedi dernier. Jusqu'ici, trente-deux personnes seulement ont été retrouvées.

Georgetown (Guyana) (*A.F.P.*). — Dix rescapés du suicide collectif de Jonestown ont fait le récit de leur tragique odyssée. D'après leur témoignage, la colonie du « Temple du peuple » était un camp de concentration, un goulag tropical voué au culte d'un chef mégalomane et cruel, ont-ils déclaré.

Au-dehors, Jim Jones se faisait appeler « évêque » ou « révérend », mais à l'intérieur de la communauté il exigeait qu'on lui dise « Père ». Ses fidèles étaient tenus de le saluer du bras droit, le poing tendu. « *C'était un camp de prisonniers et nous travaillions comme des esclaves* », raconte M. Chris O'Neal, un Californien de vingt ans, de race blanche, aux mains calleuses. « *La semaine de travail était* de sept jours, *de six heures du matin à six heures du soir. Après, il y avait des cours d'endoctrinement politico-religieux, parfois jusque tard dans la nuit.* »

Jim Jones exerçait sur son entourage un pouvoir qualifié de magnétique. Ceux qui lui désobéissaient, même les enfants, étaient contraints à des travaux exécutés sous la surveillance d'une douzaine d'hommes de main toujours fortement armés. Au besoin, les médecins du camp, dont Mme Jones, calmaient leurs « patients » avec des injections de tranquillisants.

Sévices et menaces

Sévices et menaces étaient monnaie courante. Toute velléité d'évasion était découragée par la conviction que la police et l'armée guyanaises ramèneraient les fuyards dans le camp. Ceux qui étaient autorisés à s'absenter étaient généralement des adeptes inconditionnels de la secte. Mais, à tout hasard, leurs parents ou leurs enfants étaient retenus en otages.

La délation était largement pratiquée. L'un des rescapés, M. Robert Paul, a dit que sa propre compagne, subjuguée par Jones, l'avait dénoncé à plusieurs reprises. Les appétits sexuels peu communs de l'« empereur Jones », qui prêchait l'union libre et l'égalité raciale, étaient favorisés par l'emprise qu'il exerçait sur les femmes et les très jeunes garçons.

ARGENTINE

CHAQUE JEUDI DEVANT L'AMBASSADE A PARIS

Manifestation de solidarité avec les « folles de la place de Mai »

Depuis huit semaines maintenant, chaque jeudi, le Club des droits socialistes de l'homme (1) appelle à un rassemblement symbolique devant l'ambassade d'Argentine à Paris entre 12 heures et 13 heures, « *par solidarité avec les femmes qui se rassemblent chaque jeudi après-midi sur la place de Mai, à Buenos-Aires* », indique M. Pierre Bercis, président du Club, pour demander, en vain, des nouvelles qui d'un mari, qui d'un père, qui d'un enfant disparus. Celles qu'on appelle *las locas* (les folles) *de la plaza de Mayo* (*le Monde* du 10 juin 1978). La délégation, que conduisait, la première semaine, l'amiral Antoine Sanguinetti, a d'abord remis une liste de dix mille noms à l'ambassade d'Argentine. Puis, avec à sa tête M. Jacques Madaule, elle a apporté le 12 octobre les noms des disparus de la semaine écoulée. Personne, à l'ambassade, n'a alors fait allusion à la première liste des dix mille noms.

Le 19 octobre, Mᵉ Gisèle Halimi a déposé, en plus de la liste habituelle de noms de disparus, une lettre dans laquelle elle évoque le cas de Mme Anna-Maria Piffaretti, diététicienne, enlevée le 28 juin dernier sur son lieu de travail par des policiers en uniforme (*le Monde* du 21 juillet). « *Il semble bien que l'enlèvement d'Anna-Maria Piffaretti soit dû en dernière analyse*, écrit Mᵉ Halimi, *au fait qu'elle ait refusé de cautionner l'organisation d'un mouvement féminin promu et contrôlé par le gouvernement argentin (Anna-Maria a combattu publiquement le premier symposium du Centre multinational* de *la femme).* »

Depuis le 19 octobre, le Club demande à tous les sympathisants de téléphoner tous les jeudis, entre 6 et 18 heures, à l'ambassade d'Argentine pour bloquer le standard et entraver le fonctionnement des services, en demandant des nouvelles des disparus. « *Dans un troisième stade*, précise l'amiral Sanguinetti, *nous souhaitons internationaliser* ces *processus.* »

Ces rassemblements, qui sont passés en quelques semaines d'une dizaine à une cinquantaine de personnes, ont été également conduits par MM. Lionel Jospin, Jean-Marie Domenach, le général Bécam et, le jeudi 23 novembre, par M. Alain Krivine. « *L'opération téléphone est sans doute la plus efficace*, explique M. Bercis. *Il semble que l'ambassadeur s'en inquiète, que le quai d'Orsay ait été saisi, et qu'il ait lui-même saisi le ministère de l'intérieur.* »

M. François Mitterrand participera au rassemblement du jeudi 7 décembre. Le Club des droits socialistes espère également le soutien de M. Georges Marchais. En outre, le 8 décembre, une manifestation exceptionnelle sera organisée pour l'anniversaire de l'enlèvement de deux religieuses françaises en Argentine (*le Monde* du 14 décembre 1977). L'Association des Français disparus en Argentine et en Uruguay, le mouvement Choisir, le parti socialiste, la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.), le Syndicat des avocats de France (SAF) et le Syndicat français des artistes se joignent au Club des droits socialistes pour appeler à ces manifestations.

(1) 190, avenue Jean-Jaurès, Paris (19ᵉ). Tél. : 608-20-39.

● *Un accord sur les salaires* et la libération des cheminots détenus ou mis à pied à la suite de la grève a amené les syndicats à donner un ordre de reprise progressive du travail a-t-on appris de bonne source à Buenos-Aires le jeudi 23 novembre.

AFRIQUE

ALGÉRIE

QUELLE QUE SOIT L'ISSUE DE LA MALADIE

Le président Boumediène ne pourra plus avoir d'activité politique

De notre correspondant

Alger. — Le président Boumediène est dans un état « *médicalement stabilisé* » a annoncé, jeudi 23 novembre, l'agence officielle Algérie Presse Service (A.P.S.) en précisant que le chef de l'Etat n'avait subi aucune intervention chirurgicale. « *Les efforts conjugués* de *grands spécialistes mondiaux*, conclut l'agence, *sont aidés par une coopération internationale à laquelle le peuple algérien n'est pas insensible.* »

Les équipements les plus modernes sont arrivés par avions spéciaux de Paris, de Washington et de Moscou. Le président est maintenant entouré d'une quarantaine d'éminents professeurs de huit nationalités différentes qui assistent les médecins algériens. Deux Tunisiens et trois Yougoslaves sont venus, en effet, renforcer jeudi leurs confrères soviétiques, français, américains, cubains, allemands et le médecin britannique.

On dément ici, dans les milieux médicaux, les informations diffusées à Paris selon lesquelles le chef de l'Etat aurait subi à Moscou l'ablation de la vessie. Selon des informations concordantes et sérieuses, il serait atteint d'une anomalie du sang, ses reins ne fonctionneraient plus, et son cerveau serait atteint à la suite d'une attaque qui aurait entraîné une paralysie partielle. Ces affections sont liées, mais les médecins n'auraient pu encore découvrir l'origine exacte du mal. Le chef de l'Etat est placé sous hémodyalise permanente, et, s'il est sorti du coma profond dans lequel il a été plongé pendant plusieurs jours, il demeure inconscient. Même si par extraordinaire il se rétablissait, il semble maintenant acquis qu'il resterait diminué et ne pourrait reprendre son activité politique.

Les dirigeants algériens doivent donc faire face à une situation nouvelle à laquelle ils n'étaient pas préparés. La Constitution ne prévoit pas d'intérim en cas d'empêchement temporaire du chef de l'Etat ; le Conseil de la révolution, auteur du « redressement révolutionnaire » du 19 juin 1965, a annoncé, lundi, qu'il assurait la direction de l'Etat. Mais une telle situation ne pourra pas durer si l'incertitude se prolonge quant à l'issue fatale de la maladie du président. Celui-ci cumule plusieurs fonctions : chef de l'Etat, il est aussi chef du gouvernement, responsable suprême du parti F.L.N. et ministre de la défense.

Depuis le remaniement ministériel d'avril 1977, il disposait de pouvoirs accrus. La gendarmerie et la sûreté nationale lui avaient été rattachées directement. Leurs chefs, le colonel Benchérif et M. Draïa, tous deux membres du Conseil de la révolution, s'étaient vu attribuer au gouvernement des ministères techniques : l'hydraulique pour le premier, les transports pour le second. Le président Boumediène assurait également les fonctions de chef d'état-major des armées, ce poste n'ayant pas été pourvu depuis que son titulaire, le colonel Zbiri, aujourd'hui en exil, avait tenté, en 1967, de prendre le pouvoir en organisant un putsch.

Des décisions à prendre

Le conseil des ministres ne s'est pas réuni depuis huit semaines. Les comités interministériels qui se sont multipliés ces derniers temps ne peuvent régler que les problèmes mineurs. L'Assemblée nationale a commencé à la fin d'octobre l'examen du budget de 1979 et des arbitrages doivent être rendus. Ils ne peuvent être décidés que par le conseil des ministres. Enfin, la tension avec le Maroc subsiste. Il ne se passe guère de jour sans que le Polisario n'annonce des attaques contre des postes ou des convois des forces armées royales au nord du Sahara occidental et au sud du royaume. Le ministère de la défense ne saurait rester dans ces conditions sans titulaire durant une longue période.

Il semble exclu que le Conseil de la révolution prenne l'initiative de désigner un chef de gouvernement ou un vice-président. En vertu de la Constitution, seul le chef de l'Etat a le pouvoir de procéder à de telles nominations, et il s'était abstenu de le faire. En revanche, il est possible que les membres du Conseil procèdent à une répartition des tâches entre eux et qu'ils désignent un coordinateur. Des négociations seraient en cours à ce sujet afin de parvenir à un équilibre entre les différentes tendances : militaires et civiles, « *progressistes* » et « *conservateurs* ». Le Conseil de la révolution pourrait être également élargi à un certain nombre de personnalités militaires, voire civiles. Lors de sa création, il comportait vingt-six membres, dont de nombreux chefs de l'armée, commandants de régions, membres de l'état-major général, qui sont morts, se sont retirés ou ont été exclus. Remplacés dans leurs fonctions militaires, ils ne l'ont pas été au Conseil de la révolution.

Une telle initiative serait certainement accueillie avec réserve par une partie au moins de l'opinion publique qui pourrait y voir une grave entorse à la Constitution de novembre 1976 adoptée par référendum à une majorité de 99,18 % des votants. Le Conseil de la révolution, qui n'est pas mentionné par la loi fondamentale, est en effet appelé à disparaître dès qu'un congrès du F.L.N. aura mis en place un bureau politique.

Ces décisions pourraient être annoncées prochainement à la population qui est maintenant tenue régulièrement informée de la maladie du président par la presse, la radio et la télévision nationales. Jeudi, pour la première fois, *El Moudjahid* a consacré quatre colonnes « à la une » à ce sujet. Dans la soirée, la radio a énuméré les messages de sympathie envoyés par de nombreux chefs d'Etat, parmi lesquels les présidents Bourguiba, Tito et Ratsiraka, et le roi Khaled d'Arabie Saoudite. Les Algériens ne peuvent cependant plus lire depuis trois jours la presse étrangère. *L'Equipe* reste le seul quotidien français vendu dans les kiosques. Cette situation a déclenché un regain d'intérêt pour les radios françaises déjà très écoutées en temps ordinaire.

DANIEL JUNQUA.

La presse marocaine s'interroge sur la succession

De notre correspondant

Rabat. — « *Ce qui nous préoccupe, c'est de savoir* ce *que sera l'Algérie de l'après-Boumediène* », a écrit le jeudi 23 novembre M. Ahmed Alaoui, ancien ministre, dans l'éditorial de *Maroc-Soir*. Ces préoccupations sont générales : responsables, dirigeants politiques, Marocains de tous les milieux, tiennent le chef de l'Etat algérien pour mort politiquement et s'interrogent sur sa succession.

« *Une première certitude : rien ne sera comme auparavant, ni les hommes, ni les institutions, ni la politique*, estime M. Alaoui (...). *Tout va bouger, bouillonner même, en Algérie, les idées et les hommes.* »

Pour l'auteur de l'éditorial, si le peuple algérien est démocratiquement consulté sur les changements qui doivent intervenir à la tête de l'Algérie, la détente, l'entente et la coopération s'ensuivront. « *Nous pensons*, ajoute-t-il, *que l'après-Boumediène, qui a déjà commencé, permettra au peuple algérien de recouvrer sa liberté et sa souveraineté, qu'il lui permettra de faire entendre sa voix et que les hommes, qui, demain, seront appelés au pouvoir, n'auront aucun complexe à mettre fin à l'agression contre le Maroc et la Mauritanie et à promouvoir enfin entre les peuples frères du Maghreb ce qu'ils attendent tous : une politique d'union et de fraternité magrébines.* »

Ces perspectives n'empêchent pas l'expression de certaines craintes, comme en témoigne la chronique publiée ce vendredi par M. Saïd Sadiki dans *Al Moghrib*, organe des indépendants. Hommage est rendu à la stature d'homme d'Etat du colonel Boumediène, qui, cependant, poursuit l'auteur, « *n'est que la sécrétion bâtarde d'une révolution dévoyée, détournée de son objectif initial* » ; l'équipe au pouvoir à Alger comptant, selon lui, des hommes « *aveuglés par leurs ambitions et leur soif de leadership africain* », M. Sadiki redoute que « *la disparition du colonel Boumediène n'ouvre l'accès du pouvoir à pire que lui* ». Mais il garde quand même l'espoir que, « *Dieu aidant* », l'amitié et le bon voisinage prévaudront, et, pour le bien des peuples marocain et algérien, balaieront les obstacles amoncelés entre eux ces dernières années.

LOUIS GRAVIER.

● *L'envoyé spécial de « Paris-Match » à Alger*, M. Georges Menant, « *arrivé mercredi dans la soirée, en compagnie de plusieurs autres journalistes appartenant à différents organes de presse, n'a pas été autorisé à franchir les limites de l'aéroport et a été refoulé sur Paris dans la matinée de jeudi* », a annoncé, jeudi 23 novembre, la direction de l'hebdomadaire, dans un communiqué. Paris-Match *s'étonne de cette mesure discriminatoire et prend acte de cette entrave à la liberté de l'information* », ajoute le texte.

AMÉRIQUES

Le Nicaragua en ruine

III. — Un siècle et demi de relations inégales

L'opposition au « somozisme » est aujourd'hui largement incarnée, dans la conscience populaire, par le sandinisme, mouvement de guérilla qui a conduit l'insurrection de septembre, écrasée par les avions et par les tanks de la garde nationale (« le Monde » du 23 et du 24 novembre).

De notre envoyé spécial JEAN-PIERRE CLERC

Managua. — Tout comme le Chilien Augusto Pinochet, le général Anastasio Somoza, qui dirige de fait le Nicaragua depuis vingt-deux ans, est un produit assez symbolique de la politique ordinaire de Washington envers l'Amérique latine. Son père avait été installé officiellement le 1er janvier 1934, comme commandant en chef d'un corps militaire créé à la suite du débarquement des « marines » de 1925 : cette garde nationale dont le premier patron avait été... le colonel américain Beadle.

Bien que l'histoire récente du pays ne soit pas complètement défrichée, on est presque assuré que ce ne sont pas des considérations subtiles qui ont présidé à la désignation de « Tacho ». De 1912 à 1933, avec une interruption de quelques mois seulement, en 1924-1925, des troupes américaines ont occupé le Nicaragua. Par-delà les habillages diplomatiques (humanitaires, économiques, stratégiques), l'objectif des interventions successives de Washington est le même : imposer à Managua un président « ami » des Etats-Unis. Tant en 1912 qu'en 1925, l'heureux... élu fut Adolfo Diaz. A n'en pas douter, son étiquette de « conservateur » n'était pas le principal titre qu'il eut à faire valoir : ancien expert-comptable d'une compagnie de navigation américaine filiale de la United Fruit ; homme de confiance du consul des Etats-Unis à Bluefields, principale ville de la côte atlantique, voilà qui comptait bien davantage.

Lorsque le libéral Juan Bautista Sacaza, qui avait donné des gages, finit par être accepté comme président par Washington, on chercha à qui confier la direction de la garde nationale. On songea au mari de la nièce du chef de l'Etat : Anastasio Somoza. Il n'était que sous-officier. Mais il avait fait quelques études aux Etats-Unis, et même obtenu un diplôme d'expert-comptable — lui aussi, — à Philadelphie. Il connaissait donc bien l'anglais, et même le *slang* (argot). Ainsi cet homme jovial pouvait-il aisément plaisanter avec les *officiers* des troupes étrangères. Et surtout il proclamait *« en public et en privé son amitié pour les Etats-Unis »*, comme l'a reconnu Eisenhower après la mort du dictateur, en 1956 (1).

Une sorte de proconsul

Le président Roosevelt, qui avait mis fin au protectorat direct sur le Nicaragua, devait reconnaître, en 1939, avec une dureté de langage qui ne lui était pas coutumière : *« Somoza est peut-être un fils de p..., mais c'est notre fils de p... ! »* « Tacho » exprima sa reconnaissance aux Etats-Unis de maintes façons. Symboliquement il déclara la guerre au Japon, dès le 9 décembre 1941, et à l'Allemagne et à l'Italie deux jours plus tard. En 1954, il appuya le renversement du président progressiste guatémaltèque Arbenz.

Son fils aîné, Luis (qu'un Parlement sur mesure désigna pour lui succéder après son assassinat), obtint la nomination, comme ambassadeur de Washington à Managua, d'un ami de la famille, Thomas B. Whelan. De ce négociant en grains du Nord-Dakota, il disait : *« C'est un père pour moi. »* De fait, Whelan fut, dix années durant, une sorte de proconsul au Nicaragua.

En 1967, Anastasio, fils puîné de « Tacho », accède, à son tour, à la présidence à la faveur d'un soulèvement manqué de l'opposition. « Tachito » (le petit Anastasio) est diplômé de l'académie militaire de West-Point. Il a noué durant ses années d'études de nombreuses amitiés américaines, notamment avec M. John Murphy qui, comme représentant démocrate de l'Etat de New-York, deviendra un des piliers du « lobby pro-Somoza » à Washington. Il est également lié au mystérieux Howard Hugues, qui résida à Managua jusqu'au séisme de 1972. Membre de nombreux clubs, notamment militaires, aux Etats-Unis, marié à une Américaine de Miami, « Tachito », commandant en chef de la garde nationale depuis 1956, a facilité la préparation de l'invasion de la baie des Cochons contre Cuba en 1961. En toutes circonstances il a dénoncé le péril *« castro-communiste »* sur le continent américain. Selon une personnalité conservatrice de l'opposition *« Somoza est le dernier « marine » laissé par les Américains »*.

Il a envoyé son fils Anastasio dans les meilleurs collèges américains. Diplômé de Havard, le *chiguin* (sale môme), comme l'appellent tous les Nicaraguayens, est, à vingt-six ans, commandant dans la garde nationale. Il y est directement responsable d'un corps d'élite qui a conduit la répression de l'insurrection de septembre. En attendant de succéder à papa.

Une armée prétorienne

Alors, papa s'étonne ! Non pas que, après quarante-cinq ans de bons et loyaux services rendus par le clan, les Etats-Unis lui fassent des ennuis. L'homme est bien assez subtil, assez cynique aussi, pour comprendre que, en politique, quand on a cessé de servir on est lâché. Mais voilà ! « Tachito » demeure convaincu qu'il reste aujourd'hui encore le meilleur soutien de Washington en Amérique centrale. Les soixante-dix-huit parlementaires américains qui ont lancé un appel en sa faveur l'été dernier l'ont bien compris. Le président Carter qui, lui, ne le comprend pas, brade les intérêts américains !

Pis ! C'est la politique des droits de l'homme du chef de l'Etat démocrate qui a stimulé une opposition anesthésiée depuis des années. Certes, la crise cardiaque, durant l'été 1977, d'Anastasio Somoza a accéléré les choses, laissant entrevoir à tous les *« politiciens ambitieux »* du pays la perspective d'un vide du pouvoir. Mais ce Pedro Joaquim Chamorro aurait-il pris une telle importance, en 1977, s'il n'avait eu l'oreille des jeunes libéraux de la nouvelle administration démocrate ?

Que le directeur de *la Prensa* ait été assassiné — comme l'enquête l'a rapidement « prouvé » — à l'instigation d'un exilé cubain, voilà qui n'a pas surpris Anastasio Somoza : discuter avec des communistes, ou même des chrétiens de gauche, comme l'avait entrepris son principal adversaire politique, cela ne peut que vous attirer des ennuis ! Ce que le général Somoza n'avait pas prévu, en revanche, c'est l'ampleur de la réactions des Nicaraguayens au crime du 10 janvier 1978.

Une grève générale est aussitôt déclenchée avec le soutien actif de l'Institut de développement (INDE), sorte de conseil national du patronat. Le pays est paralysé plus de deux semaines.

Malgré son échec, l'opposition s'est organisée. Pedro Joaquim Chamorro — transfuge d'un mouvement conservateur déconsidéré par ses compromissions avec Somoza — avait créé, vers le milieu des années 70, l'Union démocratique de libération, en rassemblant une demi-douzaine de petites formations allant du centre droit à la gauche. Un avocat de cinquante-cinq ans, M. Raphael Cordoba Rivas, succède à la tête de l'UDEL à son fondateur assassiné. De son côté, M. Alfonso Robelo, qui, comme président du patronat, avait été l'un des principaux organisateurs de la grève, fonde un Mouvement démocratique nicaraguayen. Pour ce brillant technocrate âgé de trente-sept ans, bien en cour à Washington, le M.D.N., expression politique du secteur privé, n'en doit pas moins, nous dit-il, être considéré comme un *« parti social démocrate »*.

L'UDEL, le M.D.N., une dizaine de petites formations politiques, allant de l'extrême droite aux communistes, et les trois centrales syndicales du pays (2) se regroupent en un Front élargi d'opposition (*Frente amplio opositor*, ou FAO). Au début de l'été dernier, le général Somoza, qui, sous la pression populaire et celle des Etats-Unis, a dû lâcher beaucoup de lest (reconnaissance des partis, levée de l'état de siège et de la censure, libération de prisonniers politiques), doit laisser entrer au Nicaragua les représentants du groupe des Douze. Accueillis triomphalement à l'aéroport de Managua, le 5 juillet, reçus en héros dans les principales villes du pays, les Douze décident de rejoindre le Front d'opposition. L'anti-somozisme va, désormais, de l'extrême droite au porte-parole autorisé des sandinistes *terceristas* : à peu près tout le pays !

L'opposition annonce donc une deuxième grève générale. Quelques heures avant son déclenchement, le 22 août, un commando sandiniste, dirigé par M. Eden Pastora, le célèbre « commandant zéro », le plus important responsable militaire des *terceristas*, investit, en plein cœur de Managua, le Palais national, siège du Congrès et de plusieurs ministères. Pour libérer les centaines de personnes qu'il retient en otages, il demande l'élargissement de plusieurs dizaines de prisonniers politiques. Contre l'avis des éléments durs de sa garde nationale, le général Somoza, la mort dans l'âme, doit céder. Le commando et les anciens détenus sont accueillis en héros à Panama.

Quarante-huit heures plus tard, la grève générale éclate dans le pays. Le 9 septembre, c'est l'insurrection. A Leon, Masaya, Chinandega et Esteli, quatre des plus grandes villes du pays, les rebelles sont maîtres de la situation. Pendant soixante-douze heures, le destin du pays est en balance : deux cent cinquante guérilleros, selon les estimations le plus souvent retenues, vont-ils faire basculer le Nicaragua ? La population s'enflamme, les adolescents font le coup de feu aux côtés des sandinistes (3).

Deux « pôles »

Deux éléments permettent aux somozistes de redresser la situation. Tout d'abord, le chef de l'Etat ne s'affole pas. Cet *« aristocrate des armes, d'une cruauté froide, dénué de tout sens moral »*, selon l'expression d'un confrère costaricain, confie à son fils le soin de rétablir l'ordre. Celui-ci, selon sa délicate expression, a « mis » aux insurgés *« une crédieu de putain de sauce ! »*

En outre, les rebelles commettent des fautes. Matagalpa s'était soulevée avant les autres villes, le 29 août. A Managua, le 9 septembre, l'insurrection demeure très limitée. Un commando de guérilleros ne réussit pas à passer du Costa-Rica au Nicaragua.

La garde nationale reprend donc les villes les unes après les autres.

Au plus fort des combats, le Front d'opposition, soucieux d'arrêter le massacre des civils, lance un appel à une « médiation » internationale. Le président vénézuélien, Carlos Andres Perez, a déjà tenté d'en appeler à l'Organisation des Etats américains. Désespérant d'en obtenir quelque chose, il décide, à tout le moins, d'offrir un appui aérien au Costa-Rica, dont le territoire a été bombardé par l'aviation nicaraguayenne. Le Panama en fait autant. Washington reprend alors l'idée de la « médiation » que le général Somoza — qui a pratiquement achevé sa reconquête du pays — finit par accepter.

L'ampleur du soulèvement a montré que la population vomissait littéralement le dictateur. La violence de la répression a coupé les derniers ponts : l'idée même d'un dialogue est impossible. A défaut de tenter de s'interposer entre les combattants, les médiateurs devront au moins servir de « relais de communication » entre les deux « pôles » du pays : Somoza, retranché dans son bunker, entouré de sa seule garde nationale, ne commandant plus qu'au noyau de ses partisans, mais toujours décidé à aller jusqu'au terme de son mandat en 1981 ; et le Front d'opposition, où les tiraillements sont importants, mais au moins d'accord sur la nécessité d'une démission immédiate du dictateur.

Washington n'a montré aucun enthousiasme à mettre ostensiblement le doigt dans un engrenage aussi délicat. Mais que faire ? Laisser la situation en l'état, c'était risquer de voir croître vertigineusement l'influence du Front sandiniste — le seul adversaire armé de Somoza. On savait, à Washington, que le F.S.L.N. n'avait pratiquement pas eu de pertes en septembre ; qu'il avait vu, depuis lors, au moins tripler les effectifs de ses combattants ; que son armement s'est amélioré ; et que son audience internationale a nettement augmenté — jusqu'à lui valoir des ménagements de la part de gouvernements pour lesquels il est le diable.

Et d'ailleurs, au Nicaragua, les Etats-Unis étaient en terrain connu ! Ils ont commencé à s'y intéresser de près il y a un siècle et demi. Car le territoire est le mieux placé pour établir en Amérique centrale une voie interocéanique. Bien que les projets de percement d'une deuxième voie d'eau dans l'isthme ne soient pas d'actualité, la saturation du canal de Panama et son obsolence technique font qu'ils ne sont pas chimériques.

L'élément capital de l'actuelle médiation est que le président Carter s'est convaincu, lors de l'insurrection de septembre, qu'Anastasio Somoza, après avoir été, à sa façon, un élément de stabilité au Nicaragua, est devenu le principal facteur déstabilisant de l'Amérique centrale. Son départ est donc ardemment souhaité à Washington. On indique, dans des milieux américains bien informés, que l'on est prêt à aller jusqu'au « coup bas » — hormis l'intervention militaire directe — pour faire partir « Tacho ». De fait, les pressions américaines ont déjà conduit le F.M.I. à refuser à deux reprises ces dernières semaines un prêt de 20 millions de dollars au Nicaragua.

Mais il y a une limite à l'action du médiateur américain : Washington ne souhaite certainement pas, en poussant Somoza hors de son bunker, paver la voie du pouvoir aux sandinistes. Ceux-ci sont, en effet, généralement considérés, hormis par les plus libéraux des Américains, comme des *« castristes en puissance »*. La médiation ne pouvait donc manquer, une fois encore, de virer à l'intervention. De fait, les médiateurs ne se sont pas contentés de jouer les honnêtes *go-between* (messagers) entre l'opposition et le chef de l'Etat. Ils ont discuté avec le FAO la teneur du texte qu'ils allaient transmettre. Le document du Front élargi, qui dit que *« la reconstruction nationale et la réconciliation entre Nicaraguayens »* sont conditionnées par *« l'éloignement définitif du général Somoza »*, a donc, indubitablement, l'aval de Washington.

En contrepartie, les médiateurs ont fait pression sur l'opposition pour lui faire avaliser une solution de rechange extrêmement prudente, qui n'écarte pas totalement le parti libéral d'Anastasio Somoza, qui ne prévoit pas de restructuration profonde de la garde nationale, non plus que de confiscations des biens du dictateur — toutes exigences du Front sandiniste. La composition du FAO est telle, il est vrai (une majorité de formations conservatrices), que l'hypothèse d'un *« somozisme sans Somoza »*, ou du moins d'une alternative très modérée, y est vue très favorablement. Démanteler la garde, ce serait laisser le pays aux guérilleros ; confisquer les biens de Somoza, ce serait ouvrir la voie à une réforme agraire et à une socialisation des secteurs secondaire et tertiaire, pense-t-il.

On comprend que, dans ces conditions, les Douze aient jugé préférable de claquer spectaculairement la porte à la fin d'octobre. Dénonçant la médiation, M. Sergio Ramirez, leur leader, a abandonné la commission politique — parfois abusivement présentée comme un « gouvernement provisoire » — dont il était, avec MM. Robelo et Cordoba Rivas, un des trois membres. Le groupe et plusieurs autres formations de gauche ont quitté le Front d'opposition. Sept de leurs représentants se sont réfugiés à l'ambassade du Mexique à Managua.

Depuis lors, Anastasio Somoza a fait à l'opposition des concessions qui en d'autres temps auraient été jugées sérieuses : réorganisation de la justice, du système électoral, de la garde nationale ; organisation d'un référendum et participation d'autres forces politiques à un gouvernement d'union. Mais il refuse toujours de quitter le pouvoir avant le 1er mai 1981. *« Si Carter veut que je m'en aille, qu'il vienne me déloger »*, a-t-il déclaré de façon fort peu diplomatique. Il a ajouté, avec son habituel cynisme : *« Si je suis forcé de partir, je reviendrai à la faveur d'un coup d'Etat ! »*

FIN

(1) Eisenhower, lorsqu'il apprit que le dictateur était grièvement blessé dans un attentat, envoya un avion qui le conduisit dans un hôpital de la zone du canal de Panama, ainsi que son chirurgien personnel. En vain.

(2) Outre l'UDEL et le M.D.N., le FAO comprenait alors : quatre groupes conservateurs, deux groupes libéraux dissidents du P.L.N. (parti libéral nationaliste d'Anastasio Somoza), deux partis sociaux-chrétiens (P.S.C.), deux partis socialistes (dont un est, en réalité, le parti communiste pro-soviétique), et trois syndicats, la C.G.T., proche des communistes, la C.N.T., proche de la démocratie chrétienne, et la Confédération syndicale unifiée, proche de l'A.F.L.-C.I.O. américaine.

(3) Au Nicaragua, comme dans la plupart des pays du tiers-monde, les moins de vingt ans représentent plus de la moitié de la population. Les adolescents, remuants, épris de justice et de liberté, exaspérés par les contraintes, politiques ou autres, sont donc considérés par le pouvoir comme la « classe dangereuse » par excellence. Ils ont, en conséquence, fourni le principal contingent des victimes des exécutions sommaires après l'insurrection de septembre.

UNE VOIE DE PASSAGE TRÈS CONVOITÉE

Dès 1503, l'Espagnol Gil Gonzalez d'Avila avait remonté en bateau le rio San-Juan de son embouchure atlantique au grand lac Nicaragua, puis traversé ce somptueux plan d'eau, pour s'apercevoir qu'il était alors à moins de 20 kilomètres du Pacifique. Néanmoins, Panama fut davantage utilisé comme point de passage durant toute la Colonie.

En 1835, le Sénat américain envisage le percement d'un canal. En 1849, un traité est signé entre Washington et Managua réservant aux Etats-Unis l'exclusivité de la concession envisagée à travers le Nicaragua. La Californie vient d'être annexée par Washington et, de surcroît, on y a découvert de l'or. Il importe donc de doubler la voie, incertaine, traversant la « prairie » d'une autre, plus sûre, passant par l'isthme centre-américain. En 1850, l'Angleterre, au faîte de sa puissance, bien installée à Belize, contraint les Américains à lui reconnaître, au mépris de la doctrine Monroë, des droits égaux aux leurs sur l'isthme (1). Les Etats-Unis, construisent alors un chemin de fer, à Panama.

Cinq ans plus tard, Washington entrevoit peut-être la possibilité d'obtenir un avantage décisif dans la région. Un aventurier, apparemment financé par la banque Morgan, débarque, en 1855, au Nicaragua à la tête d'une « phalange américaine » de quelques dizaines de mercenaires. En quelques mois, William Walker se fait nommer chef de l'Etat, et le président américain Pierce lui accorde la reconnaissance de facto. Le flibustier sera rapidement chassé et finalement fusillé. Mais cette première intervention américaine est encore dans toutes les mémoires au Nicaragua.

Lorsque les Etats-Unis entreprirent en 1903 une percée inter-océanique, ils choisirent, in extremis, Panama : le tracé du projet nicaraguayen, qui avait été retenu, passait au pied du volcan Concepcion ; or, en 1902, l'éruption de la montagne Pelée, à la Martinique, avait détruit la ville de Saint-Pierre, effrayant les tenants du premier tracé. Néanmoins, Washington n'eut de cesse de s'assurer qu'aucun concurrent ne réaliserait le canal alternatif. Le refus du président Zelaya d'accorder aux Américains le monopole provoqua son renversement en 1909 puis l'intervention des Marines, en 1912, suivie de celle de 1925... — J.-P. C.

(1) Par le traité Clayton-Bulward. Cf. *l'Amérique latine. La Doctrine de Monroë et le panaméricanisme*, de Pierre Queuille, Payot, 287 pages.

هكذا من الإصل

ASIE

Le P.C.F. appelle à la solidarité avec le peuple vietnamien

Le bureau politique du P.C.F., dans une déclaration du 23 novembre intitulée *Avec le peuple vietnamien*, écrit notamment :

« *Une violente campagne, relayée par tous les grands moyens d'information, se développe à l'heure actuelle contre le Vietnam. Le parti communiste français s'élève avec indignation contre cette injustifiable agression qui, au-delà du tort qu'elle cause au peuple vietnamien, porte atteinte au crédit et à l'honneur de la France.* (...)

» *On retrouve avec stupeur parmi les signataires d'un appel en faveur d'émigrants vietnamiens des ultras français de la guerre d'Indochine, des « syndicalistes » américaine liés à la C.I.A. et qui ont soutenu jusqu'au bout l'agression U.S. au Vietnam, le secrétaire général* de F.O. *et un secrétaire national* du *P.S., parti qui a joué, on le sait, un rôle de premier plan dans toutes les aventures coloniales. On y retrouve aussi un certain nombre de personnes, certes connues pour leur anticommunisme, mais dont on aurait pu penser qu'elles n'iraient pas jusqu'à se joindre à de tels compagnons de route* » (1).

Après avoir rappelé que le Vietnam a subi une guerre longue de trente ans et souffre actuellement d'inondations, le P.C.F. ajoute :

« *S'étonnera-t-on, dans ces conditions, qu'il y ait encore dans les prisons quelques dizaines de milliers de tortionnaires et de criminels de guerre qu'une certaine propagande présente abusivement comme des prisonniers politiques ?*

» *S'étonnera-t-on aussi que le pays connaisse une situation très difficile, dramatique, qu'il reste au Sud des spéculateurs de toutes sortes, des trafiquants, nostalgiques de la corruption américaine ?*

» *Les dirigeants vietnamiens ne cachent pas les difficultés du pays, aggravées par l'interruption de l'aide économique de la Chine, par l'énorme pression qu'elle exerce sur le million de Vietnamiens d'origine chinoise.*

» *Oui, il faut beaucoup d'indécence pour accuser le peuple vietnamien des crimes que l'on a commis à son égard et pour rester silencieux devant la pauvreté, les privations et même la faim. Oui, il faut beaucoup d'indécence pour taire les conséquences d'une guerre atroce de trente ans, pour taire aussi le refus des Américains de tenir leurs engagements concernant les réparations pour dommages de guerre.*

» *Heureusement, le Vietnam bénéficie d'une aide importante d'un certains nombre de pays, et en particulier de l'Union soviétique.* »

En conclusion, le P.C.F. décide d'ouvrir « *une souscription nationale de solidarité au peuple vietnamien* » et l'envoi de délégations à l'ambassade et aux consulats américains pour « *exiger que les Etats-Unis respectent leurs engagements concernant les réparations matérielles qu'ils doivent au Vietnam* ».

Les fonds sont adressés au C.C.P. G. Gosnat, n° 636571 F, Paris, « Campagne solidarité Vietnam ».

(1) L'appel auquel le P.C.F. fait allusion, et dont *l'Humanité* n'a reproduit qu'un très bref extrait, est celui du comité Un bateau pour le Vietnam. Le secrétaire national du P.S. qui l'a signé est M. Lionel Jospin.

Une déclaration de M. Jospin

A la suite de la publication de l'appel du P.C.F., M. Jospin, secrétaire national du P.S., nous a déclaré :

« *J'ai effectivement signé l'appel « Un bateau pour le Vietnam » avec P. Daix, J.-P. Sartre, J. Semprun, P. Milliez, Y. Montand, A. Geismar, Marek Halter, etc., qui ne m'avaient pas paru être des agents de la C.I.A. J'ai signé cet appel parce qu'il défendait une cause juste : sauver des gens. Selon le bureau politique du P.C.F., faut-il laisser les réfugiés se noyer ?*

» *J'ai signé cet appel parce qu'il se situait sur un plan humanitaire et qu'il ne portait pas jugement sur le régime vietnamien.*

» *J'ai également signé l'appel « Pour venir en aide aux populations sinistrées du Vietnam » lancé par l'Association d'amitié franco-vietnamienne, et adressé de l'argent.*

» *Quant aux allusions au passé et aux guerres coloniales, je rappellerai que j'ai rejoint le P.S. après Epinay (1971), que j'ai combattu les guerres d'Indochine — la première et la deuxième — que j'étais contre les pouvoirs spéciaux en Algérie quand le P.C. les votait, et pour l'indépendance algérienne quand la direction du P.C. ne s'y était pas encore ralliée.* »

● *La Malaisie*, a reçue l'assurance que tous les réfugiés vietnamiens du *Hai Hong* seraient acceptés dans des pays tiers, a déclaré jeudi 23 novembre, un porte-parole du ministère malaisien des affaires étrangères. Le ministre malaisien de l'intérieur a annoncé, pour sa part au Parlement, que des mesures fermes allaient être prises pour empêcher l'arrivée massive de nouveaux fugitifs, et organiser le départ de ceux qui sont déjà dans des camps de transit.

● *Le nombre d'Indochinois ayant fui leurs pays en bateau* a battu tous les records au cours des deux derniers mois : huit mille six cent quatre-vingt-quinze en septembre et douze mille cent quatre-vingt-six en octobre, a annoncé le haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés. Au total, soixante-douze mille trois cent soixante-dix-neuf personnes ont quitté l'Indochine par mer depuis 1975 ; cent vingt mille autres venant du Laos et du Cambodge par terre sont actuellement dans les camps de Thaïlande. De son côté, le comité intergouvernemental pour les réfugiés a également annoncé à Genève qu'il aura transporté en 1978, quatre-vingt-trois mille réfugiés, dont trente-sept mille venant d'Indochine et vingt-sept mille juifs venant de l'U.R.S.S. — *(A.F.P.)*

● *L'Humanité*, du 24 novembre reproche à Nina et Jean Kehayan, militants de la fédération des Bouches-du-Rhône du P.C.F., et auteurs de *Rue du prolétaire rouge*, de figurer parmi les signataires de l'appel en faveur d'un bateau pour le Vietnam. M. et Mme Kéhayan précisent qu'ils n'ont pas donné leur accord à cet appel et que leur nom a été utilisé à la suite d'un « abus de confiance ».

Vietnam

Un témoignage sur les inondations dans le delta du Mékong

Les inondations qui ravagent depuis août le Vietnam et les autres pays de la région, ont causé et continuent de causer des dégâts considérables. Une religieuse française, sœur Françoise Vandermeersch, directrice de la revue Echanges, *a visité il y a un mois la province de Mytho, à une centaine de kilomètres au sud de Ho-Chi-Minh-Ville (anciennement Saigon), dans le delta du Mékong. A son retour, elle nous a parlé de cette catastrophe.*

Sœur Françoise a dû circuler en barque dans le district de Cai-Lay, près de la nationale 4, les routes secondaires étant recouvertes par les eaux. Sur les rares parcelles de terre émergées, a été rassemblé un maigre bétail — qui n'a guère à manger — afin de permettre la reproduction après la décrue. Les paillotes baignent dans l'eau qui monte parfois jusqu'au toit. Il a fallu faire une ouverture dans le toit pour permettre aux petites barques — devenues le seul moyen de communication, — d'entrer dans les maisons. Les habitants qui n'ont pas fui vivent accroupis sur des perchoirs en bois ou dorment dans des hamacs accrochés aux poutres du toit à côté des vêtements et de la nourriture qui ont pu être sauvés.

Impossible de faire du feu dans ces conditions, d'élever des volailles qui se noyent ou dont les œufs tombent dans l'eau. Aussi, raconte cette religieuse, les paysans ont-ils fait de petits radeaux de troncs de bananiers — la plupart pourris sur pied — sur lesquels ils allument un feu de fortune. Ils construisent à la main de minuscules îlots de boue clôturés pour y conserver quelques poules. Dans ces conditions, alors qu'une grande partie des récoltes de riz a été détruite, les semences et les réserves étant pourries, la situation alimentaire s'est encore aggravée, d'autant que les transports sont perturbés par l'inondation. En septembre, à Saigon et Mytho, la ration moyenne de céréales était de 9 kilos par personne et par mois, dont un seul kilo de riz ; ce dernier kilo devait être supprimé en octobre, lui a-t-on dit. Les fonctionnaires recevaient 13 kilos, les travailleurs de force 16 ou 19 kilos. Seules les familles ayant des enfants avaient droit à de la viande : 500 grammes par famille et par mois.

La situation sanitaire s'est dégradée dans le delta, dont les neuf provinces sont sinistrées. Plus d'eau potable : les eaux qui recouvraient la région sont polluées par les ordures et les excréments. Les médicaments et les vaccins manquent, le paludisme fait des ravages effrayants, la fièvre hémorragique est réapparue, estime sœur Françoise. Les dispensaires sont démunis de tout. Il est difficile d'évacuer la population, ou de lui fournir des vivres en quantité minimale.

Des inondations d'une telle intensité ne s'étaient pas produites depuis des dizaines d'années. Leur gravité est d'autant plus grande qu'elles interviennent après trois années de calamités naturelles, faisant suite à un long conflit, et alors que le pays fait la guerre à ses frontières et doit résoudre de sérieux problèmes politiques et économiques à l'intérieur. Le Vietnam n'a jusqu'à présent pas reçu d'aide substantielle des pays « frères ». Qui plus est, pour acquérir les indispensables devises étrangères, Hanoï doit continuer d'exporter. Or, il ne reste même plus de fruits pour les habitants de Mytho.

★ Les dons pour les sinistrés vietnamiens peuvent être envoyés à Mme Brunhe-Delamare, présidente de Fraternité chrétienne avec le Vietnam, C.C.P. CIDERCS Paris 8009 73 D, 72, rue de Sèvres, 75007 Paris.

● *Le Comité français d'action et de soutien pour la réunification indépendante et pacifique de la Corée* (39, avenue du Général-Leclerc, 75014 *Paris*), association reflétant les vues de la Corée du Nord, annonce, dans un communiqué, qu'il s'est réuni pour établir une déclaration servant de « *base à la contribution française qui sera faite à la IIe Conférence mondiale pour la réunification indépendante et pacifique de la Corée, qui va se tenir du 27 au 29 novembre prochains à Tokyo.* » La délégation française à Tokyo sera composée de MM. André Aubry, président du comité, Guy Dupré, secrétaire général, Philippe Machefer, sénateur, membre du comité directeur du P.S., Jean-Yves Kersale, responsable international de la JOC, un membre de la direction du P.C.F. et Dominique Gallet, président de l'Union des gaullistes de progrès.

Chine

UN DAZIBAO DEMANDE LA RÉHABILITATION DE M. LIU SHAO-CHI

Un habitant de Pékin réclame la réhabilitation de M. Liu Shao-chi, l'ancien président de la République, limogé pendant la révolution culturelle, sur un dazibao — en l'occurence une simple page de carnet — affiché à Pékin le vendredi 24 novembre. L'auteur de texte estime que les « *principes politiques* » de celui qui fut qualifié officiellement de « *Krouchtchev chinois* » doivent « *être mis en application* ».

Les affiches murales les plus diverses continuent à apparaître dans la capitale. L'auteur de l'une d'elles prend la défense de Mao Tse-toung et du président Hua Kuo-feng.

D'autre part, vingt-quatre anciens combattants nationalistes du Kouomintang, qui avaient passé vingt-six ans dans des camps de travaux forcés en Chine, pourront prochainement quitter le pays pour Hongkong et Taiwan notamment, rapporte l'agence Chine nouvelle. — *(A.F.P.)*

● *La Chine et la Grande-Bretagne* viennent de signer à Londres un important accord de coopération scientifique et technique. Il s'agit, selon un communiqué du Foreign Office, « *du premier accord majeur que le gouvernement britannique ait jamais signé avec l'actuelle administration chinoise* ». — *(A.F.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Cuba

● M. FIDEL CASTRO a précisé le mercredi 23 novembre, au cours d'une conférence de presse, que le commandant Huber Matos serait libéré dans le cadre de l'élargissement de plus de trois mille prisonniers politiques. Huber Matos, ancien compagnon de lutte de Fidel Castro dans la sierra Maestra, puis accusé de « menées contre-révolutionnaires », a été condamné à vingt ans de prison en 1960. En revanche, aucune décision n'a été prise en ce qui concerne Eloy Gutierrez Menoyo, chef d'un mouvement anticastriste et également détenu à La Havane. — P. L.

Italie

● M. CARLO DONAT CATTIN, ministre de l'industrie, a démissionné jeudi à la suite de sa nomination au poste de vice-président du parti démocrate-chrétien. Son successeur n'a pas encore été désigné. — *(Reuter.)*



Pologne

● M. EDWARD GIEREK, après avoir présidé à Moscou la délégation polonaise du comité consultatif politique du pacte de Varsovie, s'est rendu en Tchécoslovaquie dans le centre thermal de Pieszczany pour poursuivre le traitement qu'il avait commencé le 13 novembre dernier. Le premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais souffre, croit-on savoir, d'un lumbago. — *(A.F.P.)*.

Rhodésie

● M. CALLAGHAN a annoncé jeudi 23 novembre aux Communes qu'il envoyait en mission spéciale en Rhodésie M. Cledwyn Hughes, ancien secrétaire d'Etat pour le Commonwealth et ami personnel du premier ministre, pour tenter d'organiser une conférence générale. Si les indications recueillies par M. Hughes sont favorables, M. Callaghan envisage que cette conférence se tienne à Londres, au début de l'année prochaine et sous sa présidence. M. Hughes sera accompagné par l'ambassadeur des Etats-Unis en Zambie dans sa mission auprès des dirigeants du Front patriotique, des présidents des Etats africains de « *première ligne* » et du gouvernement intérimaire de Salisbury. — *(Corresp.)*

Suède

● LE PRIX « MONISMANIE » 1978 a été attribué aux signataires de la Charte 77 en Tchécoslovaquie, pour leur « combat en faveur des droits de l'homme et de la liberté d'expression. »

Ce prix, d'un montant de 15 000 couronnes (15 000 francs) est décerné depuis 1975 aux personnalités ou organisations qui, en Suède ou à l'étranger, ont contribué activement à la défense de la libre parole et de la liberté d'opinion. Il a été fondé par M. Kenne Fant, directeur de la maison de production cinématographique suédoise « Svensk Film-Industri » avec le produit des recettes du film *Monismanie* dont il est l'auteur et le réalisateur. Ce film dénonçait certaines tendances des sociétés modernes à la limitation des libertés individuelles.

Mme Simone Veil, ministre français de la santé, Amnesty International et Mme Alva Myrdal, ancienne représentante de la Suède à la conférence sur le désarmement, ont été les lauréates précédentes du prix. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

● LE PROCES DE M. ROBERT NAZARIAN, fondateur du groupe arménien de défense des accords d'Helsinki, a été ajourné au 27 novembre, à la demande du prévenu qui souhaite pouvoir mieux étudier son dossier, a annoncé l'un de ses amis, M. Kholgatian.

M. Kholgatian a eu, avec quelques soixante-dix amis et parents de l'accusé, la possibilité d'assister à l'ouverture du procès dans la salle du club des ouvriers d'une usine électrique d'Erevan, capitale de l'Arménie. — *(Reuter.)*

Zaïre

● 110 000 REFUGIES ZAIROIS en Angola et en Zambie ont regagné le Zaïre depuis la promulgation de la loi d'amnistie générale, en juin dernier, a indiqué mercredi 22 novembre à Kolwezi le délégué principal du Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés, M. Abdou Essaie. — *(A.F.P.)*

PROCHE-ORIENT

LES NÉGOCIATIONS DE WASHINGTON

M. Moshe Dayan reproche aux États-Unis d'adopter une attitude trop favorable à l'Égypte

Le président Sadate a déclaré jeudi 23 novembre après une réunion à huis clos avec les députés de son parti, que le président Carter et lui-même avaient décidé d'effectuer un neuvel examen de l'état des négociations égypto-israéliennes.

M. Sadate a précisé que cette décision a été prise au cours de la conversation téléphonique qu'il a eue mercredi soir avec le président Carter, ajoutant que des messages seront échangés à ce eujet entre lui et le chef de l'exécntif américain la semaine prochaine.

De notre correspondant

Jérusalem. — Alors que l'Egypte n'a toujours pas fait connaître sa réponse aux dernières prises de position israéliennes, un climat d'incertitude règne à Jérusalem. Les informations et commentaires publiés par la presse ce vendredi matin 24 novembre reflètent cette situation. Les impressions sont contradictoires.

Le *Jerusalem Post*, reproduisant des propos recueillis par son envoyé spécial au Caire auprès du président Sadate, estime que le gouvernement égyptien pourrait assouplir ses dernières exigences sur le « *lien* » entre le traité et les futures négociations sur l'avenir de la Cisjordanie et du territoire de Gaza. Le président Sadate ne déclare-t-il pas que son cabinet deit procéder à une « *révision* » importante de sa position après la résolution adoptée le 21 novembre par le conseil des ministres israélien, qui, tout en rejetant les dernières demandes égyptiennes, acceptait le projet de traité tel qu'il avait été mis au point au début du mois à Washington ? Le chef de l'Etat ne donne toutefois aucune précision sur les termes de ce réexamen.

Des divergences difficiles à surmonter

Plusieurs autres journaux soulignent que les difficultés qui empêchent pour l'instant la signature du traité sont loin d'être aplanies. Certains considèrent que les dernières déclarations dn ministre israélien des affaires étrangères, M. Moshe Dayan, n'incitent guère à l'optimisme (*le Monde* du 24 novembre). Les propos de M. Dayan selon lesquels le projet de traité ne devrait plus être discuté auraient provoqué une certaine inquiétude chez les dirigeants américains.

D'autre part, M. Dayan a mis fortement l'accent jeudi sur les différends qui opposent Israël et les Etats-Unis à propos de l'avenir de la Cisjordanie et du territoire de Gaza de même qu'au sujet du statut de Jérusalem. Le ministre des affaires étrangères a reproché très clairement an gouvernement américain d'adopter depuis le début des négociations une attitude trop nettement favorable à l'Egypte et trop souvent dirigée contre Israël. Devant une délégation de six sénateurs américains en visite à Jérusalem, M. Dayan a formulé cette mise en garde : « *Les Etats-Unis ne peuvent pas faire la paix nu Proche-Orient sans Israël.* »

Certaines de ces divergences de vue entre Israël et les Etats-Unis ne devraient pas être facilement surmontées si se confirmaien: certaines révélées jeudi par la radio israélienne à propos d'études faites actuellement à la demande du gouvernement israélien sur l'avenir des territoires occupés. Une commission, dirigée par le directeur de cabinet du premier ministre, M. Eliahou Ben-Elissar, s'apprêterait à faire plusieurs suggestions en prévision de la mise en place du régime d'antonomie :

— les implantations juives dans les territoires occupés devraient rester sous la juridiction israélienne (c'est-à-dire devenir des enclaves échappant à l'administration palestinienne autonome) ;

— à moins d'un accord avec la Jerdanie, les terres domaniales arabes devraient rester sous le contrôle d'Israël, contrôle qui permet actuellement d'installer des colonies ;

— l'utilisation des sources et nappes d'eau situées en Cisjordanie et dont Israël se sert abondamment pour son approvisionnement devrait également rester sous contrôle israélien.

Ces informations ont été démenties jeudi soir par M. Ben-Elissar, eu plutôt jugées « *inexactes* » et « *inopportunes* ».

FRANCIS CORNU.

Iran

EN GRÈVE DEPUIS LE 6 NOVEMBRE

Les journalistes réclament la liberté de presse promise par le gouvernement précédent

L'ayatollah Khomeiny, chef de l'opposition religieuse, en exil en France, appelle jeudi 23 novembre, dans un message, le peuple iranien à la grève fiscale, à l'embargo sur les exportations de pétrole et à une campagne de dénonciation du chah à l'occasion du mois de deuil (Moharam) qui commence samedi 2 décembre en Iran. L'ayatollah demande nussi « aux personnes les mieux informées » *de préparer une liste des ministres du gouvernement militaire et de tous les militaires responsables des massacres* « afin que le moment venu le peuple règle ses comptes avec eux ».

D'autre part, selon le journal koweïtien Al Anba, l'ayatollah aurait demandé un permis de séjour aux autorités de Damas, et les pourparlers en cours seraient sur le point d'aboutir.

Enfin, les journalistes, en grève depuis le 6 novembre, demandent au gouvernement du général Azmari de leur accorder les libertés promises par le cabinet précédent.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Pour la première fois de son histoire, Téhéran est privé de journaux depuis trois semaines. En mai 1977 l'écrivain Asghar Sayed Djavadi avait publié une lettre ouverte au chah et d'autres l'avaient imité : ils demandaient très respectueusement à Sa Majesté de leur donner la possibilité de publier librement leurs œuvres. Aujourd'hui les journalistes font grève et sont décidés à exiger que la liberté de la presse leur soit garantie conformément à la Constitution. Dans les salles de rédaction et au siège du Syndicat des journalistes et des correspondants de presse règne une atmosphère sans doute proche de celle que connut Paris lors des « Trois Glorieuses » de 1830.

Le sigle de la télévision iranienne « revu » par le Syndicat des journalistes.

M. Mohamed Ali Safari, secrétaire général du Syndicat, nous reçoit, entouré de confrères, dans la salle enfumée où le bureau vient de siéger. Des tracts jonchent la table. Il annonce les décisions qui viennent d'être prises : « *Le bazar a proposé de nous aider financièrement ; nous nvons refusé. Nous allons ouvrir un compte à la banque Melli et lancer un appel au peuple iranien pour qu'il l'approvisionne. Nous aiderons d'abord eeux qui gagnent le moins : les distributeurs de journaux et les ouvriers. La caisse de chômage du syndicat s'occupera des journalistes.* »

Un journaliste âgé d'une trentaine d'années indique : « *Créé il y a seize ans le syndicat compte aujourd'hui cinq cents membres appartenant au groupe Etellaat* (onze publications dont le *Journal de Téhéran*, le senl de langue française), *au groupe Kayhan* (six publications), *au greupe Rastakhiz* (gouvernemental), *à Ayandegan et à des hebdomadaires. Dans le passé nous avons formulé quelques revendications mais timidement. C'est la première fois que ce mouvement a un caractère aussi radical.*

La première grève a eu lieu le 11 octobre lorsque deux colonels se sont présentés à Etellaat et à Kayhan en prétendant les contrôler directement. « *Il s'est alors produit quelque chose d'extraordinaire,* enchaîne un autre journaliste. *Les employés et les ouvriers se sont rassemblés dans la rédaction et ont décidé d'arrêter les machines. A l'époque, les patrons étaient prêts à négocier. C'est grâce aux ouvriers qui exigeaient des garnnties que nous avons gagné.* »

En effet, le 16 octobre, les dirigeants du syndicat ent signé une déclaration commune avec le premier ministre M. Charif Emami. M. Safari nous montre le texte sur papier à en-tête de la présidence du conseil accordant trois garanties : la liberté de la presse, l'engagement du gouvernement d'empêcher qn'aucnn organisme de l'Etat n'intervienne dans les affaires des journaux, la sécurité professionnelle de tous les journalistes et la promesse que les différends les opposant à l'Etat ne seraient pas jugés par des tribunaux d'exception mais par la justice ordinaire.

« *C'est parce que le gouvernement du général Azhari refuse de reconduire ces garanties que nous faisons grève depuis le 6 novembre* », disent les journalistes. Ils ajoutent que la radie et la télévision sont occupées par l'armée et que les bulletins d'information ne sont en fait que des « communiqués officiels ». Par dérision, le syndicat fait distribuer un tract représentant le sigle de la télévision : deux lions héraldiques qn'ils ont coiffés dn casque militaire et à qui ils ent adjoint des fusils. La légende indique « Organisation de la télévision militaire iranienne », au lien d' « Organisation de la télévision nationale iranienne ».

PAUL BALTA.

● *Deux avocats français* mandatés par la fédération internationale des droits de l'homme pour une mission en Iran, ont fait état devant la presse, jeudi 23 novembre, d'une certaine amélioration dans la procédure judiciaire et le traitement des prisonniers politiques dans ce pays.

Mes Schmidlin et Thierry Fagart ent toutefois noté une recrudescence des activités de la police politique et des arrestations depuis l'avènement du gouvernement militaire le 6 novembre. Pour la seule ville de Téhéran, le nombre d'arrestations se serait élevé à sept cents en quinze jours, aucun chiffre n'ayant encore pu être établi pour la province.

هكذا من الاصل

PROCHE-ORIENT

LE LIBAN OU LA TRÊVE SANS PAIX

I. — RIEN N'EST RÉGLÉ. MAIS...

De notre envoyé spécial DOMINIQUE POUCHIN

Beyrouth. — Est-il interdit d'espérer ? Un mois que le canon s'est tu. Ou faut-il — force de l'habitude — compter les semaines en égrènant les jours comme un compte à rebours, puisqu'ici le répit n'a jamais préludé qu'au pire ? « *On a eu les chrétiens contre les musulmans, la droite contre la gauche, cette fois on a les pessimistes contre les optimistes : encore un peu, ils en viendront aussi aux mains...* », soupire, désabusé, un « *homme du président* », qui, lui, préfère se dire plus simplement sceptique.

Beyrouth connaît de bien curieuses Cassandres. Des Cassandres qu'on écoute et qu'on croit, jusqu'à rendre incongru l'espoir le plus ténu. Mais ces optimistes, qu'on a peine à entendre : naïfs impénitents ? Les Syriens, arguent-ils, ont levé le siège : Achrafieh respire. Allons donc ! rétorquent nos « réalistes » : ils sont là, de l'autre côté du fleuve, au pied de la colline ; là aussi, sur le front que la guerre a tracé, en un amas de ruines lépreuses, le long de la rue de Damas pour finir au milieu de la place des Canons ; là encore, tout autour, sur les crêtes qui dominent la ville. D'ailleurs, sur une échelle certes limitée, les bombardements ont bel et bien repris.

Que dire alors des *fermes* résolutions de M. Sarkis et de ses ministres ? N'ont-ils pas — bénis, encouragés par rois, émirs et présidents d'un monde arabe un peu tard accouru au chevet du Liban malade — décrété haut et fort le désarmement général des milices, enjoint aux fedayin de rentrer dans leurs camps, condamné au silence l'« *agit-prop* » des radios illégales de tous bords, et promis de reconstruire une armée « *nationale et équilibrée* » ? Vœux pieux, pétitions de principe s'empresse-t-on d'expliquer à qui prendrait pareil programme pour éclaircie sur fond d'orage. Ce n'est qu'un « *plan de sécurité* », un autre après tant d'autres, copie conforme des précédents, un de ces pensums rituels et inutiles auxquels l'Etat s'oblige quand il ressort groggy de ses sous-sols au lendemain de la bataille...

Non, cette fois il est allé plus loin. Il a osé. Voilà douze officiers traduits en justice. Les uns pour entretenir une coupable idylle, le long de la « *bonne frontière* », avec l'« *ennemi sioniste* » ; les autres pour avoir, en leur temps, fait exploser l'armée en se rangeant, avec armes et munitions, du côté de la gauche et des Palestiniens. Mais qui les conduira, demain, devant leurs juges ?

Pourtant, Beyrouth sait goûter les trêves, surtout celles qui se prolongent. Le feu n'a pas sitôt cessé que *tout* ou presque rentre dans l'ordre, l'ordre sans lois ni règles d'une ville qui a appris à ignorer le lendemain...

On retrouve comme un luxe eau, lumière et téléphone. L'eau que l'est commande et menaçait de couper à l'ouest si on ne lui rendait pas essence et électricité. La lumière qui revient, un soir sur deux d'abord, bientôt deux soirs sur trois, alors que de mauvais augures disaient tout dévasté et donnaient dix-huit mois pour tout remettre en place. Les camelots de Raouché ont remisé leurs cargaisons de lampes à huile, sorties Dieu sait d'où, pour les troquer contre des stocks de parapluies en prévision des quatre jours de trombes automnales, court entracte entre la moiteur d'un été finissant et la fraîcheur d'un second printemps.

Achrafieh, sorti de ses abris, panse ses plaies et fait ses comptes. Lourds, très lourds, mais non ce qu'on a dit, écrit, crié d'angoisse quand la colline et ses pourtours semblaient expirer sous le déluge. On parle de deux cents morts, pour la plupart civils : c'est considérable mais loin, *fort* heureusement, du « *génocide* » annoncé, de ces « *cadavres qu'on brûlait en pleine rue dans un décor d'apocalypse* ». Non, Achrafieh n'est pas un champ de ruines et de cendres. Pas une rue pourtant qui n'ait été touchée et un appartement sur dix, à *tout* le moins est désormais inhabitable. C'est énorme déjà, pourquoi en « rajouter » ?

Le feu qui couve

La vie a repris ses droits mais personne ne paraît y croire. Ceux qui ont fui la montagne, les uns depuis juillet, les autres ces dernières semaines, sont revenus mais ne sont pas restés. Ils ont jeté un œil et fait demi-tour vers leur refuge : chez le cousin de Faraya où l'on s'entasse à deux ou trois *familles*, chez les « *sœurs* » ou les « *pères* » dont les couvents affichent toujours complet, dans les écoles ou *sous la tente*. En attendant... Dans les couloirs de l'hôpital Jeitaoui, on nettoie au balai, sans illusion. Qui serait assez fou pour remettre d'aplomb, aujourd'hui, locaux et matériels qu'une pluie d'obus syriens a dévastés en deux, trois nuits ? « *Nous n'avions presque rien préparé après les bombardements de juillet, la suite nous a donné raison,* explique Gaby, médecin par vocation, milicien à ses heures. *Pourquoi le ferions-nous maintenant ? Qu'y a-t-il de changé ? Rien n'est réglé...* »

Rien ? C'est vrai, la canonnade est terminée, le feu s'est estompé mais n'a jamais vraiment cessé : il s'est éloigné. Il couve à Sin-El-Fil, de l'autre côté du fleuve, où les Syriens sont regroupés. Il couve, entretenu par une poignée de francs-tireurs, de fusillades et le bruit sourd, intermittent, de quelques *mortiers*, comme s'il fallait garder, çà ou là, un terrain mûr pour une nouvelle explosion. A l'est comme à l'ouest, on a, gage sans conséquence, rangé quelques fusils au râtelier et rebâché quelques batteries. Qui est dupe ? Les caisses s'empilent la nuit, sur un quai discret du côté de Jounieh : un coup de peinture suffit à effacer l'inscription en hébreu, comme s'il fallait encore donner le change et camoufler l'alliance scellée avec « *le diable* ». A Dour-Choueir, qui surplombe Bickfaya, fief historique du clan Gemayel, des officiers syriens entraînent dans un camp ouvert depuis peu des miliciens mourabitouns (nassériens) ou baasistes. Et près de Moukhtara, sur les hauteurs dénudées du Chouf, ils instruisent les fidèles de M. Walid Joumblatt, seigneur des lieux.

Au nord non plus rien ne paraît avoir changé. La guerre ouverte entre maronites y fait chaque jour ou presque des victimes. Les « *maradas* » de M. Seleiman Frangié chassent et pourchassent de village en village les derniers phalangistes qui ont « *oublié* » de fuir ou d'abjurer leur fidélité aux kataëb, responsables du massacre de Ehden. « *Les hordes de Frangié écument toute la région,* s'alarme aujourd'hui M. Amine Gemayel. *Tous ceux qui ne leur plaisent pas sont liquidés séance tenante. C'est la loi de la jungle...* » De quoi, sûrement, regretter un peu tard le feu vert donné par son frère Béchir à l'exécution de M. Tony Frangié, assassiné avec sa femme, sa fille et ses plus proches partisans à l'aube du 13 juin. Quinze jours plus tard, les obus pleuvaient sur Achrafieh !

La paix promise du côté du Sinaï a remis le feu aux poudres. Qui, après tout, ne voyait avantage à se battre ? Les Syriens, parce qu'ils disposent à Beyrouth du moyen le plus sûr, le plus facile et le plus immédiat pour se faire entendre quand, ailleurs, on s'applique à négocier sans eux, ou contre eux. Israël, tenu à la prudence par la délicate gestation d'un traité avec l'Egypte, ne se risquerait pas à venir tout de go affronter les troupes du général Assad « *pour les beaux yeux des maronites* ». Bref, il n'était meilleure heure pour en découdre.

Mais, curieusement, les dirigeants chrétiens y semblaient tout aussi disposés. Ont-ils pensé que l'accord de Camp David, voulu, acquis et cautionné par le président Carter lui-même, finirait d'ébranler l'entente tacite syro-américaine sans laquelle le président Assad n'aurait jamais pu conduire sa politique libanaise ? L'inconsistance des résolutions laborieusement adoptées par le sommet du Front de la fermeté et la visite de M. Cyrus Vance en Syrie dans les jours qui suivirent Camp David auraient dû suffire à les convaincre que ni Washington ni Damas ne souhaitaient pareille rupture.

Des « apprentis sorciers »

Les radicaux du camp chrétien, qui caressent encore — sans trop l'avouer — le rêve de la partition, ont peut-être cru qu'une paix séparée entre l'Egypte et l'Etat hébreu, brisant la solidarité arabe, rendrait soudain leur dessein moins illusoire : un Liban chrétien, même réduit en peau de chagrin, ne serait plus d'emblée proscrit, isolé, en butte à l'hostilité générale.

« *En apprentis sorciers, ils ont voulu jouer avec Israël comme Israël sait si bien jouer avec les Américains : ils ont pris les devants, joué du fait accompli et attendu. Mais rien n'est venu...* », explique, aussi lucide qu'amer, un dirigeant phalangiste. Et, comme en écho, l'aveu désabusé de ce moine de Kaslik, monastère où se forge la pensée politique du clan le plus « ultra ». « *Oui, nous avons cru au grand magicien. Je n'y croyais pas trop, moi. Mais j'ai voulu voir, comme saint Thomas. Les preuves sont là : « ils » ne sont pas venus.* »

Et pourquoi diable seraient-ils venus ? Les dirigeants israéliens ont mesuré les risques et détourné les yeux, non mécontents, en fin de compte, de voir le voisin syrien s'enliser un peu plus dans le bourbier libanais.

La résistance opiniâtre des miliciens chrétiens l'a-t-il entraîné plus loin qu'il n'avait voulu ? Les combats ostensiblement relancés par les « ultras », alors que, après deux jours, la bataille paraissait s'apaiser, a sans doute pris le chef de l'Etat syrien au dépourvu. Répondre en lançant ses troupes à l'assaut du bastion chrétien, c'était sauter dans l'inconnu : les pertes en hommes seraient importantes et l'escalade, non maîtrisée, laissait place à trop de réactions inattendues, à trop d'impondérables. L'armée syrienne n'a pas bougé, mais elle a pilonné...

L'émotion, l'indignation à l'extérieur, n'ont fait que grossir. Damas flirtait avec la « ligne rouge ». Le président Sarkis, prisonnier des abris d'un palais que tous bombardaient, sortit alors l'une de ses dernières cartes et menaça Damas du seul éclat possible : un appel solennel à l'ONU. Pour justifier d'avance les concessions qu'il allait devoir faire, le général Assad a expliqué aux dirigeants de la gauche libanaise, convoqués à Damas, qu'il n'avait pu « *obtenir davantage* » du chef de l'Etat libanais, qui, légalement, commande la Force arabe de dissuasion. En d'autre termes, M. Sarkis a menacé de retirer soudain sa « *couverture* ».

A-t-on songé, à Damas, à relever le défi en jouant d'une de ces fameuses sorties qui rallumeraient sans coup férir le feu mal consumé de la guerre civile ? L'espace de quelques jours, on a vu reparaître dans Beyrouth-Ouest, barrages et patrouilles de ces milices de gauche que les troupes syriennes étaient venues mater, voilà deux ans. Et sans la moindre discrétion, deux brigades de l'Armée de libération de la Palestine, formées, encadrées, contrôlées par l'état-major syrien, sont allées se fixer le long de la ligne de front.

Chantage, contre-chantage ? Cela n'a pas duré. Qu'auraient donc à gagner les dirigeants syriens à un nouvel embrasement de la guerre libanaise ? Ne serait-ce pas d'abord l'échec dûment constaté de la « mission » qui leur fut confiée : mettre un terme à l'affrontement interlibanais et favoriser le retour de l'autorité légitime ?

En fait, tout semble s'être — provisoirement — réglé en un soir. Le temps pour M. Brejnev de prodiguer au général Assad quelques précieux conseils de modération. Le temps aussi pour M. Carter de donner au président syrien, par téléphone, quelques solides assurances pour l'avenir. Quelles assurances ? On ne devait guère tarder à les connaître, au moins en partie...

A peine le canon s'est-il tu, à peine M. Sarkis, sur recommandation du « tuteur » damascène, est-il allé quérir chez les frères arabes soutien et réconfort, que déjà la « modération syrienne » récolte ses récompenses. M. Mondale, vice-président américain, estime « *erroné* » d'attribuer à Damas la responsabilité du blitz. M. de Guiringaud cloue au pilori M. Chamoun et ses « ultras ».

On ne saurait être plus clair : l'Occident couvre Damas, sans complexe ni fausse pudeur. A quoi bon, dès lors, l'« *internationalisation* » que réclament si fort — trop fort — les leaders chrétiens ? L'affaire se réglera sur place, entre Arabes. Sous la houlette saoudienne : quelle meilleure garantie ?

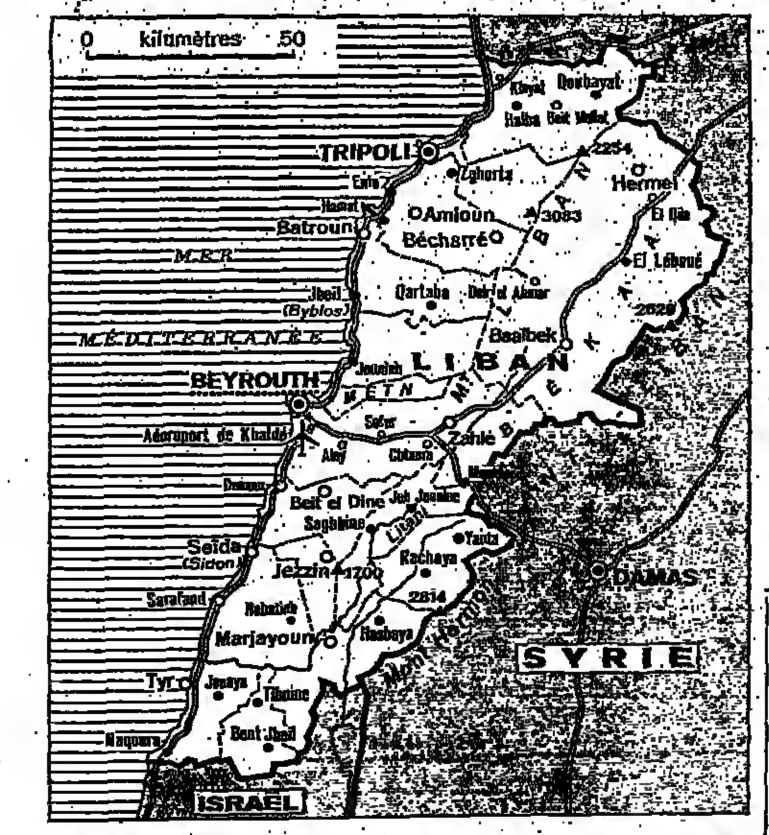
A ne lire qu'en surface, qui n'aurait craint le pire, au vu de ces résolutions de la conférence de Beiteddine ? Damas y était remercié, blanchi, couvert. De quoi nourrir les appréhensions de tous ces Libanais qui, depuis Camp David, voient leur pays sacrifié sur l'autel de la « *paix des autres* ». Il était là, en filigrane, ce « troc », qui hantait les mauvaises nuits beyrouthines : le Liban aux Syriens contre une paix négociée à l'amiable.

Mais ce n'était peut-être que l'apparence trompeuse d'une lecture trop hâtive. Sur le terrain, ils ont bien « reculé » ces Syriens, que l'on disait soudain forts d'un simple blanc-seing. Beiteddine, en point d'orgue, a donné quitus, assuré une caution... mais signifié une mise en garde. Les voilà hors d'Achrafieh, et les jeunes miliciens savourent — discrètement — une apparente « *victoire* ». Mais ils resteront là, aussi solides, aussi nombreux qu'auparavant : le mandat de la FAD, dont le renouvellement provoquait les hauts cris des « ultras », a été reconduit et nul ou presque ne s'en est aperçu.

Subtile pondération. Est-elle due au poids nouveau sur la scène libanaise des Saoudiens, véritables artisans de Beiteddine ? Serait-ce l'amorce d'une nouvelle donne ?

Prochain article :

UN PARI CONTRE LA MONTRE



Le Liban ressemble à un puzzle désordonné. 210 kilomètres du nord au sud, jamais plus de 80 kilomètres d'est en ouest, 10 400 kilomètres carrés (soit moins que notre Gironde), ce n'est qu'un bout de terre parsemé de « frontières ». Des frontières que l'on passe au simple gré des couleurs d'uniformes rencontrés tout au long de la route à travers d'innombrables « barrages ».

Casés dans l'ordonnancement fragile d'un lendemain de bataille, Syriens, chrétiens, islamo-progressistes, Palestiniens et « onusiens », se partagent le Liban comme un bocage remembré à la hâte sans s'arrêter aux querelles de voisinage. Mieux vaut faire l'inventaire :

1) L'extrême-sud, le long de la frontière israélienne, de la mer (Naqoura) aux contreforts du mont Hermon, est tenu par des miliciens chrétiens et des « transfuges » de l'armée libanaise, dirigés par deux officiers que les autorités militaires de Beyrouth entendent juger pour complicité avec Israël. Ces deux officiers, les commandants Sami Chidiac et Saad Haddad se sont répartis le terrain. Le premier contrôle la bande frontalière de Naqoura à Ben-Jbail, le second — installé à Marjayoun — est maître du reste. Mais leurs rapports se sont récemment tendus : interrogé à Jérusalem, le commandant Haddad a même accusé son acolyte de trahison... ;

2) Butant sur cette « ceinture » installée par l'armée israélienne à la faveur de son retrait du Liban-Sud, les troupes de la Finul (Force intérimaire des Nations unies au Liban) occupent une zone d'environ 800 kilomètres carrés, jusqu'au fleuve Litani. Mais elles ont laissé, le long de la côte, un couloir qui permet au camp palestino-progressiste de conserver le contrôle de Tyr ;

3) Les Palestiniens et — secondairement — quelques milices de la gauche libanaise sont maîtres du terrain entre le Litani et le Zahrani qui se jette à la mer au sud de Saïda ;

4) Au-delà du Zahrani, commence la zone directement contrôlée par la FAD. Elle s'étend jusqu'au *front* qui coupe Beyrouth en deux. Mais contournant *par* l'est le réduit des milices phalangistes et chamounistes, elle comprend également l'est et le nord, autour de Tripoli. La FAD tient ainsi la plus grande partie du *pays*. A l'est, la plaine de la Bekaa vit presque sous administration directe de Damas ;

5) De la ligne de démarcation beyrouthine jusqu'au-delà de Tbail (Byblos) et — d'ouest en est — de la mer aux crêtes du Nord-Liban, le pays est sous l'autorité de fait *des* milices conservatrices ;

6) La zone montagneuse, autour de Zghorta, constitue enfin le fief de M. Soleiman Frangié, leader incontesté des chrétiens *maronites* du Nord. Avec sa propre milice, la « Marada », M. Frangié soutient l'action de la FAD contre les phalangistes et les chamounistes.

EUROPE

Portugal

Le parti socialiste s'interroge sur son avenir

De notre correspondant

Lisbonne. — Le grand salon de l'Ajuda était plein à craquer, le 23 novembre. Il y avait les traditionnels diplomates et hommes d'affaires, mais aussi certaines personnes que la révolution de 1974 avait écartées des palais nationaux. Tous étaient venus assister à l'investiture du gouvernement de M. Mota Pinto.

Alors que le P.S.D. était représenté par ses dirigeants les plus importants, MM. Sa Carneiro et Meneres Pimentel, le C.D.S. avait envoyé son vice-président, M. Amaro da Costa, et deux anciens ministres, MM. Sa Machado et Rui Pena. Beaucoup moins importantes étaient, en revanche, les délégations du P.S. et du P.C.P. : deux membres du secrétariat du parti socialiste et un dirigeant communiste pratiquement inconnu.

Fait également significatif : l'absence de la plupart des officiers du Conseil de la révolution. A part les chefs d'état-major, seul le commandant Canto e Castro, considéré comme un des éléments les plus conservateurs de cet organe politique et militaire, assistait à la cérémonie.

Faisant preuve d'une extrême prudence, le président de la République et le premier ministre ont affirmé leur attachement à la Constitution, au rôle du Parlement et des partis politiques, au suffrage universel. Les discours visaient pourtant deux publics bien différents.

M. Pinto s'est adressé au Portugais de base. Il a évoqué la crise économique, la nécessité d'augmenter la production et de diminuer l'absentéisme dans les entreprises. Il a lancé un appel au sentiment patriotique.

Quel espace occuper ?

Le général Eanes, lui, s'est adressé à la classe politique. Certains passages de son allocution sont interprétés comme un message adressé au P.S. « *Le non-rejet* du *programme qui bientôt sera présenté devant l'Assemblée entraînera une co-responsabilité des groupes parlementaires à l'égard du gouvernement*, a déclaré le président de la République. *Mais*, a-t-il précisé, *si le programme n'est pas accepté, j'envisagerai la formation d'un nouveau cabinet destiné uniquement à préparer des élections anticipées.* »

Face à la motion de rejet que les communistes s'apprêtent à déposer, les socialistes n'ont que deux attitudes possibles. En s'abstenant, ils contribueraient, fût-ce indirectement, à l'investiture du gouvernement. Quant au général Eanes, il s'est, par avance, insurgé contre toute attitude ambiguë, qui serait fondée sur « *une complicité passive à l'intérieur de l'Assemblée et une opposition active en dehors d'elle.* » D'autre part, s'il votait la motion, le P.S. provoquerait la dissolution de la Chambre.

La publication d'un « manifeste réformateur »

Choix déchirant pour un parti qui, peut-être pour la première fois de son existence, s'interroge sur son avenir : quel projet politique adopter ? quel espace occuper ? La défaite aux élections partielles d'Evora a laissé beaucoup de dirigeants socialistes dans un complet désarroi (*le Monde* du 21 novembre). Ceux-ci découvrent que le P.S. « *n'est finalement pas condamné à être majoritaire* ». Qu'il ne sera pas toujours, selon les régions, soit le premier parti, soit le second derrière la droite, ici et là, dans le Nord, et derrière le P.C.P. dans les régions les plus radicales du Sud. Or, dans une ville de Tras os Montes, au nord-est du pays, il apparaît derrière le P.C.P., et, à Evora, dans l'Alentejo, les socialistes sont dépassés par le P.S.D.

L'heure de l'autocritique semble avoir sonné. « *Nous n'avons jamais eu un projet à nous : nous avons utilisé la droite pour combattre le P.C.P. et le P.C.P. pour combattre la droite* », avoue un dirigeant socialiste qui a fait partie du dernier gouvernement dirigé par M. Soares.

Au siège du P.S., les réunions du secrétariat se succèdent. On cherche à tirer les leçons des échecs récents. On analyse aussi la stratégie du parti social-démocrate. Certains pensent que la formation politique présidée par M. Sa Carneiro peut esquisser un pas à gauche après avoir fait le plein de ses appuis à droite. La « *social-démocratisation* » du P.S.D. — un parti qui monte en flèche — serait source de difficultés supplémentaires pour un P.S. qui se verrait ainsi de plus en plus coincé.

Un autre danger pointe à l'horizon : la publication, avant la fin de décembre, d'un « *manifeste réformateur* ». L'initiative est venue de deux anciens dirigeants socialistes, MM. Barreto et Medeiros Ferreira, qui annoncent des adhésions importantes. Ce « manifeste » sera le point de départ d'une fédération démocratique et réformatrice. Ses animateurs se proposent de contribuer à la formation, avec le P.S.D., d'une large base sociale d'appui au président de la République. Cette nouvelle configuration politique devrait permettre au général Eanes d'intervenir plus directement dans la vie publique portugaise, de se présenter de nouveau à l'élection présidentielle de 1981, et d'imposer un projet de révision constitutionnelle. Les socialistes ne sont pas loin de voir là un complot contre eux...

JOSÉ REBELO.

● *Les ministres grec et turc des affaires étrangères* réunis à Strasbourg dans le cadre du Conseil de l'Europe, ont décidé, le jeudi 23 novembre, de reprendre le 1er décembre, à Paris, les négociations sur la délimitation du plateau continental en mer Egée. L'échange de trois Grecs et de cinq Turcs capturés lors d'incidents frontaliers en Thrace et à Lesbos aurait également été décidé. — *(Reuter.)*

République fédérale d'Allemagne

MM. Bousquet et Leguay pourraient être cités comme témoins au procès de Kurt Lischka

De notre correspondant

Bonn. — MM. René Bousquet et Jean Leguay, qui furent respectivement secrétaire général de la police nationale française de 1942 à 1944 et délégué de celui-ci en zone occupée (*le Monde* des 10 et 12 novembre), pourraient être cités comme témoins devant la quinzième chambre criminelle de Cologne lorsque s'ouvrira, l'an prochain, le procès de Kurt Lischka, de Herbert-Martin Hagen et de Ernst Heinrichsohn accusés d'avoir joué un rôle essentiel dans la déportation des juifs de France.

Me Serge Klarsfeld, a annoncé, jeudi 23 novembre, au cours d'une conférence de presse à Bonn, qu'à la suite d'un entretien téléphonique avec l'avocat général de Cologne, le docteur Rudolf Gehrling, celui-ci a décidé de demander l'audition de MM. Bousquet et Leguay par le tribunal de Cologne.

En principe, il appartient au tribunal de décider quels témoins doivent être entendus. Mais le problème paraît déjà tranché. Une telle suggestion, émanant de l'avocat général, ne saurait être rejetée. D'autant que les associations juives, qui militent pour le jugement des criminels nazis, seront associées à la procédure. En tant que partie civile, leur représentant, Me Haus Bernhard Lahme, du barreau de Cologne, pourra participer aux débats. Il a décidé de se joindre à la demande d'audition de MM. Bousquet et Leguay, qui sera formulée par l'avocat général. Il reste à savoir si les intéressés seront prêts à témoigner devant le tribunal de Cologne.

L'un des problèmes posés par le procès Lischka, Hagen et Heinrichsohn est sa durée. Ne risque-t-on pas, comme dans d'autres actions en cours, de voir les débats se prolonger pendant des mois et même des années ? Me Lahme est optimiste : d'une part, parce que les débats seront fondés sur des documents qui portent la signature des accusés. On évitera ainsi la comparution de nombreux témoins aux souvenirs souvent flous. D'autre part, le tribunal aurait déjà prévu un nombre suffisant de juges suppléants pour que la procédure ne coure pas le risque d'être interrompue.

JEAN WETZ.

Le P.C.F. : une « véritable campagne de réhabilitation du nazisme est en cours ».

Plusieurs députés communistes, anciens déportés, ont exprimé, jeudi 23 novembre, leur inquiétude devant « *la multiplication de faits dont l'ensemble constitue une véritable campagne* de *réhabilitation du nazisme* ». M. André Duroméa, député de la Seine-Maritime, maire du Havre, a dénoncé, au cours d'une conférence de presse, « *la mansuétude du pouvoir à l'égard* d'un *Touvier, son immobilisme envers un Barbie, ou une étrange passivité lors de l'affaire Peiper* (1) », et il a déploré l'attitude d'une partie de la presse, de la radio et de la télévision, qui contribuent, estime-t-il, à « banaliser » les crimes nazis. « *Quel but poursuit cette campagne, pourquoi a-t-elle lieu maintenant ?* » a demandé M. Duroméa.

(1) Paul Touvier a été chef du deuxième service de la milice à Lyon en 1944. Condamné à mort par contumace, à deux reprises, par la cour de justice de Lyon, le 10 septembre 1945, puis par celle de Chambéry, le 4 mars 1947, pour des faits d'intelligence avec l'ennemi, il a bénéficié, le 21 novembre 1971, d'une mesure de grâce du président de la République le dispensant des peines complémentaires d'interdiction de séjour et de confiscation de ses biens.

Klaus Barbie a été chef de la quatrième section de la Gestapo à Lyon de 1942 à 1944, époque pour laquelle on compte dans la région dix mille arrestations, plus d'un millier d'exécutions et six mille disparitions. Condamné à mort par contumace une première fois en 1947, puis une seconde en 1954, il s'est installé en Bolivie. La Cour suprême de ce pays s'est toujours opposée à son extradition, demandée par le gouvernement français.

Joachim Peiper commandait le deuxième régiment de la première division blindée SS. Il est responsable d'un certain nombre de massacres perpétrés tant sur les fronts de l'Ouest que de l'Est. Condamné à mort en 1946 par le tribunal américain de Dachau, il avait vu sa peine commuée en détention à vie avant d'être libéré en 1957. Il s'était, en 1970, installé en France, à Traves (Haute-Saône). Il serait mort dans l'incendie de sa maison au cours de la nuit du 13 au 14 juillet 1976.

Espagne

TOUTES LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES SONT INTERDITES JUSQU'AU RÉFÉRENDUM DU 6 DÉCEMBRE.

Madrid (*A.F.P., A.P.*). — Le gouvernement a interdit le jeudi 23 novembre toutes les manifestations sur la voie publique jusqu'au référendum du 6 décembre prochain sur la constitution. Cette mesure semble surtout viser l'extrême droite, mais elle touche également les formations d'extrême gauche qui soutiennent le mouvement séparatiste basque. Le ministère de l'intérieur a précisé que l'interdiction ne serait levée que quatre jours après le référendum.

Des amendes d'un montant global de 3 millions de pesetas (environ 180.000 F) ont été infligées à une centaine de militants d'extrême droite à l'occasion des incidents qui ont suivi la manifestation du 19 novembre, place d'Orient, pour le troisième anniversaire de la mort du général Franco, a indiqué jeudi le gouverneur civil de Madrid. M. Rodolfo Martin Villa, ministre de l'intérieur, a remis au procureur du roi la transcription des discours prononcés lors de ce rassemblement, pour que ce dernier se prononce sur l'opportunité de poursuites.

Douze personnes soupçonnées d'appartenir à l'ETA ont été arrêtées jeudi dans la province basque du Guipuzcoa, a-t-on appris à Saint-Sébastien de source bien informée. Le ministère de l'intérieur a annoncé de son côté que quarante-sept membres de l'ETA avaient été arrêtés depuis le début du mois de novembre.

Yougoslavie

AU CONGRÈS DES SYNDICATS

Le président Tito annonce la généralisation du système de direction collégiale

De notre correspondant

Belgrade. — Après trois jours de débat, le huitième congrès de l'Union des syndicats de Yougoslavie a achevé ses travaux jeudi 23 novembre. Ils ont été suivis par plus de cent délégations étrangères dont celles de la C.G.T., de la C.F.D.T. et, pour la première fois, par des représentants des syndicats chinois. En revanche, les syndicats d'Allemagne fédérale ont refusé d'y prendre part, en raison, expliquent-ils, de la relaxe par les autorités yougoslaves de quatre « terroristes » ouest-allemands (*le Monde* daté 19-20 novembre).

Le congrès s'est préoccupé des difficultés économiques et sociales. Les interventions dans les commissions ont été, affirme la presse, « souvent très ouvertes et critiques » ; il a été longuement question de la faible productivité du travail, de l'aggravation de la balance commerciale, des investissements démesurés qui favorisent l'inflation (15 à 16 % cette année).

Le congrès a insisté sur la nécessité d'un développement plus accéléré des régions sous-développées. Les tendances à l'autarcie économique des républiques fédérées ont été condamnées parce qu'elles dissimulent le danger de manipulation avec les travailleurs et les citoyens au profit des « monopoles technocratiques ».

Le président Tito a révélé au congrès l'existence d'un projet de création de directions collégiales à tous les niveaux. Comme cette innovation s'étendra de la commune à la fédération, on peut prévoir que la Yougoslavie est à la veille de nouvelles organisations et réorganisations et, de ce fait, d'une série de nominations et de mutations dont le nombre depuis le deuxième congrès de la ligue, en juin dernier, a été déjà considérable.

Une commission du congrès s'est occupée spécialement des travailleurs yougoslaves émigrés. Ils seraient actuellement au nombre de huit cent mille environ, sans compter les membres de leur famille dont deux cent cinquante mille enfants. Des mesures sont prises pour établir avec eux des contacts suivis et étroits. Le congrès a invité les entreprises à créer de nouveaux postes de travail pour ceux qui reviennent et les organes du pouvoir à simplifier les formalités pour leur permettre d'ouvrir leur propre atelier avec des fonds et des outils qu'ils pourraient rapatrier.

PAUL YANKOVITCH.



Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE : LE RÉGIME DES LOYERS EN 1979

Le gouvernement déposera l'année prochaine un projet réformant la législation des baux

Jeudi 23 novembre, sous la présidence de M. Stasi (U.D.F.), l'Assemblée nationale examine, après déclaration d'urgence, le projet de loi relatif à la modération des loyers pour 1979 (« le Monde » des 10 octobre et 1er novembre). Après les mesures de blocage, puis de plafonnement, instituées en 1976 et 1977, ce texte crée un régime de transition destiné à empêcher les hausses de « rattrapage ». Un processus progressif de libération sera mis en place à partir du 1er janvier 1979, la liberté totale des loyers intervenant selon les baux au 1er juillet 1979 et au 1er juillet 1980.

Pour M. CHARRETIER (U.D.F.), rapporteur de la commission des lois, ce texte traduit la difficulté de sortir d'une période de vingt-sept mois d'encadrement sans remettre en cause le principe du retour à la liberté des loyers, qui devait être acquise au 1er janvier 1979. Il s'efforce de tempérer l'effet brutal du retour au régime de liberté, afin de protéger les locataires. Il ne concerne que les loyers du secteur libre et, dans une certaine mesure, les loyers plafonnés du secteur aidé (Crédit foncier), plus spécialement ceux des baux d'habitation ou à usage mixte professionnel et d'habitation, à l'exclusion des loyers du secteur conventionné, de l'aide personnalisée aux logements, des loyers soumis à la loi de septembre 1948 et des loyers du secteur H.L.M. Dans sa rédaction initiale, indique le rapporteur, le projet ne comportait aucune disposition applicable aux baux commerciaux. M. Charretier analyse ensuite les articles du texte et souligne qu'il est particulièrement délicat de légiférer d'une matière qui relève de la liberté contractuelle. En conclusion, il souhaite voir remédier à l'anarchie actuelle par une refonte complète de la législation en vigueur, ce qui suppose le retour à l'unicité du marché locatif et à l'équilibre des prix en fonction de l'offre et de la demande.

S'exprimant au nom de la commission de la production, saisie pour avis, M. ROSSINOT (U.D.F.) relève que les loyers représentent en moyenne 10 % du budget des locataires. Il note que si la hausse des loyers s'est indiscutablement ralentie (7,7 % de septembre 1977 à septembre 1978), les nouveaux baux prévoient souvent pour le 1er janvier prochain des hausses allant de 15 à 30 %. Certaines sociétés immobilières, constate-t-il, demandent à leurs locataires d'accepter un nouveau bail ou de déménager. Il fallait protéger les locataires. Bien qu'un accord ait été conclu entre le gouvernement et les organisations représentant la quasi-totalité des propriétaires, il a cependant fallu recourir à une loi en raison de l'obstruction pratiquée par une infime minorité de bailleurs, notamment par les sociétés immobilières conventionnées. Sa commission, indique-t-il, a approuvé le texte en discussion.

M. D'ORNANO, ministre de l'environnement et du cadre de vie, déclare notamment : *« Ce projet concerne près de quatre millions de ménages de locataires et plusieurs centaines de milliers de familles qui louent un appartement. Il constitue la dernière phase du retour au jeu normal du marché. Tout retour à la vérité économique suscite des craintes souvent exagérées et il pourrait être tentant de le repousser indéfiniment. Le gouvernement estime que ce serait une grave erreur, car le maintien d'une économie administrative fait d'abord disparaître tout attrait des épargnants pour l'investissement locatif, donc stopperait la construction locative privée, ce qui conduirait à un phénomène de pénurie, et elle dissuade ensuite les propriétaires d'entretenir correctement leurs immeubles.*

» Afin d'éviter que le retour au régime de liberté ne se traduise par des hausses brutales, le gouvernement propose donc :

» 1) D'interdire pour les baux en cours des hausses de rattrapge;

» 2) De limiter les loyers pour les nouvelles locations ou les renouvellements conclus au premier semestre ;

» 3) D'imposer une durée minimale d'un an pour la durée des baux conclus au cours de ce premier semestre 1979, ce qui interdit de passer des baux de courte durée se terminant immédiatement après la fin de la période d'encadrement. »

» En tout état de cause, conclut le ministre, *le gouvernement entend rappeler aux propriétaires que les hausses abusives seraient une politique irresponsable dont il serait tiré les conséquences. »*

Dans la discussion générale, M. AUROUX (P.S., Loire) estime que, si le gouvernement compromet les effets du libéralisme avancé par des mesures qui entraînent le retour à la liberté des loyers, c'est qu'il redoute lui-même les conséquences de sa politique et les réalisations sociales qu'elle pourrait provoquer. Soulignant la « *médiocrité évidente* » du projet, il conclut : « *Ce n'est qu'une petite loi de circonstance calculée pour obtenir pendant* dix *mois un indice des prix convenable ; ce n'est pas sérieux.* »

M. MARTIN (R.P.R., Paris) souhaite que ce texte de circonstance soit le dernier et que le gouvernement sorte enfin des incertitudes d'une politique du logements de catégories modestes, celle du gouvernement Debré, a laissé augmenter les loyers des logements de catégories modestes, plus vite que les autres.

Pour M. MOICONNAT (P.C., Isère), la portée du projet est très limitée, le gouvernement se refusant à remettre en cause une politique qui se résume ainsi : « *Loyers chers, pénurie de logements sociaux.* » « *Le projet ne limitant les hausses que pour six mois, qu'adviendra-t-il ensuite ?* », demande le député.

Pour M. ALAIN RICHARD (P.S., Val-d'Oise), le gouvernement cède à la tentation de revenir à la liberté, « *c'est-à-dire à l'inégalité* », même s'il cherche à atténuer provisoirement l'effet de libération des loyers. Son groupe préconise pour sa part l'élaboration d'une véritable loi conventionnelle des logements, qui serait appliquée par des juridictions spécialisées. Il proposera donc d'instaurer un système de convention collective en matière de logements.

« *Ce projet*, estime M. QUILÈS (P.S., Paris), *marque l'échec de la concertation tentée par le gouvernement et maintient les privilèges des sociétés conventionnées, responsables de cet échec.* » « *Rien ne justifie ces privilèges* », affirme le député ; aussi les socialistes proposent-ils de les supprimer.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen des dispositions du texte. Pour l'article 1 (interdiction définitive de toute mesure de rattrapage), elle adopte, à l'initiative de la commission des lois et avec l'accord du gouvernement, la nouvelle rédaction suivante : « *A compter du 1er janvier 1979, les clauses contractuelles de révision des prix des loyers, redevances et indemnités d'occupation des locaux à usage d'habitation ou à usage mixte reprennent normalement aux dates et conditions prévues dans le contrat. Pour l'application de ces clauses, le montant du loyer, de la redevance ou de l'indemnité d'occupation servant de référence est celui qui résulte de l'article 8 de la loi du 29 octobre 1976 et des articles 1 à 6 de la loi du 29 décembre 1977.* »

Sur proposition de M. ROSSINOT, cet article est complété par des dispositions visant à faire échec à la pratique qui a consisté à prévoir, dans les baux conclus en 1978, en dehors des révisions contractuelles habituelles, un loyer en valeur absolue en forte hausse au 1er janvier 1979.

L'Assemblée adopte également la nouvelle rédaction proposée par la commission des lois pour l'article 2 relatif aux mesures temporaires de plafonnement des prix de certains baux en cours venant en révision. « *Si le contrat prévoit la révision du prix en 1979 sans en déterminer les éléments de calcul, l'augmentation ne pourra excéder celle qui aurait résulté de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.* »

A l'article 3 (mesures temporaires de plafonnement du prix des nouvelles locations), les socialistes proposent de conférer un caractère permanent à ces mesures. Fermement combattu par le gouvernement et par M. FOYER (R.P.R.), l'amendement est repoussé. Les socialistes proposent également sans succès de porter d'un an à six ans la durée minimale des nouveaux baux.

M. CAVAILLÉ, secrétaire d'Etat au logement, reconnaît la nécessité de rationaliser les rapports entre locataires et bailleurs. « *Cependant*, insiste-t-il, *il est indispensable, s'agissant de conventions tions privées, de réfléchir mûreprivées, de réfléchir mûrement.* » La commission Delmon (commission sur l'étude des charges locatives et des rapports entre propriétaires gestionnaires et usagers) a fait à ce sujet des recommandations et un projet de loi, annonce-t-il, sera déposé au printemps prochain. M. D'ORNANO confirme le dépôt d'un projet et annonce également des mesures réglementaires et des mesures d'incitation.

Un amendement communiste faisait obligation de préciser le prix de l'ancienne location dans le nouveau bail. Il est rejeté et l'Assemblée, finalement, adopte l'article dans la nouvelle rédaction suivante : « *Au cours du premier semestre 1979, aucun immeuble ou aucun local à usage d'habitation ou à usage mixte, dont le dernier bail ou la dernière convention de location a pris fin depuis moins d'un an, ne peut être loué pour une durée inférieure à un an. Toutefois, le bail ou la convention est résiliable a la seule volonté du preneur, sous réserve d'un préavis de trois mois. Le loyer ne pourra être supérieur au prix qui résulterait de l'ancien bail ou de l'ancienne convention, prix fixé dans les conditions prévues aux articles 1 et 2. Ces dispositions ne sont pas applicables aux immeubles et locaux vacants lorsque le précédent bail ou la précédente convention a pris fin par la volonté du preneur.* »

L'Assemblée est ensuite saisie de plusieurs amendements relatifs aux dépôts de garantie. M. D'ORNANO indique que cette question sera traitée dans le projet que le gouvernement s'engage à déposer au cours de l'année prochaine. L'Assemblée n'en décide pas moins que « *les dépôts de garantie, cautionnements ou avances versés par les locataires aux bailleurs ne peuvent être d'un montant supérieur à deux mois de loyer.* »

Sont ensuite votés sans modification les articles 4 (régime applicable aux locaux accessoires) et 5 (répression des infractions). A l'article 6 (exclusion d'un certain nombre de loyers du champ d'application de la loi), l'Assemblée décide d'exclure également « *les loyers réglementés dans le cadre des contrats de prêts conclus entre les sociétés d'économie mixte et le Crédit foncier de France* ».

Les organismes de H.L.M. pourront imposer le conventionnement

L'Assemblée décide ensuite, sur proposition de M. BRIANE (U.D.F.) et avec l'accord du gouvernement, que pour les baux commerciaux, industriels et artisanaux qui seront renouvelés en 1979, le coefficient en fonction duquel est calculée l'augmentation maximum des loyers est fixé à 2,35, soit une hausse de 33 % environ. Par un article additionnel les députés abrogent l'article 4 de l'ordonnance du 24 septembre 1958, au terme duquel l'Etat verse aux sociétés immobilières conventionnées la différence entre les loyers fixés dans les contrats et ceux qu'elles perçoivent, compte tenu des mesures de limitation des hausses. Ils précisent, d'autre part, que pour les baux en cours, « *la révision amiable ou judiciaire du loyer pourra être demandée chaque fois que la variation de celui-ci, en application des clauses du bail, se trouvera être supérieure ou inférieure du dixième au moins à celle du revenu brut des immeubles.* »

L'Assemblée déclare ensuite recevable deux amendements de la commission de la production dont l'opposition estime qu'ils sortent du cadre du projet de loi. Le premier autorise les organismes d'H.L.M. à adopter le conventionnel institué par la loi du 3 janvier 1977 et qui ouvre aux locataires le droit à l'aide personnalisée au logement, sans tenir compte de l'avis de ses locataires. « *Alors que des conventions portant sur quatre cent soixante-quinze mille logements auraient pu être signées en 1978 en application de la loi de finances, les conventions conclues au 30 juin 1978 ne concernaient que vingt-neuf mille logements* », rappelle M. Rossinot. Au scrutin public demandé par le groupe communiste, l'amendement est adopté par 280 voix contre 202, sur 485 votants. Les députés suppriment ensuite pour les H.L.M. la subordination de l'entrée en vigueur des conventions à leur publication au fichier immobilier.

Dans les explications de vote, M. CANACOS indique que le groupe communiste n'avait pas l'intention de voter contre ce projet mais, qu'en introduisant, en violation du règlement, des amendements modifiant le conventionnement, « *on a détourné le texte de son objet* ». « *Normalement*, estime-t-il, *le conventionnement aurait dû faire l'objet d'une réforme d'ensemble après consultation des offices publics de H.L.M.* ». Dans ces conditions, le groupe communiste votera contre le projet.

M. AUROUX constate que le souci du groupe socialiste « *de protéger, non seulement les locataires, mais aussi les investisseurs, a été déjoué par des manœuvres grandes ou petites* » et que « *des libertés ont été prises avec le règlement* », les socialistes voteront contre le texte.

Avant le vote final, le président, M. Stasi, souligne que le règlement « *a été strictement appliqué* ». L'ensemble du projet ainsi modifié est adopté. — P. FR. et P. J.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA FISCALITÉ LOCALE DIRECTE SE HEURTE AUX OBJECTIONS DU R.P.R. ET DE L'OPPOSITION

La commission spéciale constituée, à l'Assemblée nationale, pour examiner la réforme des finances locales, adoptée par le Sénat le 16 novembre, a procédé, jeudi 23 novembre, à l'élection de son bureau.

M. Michel Aurillac (R.P.R., Indre) a été élu président ; M. Dominique Frelaut (P.C., Hauts-de-Seine), vice-président ; M. Xavier Hunault (non inscrit, Loire-Atlantique), secrétaire. M. André-Georges Voisin (app. R.P.R., Indre-et-Loire) a été désigné com dre-et-Loire) a été désigné comme rapporteur du projet de loi relatif à l'aménagement de la fiscalité directe locale et M. Maurice Tissandier (U.D.F., Indre), rapporteur du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement aux collectivités locales.

L'examen de ces textes, dont M. Giscard d'Estaing a rappelé que le gouvernement a « *la ferme intention de les voir adopter d'ici la fin de l'année* », se heurte à plusieurs objections des différents groupes parlementaires, portant principalement sur le texte relatif à l'aménagement de la fiscalité directe locale. Le groupe communiste a déposé une question préalable, dont l'adoption signifierait *qu'il n'y a pas lieu à délibérer*. Le groupe socialiste a déposé, de son côté, une exception d'irrecevabilité fondée sur la non-conformité de plusieurs dispositions de ce texte au principe du contrôle des élus sur l'assiette et l'emploi de l'impôt.

Le R.P.R. estime que le projet créant une dotation globale est acceptable, sous réserve d'un amendement tendant à prémunir les collectivités locales contre une brusque hausse des traitements des fonctionnaires, par une indexation partielle de leurs recettes sur l'indice de la fonction publique. En revanche, les députés gaullistes ont déposé une motion de renvoi en commission sur le texte relatif à l'aménagement de la fiscalité directe locale. Ils estiment, d'une part, que le temps laissé à l'Assemblée pour discuter de ce projet, dont l'examen se situerait vers le 8 décembre, est trop court ; d'autre part, le R.P.R. souhaite étudier simultanément la réforme des collectivités locales — le projet doit être déposé par le gouvernement à la session de printemps — et celle de leur fiscalité. Il estime que le problème posé par l'application de la taxe professionnelle peut être réglé par la prorogation du plafonnement appliqué depuis deux ans.

Pour sa part, le groupe U.D.F. est favorable à l'examen des deux textes dès la présente session dès lors que l'application du projet sur la fiscalité directe a été repoussée à 1981 par le Sénat. Il estime que le Parlement disposera, d'ici là, des informations nécessaires pour modifier éventuellement les dispositions qu'il aura adopter. — P. J.

POLITIQUE

AVANT LE SOIXANTE-DIX-HUITIÈME CONGRÈS

M. Bariani se déclare résolument hostile à une fusion des partis qui composent l'U.D.F.

Le soixante-dix-huitième congrès du parti radical s'ouvre ce vendredi 24 novembre au palais des congrès de Versailles. La première séance aura lieu à huis clos. Le débat de politique générale portera, samedi et dimanche matin, sur trois thèmes : « Le refus du chômage, le pouvoir aux Français, la social-démocratie et l'Europe. » La direction actuelle du parti n'est, en principe, pas soumise à réélection.

Dans l'entretien que nous publions ci-dessous, M. Didier Bariani, secrétaire général, s'interroge sur les voies que doit emprunter une éventuelle réunification de la famille radicale. Il juge sévèrement certaines des entreprises récentes en ce domaine, en particulier celle de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat, membre du parti radical (« le Monde » du 9 novembre).

M. Bariani réaffirme son engagement aux côtés de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, mais n'exclut nullement d'être candidat à sa succession quand celui-ci arrivera au terme de ses mandats de président de la formation valoisienne.

Enfin, le secrétaire général du parti radical se déclare résolument hostile à une fusion des formations constitutives de l'U.D.F. en un seul parti.

« Le congrès du week-end prochain, nous a déclaré M. Didier Bariani, secrétaire général du parti radical, député U.D.F. de Paris, n'est pas, statutairement, un congrès de renouvellement des instances puisque, au parti radical, tout le monde est élu la même année pour un mandat de deux ans : le président, le comité directeur, le secrétaire général et le bureau 1978 est une année où aucune de ces instances n'est soumise à réélection.

» Au sein du bureau, personne n'a contesté ce principe. Hormis un coup de théâtre, il n'y aura donc pas de remise en cause. Il ne suffirait d'ailleurs pas d'une majorité simple pour que ce renouvellement ait lieu : une majorité des deux tiers serait nécessaire, puisqu'il faudrait modifier les statuts.

— On assiste depuis quelque temps à une multiplication des initiatives, créations de clubs ou de groupes se réclamant du radicalisme...

— C'est une question de méthode. On constate, c'est vrai, une prolifération de clubs, d'« amitiés », d'amicales qui partent tous d'une bonne intention : rapprocher les différents courants du radicalisme. La question est de savoir si, à vouloir établir des passerelles, on ne multiplie pas les obstacles, les citadelles, les féodalités nouvelles et disparates, qui compliquent l'affaire plutôt que de la simplifier. De plus, la prolifération des groupuscules n'est pas le signe d'une bonne santé politique. Les prétentions de tel ou tel à intervenir finissent par obscurcir les choses alors qu'il faudrait les clarifier. C'est une mauvaise démarche.

» Une autre pratique est mauvaise : le racolage public. Sans douter de la sincérité de ceux qui lancent des appels à un rassemblement des radicaux, je pense que ce n'est vraiment pas là le meilleur moyen de rapprocher les courants. Ces appels sont d'ailleurs toujours suivis de réactions négatives de la part de ceux à qui ils s'adressent. Aucun radical sincère ne doit se faire de publicité sur le dos du radicalisme et de ses difficultés.

» Les initiatives décisives en matière de rapprochement se feront sans communiqué de presse et avec ceux qui représentent quelque chose dans le radicalisme.

— L'appartenance du parti radical à l'U.D.F. n'ôte-t-elle pas de crédibilité aux démarches des membres de la direction de votre parti vers l'opposition ?

— Autant je crois que ceux qui veulent se battre avec efficacité pour le radicalisme doivent le faire au sein du parti, autant je crois que le parti radical doit se montrer capable de remettre en cause ses propres modalités de fonctionnement et faire la preuve de son aptitude à accueillir des personnes ou des groupes qui ne partagent pas forcément les options actuelles du parti. Autrement dit, je comprendrais très bien qu'on puisse être au parti radical sans avoir forcément à souscrire, à l'égard de la majorité, et particulièrement de l'U.D.F., aux engagements qui sont actuellement — et légitimement. — ceux des dirigeants du parti (engagements que je n'entends évidemment pas remettre en cause personnellement).

» Cela veut dire qu'on peut très bien concevoir que s'expriment dans le parti des gens qui seraient dans l'opposition et qui souhaiteraient garder leur libre arbitre vis-à-vis de la majorité. A la condition qu'ils acceptent la discipline du parti et que leur comportement ne soit pas systématique. Cela dit, les difficultés que cette situation soulèverait au niveau de la vie parlementaire ne m'échappent pas.

— Comment concilier cette perspective avec une éventuelle fusion des partis rassemblés au sein de l'U.D.F. ?

— Il ne s'agit pas pour nous d'être dans l'U.D.F. en traînant les pieds. L'U.D.F. est le rassemblement indispensable de ceux qui soutiennent le président de la République. Le parti radical doit jouer le jeu de manière dynamique et volontaire.

» Pour autant, il ne m'apparaît pas raisonnable d'envisager la fusion des composantes. Et en ce qui concerne le parti radical, ce serait une grave erreur de supprimer un courant qui a des racines profondes dans le pays.

— Et si le président de la République demandait que cette fusion ait lieu ?

— Je ne suis pas convaincu que ce soit là, véritablement, la position du chef de l'Etat. En tout cas, en ce qui me concerne, je m'efforcerai toujours de plaider pour le maintien des courants traditionnels qui composent l'U.D.F. D'une part, parce que je crois que c'est ainsi que l'U.D.F. recouvre l'espace politique le plus vaste, et, d'autre part, parce que cette disparition aurait pour inévitable conséquence l'émergence d'un courant radical *maintenu* qui récupérerait à peu de frais ceux qui, légitimement, ne se résoudraient pas à cette disparition.

Des propos peu aimables

— Il n'y aura pas de renouvellement des instances valoisiennes à ce congrès, mais un certain nombre de personnalités radicales ne cachent guère leur intention d'être candidates à la présidence, la prochaine fois. Vous rangez-vous dans cette catégorie ?

— M. Jean-Jacques Servan-Schreiber est président. Il n'est pas renouvelable cette année. Au terme de son mandat actuel, les statuts lui permettent d'ailleurs d'en briguer un second de même durée. Ce n'est donc vraiment pas une question d'actualité. Je suis solidaire du président du parti parce que je crois aux qualités foncières de l'homme et à la valeur des thèmes qu'il introduit dans le débat politique. Mais je n'ai, pour le présent et l'avenir, d'engagement qu'à son égard.

— Dans ces colonnes, M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, fondateur du Club République et Démocratie et membre du parti radical, a affirmé son intention de « hisser les débats "rad-soc" au niveau qui devrait être le leur ». Que pensez-vous de cette ambition ?

— Je m'étonne que le secrétaire d'Etat ait pu tenir ces propos. Ils n'apparaissent ni aimables ni justes à l'égard de ceux qui représentent le courant radical et l'expriment depuis de nombreuses années. En particulier à l'égard du manifeste radical, considéré unanimement en 1971, comme une actualisation de valeur de la pensée radicale.

» D'ailleurs, ce genre de polémique ne doit pas faire passer au second plan la question de fond : le radicalisme a-t-il la capacité de contribuer utilement, par ses propositions, à la solution des grands problèmes auxquels est confronté le pays ?

» A son tour, M. Jean-Pierre Prouteau soulève aujourd'hui, et à bon droit, un certain nombre de problèmes sur l'évolution des sociétés post-industrielles à propos desquelles s'interroge chaque matin depuis plusieurs années plus d'un responsable politique.

» Ce n'est pas par hasard que le congrès débattra du refus du chômage, de la participation des citoyens à la vie publique et du type de société que nous voulons pour l'Europe. Les radicaux doivent avoir conscience qu'ils ne disposent plus actuellement d'un grand potentiel électoral sur le simple énoncé de leur raison sociale ; mais que la pérennité du radicalisme passe par leurs possibilités d'imagination et de proposition, par son aptitude à répondre aux interrogations de tous ceux qui constatent avec le président de la République que le monde change. »

Propos recueillis par
NOËL-JEAN BERGEROUX.

DU PARTI RADICAL

POINT DE VUE

Un congrès pour quoi faire ?

par ÉTIENNE DAILLY (*)

LES statuts le veulent ainsi : le parti radical tient un congrès à Versailles ce week-end. Qu'on n'attende pas de moi que je m'insurge lorsque, par exception, on les respecte. Je constate cependant que l'ordre du jour ne doit comporter que trois thèmes : le chômage, la participation des citoyens à la vie publique et la construction européenne.

De là à prévoir que, le congrès ayant ratifié les positions personnelles et affirmées de Jean-Jacques Servan-Schreiber sur ces trois thèmes de réflexion, il ne se pose effectivement aucun problème d'élection ou de réélection à la présidence..., le pas est vite franchi.

Certes les statuts du parti prévoient bien que le président est élu pour deux ans, mais bien des choses se sont passées depuis le congrès de novembre 1977.

Il y a d'abord eu les élections législatives et il serait assez normal, me semble-t-il, de tenter de déterminer si la stratégie électorale, pour le moins ambiguë, du président du parti, faite d'opposition au gouvernement, mais d'adhésion au président de la République, n'a pas, finalement, desservi nos candidats. Voilà un thème qu'on aurait aimé voir figurer à l'ordre du jour du congrès.

Et puis il y a eu l'échec du président du parti à l'élection partielle de Nancy. Le problème n'est pas de lui en faire grief. Certes, il a dû se représenter au plus mauvais moment de la conjoncture. Encore convient-il de rappeler que, toujours selon la même stratégie passablement équivoque, il s'était publiquement désolidarisé de l'action gouvernementale.

Il n'en reste pas moins que Jean-Jacques Servan-Schreiber se trouve aujourd'hui privé de ses mandats électifs : il n'est plus président du conseil régional de Lorraine et il n'est plus député de Meurthe-et-Moselle. Est-il dès lors décent de demeurer à la tête d'un parti dont, tout au long de son histoire, le président a toujours été un élu du peuple ? N'est-ce pas là créer un précédent redoutable ?

La question qui se pose à Jean-Jacques Servan-Schreiber — et qui ne se pose qu'à lui seul, — c'est de savoir s'il est bien en droit, après cet échec — immérité ou non, — de conserver, contre toute tradition, la présidence du plus vieux des partis de la République. Seul un dialogue entre sa conscience et lui-même pouvait permettre à Jean-Jacques Servan-Schreiber de trancher le débat. Je l'y ai invité lors de notre dernier bureau national. Je n'ai obtenu aucune réponse.

D'ailleurs si Jean-Jacques Servan-Schreiber est, au fond de lui-même, convaincu — puisque c'est, hélas, évident — que sa seule présence à la tête du parti est un obstacle à tout réaménagement (je n'emploie pas à dessein le terme de réunification) des structures actuellement si diversifiées de la famille de pensée radicale, il devrait alors saisir le prétexte de son échec électoral pour s'effacer et permettre ainsi à tous les radicaux de se retrouver. Qui oserait soutenir que ces retrouvailles seraient sans conséquences sur la vie politique d'un pays qui, selon le président de la République lui-même, veut être gouverné au centre ? Cette suggestion, je l'ai faite aussi le même jour à Jean-Jacques Servan-Schreiber. Là non plus je n'ai pas obtenu de réponse.

Alors oui, vraiment, ce congrès de Versailles pour quoi faire ? On va nous y abreuver des mêmes rengaines. Les florilèges de la pensée schreibérienne vont, une fois encore, dans la cité royale, enthousiasmer « les amis des amis » de l'ancien député de Lorraine puisque, comme chacun sait, ce sont eux qui composent maintenant le « public » des congrès radicaux. On critiquera le gouvernement tout en exaltant le président de la République, comme si c'était encore crédible depuis la dernière conférence de presse de ce dernier, et chacun retournera ensuite dans sa province un peu plus convaincu, en son for intérieur, que les radicaux auraient sans doute mieux utilisé leur temps s'ils avaient enfin décidé, eux, de reprendre en main le développement et le destin de leur parti.

Dans une interview publiée par le journal *le Monde* daté du 10 août 1978, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber concluait avec l'humilité qui lui est coutumière : *« Les hommes politiques, qui ont marqué, même modestement, leur époque, ont tous traversé d'abord une longue période solitaire. »*

Le congrès du parti radical qui s'ouvre à Versailles ne paraît ni conçu ni organisé pour l'inviter à s'engager dans la voie austère de la solitude et de la réflexion. Est-il encore permis d'espérer qu'il comprendra que, dans l'état actuel des choses, cette solitude est le meilleur service qu'il pourrait rendre au parti ?

(*) Vice-président du Sénat, membre du bureau national, ancien vice-président du parti radical.

M. Servan-Schreiber : il faut que la France soit social-démocrate

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du parti radical, a déclaré, jeudi 23 novembre, au micro de TF 1, au cours de l'émission réservée aux formations politiques : « *On a cru que 1978, à cause des législatives et de leur caractère incertain, était l'année importante. Et, en effet, elle l'était. Mais nous sommes à la fin de cette année et que voyons-nous ?*

» *Pas d'investissements. Pas de création d'emplois. La jeunesse trouve partout porte close. L'inquiétude du début de l'année nous la retrouvons à la fin de l'année. La chance n'a pas été saisie et la confiance n'a pas été cultivée.*

» *D'autres, alors, portent leurs espoirs sur 1981, en disant que la prochaine échéance est celle-là. Qui peut le penser ? Qui peut penser que pendant trois années les Français vont attendre en voyant cette affreuse marée noire du chômage les angoisser, les martyriser — eux et leurs enfants — sans qu'il y ait dislocation de ce pays ?*

» *Ce n'est pas imaginable. (...) C'est en 1979 que l'effort collectif doit être organisé. Il s'agit de recréer tout un appareil industriel, maintenant démodé, pour notre pays et d'inventer aussi les nouvelles activités.*

» *Un tel effort ne pourra pas être décrété d'en haut. (...) L'effort ne sera organisé que si chacun s'en sent responsable et si chacun ressent qu'il est traité de manière égale et juste.*

» *Il s'agit donc, en très peu de temps, de faire que la France soit ce que l'on appelle social-démocrate. Des Français à égalité, et des Français responsables.* »

A propos de l'élection de l'Assemblée des Communautés européennes, M. Servan-Schreiber a affirmé : « *L'Europe, élue par tous les citoyens, peut-elle être conservatrice dans un monde en constant bouleversement ? Ce serait l'affaissement ou l'explosion. Peut-elle être libérale, alors qu'il s'agit précisément d'organiser un effort volontaire et collectif ? Ce serait un non-sens.*

» *Elle ne peut être que social-démocrate. L'Europe des hommes et des femmes, prenant les responsabilités dans leurs propres mains, et sachant, à chaque instant, que l'égalité est la règle dans cette société européenne où nous allons.* »

MISE AU POINT. — A la suite du compte rendu de l'élection du maire de Hyères (Var), paru dans *le Monde* daté 19-20 novembre, M. Stephan, conseiller municipal élu, en mars 1977, comme non-inscrit, sur la liste du P.S., et qui a été candidat, sans succès, à la succession du maire décédé, Jean-Jacques Perron (P.S.), nous demande de préciser qu'il n'est nullement dans ses intentions de « *passer à l'opposition* » au sein du conseil municipal. Il ajoute : « *Même si j'ai, par ailleurs, certaines divergences, que je ne nie pas, avec mes collègues socialistes* ». M. Stephan nous indique, d'autre part, que le conseil municipal est composé de 22 PS (et non 20), de 7 sans étiquette (et non 9), de 1 R.P.R. et 1 P.R.

Le Sénat veut surtaxer les grandes surfaces qui vendent de l'essence au rabais

Le Sénat a achevé, jeudi après-midi, l'examen de la première partie de la loi de finances pour 1979 (voir *le Monde* du 23 novembre).

Par 163 voix contre 125, il a repoussé l'article 13 du projet qui visait à exonérer de la T.V.A. la société d'économie mixte Transpac, en assimilant son activité dans le domaine de l'équipement à celle des P.T.T. Cette société, créée en 1977 et contrôlée à 67 % par l'Etat, est chargée de l'exploitation d'un réseau de transmission d'informations entre ordinateurs d'entreprises. « *Si Transpac veut bénéficier de conditions d'exploitation du secteur public*, avait notamment déclaré le rapporteur général, M. MAURICE BLIN (Union centriste, Ardennes), *qu'elle réintègre le secteur public.* »

Les sénateurs ont aussi voté, à l'unanimité cette fois, un amendement dû à l'initiative de M. MICHEL CHAUTY (R.P.R., Loire-Atlantique) instituant une taxe de 10 centimes sur le litre d'essence et de super distribué par les grandes surfaces. Cette taxation, dans l'esprit de son auteur, doit corriger « *l'avantage injustifié dont jouissent les grandes surfaces* » et mettre à égalité avec elles les pompistes de marques et les petits distributeurs qui assurent un service public.

LA RÉPLIQUE DE M. EDOUARD LECLERC

M. Edouard Leclerc, fondateur et animateur des centres qui portent son nom, grand défenseur d'un rabais massif des prix de l'essence, vient, à la suite du vote du Sénat, d'envoyer aux propriétaires des centres Leclerc, le télégramme suivant :

« Si l'Assemblée nationale ne rectifiait pas cette inégalité devant l'impôt, vous seriez amené à exploiter séparément vos stations d'essence soit en nom personnel soit en société distincte. »

Ils échapperaient ainsi à cette mesure...

Par 163 voix contre 128, le Sénat a d'autre part voté un amendement d'initiative communiste supprimant l'article 27, qui réduisait de 15 % à 12,26 % le taux de prélèvement sur le montant de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Ce prélèvement alimente la dotation du fonds spécial d'investissement routier. Par ce vote, le Sénat a voulu maintenir le taux actuel au profit de ce fonds.

Les sénateurs ont adopté ensuite un amendement présenté par M. Roland RUET (rép. ind., Ain), qui fixe à 3 % — et non 1,5 % comme l'avaient décidé les députés (*le Monde* daté 19-20 novembre) — le prélèvement sur les sommes misées au Loto national dont le montant est affecté aux sports de masse. Puis, par 165 voix contre 120, ils ont approuvé un amendement défendu par M. Jean FRANCON (union centriste, Bouches-du-Rhône), qui autorise le gouvernement à prélever au taux maximum de 0,5 % un pourcentage sur les mises des enjeux des paris mutuels.

Pour les rentes viagères, l'approbation d'un amendement de M. Francis PALMERO (union centriste, Alpes-Maritimes) repousse du 1er janvier 1979 au 1er janvier 1980 l'application des nouvelles dispositions.

Le Sénat a adopté le relèvement de 10 à 15 % proposé par le gouvernement, des limites de chiffres d'affaires ou de recettes prévues pour l'octroi des allégements fiscaux accordés aux adhérents des centres de gestion et d'associations agréées. Il en est de même pour un amendement présenté par le ministre du budget qui tend à maintenir les avantages fiscaux au titre de l'année de dépassement pour les adhérents des centres de gestion qui perdent le bénéfice de ces allégements dès la première année où leurs recettes dépassent les plafonds en vigueur.

Après les interventions de MM. Raymond BOURGINE (CNIP, Paris), Anicet LE PORS (P.C., Hauts-de-Seine), et Etienne DAILLY (gauche dém., Seine-et-Marne), le Sénat a approuvé par 185 voix contre 100 l'article 34 (équilibre général du budget), le gouvernement écartant de ce vote les amendements concernant les bouilleurs de cru.

Le Sénat a abordé jeudi soir le chapitre des dépenses et discuté les crédits du ministère des affaires étrangères.

Priorité est donnée, a souligné le rapporteur général, M. BLIN, remplaçant M. GUSTAVE HEON (gauche démocr., Eure), rapporteur spécial à la restauration de « *l'outil diplomatique* ». En revanche, les crédits destinés aux diverses actions extérieures menées par le ministère, paraissent insuffisants.

M. CLAUDE MONT (union centriste, Loire) interroge le ministre au nom de la commission des affaires étrangères : « *Est-il exact*, lui demande-t-il, notamment, *que la France appliquera dès l'entrée en vigueur du Système monétaire européen (S.M.E.) le 1er janvier prochain, donc dans un mois, les marges de fluctuation limitée à 2,25 % et non la marge de complaisance de 6 % ? Comment agira le fonds d'intervention en face de fluctuations comprises entre 2,25 % et 6 % ?* » Le succès de cette politique monétaire n'est pas assuré, estime M. Claude Mont. Mais la création du S.M.E. constitue « *l'événement majeur du temps présent* ».

Le budget des affaires étrangères

Pour M. Francis PALMERO (union centriste, Alpes-maritimes), rapporteur de la commission des affaires étrangères, la coopération culturelle, scientifique et technique doit être repensée. Il évoque le recul de la langue française qu'il attribue à des raisons politiques, culturelles ou commerciales.

Après que M. Jacques Habert (non-inscrit, Français hors de France), rapporteur de la commission des affaires culturelles, a regretté l'imparfaite scolarisation des enfants français à l'étranger, M. Jean LECANUET (union centriste, Seine-Maritime), président de la commission des affaires étrangères, souhaite un aboutissement rapide des négociations israélo-égyptiennes. Il relève que la France a contribué à enrayer les perturbations auxquelles est soumise l'Afrique. Selon lui, l'action du gouvernement est guidée par trois principes : « *Indépendance nationale, solidarité, dialogue* ». M. Lecanuet consacre la suite de son intervention à la nécessité pour la France de participer à l'organisation d'une confédération européenne. Suspendue à 1 h. 05, la discussion devait se poursuivre, vendredi après-midi.

En Nouvelle-Calédonie

M. Lenormand (indépendantiste) est élu vice-président du conseil de gouvernement

De notre correspondant

Nouméa. — M. Maurice Lenormand, commissaire général de l'Union calédonienne (U.C.), parti qui prône une indépendance « *à terme* » de la Nouvelle-Calédonie, a été élu jeudi 23 novembre vice-président du conseil du gouvernement.

M. Lenormand, suppléant de M. Roch Pidjot, député non inscrit, devient ainsi le véritable chef de l'exécutif local, le haut commissaire de la République, qui préside le conseil de gouvernement, étant compétent dans les domaines qui relèvent de l'Etat.

Le même jour, M. Jean-Pierre Aifa, fondateur du parti centriste Union nouvelle calédonienne (U.N.C.), maire de Bourail, a été élu président de l'Assemblée territoriale.

L'opposition dominée par l'U.C., devenue majoritaire au conseil de gouvernement à la suite d'une mésentente entre le R.P.C.R. (dont le leader est le député R.P.R. M. Jacques Lafleur) et les partis centristes (*le Monde* du 18 novembre), n'a donc pas réussi à contrôler l'Assemblée territoriale. Un désaccord a conduit le parti socialiste (deux élus), le parti de libération kanak (PALIKA) (deux élus) et l'Union progressiste mélanésienne (un élu) à s'abstenir.

De son côté, le R.P.C.R. a reporté toutes ses voix sur le candidat centriste, M. Aifa, qui l'a emporté dès le premier tour de scrutin.

Favorable aux idées de l'Union calédonienne, mais hostile à l'indépendance, s'étant défini lui-même comme l'homme de la « *décrispation* », M. Jean-Pierre Aifa pourrait favoriser un certain rapprochement entre les diverses tendances politiques. Mais son élection à la tête du législatif local montre que les partis d'opposition, majoritaire au conseil de gouvernement, pourraient difficilement faire approuver leur politique par l'Assemblée territoriale.

En fait, la réussite ou l'échec de M. Lenormand dépend, dans l'immédiat, de la qualité des relations de son parti avec le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM. M. Paul Dijoud ayant souhaité s'entendre avec l'Union calédonienne, dont l'influence est prépondérante dans la population mélanésienne, on pouvait penser que l'élection de M. Lenormand faciliterait les rapprochements. Le problème de l'indépendance est toutefois un sérieux handicap.

L'U.C. a depuis 1976 pris position pour une indépendance à terme de la Nouvelle-Calédonie. M. Dijoud est certes d'accord pour coopérer avec les élus de ce parti en relançant l'économie du territoire et surtout en procédant à une profonde réforme foncière, mais il demande en échange qu'ils abandonnent leurs idées séparatistes.

M. Maurice Lenormand lui a implicitement répondu en déclarant qu'« *il n'est pas question que le changement de majorité qui est intervenu amène l'Union calédonienne à renoncer à elle-même* ».

JEAN-NOEL FERAUD.

LA SUCCESSION DE M. PINAY AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — M. Antoine Pinay, ancien président du conseil, président du conseil général de la Loire depuis 1949, qui fêtera son quatre-vingt-sixième anniversaire le 30 décembre, avait, il y a trois ans, fixé à 1977 le terme de son activité politique.

Elu pour la première fois en avril 1929 maire de Saint-Chamond, réélu régulièrement à cette fonction dès le premier tour, il ne s'était pas représenté lors des dernières élections municipales, se contentant de soutenir la liste des sortants, qui devait être battue.

M. Pinay ayant décidé de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de conseiller général du canton de Saint-Chamond, qu'il détient depuis 1934, son successeur à la mairie de la troisième ville de la Loire, M. Jacques Badet (P.S.) a été désigné par son parti pour briguer ce mandat aux élections cantonales de 1979. Il aura pour adversaires son adjoint radical de gauche, M. René Viallon, un ancien conseiller municipal de M. Pinay, M. René Bouchacourt, président de l'association Pour Saint-Chamond, jouant sur le plan local la carte de l'opposition à la municipalité de gauche en place, sans parler du candidat du P.C.F. et de celui que le P.R. a l'intention de présenter. — P. C.

POLITIQUE

LA TENSION AU SEIN DU PARTI SOCIALISTE

POINT DE VUE

Refuser l'alternative

par JEAN-PIERRE COT et CHARLES JOSSELIN (*)

ASSEZ ! Qui n'a entendu ce cri à travers le parti socialiste, avec véhémence par les militants contre les dirigeants ? Les divisions de la direction sont jugées avec sévérité par les militants qui ne les comprennent pas. Un parti comme le nôtre ne craint pas le débat démocratique, le choc des lignes politiques. Bien au contraire, il reconnaît dans ses statuts la diversité des courants de pensée. Mais il s'agit ici de tout autre chose, puisque les enjeux politiques n'ont pas été définis et que la majorité actuelle du parti reste fondamentalement unie sur l'essentiel.

Y a-t-il vraiment opposition sur l'union de la gauche ? Nous considérons tous que la stratégie d'Epinay est seule possible dans la France d'aujourd'hui. Union ne veut pas dire harmonie, nous en avons fait l'amère expérience en mars dernier. Aussi acceptons-nous la discussion conflictuelle de l'alliance, dont il faut demain, modifier le rapport de forces afin de relancer la dynamique unitaire sur de nouvelles bases. L'union est un combat ; chacun en convient.

Y a-t-il vraiment opposition sur l'affirmation sans complexes de l'identité socialiste ? Nous déclarerons tous notre attachement à la notion d'autogestion, que nous cherchons à préciser, à appliquer dans des politiques concrètes et réalistes. Refusant le repli sur l'Hexagone, nous estimons ensemble que le combat pour le socialisme ne s'arrête pas aux frontières, qu'il commande la construction de l'Europe, et qu'il porte la solidarité avec tous les opprimés.

Y a-t-il vraiment opposition sur la nécessité pour notre parti de se doter de moyens à la hauteur de ses ambitions ? Le développement de la capacité militante, la présence sur les lieux de travail, la définition de liens nouveaux avec le monde syndical et associatif seront les objectifs des années à venir, sous-tendus par une organisation matérielle digne d'un parti important, une meilleure circulation de l'information, une vie plus démocratique.

Des nuances, sans doute légitimes, existent sur ces points entre ceux qui composent la majorité actuelle. Elles doivent s'exprimer dans le nécessaire débat qui aura lieu avant le congrès. Justifient-elles pour autant le risque d'éclatement ?

La différence existe certes, mais avec le CERES, ou du moins ses chefs historiques. Le durcissement, au fil des mois, des positions de Motchane et de Chevènement pose problème, on le sait, dans le CERES même. Cette tendance qui avait approfondi les analyses économiques du parti refuse aujourd'hui les contraintes de la réalité. Cette tendance qui avait popularisé le thème de l'autogestion nie aujourd'hui l'aspiration à la décentralisation et hiérarchise son comportement. Cette tendance qui avait lancé l'idée de compromis géographique au nom de la solidarité avec l'Europe du Sud se replie frileusement sur l'Hexagone. Cette tendance qui avait conçu l'union de la gauche comme une idylle appelée à s'approfondir refuse de tirer les leçons de l'échec de mars dernier. La synthèse avec ces positions sera difficile au congrès de Metz si elle veut être autre chose qu'un arrangement.

En revanche, au sein de la majorité, nombreux sont les militants qui protestent contre la division, refusent le combat des chefs, l'affrontement Mitterrand-Rocard mis en vedette par la presse. L'opposition serait stérile, avortant les espoirs socialistes au moment où l'opinion s'y reconnaît davantage. En opposant la gauche et la droite, les archaïques et les modernes, les autocrates et les autogestionnaires, la zizanie substituerait de faux clivages aux vrais problèmes que le parti socialiste doit affronter aujourd'hui sur une base politique qui doit être claire et peut-être unie.

Il faut qu'on sache, à ce moment du débat, qu'un certain nombre de militants refuseront l'alternative entre mitterrandistes et rocardiens si la preuve n'est pas apportée que l'opposition se situe au plan du projet. Déterminés à s'engager sur un texte unique de motion pour la majorité, ils condamnent le comportement de ceux qui, se renfermant dans leur sectarisme, voudraient pratiquer l'exclusive, voire l'exclusion. Quant aux ambitions personnelles, pour légitimes qu'elles soient, elles doivent attendre, le moment venu, celui de la désignation du candidat à l'élection présidentielle.

Le parti aspire à l'unité. En cette passe difficile qui suit l'échec des législatives de mars dernier, il joue son avenir et a besoin de rassembler toutes ses forces.

L'option est claire entre l'unité du parti et sa balkanisation. Que chacun prenne ses responsabilités. Nous prendrons les nôtres.

(*) Délégués nationaux du parti socialiste.

M. MARCHAIS : ce n'est pas « l'homme » Mitterrand qui me gêne.

M. Georges Marchais a déclaré, jeudi 23 novembre, en réponse à M. Mitterrand, qui, sur Antenne 2, avait expliqué qu'il gêne le pouvoir mais aussi les dirigeants communistes :

« *En somme, François Mitterrand pose maintenant au prophète maudit. Evidemment, c'est un autoportrait un peu flatteur : personne ne peut penser que l'Histoire retiendra son nom pour le placer aux côtés de ceux de Copernic ou de Galilée... Mais enfin, puisque François Mitterrand m'a cité parmi ceux qui le persécutaient, je veux le rassurer. Non, ce n'est pas « l'homme » François Mitterrand qui me gêne. Ce qui me gêne c'est que François Mitterrand ait pris l'an dernier la décision de briser l'union de la gauche et de prendre ainsi la responsabilité de priver de la victoire tous ceux et toutes celles qui attendaient tant du changement. (...)* »

Un double enjeu

(Suite de la première page.)

A vrai dire, toutes ces discussions d'ordre statutaire n'ont guère mobilisé les militants socialistes, non plus que le « projet socialiste » en voie d'élaboration à partir de deux cent seize questions qui avaient été diffusées en juillet dernier dans les sections du parti. Le retard avec lequel les réponses sont parvenues a amené le bureau exécutif à modifier le programme de travail du P.S. La convention nationale prévue pour le 11 février est maintenue, mais elle ne sera que « délibérative ». Les votes auront lieu à une date ultérieure non encore fixée.

L'Elysée et le parti

Le véritable sujet d'intérêt des militants c'est, bien sûr, la préparation du futur congrès de leur formation, qui doit en principe siéger à Metz du 6 au 8 avril 1979. Leur problème, c'est qu'ils n'en perçoivent pas les enjeux politiques. Ils ne distinguent que des enjeux de pouvoir. Deux luttes simultanées sont en effet engagées : l'une pour la désignation du futur candidat à la présidence de la République, l'autre pour le contrôle de l'appareil du parti.

Cette dualité complique sensiblement la situation. On ne joue pas sur la même gamme selon que l'on vise l'Elysée ou le siège du P.S., place du Palais-Bourbon. Le problème se pose essentiellement à M. Michel Rocard. Le député des Yvelines et son entourage sont convaincus qu'en dépit de tout ce qui peut être dit sur les sondages, notamment par les militants socialistes, ils auront une influence décisive. Les membres du P.S. choisiront dans leurs rangs l'homme qui apparaîtra comme le mieux à même de rassembler une majorité d'électeurs. Si, selon les instituts d'étude de l'opinion, M. Rocard continue de devancer M. Mitterrand, il sera difficile de ne pas en faire le porte-parole du P.S. D'autant que, dans une telle hypothèse, il n'est pas du tout exclu que, de lui-même, le député de la Nièvre s'écarte de la course à l'Elysée.

Ecorché par les critiques dont il est l'objet dans son propre parti, il n'en demeure pas moins décidé à se battre jusqu'au bout pour conserver la direction d'une formation qu'il a fait renaître. Il pense que son rôle, à ce niveau, n'est pas achevé, que les socialistes ont encore besoin de lui. En revanche, une nouvelle candidature à la présidence de la République n'aurait, à ses yeux, un sens que s'il faisait mieux qu'en 1974, c'est-à-dire s'il était pratiquement assuré d'un succès de l'opposition. Tel ne serait sans doute pas le cas si, par hypothèse, M. Rocard était mieux reçu par les électeurs que lui.

Pour s'assurer une primauté dans l'opinion, le député des Yvelines est obligé de sacrifier à la personnalisation. Il lui faut faire parler de lui, obtenir les titres de la presse, bref créer l'événement. Son état-major de la rue de l'Université s'y emploie avec compétence. Son souci rencontre celui de la plupart des militants du P.S.U. qui ont suivi, en 1974, lors des « assises du socialisme », M. Michel Rocard au P.S. Depuis quatre ans, ils rongent leur frein, brûlent de se battre, derrière leur chef de file, sur des thèmes qui leur sont chers depuis longtemps et qu'ils ont dû souvent mettre en sourdine au nom de la discipline de la majorité du parti socialiste. Pour eux, il n'y a pas de problème : M. Rocard doit déposer une motion en vue du prochain congrès du P.S. et chacun se comptera. La perspective d'être à nouveau minoritaires n'est pas pour les effrayer. Bien au contraire, la plupart d'entre eux ont, tout au long de leur vie de militant, agi à contre-courant et certains paraissent même parfois gênés à l'idée de se trouver majoritaires.

Le lancement d'un quotidien

L'annonce par *le Matin* du mardi 21 novembre, sous le titre « Rocard va sauter le pas », du dépôt imminent par le député des Yvelines d'une motion fut une conséquence de cette situation. Elle satisfaisait l'état-major du candidat à la candidature à la présidence de la République soucieux de l'impact sur l'opinion par le biais des moyens d'information. Elle satisfaisait les fidèles de M. Rocard, soucieux d'apparaître comme les animateurs du débat au sein du P.S. et souvent agacés d'entendre présenter M. Pierre Mauroy comme l'arbitre de la situation.

Or, ce même mardi, justement, le maire de Lille avait prévu de rassembler ses principaux lieutenants après s'être entretenu, le jeudi précédent, avec le député des Yvelines. L'annonce d'une « motion Rocard » ne pouvait que heurter M. Mauroy et ses amis en semblant les placer devant un fait accompli. D'autant que, à tort ou à raison, *le Matin* est souvent perçu, notamment par les militants du P.S., comme un organe socialiste, et qu'il passe pour favorable au député des Yvelines. La publication, dans ses colonnes, d'informations sur la vie interne du P.S. prend, dès lors, une autre signification que lorsqu'elles paraissent dans des journaux qui ne sont pas reçus, par les adhérents du P.S., comme liés à leur parti. C'est d'ailleurs l'ambiguïté de cette situation et la gêne qui en résulte pour la direction du P.S. qui a conduit M. Mitterrand à proposer le lancement d'un quotidien exprimant officiellement le point de vue socialiste. Ce projet s'est heurté, pour des raisons essentiellement techniques et financières, à l'hostilité de M. Mauroy (*le Monde* daté 19-20 novembre). Les partisans du premier secrétaire semblent malgré tout vouloir faire du lancement d'un tel journal leur cheval de bataille. Force est pourtant de constater que M. Lionel Jospin, membre du secrétariat, qui a défendu cette idée au niveau de la fédération de Paris, n'a pas été suivi par les militants.

L'hypothèse du dépôt imminent d'une motion signée par M. Michel Rocard, si elle avait de quoi satisfaire les entourages les plus proches du député des Yvelines, a suscité en revanche un mouvement de repli chez d'autres socialistes que l'ancien secrétaire national du P.S.U. venait pourtant d'associer à son action. Il s'agit d'hommes, comme MM. Gilles Martinet, membre du secrétariat, et Daniel Percheron, premier secrétaire de la puissante fédération du Pas-de-Calais, de députés comme MM. Dominique Taddei, Jacques-Antoine Gau et Louis le Pensec, et de M. Edgard Pisani, sénateur de la Haute-Marne. S'ils sont prêts à faire de M. Michel Rocard le prochain candidat du P.S. à la présidence de la République, ils ne veulent pas recréer avec lui un type de situation dont ils font aujourd'hui reproche à M. Mitterrand. Pas question donc de laisser un homme imposer seul une démarche. Pas question surtout de laisser se recréer des entourages concentrant les pouvoirs.

Un mouvement de repli

La réaction de rejet est, sur ce point, nette au sein du P.S. Des cadres fédéraux qui, depuis des années, ne devaient leur autorité qu'à la confiance personnelle que leur manifestait M. François Mitterrand viennent d'être, tour à tour, désavoués par les militants dans les Alpes-Maritimes, le Rhône et l'Yonne. La crainte qu'un phénomène identique de « gouvernement par les entourages » ne se reproduise autour de M. Michel Rocard est d'autant plus grande que, dans de larges secteurs du P.S., un sentiment de suspicion demeure à l'égard des militants venus du P.S.U. derrière le député des Yvelines. Leur attitude, leur langage détonent encore souvent, ce qui n'est pas pour surprendre dans une formation où, après plus de sept années de cohabitation, anciens de la S.F.I.O. et anciens de la Convention des institutions républicaines se distinguent encore et « se vivent » comme différents les uns des autres.

Si M. Rocard ne pouvait pas faire figurer sur son éventuelle motion ces personnalités qui ne se situaient pas, jusqu'à présent, dans sa mouvance, il apparaîtrait comme opérant à partir d'une base étroite constituée pour l'essentiel par les anciens P.S.U. qui le suivent depuis 1974. Dans l'hypothèse où M. Pierre Mauroy maintiendrait, dans le même temps, son alliance avec le premier secrétaire du P.S., le député des Yvelines pourrait certes espérer attirer à lui ceux des partisans du maire de Lille les plus décidés à affronter, sans plus attendre, M. Mitterrand. Les stratégies qui, dans l'entourage de M. Rocard, défendent cette thèse, estiment pouvoir ainsi rassembler environ 30 % des mandats. Si le CERES se maintenait, par hypothèse, à environ 20 % cela signifierait qu'à eux deux MM. Mitterrand et Mauroy n'auraient plus une majorité. Le P.S. serait, selon l'expression de ces partisans de M. Rocard, « déstabilisé », et le député des Yvelines pourrait, en principe, négocier la mise en place d'une nouvelle majorité interne dont il serait l'axe.

Rien n'indique, à l'heure actuelle, que M. Rocard ait effectué ce choix. L'entreprise est en effet hasardeuse et, par bien des aspects. Il serait fort gênant pour un éventuel candidat à la présidence de la République d'apparaître comme minoritaire au sein de sa propre formation. C'est pourquoi de nombreuses pressions s'exercent en vue d'aboutir, dès avant le congrès du mois d'avril, à un accord entre MM. Mauroy et Rocard. C'est dans ce sens qu'agit, par exemple, M. Dominique Taddei, lorsqu'il déclare : « *Je souhaite, avec la grande majorité des militants socialistes, que M. François Mitterrand continue de jouer, à l'issue du prochain congrès, le rôle éminent qui a été le sien depuis 1971. Au-delà de cette échéance, personne ne pourra prétendre remplacer, à lui seul, François Mitterrand quand il sera amené à abandonner ses fonctions.* » C'est pourquoi le député de Vaucluse souhaite qu'un accord politique intervienne entre le maire de Lille et le député des Yvelines.

Un texte signé conjointement par MM. Pierre Mauroy et Michel Rocard pourrait rassembler, à lui seul, une majorité au sein du P.S., car il pourrait sans doute attirer à lui ceux qui, au CERES, ne partagent pas les thèses de MM. Chevènement et Motchane. Le problème est de savoir si le maire de Lille est disposé à engager d'ores et déjà ce processus.

Dans son cas, comme dans celui de M. Rocard, aussi longtemps qu'ils ne se sont pas personnellement prononcés, il convient de demeurer prudent. Certains des amis de M. Mauroy le poussent à engager sans plus attendre l'épreuve de force, mais il ne semble pas qu'il ait l'intention de modifier sa ligne de conduite. Il demeure partisan du maintien de l'unité de la majorité du P.S. jusqu'aux élections européennes du 10 juin et souhaite donc éviter un affrontement lors du prochain congrès. Le maire de Lille ne souhaite pas être celui qui écarterait M. Mitterrand, et, d'autre part, la concurrence entre le premier secrétaire et M. Michel Rocard le sert puisqu'elle le place en position de médiateur. Il croit, en dernier lieu, qu'il est possible d'éviter la crise et de trouver une solution de compromis.

Encore faudrait-il que M. François Mitterrand y fût disposé. L'enjeu est délicat puisqu'il s'agit du pouvoir au sein du parti socialiste. Le maire de Lille ne peut accepter de freiner M. Rocard et de jouer les médiateurs que s'il obtient, en contrepartie, un rééquilibrage sensible de la direction du P.S. Plus question donc de laisser à ceux que l'on appelle les « conventionnels », c'est-à-dire aux fidèles de M. Mitterrand, le contrôle des fédérations, de la presse, des secteurs « entreprises » ou « femmes », des jeunes...

Un nouvel équilibre de la direction

Une prolongation de la cohabitation avec le député de la Nièvre ne pose pas seulement des problèmes de prééminence entre groupes rivaux au sein du P.S. C'est la conception même du parti qui est en cause, et sur ce point, les analyses de MM. Rocard et Mauroy sont proches. Ils déplorent que le député de la Nièvre ne se soit pas appliqué à bâtir une formation digne de ce nom, profondément enracinée dans le pays. Ils croient qu'une telle entreprise ne peut être menée à bien que grâce à une liaison plus étroite, à un dialogue avec les associations et les organisations syndicales, tâche que M. Mitterrand ne semble pas disposé, ni préparé, à accomplir.

On ne peut pourtant pas, à l'heure actuelle, exclure qu'un compromis intervienne sur la composition de la future équipe de direction comme il en est intervenu un sur son mode de désignation. Il serait dès lors plus facile de trouver un accord sur les grands thèmes politiques, qui donnent bien souvent l'impression de n'être que l'habillage « idéologique » d'enjeux plus concrets.

Dans l'immédiat, chaque courant ou sous-courant du P.S. va pouvoir s'exprimer par le biais de « contributions ». Ces textes ne doivent pas être assimilés aux motions déposées lors des congrès. Il ne s'agit que d'ébauches, de coupes d'essai permettant aux uns et aux autres de tester l'écho qu'ils sont susceptibles de recueillir dans le parti. Une contribution signée par M. Rocard sera très certainement déposée de même qu'il est probable que M. Mauroy en élaborera une.

Rien n'indique toutefois que ces textes, qui doivent être déposés avant le 2 janvier, seront maintenus jusqu'au congrès du mois d'avril. Le comité directeur en discutera avant, en principe le 13 février. C'est là que se jouera une phase essentielle de la partie : ou la majorité du P.S. parviendra à se reconstituer ou elle éclatera. Restera à voir si elle se brisera en deux ou en trois, c'est-à-dire si M. Rocard sera face à M. Mauroy et à M. Mitterrand ou si, au contraire, le premier secrétaire se verra contraint d'affronter une coalition entre le maire de Lille et le député des Yvelines.

La présentation dramatique et à grand spectacle qui est généralement donnée du débat engagé au sein de la formation socialiste n'a donc qu'un rapport assez lointain avec la réalité. Elle n'est pourtant pas sans conséquences puisqu'elle désoriente les militants du P.S., accentue les rivalités personnelles et accroît, en définitive, les tensions internes.

THIERRY PFISTER.

هكذا من الإصل

LISTE

le enjeu



UN CONGRÈS A DIJON

Le médecin des prisons peut-il limiter son rôle à la seule distribution des soins ?

Dijon. — Quel rôle le médecin doit-il jouer dans le milieu carcéral ? Doit-il limiter sa fonction à ses responsabilités de soignant ou bien peut-il se laisser investir du rôle de médiateur que les détenus, tout comme l'administration pénitentiaire, souhaiteraient souvent le voir remplir, en fait sinon en droit ?

C'est à ces questions que les participants — venus de vingt pays, — réunis à Dijon depuis le jeudi 23 novembre pour le premier congrès mondial de médecine pénitentiaire, ont tenté de répondre. Elles se posent de façon identique dans toutes les sociétés industrielles, a indiqué M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, venu présider la séance inaugurale.

Cela d'une façon d'autant plus aiguë aujourd'hui que, si la grande criminalité décroît — l'on ne compte guère, chaque année, qu'une moyenne de mille six cents « crimes de sang » (dont environ deux cents d'origine crapuleuse), contre quinze mille accidents mortels de la circulation, a rappelé le garde des sceaux, — la petite et la moyenne délinquance, pour leur part, augmentent, ce qui ne permet pas d'observer une diminution de la population pénale : trente-cinq mille personnes sont actuellement détenues en France (dont moins de mille femmes). Sur cet effectif, dix-neuf mille seulement ont fait l'objet d'une condamnation, ce qui met en évidence le fait que les prisons françaises comptent seize mille personnes soumises au régime de la détention provisoire.

De notre envoyée spéciale

Cette proportion, a reconnu le garde des sceaux, *« est excessive, car il est trop souvent recouru à la détention provisoire comme à une solution de paresse »*.

Cette amère constatation du ministre de la justice sera-t-elle entendue dans les tribunaux ? Les médecins des prisons, quant à eux, l'ont faite depuis longtemps, qui connaissent et dénoncent les effets pathogènes de l'incertitude où se trouvent les prévenus, parfois pendant des années. Une fois la condamnation prononcée, en effet, *« une certaine stabilité émotionnelle peut s'instaurer, d'autant que le condamné sait ce qui l'attend et peut calculer le délai de sa libération conditionnelle... L'une des causes majeures de déséquilibre réside dans l'ignorance de la progression de l'instruction et dans l'attente du jugement »* (1).

Mais qu'ils soient prévenus ou condamnés, les détenus, dans leur ensemble, ressentent le rôle du médecin d'une façon bien particulière : qui, sinon lui, pourra obtenir de l'administration un aménagement des conditions de la détention ? Qui leur renverra d'eux-mêmes une image qui ne sera pas nécessairement dégradante et dévalorisée ? Qui cherchera avant tout à soigner plus qu'à juger ?

La pathologie rencontrée par les sept cents médecins qui travaillent dans les prisons présente les caractéristiques qu'a notamment analysées le professeur Solange Troisier, médecin inspecteur général de l'administration pénitentiaire, organisatrice du congrès de Dijon. Certes, les détenus présentent d'abord la pathologie la plus classique, souvent majorée par une absence totale de surveillance médicale pendant la période qui a précédé l'incarcération. C'est ainsi, dit le professeur Troisier, que nous rencontrons des tuberculoses « historiques » — car elles n'ont jamais été traitées, — que les maladies de la sphère oto-rhino-laryngologique sont plus graves et plus fréquentes que partout ailleurs, que les affections vasculaires sont particulièrement marquées chez ceux qui ont connu une vie émotionnelle intense avant l'incarcération. *« Il est classique de voir des truands faire un infarctus dès qu'ils arrivent à la prison »*, note le professeur Troisier.

Mais la vie carcérale secrète aussi des affections spécifiques qui se surajoutent à celles qu'avait contractées le détenu avant son arrestation. Cette pathologie est massivement dominée par les maladies psychosomatiques, qu'elles se manifestent dans les sphères gastro-intestinales (ulcère en particulier), dermatologique et par des troubles d'origine psychique. M. Alain Peyrefitte a relevé lui-même qu'en 1976 *« vingt-quatre mille détenus ont été traités pour troubles mentaux, dont le degré de gravité était d'ailleurs extrêmement variable. Les affections que l'on relève dans la pratique de la médecine en milieu pénitentiaire se trouvent doublées ou triplées quand il s'agit de psychiatrie. »* Sont bien évidemment à rattacher à ce même type de souffrance mentale les grèves de la faim, les suicides, les ingestions de corps étrangers — des objets métalliques en particulier — et les intoxications les plus diverses : quoique les somnifères et tranquillisants soient fournis en fioles sous forme dissoute, les détenus peuvent utiliser les modes les plus inattendus d'intoxication volontaire (absorption de détergents, du contenu broyé de piles électriques, etc.) ; les auto-mutilations, enfin, ne sont pas rares.

Une demande hétérogène

La médecine pénitentiaire française est-elle armée pour répondre à une demande aussi hétérogène ? Certes, le rôle du médecin des prisons est défini par le code de procédure pénale, mais de façon fort extensive. Il doit, en effet, non seulement distribuer les soins qu'impose l'état des détenus, mais aussi répondre aux demandes de l'administration (par exemple approuver des recours en grâce, des réductions de peine, des changements d'affectation de détenus, surveiller l'état sanitaire de ceux qui sont isolés ou punis). Chaque détenu subit une visite d'entrée destinée à établir son dossier médical. Or, dès ce moment, peuvent s'imposer des soins, car les conditions de l'arrestation elles-mêmes ont pu être violentes (accidents de voiture, blessures par balles, etc.). En outre, note le docteur Forget (1), *« l'interrogatoire mené pendant la garde à vue aura pu lui-même être brutal : une conséquence fréquente en est l'éclatement d'un tympan par une gifle : il faut donc examiner systématiquement les oreilles des détenus porteurs d'ecchymoses ou qui ont été frappés »*. L'entrée en prison est aussi souvent l'occasion d'un « sevrage » obligatoire d'alcool ou de drogue, qui impose également une étroite surveillance médicale.

Enfin, la vie quotidienne en prison est l'occasion de demandes constantes adressées au corps médical, car la maladie permet par elle-même une rupture dans l'écrasante monotonie de la vie pénitentiaire. Pour 60 % des hospitalisations de détenus (soit trois mille par an), a indiqué M. Peyrefitte, se font en milieu hospitalier, car la médecine pénitentiaire ne peut à elle seule répondre à tous les types de pathologie.

Pourtant, les moyens de la médecine des prisons sont moins squelettiques qu'ils ne l'étaient encore dans les années 60, comme l'a souligné elle-même le professeur Troisier : *« Les vacations du budget de 1979 sont en augmentation de 20 %. »* Et M. Christian Dablanc, directeur de l'administration pénitentiaire, a noté pour sa part que les dépenses de santé des prisons avaient très fortement augmenté depuis 1975. Mais l'objectif reste de rattacher les médecins pénitentiaires *« mal payés, mal connus, mal appréciés »*, pour reprendre les termes de Mme Solange Troisier, à la fonction publique.

Encore faudra-t-il lever certaines des équivoques qui contribuent à rendre leur rôle difficile. Le médecin pénitentiaire est, certes, avant tout, au service du malade-détenu. Il est aussi, qu'il le veuille ou non, un agent de l'« ordre », cet ordre que le prisonnier avait contribué à rompre.

CLAIRE BRISSET.

(1) Docteur Daniel Forget, médecin-chef des prisons de Nîmes, médecin adjoint des prisons de Marseille, *Médecine de l'homme*, mai 1977.

M. PEYREFITTE ET LA PEINE DE MORT

« Non à une décision prise à la sauvette »

De notre envoyée spéciale

Dijon. — Interrogé à Dijon jeudi 23 novembre au cours d'une conférence de presse improvisée sur les quartiers de sécurité renforcée, M. Alain Peyrefitte a déclaré que l'évasion de Jacques Mesrine était la *« parfaite démonstration »* que *« la sécurité y était insuffisante puisqu'il réussit à s'en sortir (...). Mesrine mène une croisade qui se retourne contre lui »*.

Au sujet de la sécurité des Français et de la peine de mort, le ministre de la justice a décrit *« une sorte d'angoisse collective qui s'est emparée des Français »*, à tel point que les actes d'autodéfense se sont multipliés *« par une contagion détestable »*. *« Ce ne serait pas un bienfait si l'on remplaçait une exécution capitale tous les deux ans — en moyenne — par quelques dizaines, voire quelques centaines, d'exécutions sommaires infligées sans aucune garantie de justice. »*

Rappelant que la recommandation numéro 103 du comité sur la violence, qu'il avait présidé, avait préconisé la suppression de la peine de mort et *« son remplacement par une peine de sûreté incompressible de vingt à quarante ans de prison fixée par le législateur et effectivement suivie d'effet »*, M. Peyrefitte a ajouté que le gouvernement n'était pas opposé à l'ouverture d'un débat sur ce point, et qu'il pourrait même en prendre l'initiative *« pour que la réflexion progresse sur ce sujet »*. Mais *« il n'est pas souhaitable qu'une décision de cet ordre soit prise à la sauvette, comme elle a failli l'être lors du dernier débat budgétaire par le biais dérisoire de l'argent »*.

Pourtant, le ministre de la justice a déclaré qu'il souhaitait voir, aussi souvent que possible, les peines de prison remplacées par des peines plus éducatives qui pourraient, par exemple, consister en une amende — proportionnelle aux ressources de l'intéressé — équivalant à un an de salaire, payable sur plusieurs années. Car la prison peut être *« l'école de la délinquance, quand ce n'est pas l'université du crime »*. — C. B.

● *Le prix de l'Union des athées*, pour 1978, sera remis officiellement le 10 décembre à Paris à l'éditeur René Baudoin pour l'ouvrage *la Bible de Pigault-Lebrun*.

★ Union des athées, 03330 Bellenaves (joindre 25 F en timbres ou par chèque pour recevoir le livre).

Mme PELLETIER S'INQUIÈTE DU CONTENU DE L'HEBDOMADAIRE « DÉTECTIVE »

« Saisie de très nombreuses interventions concernant la présentation par la revue Détective *d'une image avilissante de la femme à des fins commerciales »*, Mme Monique Pelletier, ministre délégué à la condition féminine a indiqué, jeudi 23 novembre, qu'elle avait attiré l'attention des ministres de la justice et de l'intérieur *« sur la gravité de cette affaire »* (*le Monde* du 18 novembre). Le communiqué du ministère de la condition féminine ajoute : *« Le dossier de la revue* Détective *sera en conséquence soumis à la commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence lors de sa prochaine réunion prévue le 29 novembre. En fonction des recommandations de cette commission les mesures nécessaires seront prises. »*

[Le communiqué du ministère de la condition féminine est ambigu. D'une part, le garde des sceaux n'a pas à être « alerté » sur « Détective ». C'est lui-même qui, au début de cette année, a saisi la commission de cette affaire dont elle délibère régulièrement depuis. Ainsi, il était prévu qu'elle en débatte à nouveau le 29 novembre. D'autre part, Mme Pelletier alerte M. Bonnet sur le contenu d'une publication dont le ministre de l'intérieur peut, quel que soit l'avis de la commission, décider l'interdiction à la vente aux mineurs, à l'exposition et à la publicité. Le ministère de la condition féminine, que nous avons interrogé, précise que ce n'est pas cette procédure directe qu'il souhaite, mais un débat dans la commission, débouchant ou non sur un avis d'interdiction.]

DANS UN DOCUMENT COMMUN

Le Syndicat de la magistrature le Syndicat des avocats de France et la C.F.D.T. critiquent de nouveau la cour d'appel de Douai

De notre correspondant

Lille. — Il y a un an, le Syndicat de la magistrature, section Nord-Pas-de-Calais, et la C.F.D.T. publiaient un document intitulé « Des juges contre la loi », qui était un véritable réquisitoire contre la jurisprudence de la cour d'appel de Douai en matière de droit pénal du travail. Des magistrats étaient accusés de *« manipuler des faits et la loi... »* (*le Monde* du 25 novembre 1977). Les deux organisations signataires de ce document, auxquelles s'étaient joint cette fois le Syndicat des avocats de France (section Nord), constate que depuis lors rien n'a changé, au contraire : *« Les décisions sont encore favorables aux patrons et encore plus sévères pour les salariés... »*

C'est ce qui explique la publication d'une nouvelle brochure d'une trentaine de pages, *La cour récidive* (1). En 1977, une cinquantaine d'arrêts avaient été analysés ; en 1976, le bilan porte sur une centaine d'arrêts représentant la plupart des décisions rendues sur appel d'un tribunal important, en une année. Il a été commenté à Lille, jeudi 23 novembre au cours d'une conférence de presse par M. Patrice de Charette, juge d'instruction à Béthune, délégué régional du Syndicat de la magistrature, Me Jean-Louis Brochen, du Syndicat des avocats de France, et M. Philippe Branquart, dirigeant national de la C.F.D.T.

La cour récidive est la présentation d'une série de faits, de jugements flanqués des arrêts de la cour avec leurs attendus sur quatre points : le droit syndical, la durée du travail et le repos hebdomadaire, l'hygiène et la sécurité, et, enfin, le pouvoir de contrôle des inspecteurs du travail.

Les éléments les plus frappants sont apportés par une statistique comparative des arrêts de la cour d'appel de Douai, selon trois catégories :

1) *Affaires de délinquance ordinaire* (vols, coups, blessures, émission de chèques sans provision, etc.). Aggravation de la peine : 47 % ; confirmation : 40 % ; diminution : 10 % ; acquittement : 3 %.

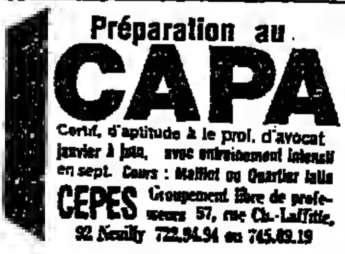
2) *Délinquance d'affaires* (infractions économiques et fiscales, banqueroutes, etc.) : aggravation de la peine : 24 % ; confirmation : 20 % ; diminution : 20 % et acquittement : 36 %.

3) *Infractions du travail* : aggravation : néant ; confirmation : 7 % ; diminution : 30 % ; acquittement : 63 %.

Il existe pourtant, en matière de droit pénal du travail, des circulaires impératives du garde des sceaux. Mais, fait-on remarquer, elles ne sont pas appliquées et cela ne provoque que très rarement l'intervention du parquet général. Finalement, c'est la fonction même de la cour d'appel que M. de Charette met en cause : *« Son rôle n'est pas de rectifier des erreurs de jugement, c'est en réalité une fonction politique. Dans les cours d'appel on n'a pas placé n'importe qui mais des gens de confiance soumis au pouvoir. De la justice partiale à la justice à deux vitesses, tout est mis en œuvre avec la complicité des ministères pour que, dans la société libérale avancée, les puissants soient confortés dans leurs privilèges et leur domination et que les faibles ne puissent même pas faire reconnaître leurs droits. »*

GEORGES SUEUR.

(1) *La cour récidive*, Syndicat des avocats de France, Bibliothèque des avocats du palais de justice, 59 Lille, et Syndicat de la magistrature du Nord-Pas-de-Calais, palais de justice, 62407 Béthune.



Quatre auteurs d'un détournement d'avion devant la cour d'assises de Paris

« Nous avons tous nos misères... »

La ségrégation raciale a-t-elle été la motivation déterminante des quatre Noirs américains, Jean Melvin Mc Nair, Joyce Tillerson et George Brown, qui comparaissent, depuis le début de la semaine, devant la cour d'assises de Paris, pour avoir détourné vers Alger, le 31 juillet 1972, un avion de la ligne Detroit-Miami (*le Monde* du 24 novembre) ? Les témoins qui se sont succédé à la barre ont affirmé que la situation des ghettos noirs à l'époque des faits constituait une bonne raison de chercher à fuir les Etats-Unis au prix d'un acte de piraterie aérienne. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris avait déjà trouvé à ce détournement des « motivations politiques » pour justifier son rejet de la demande d'extradition présentée par le gouvernement américain.

Le représentant du ministère public, M. Lucien Langlois, a, de ces motifs, une tout autre explication. Il ne nie pas le racisme, mais n'est pas certain que la situation américaine soit très particulière. *« On nous parle de ghetto, mais nous avons connu les bidonvilles en France »*, déclare-t-il dans son réquisitoire, qu'il conclura en demandant une peine de sept à neuf ans de prison pour chacun des accusés. *« On nous parle de bavures policières à Detroit, mais nous avons connu les ratonnades. »*

L'avocat général ne nie pas qu'il existe aux Etats-Unis *« un problème entre les Noirs et les Américains »*, mais doute que cela ait été d'une grande influence dans la décision des quatre jeunes gens. M. Langlois préfère parler du *« lot commun de la condition humaine »*, aux Etats-Unis comme ailleurs. La pauvreté, les enfances difficiles, les souffrances psychologiques, d'accord. Mais la racisme ? *« Votre enfance montre que vous avez souffert de la séparation de vos parents*, explique-t-il à Joyce Tillerson, *mais je ne crois pas que cela soit imputable à votre appartenance à la race noire. »* Puis M. Langlois ajoute : *« Il est vrai qu'à huit et neuf ans, vous avez été victime du viol commis par des Blancs. Mais est-ce l'apanage de gens de votre ethnie d'être — hélas ! — victime de ce genre d'agression ? »*

L'avocat général estime aussi qu'un individu peut toujours *« se sortir d'un guêpier dans lequel il est fourré »*. Même aux Etats-Unis. Même s'il est noir. Il cite le cas de l'agent spécial Brown, du F.B.I., noir lui aussi, venu témoigner durant le procès.

Le racisme de la police ? Les ratonnades systématiques d'un corps officiel d'officiers — dissous depuis — contre les jeunes Noirs du ghetto de Detroit ? M. Langlois n'y croit pas davantage. Il qualifie George Brown, condamné à plusieurs reprises pour des vols et qui s'est évadé d'une ferme-prison, de *« petit délinquant professionnel »*. L'accusé a-t-il été blessé, en janvier 1972, de cinq balles par la police ? *« On vous a rendu justice »*, répond l'avocat général. C'est vrai : George Brown a été relaxé après cinq mois d'emprisonnement préventif. Aucune information n'a été ouverte contre les auteurs du tir.

M. Langlois ne croit pas à l'influence du racisme dans cette affaire, mais il reconnaît que la vie n'est pas toujours facile, que *« nous avons tous nos misères. Détournons-nous des avions pour cela ? Mettons-nous en danger la vie de quatre-vingt quatorze passagers ? »* Pour exprimer sa douleur, il existe bien d'autres moyens. *« En Inde, celui qui veut attirer l'attention sur lui se brûle. Ce n'est pas que je préconise ce moyen. Mais ça a de la gueule. »*

PHILIPPE BOGGIO.

Faits et jugements

Daniel Forestier condamné à neuf ans de réclusion criminelle.

La cour d'assises de la Nièvre, après quarante-cinq minutes de délibérations, a condamné, jeudi 23 novembre, Daniel Forestier, meurtrier d'un boulanger, Robert Cochemé, le 24 octobre 1977 (*le Monde* du 24 novembre 1978) à neuf ans de réclusion criminelle (*nos dernières éditions*). Les jurés n'ont finalement pas suivi les arguments avancés par le défenseur de l'accusé, Me Henri-René Garaud, qui avait renoncé à plaider la légitime défense, invoquant simplement la non-culpabilité. L'avocat général, M. Robert André, qui avait requis dix ans de réclusion criminelle contre l'agent d'assurances, avait cependant reconnu qu'il devait bénéficier de *« très larges circonstances atténuantes en raison de sa grande honnêteté »* et de la personnalité de la victime.

Deux autonomistes bretons remis en liberté.

La chambre de contrôle de la Cour de sûreté de l'Etat a décidé, mercredi 22 novembre, de remettre en liberté MM. Rémi Goelabre, de Riec-sur-Belon (Finistère), et Guy Stéphan, arrêtés le 4 juillet dernier (*le Monde* du 8 juillet) à la suite de l'opération anti-F.L.B. qui a suivi l'attentat de Versailles. Ces militants étaient accusés de reconstitution de ligue dissoute. Ils avaient cependant toujours nié toute participation à des attentats.

En revanche, cette juridiction a rejeté la demande de mise en liberté de MM. Michel Salomon, Alain Furet et Daniel Hamon. Ces décisions interviennent quelques jours avant le procès de MM. Lionel Chenevière et Patrick Montauzier, qui doivent comparaître mardi 28 novembre devant la Cour de sûreté de l'Etat pour y répondre de l'attentat commis dans la nuit du 25 au 26 juin contre le château de Versailles.

● *L'ami de Dalida est condamné à un an de prison avec sursis.* — La seizième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris a condamné, ce vendredi 24 novembre, à un an de prison avec sursis et 1 000 francs d'amende, M. Richard Chanfrey, l'ami de Dalida. Il était poursuivi pour coups et blessures volontaires pour avoir, le 18 juin 1976, blessé d'un coup de carabine M. Joao Feliciano surpris dans la chambre de sa compagne, une employée de la chanteuse (*le Monde* des 5-6 novembre).

M. Gilbert Zemour est remis en liberté.

M. Gilbert Zemour, condamné le 11 juillet dernier (*le Monde* du 28 juin, et des 6 et 13 juillet) à un an d'emprisonnement, 1 500 francs d'amende, et cinq ans d'interdiction de séjour par la treizième chambre correctionnelle du tribunal de Paris pour *« menaces de mort sous condition »*, a été remis en liberté, jeudi 23 novembre, sur décision de la cour d'appel de Paris. M. Gilbert Zemour était détenu depuis le 6 février, après le dépôt d'une plainte par M. René Juillet, dirigeant plusieurs établissements de nuit à Paris et notamment le Lady L et l'Apostrophe. Ce dernier accusait Gilbert Zemour de vouloir le « rançonner ». M. Gilbert Zemour affirmait pour sa part que cette affaire était montée de toutes pièces par la police *« pour le faire tomber »*. L'arrêt de la cour d'appel sera rendu le 14 décembre.

● *Me Couturon, « dauphin » des avocats parisiens.* — Me Jean Couturon a été élu « dauphin » des avocats de Paris, le 23 novembre, au troisième tour de scrutin, par 998 voix alors que la majorité absolue était de 939 voix. Agé de cinquante-sept ans, docteur en droit, diplômé des sciences politiques, Me Couturon, qui accèdera au bâtonnat dans un an, est plus particulièrement spécialisé dans le droit de presse et le droit des sociétés. Ont été d'autre part élus membres du conseil de l'ordre Me Jean-François Le Petit (avec 1 066 voix) et Me Yves Jouffa (976). Quatre sièges restent à pourvoir.

● *Casino de Divonne : 10 millions de francs de pourboires pour les employés.* — Le tribunal de grande instance de Nantua (Ain) a donné raison, jeudi 23 novembre, aux quatre-vingt-huit employés des spectacles, des jeux et de la restauration du casino de Divonne-les-Bains, qui réclamaient à la Société touristique, thermale et hôtelière de Divonne-les-Bains la réintégration dans les 25 % de la masse des pourboires qui leur est réservée — les 75 % restants vont aux seuls croupiers — de taxes et salaires indûment prélevés, selon ces employés (*le Monde* du 17 octobre).

● *M. Michel Pouchet, quarante ans, ex-P.-D.G. de la SOIM* (Société de tuyauteries industrielles de montage), à Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime), a été condamné par défaut par le tribunal correctionnel du Havre, à trois ans de prison ferme pour fraude fiscale et à la même peine pour banqueroute. — (*Corr.*).



هكذا من الإهمل

ENQUÊTE

Courses truquées à Marseille

II. — Racket ou investissement ?

De notre envoyé spécial PHILIPPE BOGGIO

Soixante-seize personnes ont déjà été inculpées d'escroquerie et d'infraction à la législation des jeux depuis la découverte, en 1977, d'une véritable entreprise généralisée de fraude sur les hippodromes. L'échec du truquage d'un triplet (pari régional), le prix de Nimes, couru le 10 septembre 1977 à Marseille, a permis aux enquêteurs de la sous-direction des courses et des jeux, de remonter jusqu'au plus célèbre entraîneur français de trot, M. Pierre-Désiré Allaire et de tracer — encore en pointillés — la carte des fraudes (« le Monde » du 24 novembre).

Marseille. — Depuis la découverte de la multiplication des truquages sur les hippodromes, le milieu criminel marseillais se trouve mis en cause. Les rescapés de l'époque des trafics d'héroïne, des grands hold-up auraient-ils désormais la haute main sur les champs de course ? La terrible guerre des gangs, qui dure depuis 1974, aurait-elle pour enjeu le contrôle des courses de chevaux ? Le milieu criminel traditionnel tenterait-il de soumettre à son racket les escrocs du bordereau ? Ce n'est peut-être pas aussi simple.

Le lien entre les auteurs des truquages de courses de trot des hippodromes du Sud-Est, depuis quatre ans, et le milieu marseillais est pourtant tangible. L'entourage même de Pierre-Désiré Allaire n'y paraît pas étranger.

Vers 1975, M. Daniel Agobian, fils d'un célèbre bookmaker, prend une participation majoritaire dans un centre d'entraînement de trot, situé à Puys-Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône). L'entraîneur parisien y place presque à demeure ceux de ses chevaux qui n'ont pas grande réputation, ceux qui n'ont pas les moyens physiques suffisants pour gagner les grandes épreuves parisiennes, mais qui peuvent espérer prendre le meilleur sur les chevaux régionaux. Dans ce centre, on prépare aussi, entre autres, les chevaux du comédien Alain Delon.

C'est à Puys-Sainte-Réparade que la plupart des principaux inculpés des courses truquées de Marseille et de Cagnes-sur-Mer se rencontrent et se lient d'amitié. M. Olivier Dupont, d'abord : commerçant du quartier de la Plaine à Marseille. Gros joueur, il achète un cheval (*Froufroutant*) et le confie au centre d'entraînement. Les frères Jean et « Toni » Artillan : d'eux, on sait peu de chose. Joueurs de pétanque professionnels, figures marseillaises des hippodromes, ils sont naturellement les amis de tout le monde dans un univers où se rencontrent parfois des malfaiteurs inscrits au fichier du grand banditisme. (« Toni », surtout, semble avoir le don d'attirer la sympathie : écroué à la prison des Baumettes, à Marseille, il parvient en quelques jours à se faire nommer comptable de la prison). Jean possède une « licence de gentleman » (driver amateur). Il avait fait ses premiers pas à Puys-Sainte-Réparade. Les deux frères ont ensuite acheté des chevaux de cinq ans. Également assidu du centre d'entraînement, Jean-Louis Imbert, un jeune driver, qui deviendra rapidement familier des chevaux de Pierre-Désiré Allaire et d'Alain Delon. Il défendra les couleurs de l'acteur et des autres clients du centre.

La guerre : phénomène naturel

Un autre personnage fréquente aussi Puys-Sainte-Réparade depuis 1975 : Jacky Imbert — dit « Jacky-le-Mat » — père de Jean-Louis, la cinquantaine approchante. Jacky Imbert a une passion pour la monte des chevaux de trot. Il a obtenu, en 1970, sa licence de driver amateur. Quatre ans plus tard, pourtant, comme mu par un réflexe tardif, la Société française du cheval, l'exclut des hippodromes. Elle vient de réaliser que « Jacky-le-Mat » est un vrai « truand » marseillais, ancien « porte-couteau » de l'époque des Guérini qui a franchi, selon la tradition, toutes les étapes de l'initiation au grand banditisme.

Depuis 1974 — époque du démantèlement des bandes marseillaises spécialisées dans le trafic de drogue — Jacky Imbert fait beaucoup parler de lui. Une guerre sans merci semble l'opposer à Gaëtan Zampa — dit « Tani » — un autre héritier présumé. Le différend entre les deux hommes — auxquels s'ajoute Francis Vanverbergue, dit « le Belge », un ami (en prison pour douze ans) de « Jacky-le-Mat » — doit être important, puisque les morts violentes de leurs lieutenants s'accumulent. Parmi les seconds de Zampa : Gilbert Roux, Joseph Lomini — dit « Jo-le-Toréador », abattu le 31 mars 1973 au bar du Tanagra à Marseille — et « Tony » Roche. Francis « le Belge » et Jacky Imbert perdent Salvelli, tué l'été dernier à Plombières, Di Russo, ses deux lieutenants et « Gaby » Regazzi, assassiné en 1977 à la porte d'un cimetière marseillais. « Le Mat » lui-même est atteint, le 1er février 1977, de plusieurs balles de 11,43. Il réchappe miraculeusement à ce règlement de comptes.

Vieux comptes

Cette guerre, a-t-elle pour cause unique le contrôle des hippodromes ? Les policiers marseillais, sceptiques, ne croient pas à la thèse selon laquelle elle résulterait de la rupture d'une espèce de « contrat » réservant le « bénéfice » des courses de plat à « Tony » Zampa et celui du trot au « Mat ». La rivalité des gangs est, selon eux, un « *phénomène naturel* ». Depuis la mort, en 1967, d'Antoine Guérini, le milieu marseillais n'a plus de « juge de paix ». « *Guérini contrôlait son monde*, explique un policier de la sûreté urbaine de Marseille. *Il réglait les conflits, jugeait les escroqueries internes au milieu, répartissait les rôles. Il appartenait à une génération où l'on préférait éviter les morts nombreuses pour ne pas réveiller la police.* » Heureux temps où il suffisait de convoquer le « parrain » Guérini à l'Évêché, siège de la police marseillaise, et de le mettre en garde pour que les malfaiteurs cessent de se montrer trop voyants pendant quelques mois.

La mort de Guérini a multiplié les ambitions, favorisé des espoirs de grandeur que beaucoup de seconds rôles n'auraient jamais osé ébaucher dix ans plus tôt. Zampa, Imbert, « le Belge » n'étaient que des comparses. Ils le seraient restés sans le vide créé par la disparition des vrais « caïds » et la chute de la « French Connection ». Mais, après 1974, la drogue ne produit plus les bénéfices ronflants des années précédentes. Le milieu tout entier sent la fin prochaine de la filière française. Pressé par le temps, chacun joue pour soi, brisant la hiérarchie traditionnelle de la pègre. Coups fourrés, vol de quelques kilos d'héroïne destinés au marché américain, non-redistribution des bénéfices aux chefs de bandes, etc. Le milieu marseillais n'a pas encore réglé tous ces vieux comptes.

« Tani » Zampa, parfois sacré « grand caïd », à l'égal de Guérini ou d'Urbain Giaume, lequel fut condamné il y a quelques mois à dix ans d'emprisonnement pour trafic de drogue, a tenté de vendre de la farine pour de l'héroïne... De mémoire de policier, jamais un chef digne de ce nom n'aurait tenté une « *esbrouffe semblable dix ans plus tôt* ». Pour les policiers, Zampa n'est pas à la hauteur de sa réputation. « *On l'a vu avec de tout petits malfaiteurs, à peine des petits durs* ». Il vit actuellement caché, non en Italie, comme on l'a dit, mais dans le Vaucluse, où il doit désormais surveiller lui-même les prostituées qu'il contrôle...

« Tani » Zampa, Jacky Imbert, n'ont pas le sang-froid de leurs aînés. « *Ils paniquent vite, refusent de discuter. Sentent qu'ils sont contraints à la fuite en avant, à la politique du coup de feu.* » Ils sont aussi bousculés par le nouveau milieu marseillais. Un milieu éclaté, atomisé, anarchique. De plus en plus, les auteurs des hold-up sont des inconnus des fichiers du banditisme, des jeunes venus de nulle part ou connus pour un vol de cyclomoteur. Les rescapés de l'époque Guérini ont appris avec stupéfaction que de jeunes malfaiteurs marseillais — sans armes — tentaient de soumettre à leur racket un bar que toute la ville savait placé sous le contrôle d'un « héritier » des années 60.

Après que la source de profits tirés du trafic de drogue se fut tarie, les bandes organisées, pour survivre et continuer d'investir des fonds dans des placements respectables, ont été contraintes de trouver de nouvelles activités. Le trafic des cigarettes a repris. Les progrès techniques de l'imprimerie favorisent la relance de la fabrication de la fausse monnaie. Les anciennes filières de la prostitution vers l'Afrique sont à nouveau utilisées. « *Mais les malfaiteurs ne retrouvent plus les mêmes moyens de s'enrichir. Leur nostalgie des temps heureux ajoutée à leur crainte d'être dépassés par la génération montante en fait des fauves aux abois.* »

La reconversion des bandes marseillaises dans le contrôle des champs de courses est-elle aussi évidente qu'on le prétend ? Les enquêtes des policiers marseillais et parisiens semblent montrer que ce milieu criminel traditionnel est en vérité mal implanté sur les hippodromes. D'abord, parce que, même si la prostitution et la fausse monnaie ne procurent plus les bénéfices de la drogue, ces opérations sont encore jugées plus rentables et plus sûres que le truquage des courses. Plus rentables, car les fraudes nécessitent des complicités nombreuses dans le milieu professionnel du trot — monde socialement très composite — et parmi les petits « combinards » souvent à la lisière de l'honnêteté, encaisseurs, rédacteurs de bordereaux. Plus sûres aussi, car le monde des hippodromes est trop dangereux pour un gang organisé qui entend protéger sa sécurité : avant d'être des complices, tous les intermédiaires, entraîneurs, drivers, parieurs, sont d'abord des joueurs.

Argent blanchi

Certaines figures connues dans le milieu marseillais se sont, il est vrai, approchées du monde des courses. Eugène Matrone — dit « Gégène-le-Manchot » — l'un des rescapés de la tuerie du *Combinatie*, ce bateau chargé de cigarettes qui avait été attaqué en 1952 par une bande rivale, posséderait des chevaux de galop.

Exclu des champs de courses, on le voit régulièrement aux abords de l'hippodrome marseillais du parc Borély, attendant les informations sur les courses de plat de la journée. D'autres personnages du passé ont fait leur entrée dans les centres d'entraînement hippique : « Kiki » Alboréo, aujourd'hui en prison pour trafic de drogue, qui s'était rapproché de son frère Gaétan, propriétaire d'un haras, et Jacky Imbert, qui s'était découvert une passion pour la monte des chevaux de trot. « *Mais il en a changé*, a expliqué son fils Jean-Louis aux enquêteurs. *Depuis son exclusion des champs de courses, il fait de la voile* ».

Il n'est pas exclu, toutefois, que certains malfaiteurs aient bénéficié, grâce à leurs relations dans le monde des courses, des « tuyaux » sur les épreuves truquées. Dans ce cas, leur participation se limiterait plutôt à l'investissement de fonds en participation avec les investigateurs de l'escroquerie.

« *Certains truands qui ont blanchi de l'argent dans les casinos ou dans l'immobilier ont pu faire la même chose dans les fraudes hippiques*, explique un policier de la sous-direction des courses et des jeux. *Mais il s'agit davantage d'un placement d'hommes d'affaires que d'un racket* ».

Il est probable que lorsque les policiers connaîtront la liste complète des principaux bénéficiaires des fraudes, on trouvera quelques malfaiteurs à la retraite aux côtés d'investisseurs peu scrupuleux, mais d'honnête réputation.

FIN



LETTRES

MORT DE JACQUES BERGIER ÉCRIVAIN ET HOMME DE SCIENCES

Jacques Bergier, coauteur du *Matin des magiciens* avec Louis Pauwels et l'un des fondateurs de la revue *Planète*, est mort à Paris. Agé de soixante-six ans, il était le frère de notre collaboratrice Isabelle Vichniac, à qui *le Monde* présente ses condoléances.

[Né le 8 août 1912 à Odessa, en Russie, Jacques Bergier a fait des études en France, notamment à la faculté des sciences et à l'Ecole nationale supérieure de chimie. Après avoir obtenu une licence de sciences et un diplôme d'ingénieur chimiste, il s'est dirigé vers la recherche scientifique. De 1934 à 1939, il a travaillé au laboratoire d'André Helbronner. Dans le même temps, il collabore avec Vladimir Oavreau et Alfred Eskenazi et, en 1947, dépose le premier brevet sur le refroidissement électronique des piles nucléaires.

Durant la seconde guerre mondiale, Jacques Bergier a participé, dans la Résistance, au réseau Marco Polo. Arrêté par les Allemands, il fut déporté à Mauthausen.

Jacques Bergier est l'auteur d'études scientifiques et d'ouvrages sur l'espionnage, mais il s'est surtout fait connaître auprès du grand public par *le Matin des magiciens*, dont il fut le co-auteur avec Louis Pauwels, et, enfin, par la revue *Planète* (1961), dont il fut l'un des fondateurs avec Louis Pauwels et François Richaudeau. Passionné de science-fiction, fasciné par l'alchimie, ce visionnaire devait réunir autour de sa revue de nombreux fervents de l'occultisme.]

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A INAUGURÉ L'EXPOSITION LÉOPOLD-SÉDAR-SENGHOR A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Annoncée au dernier moment, la présence à la Bibliothèque nationale de M. Giscard d'Estaing, venu présider le vernissage de l'exposition consacrée à « Léopold Sédar Senghor, écrivain et poète », a quelque peu bouleversé, jeudi soir, l'organisation de la cérémonie.

Lorsque la foule massée en pied de l'escalier d'honneur, et qu'une l'escalier d'honneur, et qu'une haie de policiers séparait du cortège officiel, fut enfin admise, après maints filtrages, à pénétrer salle Mazarine, le président de la République française, le chef d'Etat sénégalais et leur suite avaient disparu, sans qu'une allocution (attendue) ait été prononcée.

Les visiteurs ont pu à leur tour, et en toute tranquillité, admirer les œuvres d'art, les manuscrits, les éditions, les documents de toutes sortes rassemblés non seulement en hommage au très grand poète des *Chants d'ombre* et des *Elégies majeures*, mais, autour de lui, à travers lui, prendre contact avec toute la chaleur humaine, toute la civilisation « communielle » de la *Négritude* dont Senghor, en dehors de l'action politique (qui a été écartée ici), a été et demeure le grand animateur.

INSTITUT

● *L'Académie française* a fixé au jeudi 25 janvier 1979 la réception de M. Edgar Faure, élu au fauteuil précédemment occupé par André François-Poncet ; il sera accueilli par le duc de Castries. Puis, le 22 février, ce sera le tour de M. Michel Déon, élu au fauteuil de Jean Rostand et qui sera accueilli par M. Félicien Marceau. Enfin, c'est jeudi prochain, 30 novembre, qu'une élection aura lieu au siège de Jacques Rueff ; trois candidats sont en présence, MM. Daniel Boulanger, Jean Dutourd et André Piettre.

CARNET

Décès

— Mme Claude Lederlin,
M. et Mme Luc ALAGDILLAUME,
Carine et Clément,
font part du rappel à Dieu de
Marie,
le 14 novembre, à l'âge de neuf ans.
10, rue Hussel, 65000 Tarbes.

— Mme Marcel Acquaviva, ses enfants, ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
M. Marcel ACQUAVIVA,
administrateur civil
de classe exceptionnelle,
directeur adjoint honoraire
de la présidence du conseil,
fondateur en 1924
de l'Office marocain des mutilés
et victimes de la guerre
et anciens combattants,
ancien président
des Associations corses
d'Afrique du Nord,
président d'honneur
de la Fédération R.P.R. de la Corse,
officier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance française,
croix de guerre,
croix du combattant volontaire,
médaille des Blessés,
grand officier du Ouissam Alaouite,
commandeur du Nicham Iftikar,
décédé le 14 novembre 1978, dans sa quatre-vingt-huitième année.
Domaine de Luzzobeo,
20260 Calvi.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Matias de Alzua et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Jacques de Alzua et leurs enfants,
Et la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Matias de ALZUA,
née Annette Paveau,
survenu le 22 novembre 1978, à Paris.
La levée du corps aura lieu à la clinique, le lundi 27 novembre, à 7 h. 45, 3, avenue Léon-Bollet, Paris (13e).
La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, sera célébrée le même jour, à 9 heures, en l'église de Sermaise (91).
El Gallo n° 2,
Parque Condé de Orgaz, Madrid.
39, rue du Docteur-Legay,
59110 La Madeleine.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Louis Belaubre, son épouse,
Ses enfants, petits-enfants et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de
M. Louis BELAUBRE,
receveur principal honoraire
des impôts,
survenu le 17 novembre 1978, à Paris (8e), dans sa soixante-seizième année.
Les obsèques auront lieu en l'église Sainte-Marie-des-Vallées, 13, rue Pierre-Virol, 92 Colombes, le lundi 27 novembre 1978, à 11 heures.
8, place de la Gare-des-Vallées,
92250 La Garenne-Colombes.

— Mme Benaim, son épouse,
Ses filles, son père, ses frères et sœurs,
Les familles Hergane, Guerrero, Bohbot, Ghana, Levy, Dumanoir, Bourguignon, Crampton et ses nombreux amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de
M. Michel BENAIM,
(quarante-six ans).
Les obsèques auront lieu le vendredi 24 novembre 1978, à 10 h. 30.
On se réunira au cimetière de Pantin.

— M. et Mme Christian Munier et leurs enfants,
M. et Mme Roland Munier et leur fille,
M. et Mme Alain Munier et leurs enfants,
M. Raymond Eddé,
M. et Mme Pierre Eddé et leurs enfants,
Mme Leyll Saad et ses enfants,
M. et Mme Gabriel Munier et leurs enfants,
M. et Mme Jean Munier et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Munier et leurs enfants,
M. et Mme Lucien Costagliola,
Les familles Eddé, Munier, Racy, Bursock, Marmey, Stemer, Ferrand, Joung, Ferrand-Eynard, Grevet et Burde,
font part du décès de
Mme Raymond MUNIER,
née Andrée Eddé,
survenu à Londres, le 22 novembre 1978, munie des sacrements de l'Eglise.
Une messe sera célébrée ce samedi 25 novembre, à 18 heures, en l'église Notre-Dame-du-Lyban, 17, rue d'Ulm, Paris (5e).
Les condoléances seront reçues à l'église.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Georges Raveau,
M. et Mme Yves Le Grand,
M. et Mme Alain Bonnet,
Mlle Jacqueline Raveau,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Georges RAVEAU.
Les obsèques auront lieu le samedi 25 novembre 1978, à 15 heures, à Verneuil-sur-Igneraie (36).
Ni fleurs ni couronnes.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Le Seigneur a rappelé à Lui l'âme de
M. Maurice TORRIS,
veuf
de dame Marie-Ghislaine Dupont,
officier de la Légion d'honneur
à titre militaire,
croix de guerre française et belge
(sept citations),
chevalier du Mérite maritime
du Dannebrog
et du Mérite social,
ancien brasseur et armateur,
vice-président de l'Association
des anciens combattants,
ancien président
du Souvenir français,
ancien président
de Grand-Fort-Philippe (Gravelines),
de la station de sauvetage en mer
ancien administrateur
de la Caisse d'épargne,
ancien membre
de la chambre de commerce
de Dunkerque
et commissaire enquêteur
pour l'utilité publique,
ancien conseiller municipal
de Gravelines,
pieusement décédé au 47, rue Aupick, dans sa quatre-vingt-troisième année, administré des sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.
La messe de funérailles a été célébrée le mardi 21 novembre 1978, en l'église Saint-Willibrord à Gravelines, suivie de l'inhumation au cimetière dudit lieu dans le caveau de famille, où il repose aux côtés de son épouse.
De la part de :
M. et Mme Jean Torris,
M. et Mme Philippe Torris,
ses enfants,
M. et Mme Jean-Paul Torris,
Mlles Thérèse et Marie Torris,
ses petits-enfants,
Des familles Torris-Durlez et Dupont-Pierard.
Ils le recommandent à vos prières.
47, rue Aupick, 59820 Gravelines.

— Mme Edgar Vales, ses enfants, petits-enfants, parents et amis, ont la douleur d'annoncer le décès, dans sa quatre-vingt-dixième année, de
M. Edgar VALES,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
chevalier de la Légion d'honneur.
Le service religieux sera célébré le 14 novembre 1978, à 64330 Garlin.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Cynthia WASS,
survenu le 22 novembre, à St Stephen's Hospital, Chelsea.
Les obsèques auront lieu dans l'intimité à Putney Vale, Londres, S.W.15.

— M. et Mme Thierry Walrafen,
M. et Mme Jérôme Walrafen,
Luc, Marie, Pierre, Sophie et Julie Walrafen,
ont la douleur de faire part de la mort de
Mme Eliane
ROSSNER-WALRAFEN,
avocat à la cour,
leur mère et grand-mère, décédée le 16 novembre 1978, munie des sacrements de l'Eglise.
Une messe de requiem sera célébrée par le R.P. Maucorps S.J., le vendredi 1er décembre 1978, à 11 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris (16e).
Cet avis tient lieu de faire-part.
7, rue Alexandre-Cabanel,
75015 Paris.
31, rue de la République,
42000 Saint-Etienne.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire de la disparition de
M. Claude COLLOT,
professeur à la faculté de droit
et des sciences économiques
de Nancy,
le 25 novembre, sa femme, ses parents, ses frères et sœurs, et toute la famille, demandent à tous ceux qui l'ont connu et aimé de s'unir par la pensée aux messes célébrées à son intention.

Remerciements

— Roger Houzel, président du conseil d'administration de la Société d'études et de participations O.H.P.,
La direction et le personnel des Laboratoires homœopathiques de France (L.H.F.),
adressent leurs remerciements les plus sincères pour la sympathie témoignée lors du décès de
M. Robert PERREY.
4, rue Rabelais, 92600 Asnières.

Souvenir

— Une pensée attentive est demandée pour ce deuxième anniversaire à tous ceux qui ont connu et aimé,
Isabelle GALINIÉ,
née Isabelle Edelmann,
de la part de toute sa famille.

Prières

— Les familles Boujenah, Cohen-Boulakia, Blama et Adda, parentes et alliées, font part des prières de huitaine de leur cher et regretté père, grand-père, arrière-grand-père et beau-père,
Albert BOUJENAH,
dit Charlot Coiffeur.
Ces prières auront lieu le samedi 25 novembre 1978, à 11 heures, au temple de la rue Chasseloup-Loubat, Paris (15e).

Soutenances de thèses

Doctorat d'Etat

— Université de Paris-III, vendredi 1er décembre, à 16 h. 30, salle Bourjac, Mme Elisabeth Hervic : « L'objet et l'espace dans deux pièces d'Arthur Adamov : « les Retrouvailles » et « Comme nous avons été ».

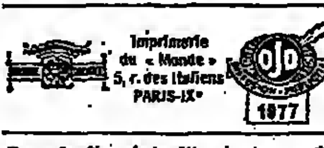
— Université de Paris-I, samedi 9 décembre, amphithéâtre Richelieu, à 14 heures, Mme Madeleine Brocard : « Recherche scientifique et développement régional ».

— Université de Paris-I, jeudi 14 décembre, à 14 heures, amphithéâtre 102, M. Georges Nicolas-Obadia : « L'axiomatisation de la géographie. Préliminaires à une histoire de l'espace agricole vaudois ».

Communications diverses

— Le Mouvement des cadres chrétiens organise une soirée sur l'expérience du frère Olrette, ancien directeur de la S.N.C.F., devenu ouvrier, sous forme de table ronde, le 28 novembre, à 20 h. 45, avec Mgr Ancel, Bernard Fèvre, prêtre au travail d'Aubervilliers, MM. Quéron et Lozé, collègues de Girette à la S.N.C.F., Jouven et Doublain, employeurs qui l'ont connu. Cette soirée a lieu 16, rue de Varenne, 75007 Paris.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

Visites, conférences

SAMEDI 25 NOVEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., 17, rue Saint-Vincent, Mme Bachelier : « Le musée de Montmartre ».

15 h., 7, rue Tronchet, Mme Chapuis : « Les fastes de l'hôtel de Pourtalès ».

15 h., 9, place des Vosges, Mme Collin : « L'hôtel de Chaulnes et la place des Vosges ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Pennec : « L'hôtel de Sully et ses décors du dix-septième siècle ».

15 h. 30, entrée, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».

16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Pennec : « La médecine des hôpitaux parisiens, de Henri IV à Louis XIV » (Caisse nationale des monuments historiques).

14 h. 30, 7, rue des Réservoirs, à Versailles, Mme Mauxion : « Exposition André Malraux ».

15 h., château de Saint-Germain-en-Laye : « La préhistoire » (L'Art pour tous).

15 h., 2, rue de Sévigné : « Les jardins et les plus beaux hôtels du Marais » (A travers Paris).

15 h. 15, 110, rue Vieille-du-Temple : « Hôtels d'Ecquevilly, d'Epernon, de Turenne et Aubert de Fontenay » (Mme Barbier).

15 h., devant l'église Saint-Julien-le-Pauvre : « Chez un restaurateur de meubles » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

14 h. 30, 3, rue de Sully : « L'arsenal de Sully » (Mme Anne Ferrand).

15 h., musée de Cluny : « L'étrange univers de la Dame à la licorne » (Histoire et Archéologie).

15 h., Grand Palais : « Exposition Le Nain ».

15 h., 12, rue de Tournon : « Le Sénat et le palais du Luxembourg » (Mme Hager).

15 h., façade de l'église Saint-Gervais : « Eglise Saint-Gervais, maison de Marie Touchet et hôtel de Beauvais » (Marc de La Roche).

15 h., 195, rue du Temple, église Sainte-Elisabeth : « Le mystère des Templiers ».

15 h., 109, rue de Rivoli, Musée des arts décoratifs : « De Bodrum à Antalya » (Paris et son histoire).

15 h., métro Cadet, M. Charles Gnasco : « Le Grand-Orient de France » (Lutèce-Visites).

15 h., 16, rue Cadet : « Le musée du Grand-Orient de France » (Tourisme culturel).

17 h., Grand Palais : « Exposition Le Nain » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 14 h. 45, 64, rue du Rocher, Ghislaine Juramie : « Le drame cathare » ; Pierre de Boisdeffre : « De Gaulle malgré lui » ; Pierre Loritte : « L'information, que doit-elle être ? » (Club du Faubourg).

16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Le plein épanouissement de l'être » (Méditation transcendentale), entrée libre.

16 h., 26, rue Bergère, M. Emile Moine : « La Chine » (L'Homme et la Connaissance).

A L'HOTEL DROUOT

Samedi

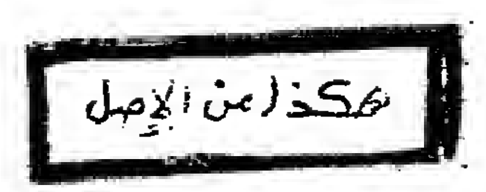
EXPOSITIONS

S. 1 - Livres illustrés mod., imp. reliures mosaïquées, livres illustrés romant. édit. originale. Préc. ouvr. de botanique et d'histoire naturelle.
S. 2 - Obj. d'art d'Extrême-Orient.
S. 3 - Grav., bronzes.
S. 6 - Maroqu., tableaux.
S. 7 - Tableaux mod., éventails, bijoux, fourrures.
S. 9 - Tableaux anc. et modernes. Beau mobilier, tapisserie XVIIIe.

VENTE à VERSAILLES

Mes P. & J. MARTIN, c.-pr. ass.
3, imp. Chevau-Légers - 950-58-08
DIMANCHE 26 NOVEMBRE
GAL. CHEVAU-LEGERS - 10 h.
TABLEAUX MODERNES
14 h. - FAIENCES, PORCEL. ANC.
MEUBLES ET SIEGES XVIIIe
Exposition vendredi et samedi.





هكذا من الأصل

Le Monde des loisirs et du tourisme

DANS LE XIIIe ARRONDISSEMENT

La résidence Magendie, un hôtel pas comme les autres

MADAME Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, a inauguré, le lundi 20 novembre, au n° 2 de la rue Magendie, à Paris (treizième arrondissement), un hôtel peu courant, puisque ses cent vingt chambres sont réservées aux familles des malades hospitalisés dans la capitale, aux malades consultants externes dans les hôpitaux parisiens et aux personnels handicapés.

Ces trois catégories de visiteurs ont bien du mal à trouver, à Paris, les chambres dont ils ont besoin. « Touristes » contraints par les événements de fréquenter les hôpitaux, ils ont pour seules ressources de s'adresser au Secours catholique, qui gère « le Rosier rouge », un foyer en pension complète, situé à Vanves (Hauts-de-Seine), ainsi qu'à quelques petits relais hospitaliers dont les chambres se comptent sur les doigts de la main.

L'Assistance publique (A.P.) de Paris a constaté, depuis quelques années, que ses services sont quotidiennement confrontés à des demandes d'hébergement émises par les parents des malades hospitalisés et par les malades eux-mêmes, lorsqu'ils sont en traitement externe. L'Assistance publique s'est aperçue qu'une proportion importante des malades provinciaux étaient accompagnés et qu'il s'agissait de personnes disposant de revenus modestes.

L'idée est née de monter une opération commune pour satisfaire ces besoins. L'Assistance publique décida de transformer son foyer d'élèves-infirmières de la rue Magendie avec l'aide du propriétaire des murs, la Compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires civils et militaires (CILOF). L'association Villages Vacances Familles (V.V.F.) fut priée d'apporter son expérience de gestionnaire. L'Union nationale des associations familiales et la Caisse régionale d'assurance-maladie de l'Ile-de-France participèrent également à l'association créée pour la rénovation et le fonctionnement du foyer Magendie.

Le résultat de cette coopération a été l'ouverture, depuis deux mois, d'un « hôtel » de cent vingt chambres. D'aspect extérieur plutôt banal, l'établissement comporte quatre chambres à un lit, réservées pour les handicapés, avec adjonction possible d'un lit d'accompagnateur ; quatre-vingt-seize chambres à un lit, onze chambres à deux lits et neuf appartements de deux pièces comptant quatre lits. L'aménagement intérieur est sobre. Chaque chambre est équipée d'une salle d'eau avec baignoire « sabot » et d'un poste de téléphone.

Les cent cinquante-huit personnes hébergées doivent assurer l'entretien de leur chambre pendant leur séjour et apporter leur linge de toilette. Cet hôtel un peu particulier offre, en revanche, des services inhabituels, tels que des garderies d'enfants gratuites et des kitchenettes pour ceux qui sont astreints à un régime alimentaire.

Pour être logé dans la résidence, il est nécessaire de fournir un bulletin de situation délivré par l'hôpital et une justification de l'imposition. En effet, les prix pratiqués sont les suivants : 58 F par nuit pour une chambre individuelle, 90 F pour une chambre à deux lits, 130 F pour un appartement à quatre lits. La Caisse régionale d'assurance-maladie s'est engagée à prendre en charge le déficit d'exploitation dû aux réductions de tarifs consenties aux assurés sociaux du régime général non imposables ou peu imposés. En dessous de 500 F d'imposition, les prix des trois catégories de chambres s'élèvent à 30, 55 F et 80 F. De 501 F à 3 000 F d'imposition, ils sont fixés à 45 F, 75 F et 100 F. Le paiement est effectué à la fin du séjour, lorsque la durée de celui-ci est inférieure à la semaine et chaque semaine lorsqu'il excède huit jours. Quand l'affluence des demandes d'hébergement rendra obligatoire d'établir des priorités, il est convenu de privilégier les familles dont les revenus sont les plus modestes.

L'association V.V.F. a apporté son soutien logistique à la résidence Magendie, qu'elle gère en y détachant une directrice, un veilleur de nuit, un ouvrier d'entretien, trois employés de collectivités et trois réceptionnistes.

« La convergence des projets et des efforts entre l'Assistance publique et V. V. F. », notée par M. André Guignand, président de V.V.F., se prolongera-t-elle par la création d'une chaîne d' « hôtels hospitaliers » à travers la France ? « Nous avons laissé la porte ouverte », répondent d'une même voix M. Guignand et M. Daniel Marissal, président de la CILOF.

ALAIN FAUJAS.

La note n'est pas remboursée...

Avoir conçu l'idée d'un « hôtel » pour les familles de ceux qui ne peuvent être traités qu'à Paris, et dont les frais de séjour dépasseraient très vraisemblablement ceux qu'occasionnent une ou plusieurs semaines passées à la résidence Magendie, est assurément une heureuse initiative.

En revanche, il est difficile de comprendre — à moins d'analyser les contradictions de l'administration — pourquoi les patients dont le séjour à la résidence Magendie évite une hospitalisation ne sont pas remboursés de leurs frais.

Dans ce cas, de nombreux malades continueront d'opter pour l'hospitalisation — même pour des examens qui ne la justifient pas, — car ils seront dans cette hypothèse totalement pris en charge. La Sécurité sociale préfère-t-elle payer plusieurs centaines de francs par jour (le prix de la journée) plutôt que 58 F à la résidence Magendie ? Il est vrai qu'en « lit vide » à l'hôpital coûtera cher tant que le financement hospitalier reposera sur le système du prix de journée.

C. B.

Le marché du vélo lorgné par les Japonais

APRES la moto, le Japon va-t-il « manger » le vélo ? La question vaut d'être posée après l'IFMA, le plus important Salon des deux-roues au monde qui a clos ses portes à Cologne. Une manifestation passée quasi inaperçue malgré la présence de huit cents exposants de trente nations et deux cent dix mille visiteurs en quatre jours, malgré la présence de nouveaux pays dans le concert cycliste : Inde, Corée, Taïwan, Hongkong, Europe de l'Est, Mexique.

Avec près de 50 millions de bicyclettes produites chaque année, l'industrie du cycle ne fait guère de bruit. Pourtant l'Europe des Neuf en fabrique 11 millions, les Etats-Unis 8 millions, la Chine autant (estimation), l'U.R.S.S. et l'Inde 4 millions chacune, le Japon 6,5 millions, Taïwan 1,3 million...

On pourrait penser qu'il y a peu à dire sur la bicyclette : on s'assied et on pédale. C'est oublier qu'il s'agit d'une machine complexe, précisément parce qu'elle ne possède pas de moteur : la moindre erreur de fabrication, un écart de quelques millimètres dans les cotes, tel choix dans les équipements, et voilà la « petite reine » transformée en galère pour l'utilisateur. Au niveau du champion, hommes et machines sont testés en soufflerie ; au niveau du randonneur, la recherche du confort et du rendement conduit à la sophistication ; au niveau du cycliste quotidien, enfin, la recherche se porte sur la sécurité, la miniaturisation, les facilités de montage et de démontage sans accroissement de prix.

Démontable en 45 secondes

A l'exception des dérailleurs et de la roue libre, on peut considérer que la bicyclette a relativement peu évolué depuis un demi-siècle. Est-elle à la veille d'une révolution technique ? A Osaka, chez Shimano — le Honda du vélo, — nous avons vu dans une seule salle cinquante ingénieurs travailler sur la planche à dessin ; sûrement pas pour inventer des brouettes !

De nouveaux matériaux envahissent la bicyclette : le titane (cadres, axes de pédaliers et de moyeux, éléments de dérailleurs) ; les alliages légers d'aluminium (toute la bicyclette sauf rayons et axes) ; les matières plastiques (delrin, nylon, makrolon, rilsan, zytel).

Le Français Sablière a présenté à Cologne une bicyclette en alliages légers de 4,6 kilos pour la piste, et un modèle dame de 6,9 kilos.

MICHEL DELORE.

(Lire la suite page 19.)

UN NOUVEAU TOURISTE EST NÉ...

Expérience de solitude au Sahara

PRENEZ un journaliste grassouillet, la quarantaine, qui fume son paquet par jour et dont l'exercice habituel se limite aux 500 mètres à pied du métro à son bureau et aux deux étages d'escalier, quand l'ascenseur est en panne. Déposez-le délicatement en plein Sahara, muni d'un sac à dos qui pèse de 8 à 10 kilos, pour le chercher 100 kilomètres plus loin et cinq jours plus tard. Cette « expérience de solitude au Sahara », un des voyages sportifs proposés par l'agence Terres d'Aventure, n'aura pas manqué de le marquer — au propre comme au figuré...

La formule est différente et séduisante. A côté des inévitables méharées et traversées du désert en Land-Rover actuellement à la mode, les responsables de Terres d'Aventure pensent qu'il y a place pour une expérience plus directe de cet univers fascinant et insolite, un contact plus immédiat avec ses éléments minéraux — rochers, sable, soleil, — une rupture plus totale avec le cadre artificiel du citadin occidental.

« *Au cours de nos expéditions en véhicule,* expliquent les organisateurs Daniel Popp et Hervé Derain, *nous avons souvent ressenti la frustration grandissante de ne pouvoir s'arrêter, établir le camp pour quelques jours, prendre, en toute tranquillité d'âme et de corps, sans impératif d'horaires à respecter et de kilomètres à avaler, le temps de se sentir enveloppés doucement par un autre monde. Même la méharée, image pourtant symbolique d'un rythme lent, ne peut procurer cet état physique et moral inhérent à un isolement total.* »



(Dessin de PLANTU.)

Avant de comparer le rêve et la réalité, voici comment se déroule le voyage, qui dure dix jours. On se rend de Paris à Tamanrasset par avion, avec une soirée à Alger. Après une nuit passée dans le campement des Zéribas, dans une case faite d'herbe tressée qui donne un avant-goût des couchers à la belle étoile, les huit personnes du groupe, plus les deux responsables, sont transportées dans deux Land-Rover à 300 kilomètres au sud de Tamanrasset.

C'est là, dans le Tassili du Hoggar, à la lisière du Grand-Ténéré, près de la frontière du Niger, qu'aura lieu, à pied et pendant cinq jours, l'exploration de l'Oued-Tagrera, région pratiquement inconnue, composée de dunes de sable et de rochers de grès, sculptés en formes fantastiques par l'érosion. Quatre camps de base pourvus préalablement du ravitaillement nécessaire permettent de parcourir ce monde féerique, et souvent inaccessible aux véhicules, à raison de trois ou quatre heures de marche par jour.

L'expérience — inoubliable — est ressentie à plusieurs niveaux. Elle influe sur le physique, le mental, le spirituel... Les effets physiques sont, bien entendu, les plus immédiats et les plus douloureux. Ampoules, courbatures, gerçures, sont le lot du marcheur non entraîné. Il suffit de préparer le voyage à l'avance. En fait, l'effort physique demandé n'est pas excessif, mais il faut être en parfaite santé, car l'isolement du monde extérieur est total pendant une semaine.

Sur le plan mental, tout dépend évidemment de l'état d'esprit de chacun. Le choc provoqué par le dépaysement est grand, mais, dans un groupe de huit personnes, on peut toujours fuir la solitude et rechercher à recréer son petit milieu social en microcosme.

ALAIN WOODROW.

(Lire la suite page 18.)

Faites vos comptes

PARIS-NEW-YORK A MOINDRE PRIX

(Lire page 12.)

FAITES VOS COMPTES

Paris-New-York à moindre prix

Faites vos comptes... Nous publierons chaque semaine un échantillonnage des tarifs de voyage proposés sur telle ou telle grande destination touristique. Ces indications ne prétendent pas être exhaustives, mais veulent simplement servir à faciliter les recherches des candidats au voyage.

Voyage seul

MOINS de vols à prix réduits en basse saison, sauf au moment des fêtes de Noël. Malgré tout, les barèmes spéciaux, dont l'application est soumise à certaines contraintes, restent très inférieurs aux tarifs de base : 3 590 F l'aller-retour Paris-New-York en classe économique ; 7 650 F en première classe et... 9 110 F en Concorde.

1 364 F. Achat du billet au moment du départ (stand by) ; durée-limite de séjour : un an ; départ le vendredi, retour le jeudi. Jeunes jusqu'à vingt-huit ans, étudiants, professeurs.

★ Council International Educational Exchange (CIEE), 49, r. Pierre-Charron, 75008 Paris, tél. 359-23-69.

1 516 F. Réservation préalable aller et retour ; durée-limite de séjour : un an, départ le vendredi, retour le jeudi. Jeunes jusqu'à vingt-huit ans, étudiants, professeurs.

★ CIEE.

1 670 F. Paiement du billet au moment de la réservation ; retenue de 50 dollars en cas d'annulation ; durée de séjour : 14-45 jours ; départ de Paris les mardis et mercredis (13 h.), les jeudis (17 h. 45) ; retour de New-York, les mardis et mercredis (19 h.), les jeudis (22 h.). Tarif valable jusqu'au 1er avril.

★ Air France, tél. 535-61-61. Toutes agences de voyages.

1 676 F. Réservation préalable aller, retour « ouvert » ; durée-limite de séjour : un an ; départ le vendredi, retour le jeudi. Jeunes jusqu'à vingt-huit ans, étudiants, professeurs.

★ CIEE.

1 800 F. Durée de séjour : 14-45 jours ; départ le samedi, retour le samedi.

★ Nouvelles frontières, 37, rue Violet, 75015 Paris, tél. 578-65-40.

1 925 F. Durée de séjour 14-45 jours ; réservation et paiement du billet quarante-cinq jours minimum avant le départ ; 10 % de retenue sur le prix du billet en cas d'annulation.

★ Air France.

2 770 F. Durée de séjour : 14-45 jours.

★ Air France.

Spécial Noël

1 350 F. Départ le 22 décembre, retour le 2 janvier.

★ Nouvelles frontières.

1 570 F. Départ les 15 ou 22 décembre, retour les 1er ou 5 janvier.

★ Camino, 21, rue Alexandre-Charpentier, 75017 Paris, téléph. 380-55-58.

1 600 F. Départ les 22 ou 23 décembre ; retour le 2 janvier.

★ Tour West, 205, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, téléphone 260-30-85.

Autres départs les 21, 22 ou 23 décembre ; retour les 2 ou 3 janvier.

★ Jet'Am, 209, bureau de la Colline, 92213 Saint-Cloud, tél. 602-33-35.

Forfaits

Du côté des voyages à forfait — les « inclusive tours », — l'alignement est de règle puisque tous les fabricants de voyages proposent le même produit standard d'une semaine à New-York.

2 565 F. Sept nuits et neuf jours, voyage aérien, prestations (visites de monuments) et hôtel compris.

★ Tour West se singularise en proposant ce forfait pour huit nuits au lieu de sept. Jet'Am Wingate : 18 bis, rue du Mont-Thabor, 75001 Paris, tél. 260-39-85. Camino Zenith : 14, rue Thérèse, 75001 Paris, tél. 296-14-09.

TROP DE NEIGE POUR LA SAISON 77-78

La facture de la « marée blanche »

LES chutes de neige exceptionnellement abondantes de l'hiver 1977-1978 et la grande instabilité du manteau neigeux en janvier et février ont provoqué le déclenchement de nombreuses avalanches en montagne. La fonte des neiges tardive a permis seulement au mois de mai d'évaluer très approximativement les dégâts provoqués par l'hiver. Ainsi, des dizaines de chalets d'habitation et des chalets d'alpage, des pylônes E.D.F., un grand nombre de remontées mécaniques ont été détruits ; des hectares de forêts ont été « couchés » par le souffle des avalanches. Des routes furent coupées et des villages, tel Valloire, restèrent isolés pendant plusieurs jours. On évacua certains quartiers de Chamonix, de Val-d'Isère et de Tignes. Une chapelle du treizième siècle, située sur la commune de Saint-Jean-d'Arves (Savoie) fut balayée par une avalanche. Phénomène plus inquiétant encore : les spécialistes de la neige ont pu observer que la trajectoire traditionnelle de certaines avalanches répertoriées s'était modifiée.

Les communes et les départements de montagne ont vu, au cours de l'hiver 1977-1978, leur budget de déneigement multiplié par deux, parfois par trois. La facture de la « marée blanche » s'élève à 10 millions de francs, pour le seul département de la Savoie, le double de ce que coûte habituellement le déneigement de ce département.

Les avalanches nombreuses et dévastatrices de l'hiver dernier ont été toutefois moins meurtrières que celles de l'hiver 1975-1976, pourtant peu enneigé. Il y a eu alors 50 accidents d'avalanches qui emportèrent 131 personnes dont 68 ont été ensevelies : 41 sont mortes, 42 ont été blessées, 108 en sont sorties indemnes.

Cette année, l'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (ANENA) a établi que 37 accidents d'avalanches ont emporté 117 personnes, dont 64 ont été ensevelies sous la neige ; 32 sont mortes, 38 ont été blessées et 47 s'en sont sorties indemnes. Sur ces 37 accidents, 5 se sont produits en montagne, 23 sont survenus à des skieurs. Les neuf autres ont été soit tuées par une avalanche alors qu'elles se trouvaient sur des routes ou circulaient en voiture, soit surprises à l'intérieur de leur habitation.

Les avalanches les plus meurtrières ont eu lieu dans la vallée de Chamonix.

L'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches établit, d'autre part, que les skieurs demeurent les principaux responsables du déclenchement des avalanches. Parmi les 37 avalanches ayant fait des victimes, 24 ont été provoquées par le passage d'un ou de plusieurs skieurs. Celles-ci ont emporté 72 personnes. Les avalanches qui ont une origine naturelle (chute de neige très importante, surcharge du manteau neigeux, réchauffement...) sont beaucoup moins nombreuses : 13.

Sur les 64 personnes ensevelies sous des avalanches, 28 ont été retrouvées par sondage « manuel », 12 par sondage « visuel » (indices apparents à la surface de la neige), 16 par des chiens d'avalanche (dont quatre vivantes), 4 par des camarades de course, 3 sont sorties de la neige par leurs propres moyens. Une seule a été sauvée par ses appels. Il faut noter toutefois que 7 personnes ont été retrouvées mortes après la fonte des neiges.

Les autres pays européens n'ont pas été épargnés par la « marée blanche ». Les avalanches ont fait un grand nombre de victimes (44 au cours de l'hiver 1977-1978 en Suisse, 35 en Italie, 32 en Autriche) et causé de très importants dégâts. La plupart des accidents se sont produits au cours de l'hiver, il faut déplorer 18 skieurs-randonneurs tués dans des avalanches de printemps. En Europe, les avalanches auraient fait, au total, 161 morts. « *Ce chiffre est en augmentation de 23 % sur l'hiver 1976-1977 (132 morts), qui, lui-même, était en augmentation de 33 % sur l'hiver 1975-1976 (99 morts). Il faut en rechercher les raisons dans la fréquentation de la montagne hivernale, qui devient de plus en plus importante, et dans les très fortes chutes de neige de l'hiver dernier* », fait remarquer l'étude de l'ANENA.

CLAUDE FRANCILLON.

Un solitaire au Sahara

(Suite de la page 17.)

Notre groupe, dont la composition était faussée par la présence de quatre journalistes, a réagi diversement, selon la sensibilité des uns et des autres aux « cailloux » : angoisse, indifférence, envoûtement.

Pour les uns, habitués aux voyages organisés dans les pays exotiques, ce voyage, qui n'est pas à la portée de tous, était trop « hippie ». On aurait voulu un peu plus de confort et un peu plus de variété. Ils n'avaient pas lu le dépliant assez attentivement. Pour les autres, peut-être plus rompus aux randonnées et à l'attrait du désert, ce voyage les a conduits d'émerveillement en émerveillement.

La phrase de Camus, « *Le désert est une terre de beauté inutile et irremplaçable* », n'a jamais reçu de preuve aussi probante. Ces plateaux de grès — c'est la signification du mot *tassili* — offrent un paysage lunaire, un monde démentiel de formes pétrifiées qu'on peut interpréter à sa guise : châteaux médiévaux ou mauresques, sphinx, tortues ou dragons... C'est un monde mort, vide, réduit à l'essentiel. Et c'est là où on comprend l'attrait du désert pour les mystiques.

C'est au niveau spirituel, en effet, que le désert exerce son attrait le plus profond. Ecrasé par un cadre aussi démesuré, aussi inhumain, l'homme, dépouillé de tout ce qui est superflu, se trouve acculé à la transcendance — ou au néant, — bref, à lui-même. « *Il faut passer par le désert et y séjourner pour recevoir la grâce de Dieu* », disait Charles de Foucauld, l'ermite du Hoggar, et ce n'est pas pour rien que la triple tentation du Christ par le diable se situe au désert.

Mais, en définitive, et sans jouer au saint Antoine, cette « *expérience de solitude au désert* » est-elle réussie ? D'abord, il faut une certaine préparation. Pour réduire au maximum les inconvénients matériels, il est préférable de soigner sa forme physique. Ensuite, on doit bien savoir qu'il ne s'agit pas de tourisme de luxe, ni du Club Méditerranée. Terres d'Aventure cherche, à travers cette nouvelle formule, à faire évoluer le client, à transformer l'« assisté », que nous devenons de plus en plus dans nos « Etats-providence », en homme responsable et autonome.

C'est une expérience douloureuse ou exaltante, selon le cas, mais qui offre des possibilités immenses, du point de vue esthétique, psychologique, spirituel. Quant à l'isolement, il est facultatif. Tout dépend de ce qu'on cherche. Le touriste blasé par la prolifération d'offres d'évasion tous azimuts se trouve ici en présence d'une expérience nouvelle et peu courante. Au lieu de lui donner tout sur un plateau, le profit qu'il en tirera dépend en grande partie de ce qu'il y aura investi.

ALAIN WOODROW.

★ Expérience de solitude au Sahara : 21 au 31 décembre 1978 ; 11 au 21 janvier 1979 ; 25 janvier au 4 février 1979 ; 8 au 18 février 1979 ; 22 février au 4 mars 1979. Prix 4 100 francs, voyage et pension complète. Terres d'Aventure, 5, rue Saint-Victor, 75005 Paris.

Le marché du vélo

(Suite de la page 17.)

L'Allemand Kettler exposait des modèles aux lignes révolutionnaires (100 % alu) dont il fabrique trente mille exemplaires par an, dont le poids avoisine celui d'un vélo de course (contre le double pour un vélo hollandais en acier). Un Italien et un Britannique vantaient des mini-vélos démontables en quarante-cinq secondes, dont l'un à transmission par courroie en fibre de verre, que l'on peut glisser sous son bras au moment de prendre l'autobus pour l'enfourcher à la descente.

Un Parisien, M. Lehaneur, a conçu une roue à vingt-quatre rayons plats (au lieu de trente-six ronds), jante aérodynamique et moyeux sur lesquels ces rayons se fixent par serrage, procédé inédit destiné à faire pièce à la roue en alliage coulé ou en matière plastique.

Le boyau et le pneu sans chambre, la pompe à sélecteur de pression (qui cesse de gonfler une fois acquise la pression désirée), la roue libre et la chaîne étroites (vingt et une vitesses pour les avaleurs de cols !), le jeu de direction à roulements aiguilles, le guidon alu renforcé en queue de rat, le pneu à flancs réfléchissants et celui pliable parce qu'à tringles souples, le bidon à housse thermique, la jante alu acceptant tous types de pneus de 20 à 28 mm, le sac à main pour transport du vélo en bagage accompagné, les pédaliers en alliage coulé pour remplacer ceux en acier : la liste est longue des innovations de l'industrie française d'équipements, la première d'Europe.

Innover et exporter, les vingt mille travailleurs du cycle français le doivent ! Leur cible ? D'abord les Etats-Unis, qui ne font pratiquement que du montage. Seuls la France, l'Italie et le Japon possèdent encore une industrie complète d'équipements pour cycles. Ce dernier est le plus dangereux : soixante millions de cyclistes, bientôt 25 000 kilomètres de pistes cyclables, cinquante millions de spectateurs et 500 millions de dollars pariés chaque année au « Keirin » (le tiercé à vélo !) Le Japan Bicycle Promotion Institute dispose ainsi de moyens étonnants pour stimuler la recherche et la propagande en faveur du vélo. N'emploie-t-il pas cent cinquante personnes ? A Düsseldorf, dans l'immeuble du JETRO (Japan Trade Organization), le J.B.P.I. fait suivre des cours de français à son personnel. Des gens qui ne viendront pas à Paris seulement en touristes...

MICHEL DELORE.

Hippisme

CHEVAL-PAPIER ET POULICHE RECORD

EST-CE cet automne qui n'en finit pas d'être l'été et qui en prolonge les joies ? Le rendez-vous qui, comme chaque année en novembre, a réuni à Deauville, à l'occasion des ventes de poulinières, les passionnés du pur-sang, a été marqué par un regain d'optimisme.

D'abord, un fait encourageant que Guy de Rothschild, président du Syndicat des éleveurs, a souligné, dans sa traditionnelle allocution du « dîner de l'élevage » : la présence de nombreux jeunes. Hobby coûteux, le cheval de course est donc celui d'hommes ayant atteint l'âge des réussites consacrées. Mais — peut-être parce que le brassage des affaires suscite maintenant des réussites juvéniles — on a vu apparaître cette année, au pied de la tribune du commissaire-priseur, tout un groupe de moins de trente ans.

Ceux-ci ont commencé par mettre en émoi l'établissement des ventes. L'un d'eux s'était vêtu en dignitaire arabe — kefya tenue par l'iquel noir, abaya sombre — avec, en outre, des lunettes noires. Il arriva en Rolls, escorté d'un bataillon de conseillers, comme ces personnages en entraînent dans leur sillage. L'annonce de cette venue se répandit de cour en cour, en quelques secondes : un émir du pétrole allait tout acheter... Et je te lustre le poil des juments (avec du pétrole, précisément), comme savent le faire les vieux palefreniers... Et je te graisse les sabots... Et je t'aligne, d'un peigne énergique, poils de crinière et poils de queue... Mais l'« émir » regagne sa Rolls, puis le bar du Normandy, où l'attendait le champagne des paris gagnés, sans que lui-même et ses « conseillers » eussent, une fois, levé le doigt. Il est vrai que, le canular ayant pris fin, ils allaient le faire à la vacation suivante.

Cette génération de la relève semble, cependant, aborder aux rivages hippiques dans un état d'esprit différent de celui des aînés. Ceux-ci ne considéraient qu'une question — ou, si l'on préfère, un mirage — : « *Cette jument peut-elle produire un gagnant de Jockey-Club ?* » Les successeurs se demandent d'abord : « *Combien vaudra le poulain de cette mère ?* » On a l'impression que le cheval n'est plus, pour eux, une fin en soi, mais un *prétexte*. Signe le plus évident de cette évolution : beaucoup d'entre eux s'intéressent moins aux chevaux eux-mêmes qu'aux parts d'étalons, qui en sont une représentation abstraite, le symbole monétaire de l'économie hippique. Peut-être cette inclination vers le cheval-papier est-elle le fait des « courtiers ». Il en pousse derrière chaque pilier, qui ont toujours — ouvertement ou non — quelque chose à vendre et mènent de frénétiques sarabandes pour y parvenir. Certains sont d'utiles conseillers. D'autres, par le jeu de leurs commissions, ristournes, ristournes sur ristournes, etc., faussent le marché beaucoup plus qu'ils ne le tonifient, à l'inverse de ce qu'espérait la Société d'encouragement, quand elle leur offrit des bureaux au sein même de l'établissement.

Les « foals » de l'année

Au plan technique, assez bonnes ventes. Une vingtaine de poulinières ont dépassé le cap de 250 000 F. C'est un bon résultat dans un marché privé d'acheteurs américains, ceux-ci n'ayant pas l'autorisation des autorités fédérales d'importer des sujets d'élevage d'Europe, où est censée continuer de sévir la métrite infectieuse.

Plus encore que le prix des juments, celui des foals (poulains de l'année) a témoigné d'un certain optimisme du marché. Ces jeunes sujets, qui ne sont pas destinés à fouler une piste avant un délai d'au moins dix-huit mois, sont habituellement peu prisés en France, où, hippiquement parlant, on vit à la petite semaine, toujours sous la menace d'un nouveau tour de vis fiscal, propre à faire capoter l'édifice. Or, cette année, un foal a dépassé 200 000 F, ce qui approche du record français, et un autre a trouvé acheteur à 100 000 F.

Il est vrai que les courses ne se sortent pas trop mal des guérillas de la loi de finances. La menace de paris sur les matches de football, paris qui auraient constitué une concurrence peut-être mortelle, est, pour l'instant, écartée. L'autre grand concurrent, le Loto, laisse accroché aux épines des allées parlementaires 1,5 % de ses recettes, ce qui va le conduire à diminuer d'autant les rapports gagnants. Les courses perdent bien, dans l'affaire, un petit quelque chose, par « harmonisation » des prélèvements de l'Etat entre les différentes formes de paris (une réglementation compliquée, édifiée de bric et de broc au cours des années, prévoyait des pourcentages différents pour des rapports identiques si ceux-ci avaient trait, par exemple, à un « couplé » plutôt qu'à un « jeu simple »). Mais elles regagnent aussitôt la majeure partie du terrain perdu, par abandon d'une disposition qui attribuait au Trésor public les recettes supérieures à celles de certaines années de référence, et ce, sans prise en considération des charges supplémentaires.

La permanence d'un phénomène déjà évoqué ici (1) — à savoir, une augmentation et non une diminution des jeux depuis l'ouverture du procès du prix Bride Abattue — souligne la fidélité, apparemment indéfectible, du public.

Il n'est jusqu'à un chapitre d'un fait divers, par ailleurs affligeant, qui n'ajoute une note de mélancolique espoir. Voilà un an, presque jour pour jour, un éleveur, au désarroi duquel la crise des courses avait ajouté des difficultés financières, se suicidait. Fin marquée, dans ce cas, d'un trait particulier. L'homme dont il s'agit avait été fusillé par les Allemands pendant la guerre et avait même reçu le coup de grâce. Qu'un homme, officiellement mort une première fois, se tue trente-cinq ans plus tard, il y a là un chapitre insolite de la condition humaine. Mais tel n'est pas le sujet. Le sujet, c'est une petite pouliche qui venait alors de naître à la vie, dans le ventre de sa mère, chez l'éleveur désespéré. La pouliche vint au monde cinq mois après que l'homme l'eut quitté. Elle devint une magnifique pouliche, la plus belle des ventes où on l'emmena. C'est elle qui a dépassé le prix de 200 000 francs, une somme qui — faut-il le préciser ? — rend un sérieux service à sa veuve. Comment, ensuite, cesser d'espérer dans les chevaux ?

LOUIS DÉNIEL.

(1) *Le Monde* du 18 novembre.













Je désire recevoir, sans engagement de ma part, la brochure de 24 pages en couleurs "L'Egypte de Rev'Vacances."
M
Adresse



Plaisirs de la table

COURRIER DES LECTEURS

QUEL courrier ! Et à travers les jugements, émotions, fureurs ou enthousiasmes des lecteurs, qui nous remettent en tête de bonnes maisons quelquefois oubliées et de mauvaises rencontres à stigmatiser. Et cela est vrai que je n'avais point signalé le décor rénové des *Galets* (4, rue Victor-Hugo à Veules-les-Roses, tél. 97.61.33), la bonne cuisine du patron et ses viviers.

On connaît *l'Espérance* de Saint-Père-sous-Vézelay (tél. 33.20.45), coq noir couronné du Kléber. Rarement l'unanimité s'est faite comme sur cette maison, la cuisine et les vins de Marc Meneau, cette saison. L'un de ces lecteurs, enthousiastes des œufs en meurette et du feuilleté d'huîtres de cette *Espérance*, s'est également bien trouvé au *Coche de Briare* à Montargis (72 place de la République, tél.85.30.75) et vante le charriot des hors d'œuvres de *Bertero* (17, rue de l'Horloge à Salon-de-Provence).

Bons points pour *l'Hôtel Transpyrénéen* d'Entveigt (tél. 04.81.05) proche de Latour-de-Carol, de confort moyen mais très bien tenu, d'honnête cuisine, de calme parfait. Pour le *Château de Châteaubourg* (en Ardèche, à 6 km de Saint-Péray, tél. 60-33-28, où la « sommelière », charmante, ne s'indigne pas de se voir réclamer un seau de glaçons pour le vin rouge et où le café est bon et « à discrétion ». Et le lecteur qui me signale cette maison ajoute qu'il a constaté un peu partout « la tendance à multiplier les terrines de petits légumes et les prix excessifs des beaujolais et côtes-de-provence ».

Une découverte (figurant au Michelin, de reste, mais sans note particulière), le restaurant *Jean Brouilly* (14, rue E.-Dolet à Tarare, tél. 63.24.56 - fermé en août), au chef imaginatif, aux portions et aux additions honnêtes. Une Dijonnaise me cite, en sa ville, *la Chouette* (1, rue de la Chouette, tél. 32.07.89) et le vieux *Chapeau rouge* (5, rue Michelet, tél. 30.28.10). Il n'y a certes pas de quoi crier hosanna ! selon moi, mais du moins ces maisons valent-elles mieux que le *Pré aux Clercs*, pourtant étoilé.

Abusif et faux

Bon point de ma part et de la part d'un lecteur à ce *Lion d'Or* de Rochefort-en-Terre (Morbihan) (tél. 08.22.80), modeste, agréable et honnête. Également à *l'Esplanade* de Domme en Dordogne (tél. 29.31.41) où cuisine René Gillard, homme de métier. Et encore au *Fer rouge* (52, Grande-Rue, à Colmar, tél. 41-37-24), promotion 1978 du Kléber, où l'accueil, du chef-patron d'abord, de sa maman ensuite, est « efficace et chaleureux ».

Par contre, ni Michelin, ni Kléber, ni moi-même ne connaissons *la Maison des archers*, à Saint-Amand-les-Eaux, dont on me dit grand bien. Il s'agit ici d'une cuisinière, et, si d'aventure quelque lecteur avant moi avait l'occasion d'y passer, je serais heureux d'avoir son avis.

Du Pays basque, mon bon et gourmand confrère J.-P. Chardans me signale une nette amélioration à *l'Auberge du Chapelet*, près d'Arcangues, le toujours amusant *Albert* (sur le port de Biarritz) et *l'Oppoca* à Ainhoa, agréable petite maison « *bien tenue* », précise le Kléber.

Enthousiasmes d'une lectrice — pédiatre, cela pour qu'elle se reconnaisse — pour *l'Hôtel du Port* (de la Meule, dans l'île d'Yeu, tél. : 58-32-93). La marinade de thon au gros sel, le pigeon à l'ail en chemise, les anchois au vinaigre, les chèvres frais de l'île. Deux beaux-frères se sont associés ici depuis peu et « *on en parlera* », me dit-elle, évoquant à leur propos et Manière et les « Le Duc » !

Enfin, je rappelle l'adresse du *Château d'Agoult* (près d'Uzès, tél. : 22-14-48) à Arpaillargues, dans le calme et le confort digne d'un relais de campagne. Tandis que l'on me remercie d'avoir signalé, à Jersey, le *Portelet*. Ce qui me fera le trait d'union d'avec les mauvais points, car le même lecteur semble fort mécontent de *l'Hôtel du Lac* de Talloires.

C'est des hôtels que l'on se plaint le plus, et des petits déjeuners, et de l'accueil (ainsi à *l'Auberge d'Achtal* d'Arcangues où à celui des *Pyrénées* de Saint-Jean-Pied-de-Port) où encore à *l'Impérator* de Nîmes où les menus affichés (55 F et 90 F) deviennent à table 100 F et 150 F (il est vrai que c'était un dimanche de corrida). Au *Logis de Trencavel* il semble difficile d'avoir un bagagiste et à *l'Auberge* d'*Eyne* on fait payer la nuit des chiens (10 F). Personnellement, je veux bien admettre. Mais répondre au client qu'il s'agit là d'une décision des Relais et Châteaux est abusif. Et faux !

Mais les clients ne sont pas toujours de tout repos. Un lecteur, applaudissant l'écriteau de chez *Lipp* : « *La fumée de la pipe pouvant incommoder nos clients, vous êtes prié d'éviter de fumer* », demande si les restaurants pourraient avoir une salle fumeurs et une salle non-fumeurs!

Un autre voudrait pouvoir, le soir, se contenter d'un potage et d'un plat. Certes, ici et là, on vous fera grise mine, mais, enfin, de tels restaurants se doivent pouvoir trouver, surtout si on en devient le client fidèle.

Et, pour terminer, une lectrice s'élève contre les cartes non chiffrées données à l'invitée — ou les invités. Cela l'agace. Ma foi, les avis sont partagés, mais — et *René Lasserre* a fait longtemps un gallup sur ce sujet — la majorité des clients semblent pour.

LA REYNIÈRE.

TROUVAILLES BORDELAISES

Il ne s'agit pas du millésime 1978 (qui sera bon, mais rare et cher), mais de deux adresses bordelaises découvertes durant les IVe Rencontres gourmandes qui furent une réussite mais avec, quelquefois, des vins bien médiocres (ceux du premier soir, au surplus, servis chauds !). Ils gâchèrent la cuisine de Le Divellec.

Première découverte au « Frantel », remarquablement animé par Yves Viénot (et parce que habituellement je fais servir le petit déjeuner dans la chambre), dans la salle, donc, des pots de confiture, à discrétion, qui changent des affreuses mini-boîtes de conserve.

Ensuite la « Tupina » (6, rue Porte-de-la-Monnaie, tél. : 91-56-37) s'est adjointe au numéro 8 à l'enseigne « Au Comestible » (tél. : 92-89-60), une épicerie-vente à emporter et un petit restaurant aux plats aussi savoureux qu'à côté : pot-au-feu, civet de canard au saint-émilion, saucisses confites aux lentilles, etc. Mêmes prix honnêtes, même gentillesse, et un très bon petit bordeaux château Sociando-Mallet 1973 (Haut-Médoc).

Enfin, un nouveau : « Le Rouzic » (61, cours Le Rouzic, tél. : 86-11-39) où Michel Gautier et Kinette, dans une toute petite boîte, font un bel effort. Il lui faudra s'expurger un peu des plats passe-partout à la mode, mais les rillettes d'anguille fumée aux poires, d'admirables saint-jacques à la nage d'endives, la selle d'agneau poêlée à l'ail et de beaux desserts méritent attention. — L. R.

Philatélie N° 1562

FRANCE : Droits de l'homme.

Dans notre chronique n° 1561, nous avons annoncé la mise en vente anticipée au Musée postal. Nous demandons à nos lecteurs de vouloir bien rectifier comme suit :
— Les 9 et 10 décembre, de 9 heures à 18 heures, au bureau temporaire ouvert au palais de l'UNESCO, 7, place Fontenoy, Paris-7e. Oblitération « P. J. ».

FRANCE : Retraits de timbres.

Trois timbres-poste ont été retirés de la vente le 24 novembre de tous les guichets des bureaux de poste :
1 F, Stade Roland-Garros ; émis les 27-29 mai 1978.
1,40 F, Floralies internationales, Nantes ; émis les 7-9 mai 1977.
1,90 F, Cathédrale de Bayeux ; émis les 9-11 juillet 1977.

FRANCE : Un premier prix à Prague.

Lors de l'exposition philatélique mondiale « Praga 78 », la présentation de la participation officielle de l'Administration française des P.T.T. a obtenu un premier prix. En outre, elle fut très appréciée du public tchécoslovaque.

Bureaux temporaires

⊙ 44000 Nantes (Centre commercial Beaulieu), le 27 nov. et le 2 déc. — Journées philatéliques « Beaulieu 78 ».
⊙ 38000 Grenoble (av. Insbruck), du 26 nov. au 1er déc. — 40e Congrès C.G.T. — (Cachet non illustré.)
⊙ 59000 Lille (Stade Grimonprez Jooris), le 2 déc. — « Sur le stade avec le L.O.S.C. La Poste. »
⊙ 75008 Paris (ministère de la marine), les 2 et 3 déc. — Journées des œuvres sociales de la marine.
⊙ 91210 Draveil (gymnase de la Citadelle, rue de la Citadelle, les 9 et 10 décembre. — Septième Exposition Croix-Rouge départementale.

Au Musée postal

Peintures, gouaches, aquarelles, céramiques représentant des paysages de Rome, de Vérone, de Paris, d'Espagne, de Provence et de Camargue seront exceptionnellement réunis au Musée postal, dans le cadre de ses expositions temporaires. Cette manifestation est prévue à l'occasion de la mise en vente du timbre d'Yves Brayer, « Chevaux en Camargue ». Ouverte tous les jours du 6 au 31 décembre, de 10 heures à 17 heures, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. Entrée libre.

● A Paris, à la mairie annexe du 19e arrondissement (rue André-Dubois, métro Laumière), la section de l'arrondissement de la Croix-Rouge française vendra en exclusivité — les 2 et 3 décembre — les souvenirs philatéliques de l'émission des timbres de la Croix-Rouge. La vente s'effectuera au profit de l'œuvre de parrainage des personnes âgées, qui remercient d'avance les philatélistes de leur présence.

ADALBERT VITALYOS.

TOURISME — HOTELS RECOMMANDES

Côte d'Azur

06500 MENTON

HOTEL ORLY ** N.N. Face mer. Ouv. en 1971. Restaurant. Bals. Caravan.

HOTEL DU PARC *** NN. Près mer et casino, plein centre. Park. Gr. parc.

06000 NICE

Hôtel VICTORIA, 33, bd Victor-Hugo, tél. (93) 88-39-60. Neuf, près mer. 40 chambres avec bain complet. Télévision. Parc ombragé. Calme. Conf.

Montagne

05490 SAINT-VERAN (Hautes-Alpes)

Les chalets du Villard, (92) 45-82-08. Chambres de 2 à 6 personnes avec cuisinettes. Hiver : ski = piste, fond.

Paris

INVALIDES

HOTEL DE LONDRES ** N.N. 1, rue Augereau (Champ-de-Mars, près Terminal Invalides). Compl. refait neuf. Toutes ch. av. bains ou douche et w.c., calme et tranquillité. 705-35-40.

Allemagne

FRANKFURT

PARKHOTEL, 1re classe, centre, près gare centrale « Wiesenhüttenplatz 28 ». Tél. 1949/611/230571 TX 04-12808.

Angleterre

KENSINGTON, LONDON

Une situation exceptionnelle près du Métro South Kensington F 80-90, breakfast anglais, taxe incluse. CROMWELL HOTEL, Cromwell Place London SW7 2LA. Dir. E. Thom - 01-589.8288.

Suisse

AROSA

HOTEL BELLAVISTA **** Tél. 1941/81/31-24-21. Piscine couverte, 28 °C (17×8 m.). Excellente cuisine. Situat. tranquille. Transport grat. au Skilift.

HOTEL EDEN **** Tél. 1941/81/31-18-77 Situat. centrale et tranquille. Proximité skilift et patinoire. Cuisine française. Bar-Dancing au sous-sol.

HOTEL VALSANA Première catégorie 1 semaine forfait de ski dès 575 F. Piscine et patinoire conv. Tx 74 232.

CH-1938 CHAMPEX-LAC Valais

HOTEL - CLUB SUNWAYS ** N.N. 1.450-2.200 m. Ski - Fond et desc. de Noël à avril. 7 jours Noël pens. compl. dès 728 F.F. Gard. enf. Réduct. enf. 20/50 % et 50 % sur remont. méc. Ecr. Sunways ou tél. 19 41.26.411.22.

CH 3963 CRANS-MONTANA

Pourquoi pas à CRANS MONTANA ? Ski - Soleil. Vos vacances de fin d'année dans une ambiance agréable. HOTEL SPLENDIDE. Situation unique, 50 lits, chambres avec bain. JANVIER ET MARS : pension complète dès 55 F ; demi-pension possible. Tél. : 1941-27-41-20-56.

HOTEL SERENELLA. Tél. 19-41/27/41-37-81. Moderne, tt confort. Ski, soleil. Prix spéciaux période Noël en pension compl. dès FF 175. Janvier et mars en demi-pension dès FF 110. Février pension complète dès FF 150. Fam. R. Bagnoud.

HOTEL BEAU-SITE. Tél. 19-41 - 27-41-3-12. Vacances - détente et ski au soleil. A proximité des remontées mécaniques, cuisine soignée. Prix spéciaux en janvier et mars demi-pension. Fr. Fr. 125 par jour.

CH - 3961 ZINAL (VALAIS)

1 670-2 900 m alt., 30 km au sud de Sierre. Vacances et liberté Forfaits de ski 7 jours, logem + accès à la piscine, dès F 400. Pens. et demi-pens. sur demande. Location d'appartements (2 à 6 pers.) à part. de F 60 la semaine et par personne et accès à la piscine Set-Zinal. Tél. : 19-41/27/65-18-81.

Jeux

échecs N° 789

LA PRÉCISION

(Olympiades de Buenos-Aires, novembre 1978.)
Blancs : E. VASSIOUKOV.
Noirs : R. MASKARINAS.
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	14. Cd2	Tç8
2. Cf3	d6	15. Cç4	Df4
3. Fb5+	Cd7 (a)	16. Da5+	Tç7 (j)
4. 0-0 (b)	a6	17. Cé3	f5
5. F×d7+	F×d7	18. Ta-d1	g6
6. d4	ç×d4	19. Td3	h5 (k)
7. D×d4	Fç6 (c)	20. Tb3 (l)	Rç8
8. Cç3 (d)	Cf6	21. Tb4! (m)	é4
9. Fg5	é6	22. Db6! (n)	Fg7
10. Cd5! (é)	F×d5 (f)	23. Da7	h4
11. é×d5	é5	24. Cç4 (o)	Rd8
12. F×f6! (g)	D×f6 (h)	25. g3! (p)	h×g3
13. Da4+!	Rd8 (i)	26. f×g3	T×ç4 (q)
		27. Db6+	Ré7
		28. T×f4	abandon (r).

NOTES

a) Certains experts considèrent cette réponse comme plus faible que 3..., Fd7 ou que 3..., Cç6, mais ce jugement n'est pas partagé par tous les grands maîtres qui, comme Kortchnoï, Geller, Polugaïevsky, Thal et Bronstein n'hésitent pas à choisir la sortie du C-D.

b) 4. ç3 est un peu lent : 4..., Cf6 ; 5. Dé2, a6 ; 6. Fa4, b5 ; 7. Fç2, é5 ; 8. 0-0, Fé7 ; 9. d4, 0-0 ; 10. Cb-d2, Té8 (Sisperas-Tatai, Siegen, 1970). La suite usuelle est 4. d4, ç×d4 ; 5. D×d4, Cf6 ; 6. Fg5, é6 ; 7. Cç3, Fé7 ; 8. é5, d×é5 ; 9. C×é5 comme dans la partie Vassioukov-Bellavsky (championnat de l'U.R.S.S. 1975) ou 4. d4, Cf6 ; 5. Cç3, ç×d4 ; 6. D×d4, é5 ; 7. Dd3, h6 ; 8. Cd2 ou 8. Fé3, Fé7 ; 9. Fç4. A noter, après 4. d4, Cf6, que la réponse 5. 0-0! est jouable : par exemple 5..., C×é4 ; 6. Dé2, Cf6 ; 7. d×ç5, d×ç5 ; 8. Fg5, a6 ; 9. F×d7+, F×d7 ; 10. Td1, Dç7 ; 11. Cé5, Fç6 ; 12. Cç3, é6 ; 13. Ff4, Dç8 ; 14. Cç4, b5 ; 15. Cb6, Db7 ; 16. C×a8, D×a8 ; 17. f3! (Bontchev-Nitchevsky, Sofia, 1976).

c) Mieux valait entrer dans la ligne principale par 7..., Cf6 ; 8. Cç3, é5 ; 9. Dd3, h6. Alors que les Blancs ont déjà roqué, les Noirs n'ont pas encore bougé sur l'aile — R.

d) 8. ç4 donne lieu à une autre stratégie.

é) Bien que le sacrifice du C-D sur d5 soit, depuis une dizaine d'années, caractéristique de nombreuses variantes de la « défense sicilienne », il faut reconnaître que Vassioukov le place opportunément comme une réfutation positionnelle du retard de développement des Noirs sur l'aile — R.

f) Après 10..., é×d5 ; 11. é×d5, Fd7 ; 12. Tf-é1+, Fé7 ; 13. F×f6, g×f6 ; 14. D×f6, Tf8 ; 15. Té4, etc., les Noirs subiraient un châtiment certain. Si 10..., Fé7 ; 11. C×é7, D×é7 ; 12. Ta-d1 et 13. Tf-é1.

g) Autre échange judicieux qui laisse aux Noirs un mauvais F.

h) Peut-être fallait-D se résigner au pion doublé, par 12..., g×f6, pour entreprendre une attaque sur la colonne g ?

i) La perte du roque n'est pas agréable mais, après 13..., b5 ; 14. Db3 la menace 15. a4 donnerait au camp le mieux développé une attaque immédiate et fort dangereuse.

j) Si 17..., Dd4 ; 18. b4!

k) Parant 20. Tç3 par 20..., Th-h7.

l) Menace 21. T×b7.

m) Récupérant avec une précision remarquable la case ç4 pour le Cé3.

n) Gagnant la case a7 (si 22..., Rb8 ; 23. D×a6) et menaçant entre autres Cç4, a5, ç6.

o) Menace 25. Cb6+, Rd8 ; 26. Db8+, Ré7 ; 27. D×ç7+, etc.

p) Naturellement 25. Db8+ gagne aussi mais les Blancs ont en vue une autre position de gain.

q) En proie à un zeitnot épouvantable, les Noirs perdent la tête mais ils perdaient aussi la partie après 26..., Dh6 ; 27. Db8+, Tç8 ; 28. D×d6+, Ré8 ; 29. Dé6+, Rd8 ; 30. Db6+!, Rd7 ; 31. h4! et les Noirs n'ont plus de défense. Naturellement 31. Tf2 serait une erreur à cause de 31..., Dç1+ ; 32. Rg2, T×h2+! ; 33. R×h2, Th8+ ; 34. Rg2, Dh1 mat.

r) Si 28..., Fd4+ ; 29. D×d4, T×d4 ; 30. T×d4.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 788
A. KORANY, 1975

(Blancs : Rh4, Td2, Fa8, Pç3, g3, h3. Noirs : Rç1, Fh1, Pç4, h7, h2.)
1. Tf2, Fg2 ; 2. Tf2, h1=D ; 3. F×g2, Dh2 ; 4. Rg4, h5+ ; 5. Rh4, Rb1 ; 6. Fé4+, Ra1 ; 7. Tg2!, Dh1 ; 8. Ta2+ et les Blancs gagnent.

ETUDE
G. KASPARIAN
(1948)

BLANCS (5) : Rh3, Fg2, Cb7, Pa2 et ç5.
NOIRS (6) : Rç8, Fh4, Cd7, Pa7, a6 et ç7.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 786

UNE COMPRESSION FATALE

Il peut arriver qu'une manche à sans atout puisse être réussie dans chaque ligne si la défense n'est pas bien inspirée. C'était le cas dans cette donne jouée au Bridge Club de Locarno.

♠ V 10 6 4
♥ A D V 10 9 4
♦ 10
♣ 9 5

♠ A D
♥ R 5 3
♦ 8 5
♣ A R V 10 7 3

N / O E / S

♠ 9 8 5 3
♥ 8 7 2
♦ 9 7 4 3
♣ D 8

♠ R 7 2
♥ 8
♦ A R D V 6 2
♣ 8 4 2

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Loewi	Melik	Swec	Sutter
1 SA	2 ♥	passe	3 SA...

Ouest entame le roi de trèfle pour 9 d'Est et rejoue le... valet de trèfle pour la dame de trèfle. *Comment Sutter, en Sud, a-t-il joué pour gagner TROIS SANS ATOUT contre toute défense, Est ayant contre-attaqué carreau ?*

Réponse :

Sud, qui a huit levées avec les carreaux et l'impasse à cœur, commence par tirer ses carreaux pour infliger à Ouest une compression mortelle :

♠ V 10 ♥ A D V 10
♠ A D ♥ R 5 3 ♣ V ———
♠ R 7 2 ♥ 6 ♦ 8 ♣ 6

Sur le sixième carreau (le 6), la meilleure défense est de jeter la dame de pique. Alors, Sud fait l'impasse à cœur et, s'il estime que le roi de cœur n'est pas sec, *il donne la main à Ouest à pique*. Après avoir réalisé l'as de pique et le valet de trèfle, Ouest doit rejouer dans la fourchette à cœur.

La principale difficulté était de bien compter la distribution car Ouest peut avoir trois piques et seulement *deux* cœurs.

On notera que, *si c'est Ouest qui joue « 3 SA »*, il réussira son contrat si Nord fait l'entame normale de la dame de cœur.

La carte mortelle

Lorsque cette donne, qui avait été jouée dans une partie libre, a été présentée à deux jeux dans un concours de bridge, un cinquième seulement des cent concurrents a découvert la défense mortelle.

Or un raisonnement rigoureux doit permettre de trouver la carte qui fait chuter le contrat, même quand on ne voit pas la main d'Est (le partenaire) et celle du mort (le déclarant).

♠ D 10 8 5 3 2
♥ 9 2
♦ R D 9
♣ 9 7

♠ R 8
♥ A R V 8 7 3
♦ 4
♣ R 8 4 2

N / O E / S

♠ V 9 4
♥ 10 6 5
♦ 9 7
♣ D 10 8 5 3

♠ A 7
♥ D 4
♦ A V 10 6 5 3 2
♣ A V

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Lefébure	Le Dentu	Poli	Espail.
1 ♦	2 ♥	2 ♠	passe
4 ♦	passe	passe	passe

Ouest ayant attaqué le roi de cœur et l'as de cœur (pour la dame seconde de Sud), *comment Ouest a-t-il joué* pour faire chuter QUATRE CARREAUX ?

Note sur les enchères :

Nord s'est trouvé, à chaque tour d'enchères, dans une situation bien délicate. Il n'a pas voulu passer la première fois avec sa couleur sixième à pique, mais, ensuite, il a estimé qu'une manche à « 5 ♦ » était trop aléatoire une fois que Sud n'avait pas pu ouvrir de « 2 ♦ ».

Courrier des lecteurs

Le Trophée de Rosenblum (numéro 775) :

« *Il existe une troisième ligne de jeu,* écrit Siar Yalcin (Ankara), *si, contrairement à l'énoncé, on ne donne qu'un seul coup d'atout. D'autre part, dans le problème* (les Médailles de Lattès), *il me manque une solution de la médaille* d'or, *pouvez-vous me la donner ?* »

Il s'agit d'un problème de... juillet 1974 où si Est refuse de prendre le 4 de carreau (médaille d'argent), on donne la main à Ouest à pique...

Barrage à double sens (n° 776) :

Quelle devait être mon ouverture, demande R. B..., *étant donneur avec :*

♠ A R V 10 9 5 3 2 ♥ ———
♦ R ♣ R D V 10 ? ».

Avec dix levées de jeu, la main est trop belle pour dire « 1 ♠ » ou même « 2 ♠ » (car le partenaire peut passer), et les deux rois mineurs sont en trop pour ouvrir « 4 ♠ ». Il ne reste donc plus que l'ouverture de « 2 ♣ » (forcing de manche). Malgré le danger de faire cette annonce avec un as seulement.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 81

TRAITRESSE INCITATION

Championnat inter-clubs de Tchécoslovaquie, 1973
Blancs : P. KADERABEK (Brno)
Noirs : NOVOTNY (Prague)
Ouverture : Raphaël
Réplique : Barteling

1. 32-28	18-23	22. 27-22 !! (k)	18×36
2. 38-32 (a)	12-18	23. 22-22	17×28
3. 43-38	7-12	24. 35-30	24×44
4. 49-43	1-7 (b)	25. 23-28	14×23
5. 31-27	17-22 (c)	26. 43-39 (l)	44×33
6. 28×17	11×31	27. 38×7	11×2
7. 36×27	7-11	28. 32×5 !! (m)	8-12 (n)
8. 33-28 (d)	29-24	29. 5-23	12-17
9. 39-33	24-29! (e)	30. 23-46	16-21
10. 33×24	19×30	31. 42-38	21-26
11. 44×33	15-20	32. 40-45	25-30
12. 28×19	14×23	33. 38-32	30-34
13. 37-31 (f)	10-14	34. 47-42	36×27
14. 41-37	5-10	35. 48×43 (o)	9-13
15. 46-41	14-19	36. 43-27	4-9
16. 50-44	10-14 (g)	37. 37-32	6-11
17. 44-39 (h)	4-16	38. 32-28	11-17
18. 23-28	20-24	39. 27-38	Abandon
19. 39-34	11-17		
20. 34-30	2-7		
21. 30-25 (i)	7-11 (j)		

NOTES

a) Ce refus de l'échange n'est plus guère en faveur, non qu'il soit considéré comme incorrect, mais parce que, après d'innombrables analyses, il est apparu inutile de fermer ainsi le jeu et ce, dans l'intérêt des Blancs avant tout qui peuvent, par ce refus, rendre aléatoire le développement de leur aile.

Evidemment, au deuxième temps, 37-32 ? est perdant, les Noirs plaçant le coup classique (23-29) 33×24 (20×29) 34×23 (17-22) 28×17 (19×26) N+2 et +.

b) Sur (20-25) suivi de 31-28 au cinquième temps (15-20 ?) est interdit, par livrant le coup classique 28-22 ! (17×28) 33×22 (18×27) 32×21 (16×27), 34-30 (25×34) 40×16 !+ après cette rafle de quatre pions.

c) Aussi bon était, soit l'enchaînement par (17-21), soit la variante Weiss (20-24) 34-30 (14-20) 30-25 (17-21) 25×14 (9×20) 39-34 [et non 40-34 ? N+ par le coup de dame direct (24-29), etc.] sans crainte du pionnage (24-29) qui permettait aux Blancs de renforcer leur centre 33×24 (19×39) 44×33! [partie Weiss-Barteling, 1908, Paris]. Après 39-34 vu ci-dessus, la suite de la variante Weiss est (4-9) 44-39 (21-26) 50-44 (11-17), etc. A noter que, dans cette position, en l'absence d'un pion à 2, les Blancs dameraient par le joli coup pratique 35-30 ! (24×35) 34-29 (23×34) 39×30 (25×24) 27-22 (18×27) 32×21 (16×27) 37-31 (26×37) 42×2 !+.

d) Si 41-36 (20-25 ?) est interdit à cause de 27-22 (18×27) 32×21 (16×27) 34-30 (25×34) 40×16+.

e) Très opportun pour développer puissamment l'aile gauche et pour contrôler (provisoirement) le centre.

f) Inhabituel et peut-être l'amorce d'une nouvelle variante.

g) Sur (20-25), les Blancs auraient pu tenter la faute en poursuivant par 33-28 (10-14) 43-39 (4-10) 38-33 (14-20) 48-43 et si (12-17 ?) coup de dame spectaculaire par 35-30 ! (25-34) 40×28 (23×34) 27-21 (16×36) 37-31 (36×27) 32×5 !+.

h) Et non 40-34 ? N+ par le coup de dame (23-29) 33×15 (14-20) 15×24 (19×50)+.

i) Dans cette position, les Blancs se garderaient bien, si les Noirs continuaient par (7-11), d'exécuter le coup de dame 28-22 ? (17×28) 35-30 (24×44) 25-20 (14×25) 43-39 (44×33) 38×28 (23×34) 32×5, car les Noirs poursuivraient alors par (34-39 !) menaçant de passer à dame avec deux pièces en plus, donc assurés du gain, ou, si l'ennemi s'opposait à ce passage à dame par 45-40, de capturer la dame par (9-14) 5×44... (11-17) 44×11 (6×17) avec égalité numérique certes, mais avantage positionnel sans doute décisif en leur faveur.

j) Les Noirs, en incitant l'adversaire à placer le coup de dame vu ci-dessus, tombent dans un piège de grande classe, un piège qui permet d'affirmer que le conducteur des Blancs est, pour le moins, un brillant joueur de coups.

k) L'élément de surprise pour les Noirs qui n'avaient pas fait le tour d'horizon complet.

l) Prélude à un enchaînement de deux rafles meurtrières.

m) La cause est dès lors entendue, la dame ne pouvant être capturée.

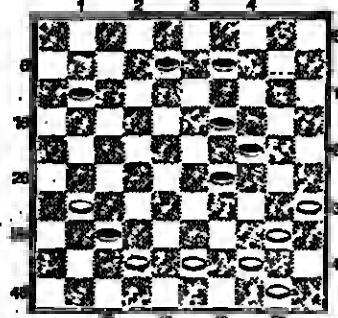
n) Les Noirs continuent par amour du jeu sans doute.

o) La supériorité des Blancs est maintenant écrasante.

SOLUTION DU PROBLEME N° 80

[Noirs : pions à 12, 13, 14, 18, 23 et 45. — Blancs : pions à 22, 27, 29, 31, 33 et 50) : 33-28 ! (23×21) [La prise majoritaire est prioritaire : on doit prendre du côté du plus grand nombre.] 31-26 [Mise à profit d'un temps de repos] (18×27) 26×10 (27-32) 15-5 ! (32-38) 50-44 !! [thème de la finale Nicod] et si :
a) (38-42) ou (38-43) 44-40, etc. +
b) (45-50) 29-23, etc. +

PROBLÈME
P. BROYER
1972



Les Blancs jouent et gagnent en sept temps.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

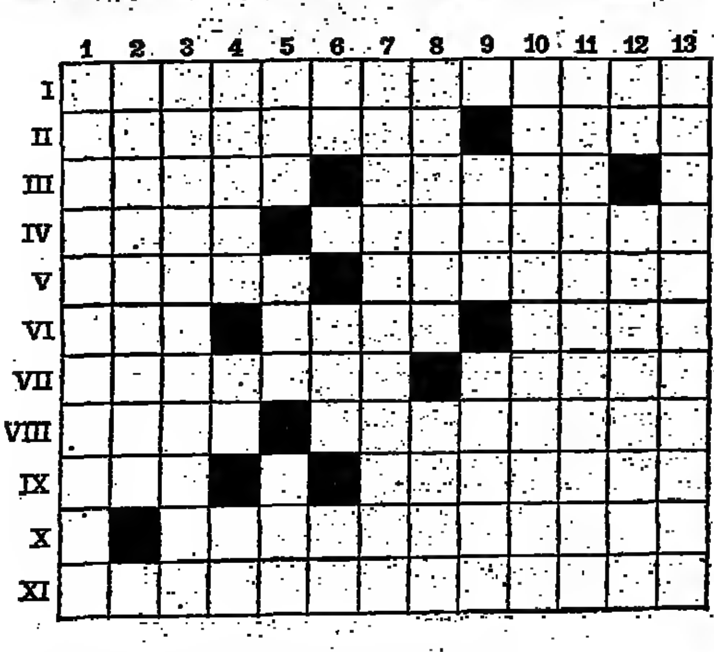
GRILLE N° 16

Horizontalement

I. Dignes d'un m'as-tu-vu. — II. Rat de bibliothèque avant d'être rat des champs ; Il est bouleversé de vous recevoir. — III. Bien élémentaires ; Si tu ponds comme ça ! — IV. Particulièrement élémentaires ; Le reste ne compte pas. — V. C'est laid cadet ; Ratatine. — VI. Rodrigue a failli l'être ; But bien français ; César l'a mise cul par-dessus tête. — VII. Ce que fait la reine des fleurs ; Un enfant singulier. — VIII. Sorti ; Bi-continental. — IX. Voulait du bien aux jeunes filles ; Trop trimbalé. — X. Apparemment chaude et pourtant glaciale. — XI. En transes.

Verticalement

1. Le noir et le blanc. — 2. Que je spéculasse médiocrement. — 3. Ce que font tout naturellement les enfants et ce que les aveux font aux adultes. — 4. On la cherche ; Article ; Comme le précédent. — 5. La tête des académies ; Si doux quand il est véritable ; Expert. — 6. Baladin ; Quasi homologue, au féminin, de son voisin de gauche ; O.K. — 7. Plus que royales, non sans sévérité. — 8. Arrêtons ; Royalement exprimé. — 9. Grand parmi les grands, même chez les oiseaux ; Radia malencontreusement. — 10. S'il y en a trop, protestez ! — 11. En faute. — 12. Exclamation ; Ressassés. — 13. Ennemies de la fluidité.



SOLUTION DE LA GRILLE N° 15

Horizontalement

I. Palais-Bourbon. — II. Evier ; Furioso. — III. Rôtirent ; Pnon. — IV. Inégal ; Nenni. — V. Déprimé. — VI. Houaiche ; Etre. — VII. Ru ; Let ; Manioc. — VIII. Arboriculteur. — IX. Sa ; Navrée ; Rat. — X. Elogieusement.

Verticalement

1. Périphrase. — 2. Avon ; Oural. — 3. Liteau. — 4. Aéig ; Along. — 5. Irradieral. — 6. Elective. — 7. Bfn ; Ph. ; Cru. — 8. Out ; Remues. — 9. Ur ; Ni ; Alée. — 10. Ripement. — 11. Bonnetière. — 12. Osson ; Rouan. — 13. Non inscrit.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 16

Horizontalement

1. ACENORTU (+ 4). — 2. AIOOORRT. — 3. EEEILSTV. 4. AEIRSSTT (+6). — 5. ACENORS (+ 2). — 6. CAESSTU (+ 2). — 7. ACEELNS (+ 4). — 8. EEEFRST. — 9. ACILPST. — 10. BEEEMRSS. — 11. ACEHIRT (+ 2). — 12. ACEILLS (+ 1). — 13. CCDEILOY. — 14. AEERSSTW. — 15. ABDEMRU.

Verticalement

16. ACENOST (+ 2). — 17. ACEGILLPY. — 18. AACHLOT. — 19. CEEHLMNS (+ 1). 20. AEELLOV. — 21. AAIINRT (+ 3). — 22. ACELOST (+ 1). 23. AEEINRS (+ 5). — 24. EMORSTY. — 25. EIIMSTT. — 26. EEPRRSSU (+ 1). — 27. EEEELMM. — 28. CEEELOST. — 29. CEIORSS (+ 2).

SOLUTIONS DE L'ANA-CROISÉS N° 15

Horizontalement

1. AUBEPINE. — 2. STIMULUS. — 3. BROUTENT (BUTERONT, OBTURENT, TUBERONT). — 4. ROUQUIN. — 5. FOUGEAS (FAGOUES, FOUAGES). — 6. MEDIOCRE. — 7. CHIOURME. — 8. EPERLAN. — 9. GUARANI (NARGUAI). — 10. ERUCTES (CREUSET, CURETES, REÇUTES, SCRUTEE, SECTEUR). 11. SESTERCE ou SECRETES.

Verticalement

12. AMBIGUES (GAMBUSIE). 13. EXCENTRE (EXECRENT, EXERCENT). — 14. MENINGE. — 15. PATAUGER (PATURAGE, TAPAGEUR). — 16. DEPUTAT. — 17. ESTRAGON (GATERONS, REGATONS, ROGNATES). — 18. COREENNE (ENCORNEE, RENONCEE). — 19. MOQUEES (MOSQUEE). — 20. EXERCICE. 21. PLAIDEUR (PALUDIER, PRELUDAI). — 22. VINAIRE (ENIVRAI, VINERAI). — 23. AQUILON (QUINOLA).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

(*) Jeu déposé.

هكذا من الإصل



AUJOURD'HUI



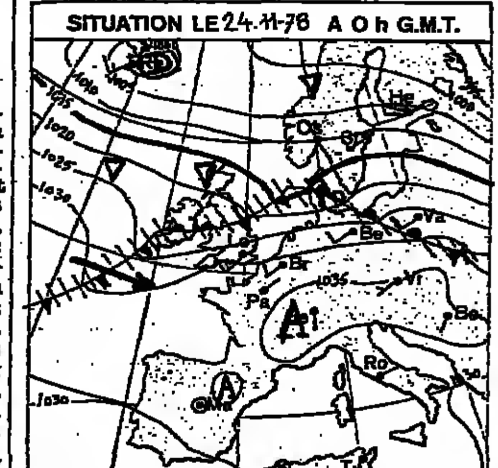
Colloque

UN CONGRÈS POUR L'ARCHITECTURE

Le premier congrès du Syndicat de l'architecture se réunira les samedi 25 et dimanche 26 novembre à Paris, 6, rue Albert-de-Lapparent. Ce tout jeune syndicat a été fondé il y a quelques mois (*le Monde* du 18 juillet 1978), notamment pour opposer une nouvelle force à l'ordre des architectes et à l'U.N.S.F.A. (Union nationale des syndicats français d'architectes). Il compte déjà environ deux cents membres dans toute la France. Ouvert aux architectes libéraux, mais aussi à tous ceux qui contribuent à la production de l'architecture (employeurs, salariés, fonctionnaires, enseignants, étudiants, etc.), il entend défendre en priorité la qualité de l'architecture, les moyens de sa production et les compétences de ceux qui la conçoivent.

★ Renseignements au siège du Syndicat de l'architecture, 1, rue du Lieutenant-Lapeyre, 75014 Paris, tél. 539-56-78.

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 24 novembre à 0 heure et le samedi 25 novembre à 24 heures :

Précédé d'un affaiblissement du champ de pressions, un front froid venant des îles Britanniques traversera la plus grande partie de la France.

Samedi 25 novembre, la zone pluvieuse liée à ce front froid concernera en début de journée les régions s'étendant des Charentes et du Bordelais à l'Alsace et au nord des Alpes, puis elle achèvera de traverser la moitié sud-est du pays. Après le passage de ce front froid, des nuages abondants pourront encore donner quelques chutes de neige sur le massif alpin au cours de la soirée, tandis qu'un temps frais et variable se généralisera sur les autres régions, dans un flux de nord à nord-ouest modéré en général, localement fort près de la Méditerranée. Des averses de pluie ou de neige auront lieu, en particulier près de la Manche et de la mer du Nord, ainsi que sur le Nord-Est et le Centre, mais il y aura des éclaircies qui seront assez belles sur les régions de l'Ouest. Les températures maximales seront en baisse assez sensible.

Vendredi 24 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 030,4 millibars, soit 772,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24) : Ajaccio, 17 et 5 degrés ; Biarritz, 7 et 3 ; Bordeaux, 8 et 2 ; Brest, 11 et 5 ; Caen, 12 et 0 ; Cherbourg, 11 et 5 ; Clermont-Ferrand, 8 et —0 ; Dijon, 7 et 0 ; Grenoble, 11 et —3 ; Lille, 12 et 8 ; Lyon, 4 et 1 ; Marseille, 10 et 1 ; Nancy, 11 et —1 ; Nantes, 12 et —2 ; Nice, 18 et 8 ; Paris-Le Bourget, 12 et 0 ; Pau, 11 et —1 ; Perpignan, 13 et 5 ; Rennes, 11 et —1 ; Strasbourg, 0 et —1 ; Tours, 13 et —1 ; Toulouse, 11 et —3 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 3 degrés ; Amsterdam, 13 et 19 ; Athènes, 15 et 8 ; Berlin, 12 et 10 ; Bonn, 13 et 0 ; Bruxelles, 12 et 8 ; Iles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 10 et 7 ; Genève, 9 et 3 ; Lisbonne, 18 et 10 ; Londres, 15 et 11 ; Madrid, 14 et 7 ; Moscou, 8 et 0 ; New-York, 8 et 11 ; Palma-de-Majorque, 19 et 4 ; Rome, 17 et 3 ; Stockholm, 6 et 3.

Journal officiel

Sont publiées au *Journal officiel* du 24 novembre 1978 :

DES LISTES

● d'admissibilité aux concours externes d'entrée de 1978 à l'Ecole nationale d'administration.

LOTO

TIRAGE N° 47 DU 22 NOVEMBRE 1978

11 — 14 — 19 — 20 — 32 — 47

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 13

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	1 111 649,10 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	158 807,00 F
5 BONS NUMEROS	5 173,10 F
4 BONS NUMEROS	99,60 F
3 BONS NUMEROS	8,20 F

PROCHAIN TIRAGE LE 29 NOVEMBRE 1978

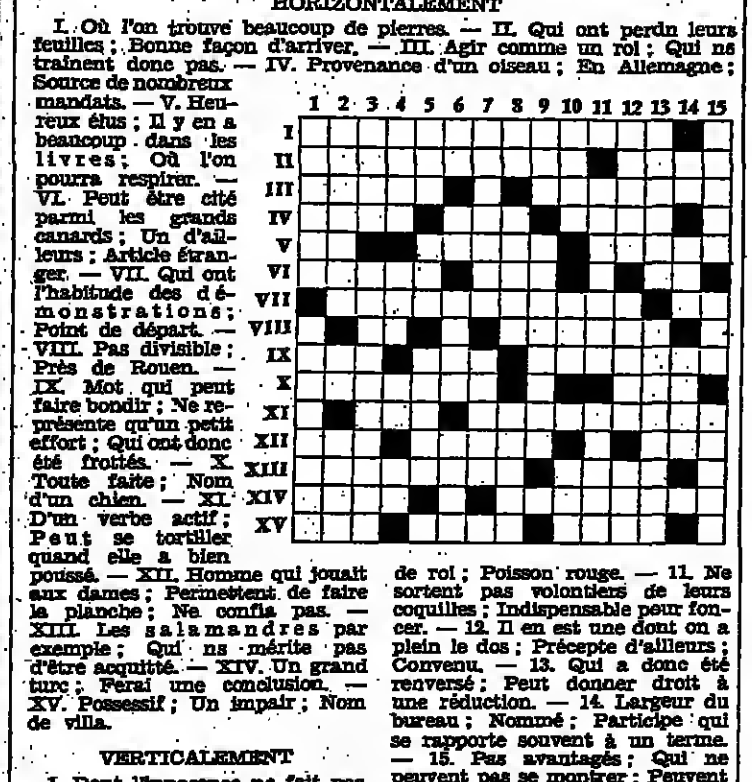
VALIDATION JUSQU'AU 28 NOVEMBRE 1978 APRES-MIDI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 239

HORIZONTALEMENT

I. Où l'on trouve beaucoup de pierres. — II. Qui ont perdu leurs feuilles ; Bonne façon d'arriver. — III. Agir comme un roi ; Qui ne traînent donc pas. — IV. Provenance d'un oiseau ; En Allemagne ; Source de nombreux mandats. — V. Heureux élus ; Il y en a beaucoup dans les livres ; Où l'on pourra respirer. — VI. Peut être cité parmi les grands canards ; Un d'ailleurs ; Article étranger. — VII. Qui ont l'habitude des démonstrations ; Point de départ. — VIII. Pas divisible ; Près de Rouen. — IX. Mot qui peut faire bondir ; Ne représente qu'un petit effort ; Qui ont donc été frottés. — X. Toute faite ; Nom d'un chien. — XI. D'un verbe actif ; Peut se tortiller quand elle a bien poussé. — XII. Homme qui jouait aux dames ; Permettent de faire la planche ; Ne confia pas. — XIII. Les salamandres par exemple ; Qui ne mérite pas d'être acquitté. — XIV. Un grand turc ; Ferai une conclusion. — XV. Possessif ; Un impair ; Nom de villa.



VERTICALEMENT

1. Dont l'innocence ne fait pas de doute ; Font suer quand elles sont grandes. — 2. Endroit où l'on est obligé de choisir ; Agrément d'autrefois ; Entrée dans le bois. — 3. On y trouve de beaux plateaux ; Adjectif souvent utilisé quand on parle du gratin. — 4. Parfois pris aux dents ; Point de départ en Allemagne ; Fin de verbe ; Divinité (épelé). — 5. Bout de champ ; Ornements ; Qui a donc un grand col. — 6. Conjonction ; Pronom ; L'ombre par exemple ; Peut être classé parmi les génies. — 7. Monts d'Algérie ; Le jargon par exemple. — 8. Pronom ; Se met de préférence près d'un banc ; Pas pris. — 9. Peut servir à marquer quand il est rouge ; Fut attiré par la lumière. — 10. Personnage biblique ; Nom de roi ; Poisson rouge. — 11. Ne sortent pas volontiers de leurs coquilles ; Indispensable pour foncer. — 12. Il en est une dont on a plein le dos ; Précepte d'ailleurs ; Convenu. — 13. Qui a donc été renversé ; Peut donner droit à une réduction. — 14. Largeur du bureau ; Nommé ; Participe qui se rapporte souvent à un terme. — 15. Pas avantagés ; Qui ne peuvent pas se montrer ; Peuvent éviter l'effondrement.

Solution du problème n° 2 238

Horizontalement

I. Charançon. — II. Laconique. — III. Eres ; Afin. — IV. Paraî. — V. Tsé-tsé ; Cl. — VI. Osé ; Epia. — VII. Mesurable. — VIII. As ; Ratier. — IX. Fanés. — X. Elan ; An. — XI. Eté ; Rosé (vin).

Verticalement

1. Cleptomane. — 2. Harassé ; Le. — 3. Acérées ; Fat. — 4. Rosat ; Urane. — 5. An ; Iseran. — 6. Nia ; Epateur. — 7. CQFD ; Ibis. — 8. Oui ; Calé ; As. — 9. Nenni ; Erine.

GUY BROUTY.

Le Monde

culture

Cinéma

Un carrefour pour le tiers-monde

(Suite de la première page.)

On y découvre, effleurées, au jour le jour, dans l'opuscule de Guy Hennebelle, passées au tamis d'une analyse impitoyable dans l'ouvrage de Tahar Cheriaa, les conditions réelles du bricolage cinématographique prévalent en Afrique noire et de l'emprise générale des trusts internationaux dans les pays afro-arabes.

Repris en main par Hamadi Essid, économiste, cinéaste, le Festival de Carthage s'oriente dès 1974 dans une direction originale, ajoute à son cycle de projections un colloque sur la diffusion des films qui fait suite à la création de la FEPACI (Fédération panafricaine des cinéastes) et à une première série de discussions en Algérie sur le même thème. Jean-Charles Edeline, venu proposer ses services pour aider à réorganiser les structures de l'industrie cinématographique sur le continent africain, repart bredouille.

Rien de bien positif ne sort de ces premières discussions, sauf que les pressions idéologiques augmentent, que certains Etats africains prétendent interdire à Carthage de montrer des films ou de nommer des jurés qui ne leur conviennent pas.

La cause semble perdue, jusqu'à l'extraordinaire retournement survenu cette année qui voit le Festival non seulement devenir totalement indépendant du pouvoir, et des pouvoirs, mais s'élargir aux dimensions du tiers-monde. Le nouveau règlement stipule que les films sont choisis à titre individuel et ne représentent pas les Etats, que la direction des Journées a seule voix au chapitre pour décider des sélections : Tahar Cheriaa, qui collabore à nouveau étroitement à la manifestation et se retrouve membre du jury comme en 1966, s'occupe de la sélection des films de la compétition afro-arabe ; Hamadi Essid supervise la sélection des films de la seconde compétition, le Forum tricontinental.

Un nouveau colloque à plus grande échelle réunit des spécialistes venus de partout. Hamadi Essid, dans son allocution d'ouverture, pose clairement les problèmes. Une motion finale appelée à faire date, dont on veut espérer qu'elle connaîtra la plus large diffusion à travers le monde, et chez nous d'abord, présente en *trois pages serrées l'essentiel des* premières mesures indispensables pour la survie et l'épanouissement des cinématographies arabes et africaines, elle propose des résolutions à trois niveaux, national, intérieur (au continent africain et au sous-continent arabe) et international. Carthage 1978 n'aurait-il produit que ces résolutions, il ferait date.

Un jeune paysan élu des dieux

Président des Journées cinématographiques de Carthage, Hamadi Essid est aussi directeur de la SATPEC, société nationale de cinéma, qui prenait en charge l'organisation technique du Festival. Le budget, une centaine de milliers de dinars — le dinar vaut un peu plus de 8 francs, — est curieusement partagé entre la Tunisie et la Libye, riche de ses pétrodollars. Mettant en pratique, avant la lettre, les résolutions finales du colloque sur la production et la distribution des films arabes et africains, les Journées, selon l'expression à la mode, avaient éclaté à travers Tunis et la province, Bizerte, Sousse, Sfax, Kairouan, Gabès, pour y projeter des films du monde entier. Le prix des places, déjà infime, avait été réduit de moitié, ramené à 200 millimes (un peu moins de 2 francs). Le public s'écrasait — il n'y a pas d'autre terme, — participait très activement aux séances, un très jeune public de moins de vingt-cinq ans, capable d'aimer des films égyptiens, algériens, mais aussi brésiliens, hongrois, indiens, ou d'applaudir des rétrospectives consacrées au western, au fantastique, au policier.

Pari insensé qui étouffait dans l'œuf les germes d'intolérance de ceux qui prétendaient interdire ou dénoncer, cette fois, non plus les Etats et gouvernements, mais telle délégation mue par les plus nobles intentions, tel groupe de pression. Les films — Jean de Baroncelli a déjà rendu compte de certains d'eux lors du FIFEF de Namur (*le Monde* du 21 septembre) — devenaient secondaires. Les prix seront attribués dimanche 26 novembre.

On relèvera pourtant *les Aventures d'un héros*, de Merzak Allouache, le réalisateur heureux de *Omar Gatlato*, qui relève du *Candide* de Voltaire et des *Contes des mille et une nuits* : Mehdi, jeune paysan élu des dieux, part découvrir le monde, et l'Algérie, en mobylette.

Il rencontre Che Guevara, l'Escadron de la mort, Gene Kelly, la misère paysanne et urbaine, termine pathétiquement son périple dans une cellule de prison à taper sur les murs en criant : « *Frères, entendez-moi, je suis seul !* » ; et, hors compétition, *Genèse d'un repas*, film français de Luc Moullet, qui décrit de façon géniale la mise en coupe réglée du tiers-monde par l'Occident. L'excès d'humour, servi par une logique inattaquable, nous donnerait presque mauvaise conscience si l'impertinence, finalement, n'était la meilleure réponse aux questions qui nous brûlent, nous « protecteurs » du tiers-monde.

LOUIS MARCORELLES.

Danse

Soirée Mac Millan à l'Opéra

Excellente idée de l'Opéra d'avoir invité Kenneth Mac Millan, le chorégraphe écossais de Covent Garden, à présenter une soirée de ballets sur notre première scène : on n'a jamais rendu pareil hommage à Sir Frederick Ashton, qui le méritait beaucoup plus, au temps de Lifar. Malheureusement, quels que soient les égards dus à un chorégraphe étranger — qu'on n'aurait jamais dû siffler au rideau final, jeudi 23 novembre, par simple courtoisie, — il faut reconnaître que la soirée est lourde et qu'on s'embête ferme.

Le spectacle commence par « les Quatre Saisons », l'intermède chorégraphique filandreux que le grand Verdi ne composa qu'à contre-cœur pour ses « Vêpres siciliennes » afin de répondre aux exigences des abonnés à lorgnette de la « Grande Boutique ». En fait de lorgnette, nos jeunes printemps du ballet apparaient dans le plus simple appareil, seulement revêtus d'un « truc à plumes », tandis que les danseurs, casqués façon Roi Soleil, enchaînent des « airs » parodiques d'un humour contestable, sans comparaison avec celui dont le regretté John Cranko avait saupoudré « la Belle Hélène ». Le public n'y résista pas et, suffoqué par le défilé d'un char à attribut viril, siffla à mort.

La création de la soirée consistait dans « Métaboles », admirable partition d'Henri Dutilleux, qu'il aurait fallu écouter les yeux fermés. Car, c'est ni plus ni moins une scène de cannibalisme où, dans un décor caligaresque, à la manière de Jooss, une Musidora échevelée est croquée toute crue par de sadiques noceurs en fracs. Quand on sait que la sirène en maillot de bain violet est Mlle Dominique Khalfouni, ravissante mais mince comme un fil, on se demande et ce qui a pu passer par la tête de ses tortionnaires et ce qu'il en reste à la fin. Bizarrement, ce petit chef-d'œuvre de mauvais goût a été applaudi.

« Les Chants de la terre », de Gustav Mahler terminent le spectacle. Spectacle si l'on peut dire. Le long, très long ballet est, en effet, dansé en maillots académiques contre un rideau de fond tandis que Jocelyne Taillon et Peyo Garazzi interprètent — avec talent — la partie chantée. Kenneth Mac Millan démontre là, péremptoirement, sa maîtrise qui en fait le premier chorégraphe anglais actuel (« Anastasia », « Manon » et le tout récent « Mayerling ») et les deux derniers « *chants* » contiennent de grandes beautés plastiques. Le couple Jean Guizérix — Wilfride Piollet et surtout Patrick Dupond, l'espoir de la Maison, se surpassent à la tête d'un corps de ballet survolté qui aurait pu être employé dans un climat moins éprouvant.

OLIVIER MERLIN.

Notes

Photo

Marc Riboud

On peut actuellement voir, chez Agathe Gaillard, un choix des meilleurs photos de Marc Riboud. C'est sa troisième exposition personnelle en France : après la Chine, en 1966, chez Delpire, et déjà une petite rétrospective, en 1976, au musée Réattu d'Arles. Marc Riboud a une longue histoire à raconter : cinquante années d'expérience, le maquis du Vercors en 1944-1945, le reportage à Magnum depuis 1953, Paris-Katmandou en Land-Rover, un an en Inde, quatre mois en Chine, l'Asie, l'Afrique, l'Europe, le Vietnam de 1968 à 1972, récemment la direction de Magnum.

Les images sont mêlées, elles traversent les continents et les années, les guerres, les libérations, indifféremment. Elles sont datées, on nous dit où et quand cela s'est passé, mais on les voit d'abord comme des images, dans un brouillard d'histoire. Il se passe ce qui arrive rarement dans la photo de reportage, c'est-à-dire qu'elle dépasse l'anecdote de l'information et que, des années plus tard, elle décharge toujours la même émotion, sur un visage, sur un paysage, sur une situation. Les photos de Riboud disent avec finesse des mots énormes : la vie, l'amour, la peur, les rapports de force, l'espoir du changement.

HERVÉ GUIBERT.

★ Agathe Gaillard.

Théâtre

Florence Georgetti

Robe fendue, bas résilles, escarpins pointus, Florence Georgetti apparaît, tenant dans ses bras une poubelle. Avec sa frange blonde, ses yeux larges, sa grande bouche pleine de dents, elle ressemble aux filles électrisées de Wolinski — elle les a jouées d'ailleurs dans « Je ne pense qu'à ça ». Un bibi à voilette l'habille de mélancolie, la voilà prostituée bon genre, mais se déhanchant outrageusement sur une bicyclette miniature. Dégoûtée d'un mari domestique, elle rêve d'un type vraiment mufle. Plongée dans une baignoire, enfouie sous des vagues de tulle multicolore : elle est sirène. Nue sous des fleurs en carton : la chanteuse trahie par son play-back.

Quelques personnages baroques — y compris celui d'un canard jeune — pour un drôle de personnage, une femme belle et violente, pas du tout repos du guerrier, qui balaie avec insolence l'auréole de victime, qui encaisse les coups et ne craint pas d'en donner.

Elle aime vivre, la Georgetti, séduire et faire peur avec son corps nerveux, sa voix grave, son rire généreux. Mystérieuse et cocasse, elle aime jouer ; elle est une vraie comédienne.

COLETTE GODARD.

★ « Poubelle Girl », Théâtre des Quatre-Cents-Coups, 22 h. 30.



هكذا من الأصل

هكذا من الإبل

ARTS ET SPECTACLES

Exposition

Monstrueux humour

Une exposition sur la caricature contemporaine sous la bannière du bizarre, du grotesque et du monstrueux. Elle est assez riche, avec quelque trois cent numéros, mais le dessin d'humour d'aujourd'hui l'est davantage. De nouvelles générations de dessinateurs naissent chaque fois que les sociétés modernes entrent en mutation. Depuis les années 50, il en est apparu sur les deux côtés de l'Atlantique, qui ont fleuri sur le terreau du mécontentement politique et social.

Aujourd'hui, le dessin d'humour est devenu plus franchement un commentaire du quotidien. La ligne, une ligne souvent simple, rapide et directe, y est reine. Et son maître — son doyen aussi — est Saül Steinberg. Il avait le premier, dès le lendemain de la guerre, imposé cette caricature miroir-social, où les petits et grands travers des personnages nous renvoient aux petits et grands changements de la société. Aux Etats-Unis, il était le père d'une génération de dessinateurs encore pleins de leurs souvenirs de G.I's démobilisés de la guerre mondiale. Grâce à la plus grande circulation des publications, il avait eu une progéniture lointaine en Europe et en France notamment, avec Chaval et Bosc (même si, en réalité, ils sont loin de ressembler à leur père supposé). Puis Sempé, Wolinski, Siné, Desclozeaux, Bretécher, chacun ayant sa ligne et son caractère...

Steinberg avait commencé dans la tradition journalistique. Avec le temps et avec l'âge, son dessin s'est chargé de desseins : de baroques arabesques l'ont rendu graphiquement plus complexe, tandis que le contenu allait du quotidien à l'intemporel et à l'universel. De journaliste qu'il était, observateur du monde qui change, il est devenu un « romancier » inventeur d'un monde personnel. Les quatre dessins-aquarelles de Steinberg, qui sont les joyaux de cette exposition, d'un graphisme fouillé, ambigu et à significations multiples, nous disent à quel point ce dessinateur se dirige vers l'espace du musée. L'art est son sujet : ici une nature morte rouge de Matisse, là les deux paysans de l'Angélus de Millet, ailleurs une composition cubiste de Braque ou bien une nature vivante, faite d'enveloppes aériennes à la manière des natures mortes.

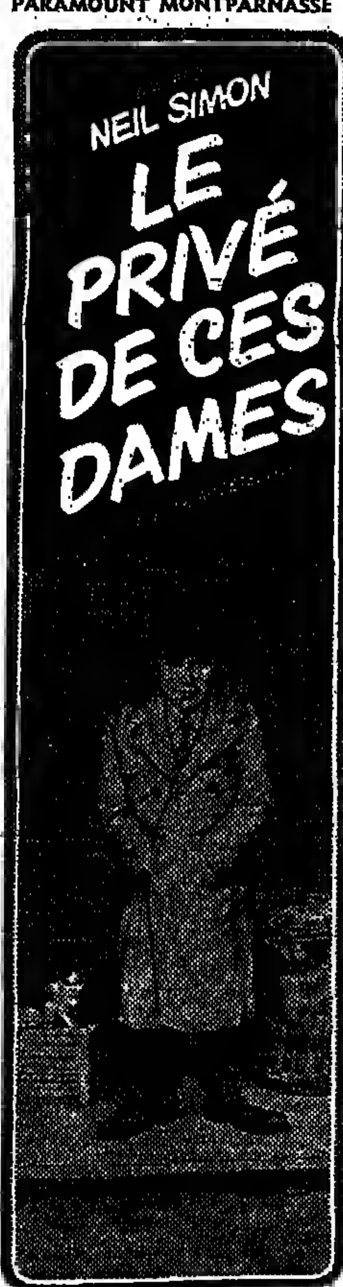
Steinberg n'est pas le seul à parler davantage de son propre monde que du monde lui-même. Dès qu'il acquiert une certaine substance artistique, le dessinateur d'humour tend à quitter le papier journal pour le papier Canson du dessin d'art et le Japon des lithographies à mettre sur le circuit des galeries de tableaux. Ainsi en va-t-il de Ronald Searle et de ses chats plantureux, emmurés et emperlés d'arabesques linéaires comme des dames patronnesses ; de Folon et son doux délire de signalisations urbaines ; de Sempé et ses descriptions fleuries des privilégiés de la vie moderne ; de Topor et O. Olivier et leur vision fantasmatique des gens et des choses. D'une manière générale, la veine surréalisante est très largement représentée : le féroce Puig-Rosado, l'onirique Traquandi, le fétichiste Ungerer, le délirant Federico Fellini, qui fut dessinateur d'humour avant d'être cinéaste...

L'autre filiation du dessin commente la vie quotidienne par le trait et par les mots. Les images n'y sont qu'un support au discours, même si, à vrai dire, derrière leur simplification sténographique, attachée à être lisible, se cache une recherche aiguë du détail suggestif. Ses représentants ne sont pas les plus nombreux ici. En fait, ils sont plutôt absents; bien qu'ils existent et qu'on peut les rencontrer tous les jours sur les pages des publications où ils s'expriment.

Ainsi l'exposition ne rend pas compte de cette bataille du quotidien dans laquelle est entré le dessin d'humour depuis les années 50 en France notamment. Au contraire, elle la désamorce par un choix culturel; esthétisant et commode où domine l'anodin.

JACQUES MICHEL.

★ Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna, Paris (16e).



Musique

« PADMAVATI » à l'Opéra du Rhin

Dès les premiers accords du prélude — de longues tenues graves échappées de la fosse devant le rideau rouge. — on sent un peu plus cruellement la maladresse des mots ou des images pour cerner les sonorités ou donner une idée des mélanges de timbres qui font sourdre d'un simple agrégat harmonique une brume épaisse, un nuage volatil ou un rayon de clarté... Pourquoi se sent-on tout à coup dans un monde lointain, oppressant, magique ?. Cela tient d'abord au titre, bien sûr : *Padmâvati*, le nom de la reine de Tchitor consacrée à la fleur céleste du lotus et aussi à la musique. Ce n'est pas l'Orient pour autant, mais c'est déjà la sensation du mystère, parce que l'oreille ne parvient pas à analyser ce qui vient la frapper. Peu à peu pourtant le caractère modal de l'écriture s'affirme: la gamme occidentale sans cesse altérée se coule dans les sinuosités capricieuses des modes de l'Inde.

Mais, au lieu d'augmenter l'effet, cela prêterait plutôt à sourire... C'est qu'on pense tout à coup à *Mârouf, savetier du Caire*, d'Henri Rabaud, cet autre ouvrage « oriental » — mais sur le mode comique — contemporain de *Padmâvati* et créé dès 1914 (alors que Roussel n'achèvera l'orchestration de son opéra-ballet qu'après la guerre). C'est comme si l'orientalisme virtuose, tout en clins d'œil de *Mârouf* avait tué toute possibilité d'être sérieusement oriental après cela, de même que la poésie héroïque, tout à fait honorable de Louis Laloy souffre de la comparaison inévitable avec l'ironie des dialogues de Lucien Nepoty.

Ce n'est pas là la moindre contradiction de *Padmâvati* : l'orientalisme sonne souvent faux, tandis que les hardiesses harmoniques ou les trouvailles d'orchestre possèdent un pouvoir évocateur tout à fait singulier ; à elles seules, elles suffiraient à justifier la survie d'un ouvrage qui, depuis sa création à l'Opéra de Paris, en 1923, n'a guère été joué que de loin en loin.

Ventilateurs et pianissimos

L'autre caractéristique curieuse de *Padmâvati*, c'est l'intention originale de renouer avec la formule française de l'opéra-ballet abandonnée depuis le dix-huitième siècle, et, là encore, même si on n'ose pas exiger d'un chorégraphe qu'il résolve le problème insoluble d'une *danse de guerriers* ou qu'il parvienne à échapper à un vague orientalisme quand la musique elle-même y sacrifie, s'il fallait juger de la réussite de l'œuvre sur l'équilibre qu'elle se propose de réaliser entre la dance et l'action, on devrait plutôt parler d'échec. Quant à la force dramatique du livret, on ne peut pas dire que Louis Laloy y ait fait preuve d'un grand sens du théâtre ni que le compositeur ait réussi à caractériser nettement les personnages.

Alors, il reste la partition, plus proche d'*Ariane et Barbe-Bleue* que de *Pelléas et Mélisande*, d'une luxuriance sans cesse contenue mais d'autant plus fascinante ; ce n'est pas encore le langage affirmatif du Roussel de *Bacchus et Ariane* ou des dernières symphonies, c'est une œuvre à part et, sans doute un chef-d'œuvre.

Padmâvati avait déjà été présenté à Strasbourg en 1967, pour le Festival, puis repris au cours de la saison suivante. Ça avait été un événement et, dix ans plus tard, l'Opéra du Rhin se devait de rendre hommage à la fois à l'un des compositeurs français les plus importants de la première moitié du siècle et à une production assez représentative de la politique de l'ancien Opéra de Strasbourg qui, quoique municipal alors, se classait parmi les premières scènes lyriques françaises. Les décors de Théophane Matsoukis ont été refaits « à l'identique », on jurerait pourtant qu'ils sont d'origine, car ils datent un peu.

La mise en scène très classique de Bronislaw Horowicz a le grand mérite d'être suffisamment maîtrisée pour ne pas paraître rigide ou démodée. On ne sait à qui imputer la responsabilité des fausses torches munies d'un ventilateur pour faire danser des langues de papier rouge, mais le résultat sonore de ces petits moteurs sur les *pianissimos* de l'orchestre est assez surprenant.

Le soir de la première, les chœurs et l'orchestre dirigés par Claude Schnitzler avaient encore quelques progrès à faire, notamment pour la justesse, quant à la distribution, exception faite de Naoko Ihara (*Padmâvati*) et de Jules Bastin (*Alaouddin*), elle était convenable sans plus, la principale déception venant d'Albert Lance dont on pouvait attendre un peu plus que cette vaillance sans grande profondeur. D'une façon générale la diction laissait beaucoup à désirer.

Grâce au soutien efficace du comite Albert-Roussel, qui a déjà aidé à cette reprise, l'ouvrage doit être enregistré sous la direction d'Alain Lombard et peut-être présenté en 1980 à l'Opéra de Paris... Les miracles, après tout, sont toujours possibles.

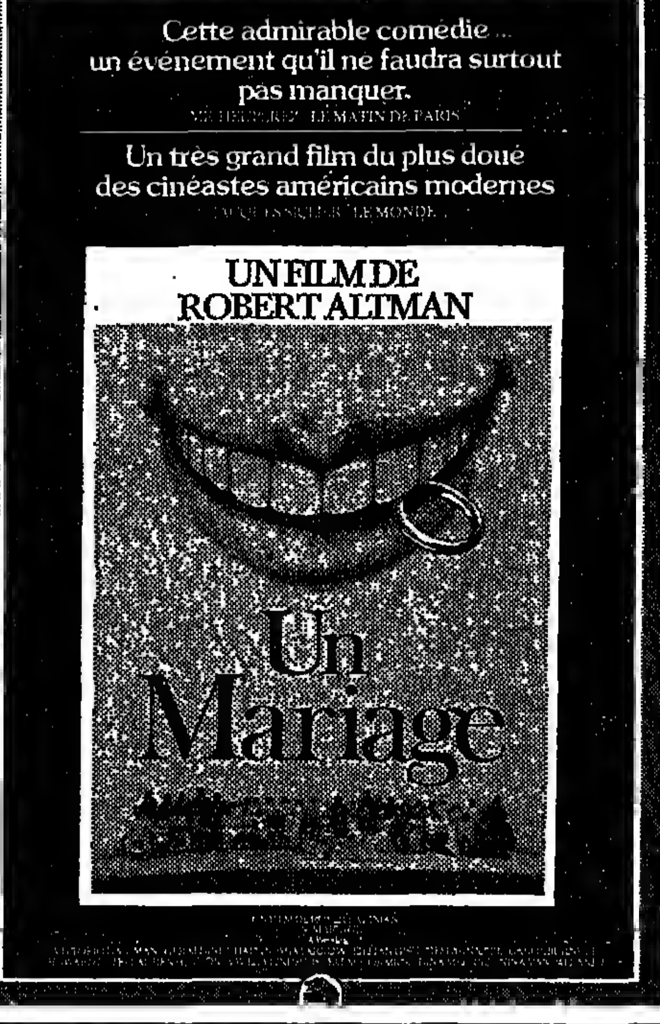
GÉRARD CONDÉ.

★ Prochaines représentations : à Mulhouse, les 24 et 25 novembre et, à Strasbourg, les 28 et 28 novembre.

■ Une production australienne, « la Complainte de Jimmie Blacksmith », réalisée par Fred Shepisi (1977), a obtenu le Grand Prix du jury au Festival du film des droits de l'homme qui s'est achevé le 14 novembre à Strasbourg.











SPECTACLES

Vendredi 24 novembre

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : Six personnages en quête d'auteur.
Chaillot, Grand Théâtre, 20 h. 30 : le Cercle de craie caucasien.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Fugue en mineur ; 21 h. 30 : la Star des oublis.
Petit TEP, 20 h. 30 : Bons baisers du Lavandou.
Centre Pompidou, 15 h., 16 h. 30 et 18 h. 15 : Diatope de Xénakis.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Quatuor Vegh ; 20 h. 30 : Maria-Maria.
Carré Sylvia Monfort, 18 h. 30 : Cirque à l'ancienne (Jardin d'acclimatation).

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Sidi-Cinë ; 22 h. : Daviy.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 30 : Mon père avait raison.
Atelier, 18 h. 30 : Un homme à la rencontre d'A. Artaud ; 21 h. : la Culotte.
Athénée, salle C.-Bérard, 21 h. : Olaf et Albert.
Biothéâtre, 20 h. 30 : la Crique.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Aquarium, 20 h. 30 : la Sœur de Shakespeare. — **Epée-de-Bois**, 20 h. 30 : Yuro.
Centre d'art rive gauche, 22 h. : la Femme au bout des doigts.
Cité internationale, la Resserre, 21 h. : la Brise l'âme. — **Grand Théâtre**, 21 h. : Latin American Trip.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Il fait beau jour et nuit.
Essaïon, 18 h. 30 : Œuvre ; 22 h. : Abraham et Samuel. — II, 20 h. 30 : le Chant général.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie.
Galerie 55, 20 h. 30 : B. Dimey ; 22 h. : M.-T. Orain.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : Théâtre sicilien ; 22 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folles du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Molly Bloom ; 20 h. 30 : la Shaga ; 22 h. : Carmen City. — **Théâtre rouge**, 18 h. 30 : Une heure avec R. M. Rilke ; 20 h. 30 : Fragments ; 22 h. 15 : Acteurs en détresse.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Marigny, 21 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
Mathurins, 20 h. 45 : Changement à vue.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Les papas naissent dans les armoires.
Mogador, 20 h. 30 : le Pays du sourire.
Montparnasse, 21 h. : les Peines de cœur d'un chatte anglaise.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I, 20 h. 30 : Crénom. — II, 20 h. 30 : Harold et Maude.
Palace Croix-Nivert, 30 h. : Rocky Horror Show.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Palais des sports, 20 h. 30 : Notre-Dame de Paris.
La Péniche, 20 h. 30 : Petites et grandes violences.
Plaine, 20 h. 30 : la Vie privée de la race supérieure.
Plaisance, 20 h. 30 : Tête de méduse.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : M. Marceau, mime.
Présent, 20 h. 30 : Eve des Amériques.
Ranelagh, 20 h. 15 : Aide-toi, le ciel t'aidera pas !
Saint-Georges, 20 h. 45 : Attention fragile.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : Festival international du mime.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre-en-Rond, 20 h. 45 : Si tout le monde en faisait autant.
Théâtre du Marais, 30 h. 30 : les Chaises.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : l'Echange ; 22 h. 30 : la Chasse au snark.
Théâtre de Paris, 20 h. 30 : Bubbling Brown Sugar Harlem années 30.
Théâtre Saint-Médard, 21 h. : les Comédiens mimes de Paris.
Tristan-Bernard, 21 h. : Crime à la clef.
Troglodyte, 20 h. : 1848, la République de M. Dupont.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : le Grand Ecart ; 22 h. : la Femme rompue.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 15 : la Tour Vandanesle ; 22 h. 30 : A force d'attendre l'autobus. — II, 20 h. 15 : Du dac au dac ; 21 h. 30 : la Nouvelle Star ; 22 h. 30 : A. Vardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 20 : Popeck ; 23 h. : Gervaise. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 22 h. : le Bonbon magique.
Campagne-Première, 22 h. 15 : Starlife.
Centre d'art et d'artisanat, 20 h. 30 : Défense d'avoir les nuages au-dessus de la tête.
Coupe-Chou, 18 h. 30 : F. Kanel ; 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Vous qui passez.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : M. Bernard ; 21 h. 45 : le Gros Oiseau.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Roméo et Georgette.
Fanal, 20 h. : Béatrice Arnac ; 21 h. 15 : le Président.
Le Manuscrit, 20 h. : le Miroir de Molly ; 22 h. 30 : Paris-Munich.
L'Odéon, 22 h. : Lorca, Cervantes, Neruda.
Petits-Pavés, 21 h. 15 : Débordés par la base.
Point-Virgule, 20 h. 15 : les Confidences d'un parasol ; 21 h. 20 : Ballade de saisons ; 23 h. : Alors, heureuse ?
Le Sélénite, 20 h. 30 : les Voyageurs de carton ; 22 h. : le Troisième Œil sur mon béret ; 21 h. : Good Day.
Le Splendid, 20 h. 30 : Bunniy's Bar ; 22 h. : Amours, coquillages et crustacés.
La Soupape, 19 h. 30 : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : Voyage vers les ombres vertes.
La Tanière, 20 h. 45 : J. Barthes ; 22 h. 30 : J. Marque.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : J.-C. Montells ; 21 h. 30 : J.-M. Thibault.

FESTIVAL D'AUTOMNE
(278-10-00)

EXPOSITIONS

Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. à 16 h. : Sho, calligraphie contemporaine japonaise.
Musée des arts décoratifs, de 12 h. à 19 h. : Ma, espace-temps au Japon (interventions, 13 h., 15 h. et 17 h.).

THEATRE

Espace Cardin, 20 h. 30 : Faust.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 20 : Mesure pour mesure.
Centre Pompidou, 20 h. 30 : Anne Tsuchi.

DANSE

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Buyo, ballet classique traditionnel japonais.
Palace, 20 h. 30 : Douglas Dunn.

La danse

Théâtre Oblique, 21 h. : Théâtre d'images.
Campagne-Première, 18 h. 30 : le Dernier Siècle.
Atelier 102, 20 h. 45 : Susan Resnich.

Les concerts

Café d'Edgar, 18 h. 30 : J. Moch, chant ; J.-M. Luisada, piano (Satie, Brahms, Rachmaninov, Poulenc, Stravinski, Tchaïkovski).
Lucernaire, 19 h. : Ensemble instrumental Continuo (Haendel, Bach, Vivaldi, Leclair) ; 21 h. : Fl. Laserme, soprano ; Cl. Rosen, piano (Schubert, Brahms, Caplet, Fauré).
Salle Gaveau, 21 h. : Julliard Quartet (Haydn, Bartok, Schubert).
Planétarium, 21 h. : J. Michel.
Centre Mandapa, 21 h. : Chef d'Orge, chants mythologiques.
Hôtel Hérouet, 20 h. 15 : S. Escure, piano (Bach).
Sainte-Chapelle, 21 h. : R. Parrot, hautbois ; J. Pontet, clavecin (Bach, Haendel, Balbastre, Telemann, Samartini, Cimarosa).
Radio-France, studio 105, 20 h. 30 : J.-M. Bardez, A. Bon, D. Dufour, K. Fujii (Webern).
Eglise Saint-Leu-Saint-Gilles, 20 h. 45 : C. Comoy, mezzo-soprano, M. Momidon, N. Alexandre, X. Guerner (Couperin, Purcell, Bach, Vivaldi).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Ensemble de flûtes G. Fumet (Haydn, Mozart, Bach, Boismortier).
Espace de projection de l'IRCAM, 20 h. 30 : Ateliers IRCAM, Grex Vocalis Singers (Kagel).

هكذا من الأصل

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) au moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Enthousiasme, la onzième année, de D. Vertov ; 18 h. 30, Le cinéma et le monde des lettres : The Caretaker, de C. Donner ; 20 h. 30, Le drame grec antique et le cinéma : Œdipe roi, de P. P. Pasolini ; 22 h. 30 : l'Enjôleuse, de L. Bunuel.

Beaubourg, 15 h. : La lune s'est levée, de K. Tanaka ; 17 h. et 19 h. Films allemands, 1912-1932 (17 h. : Tartuffe, de F. W. Murnau ; 19 h. : Genuine, de R. Wiene).

Les exclusivités

ALAMBRISTA (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07), Action-La Fayette, 9e (878-80-50).

ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais 4e (278-47-86). La Clef, 5e (337-90-90).

L'AMOUR EN QUESTION (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90); Publicis-Champs-Elysées, 8e Paramount-Maillot, 17e (754-24 24).

L'ALLEMAGNE EN AUTOMNE (All., v.o.) : St-Séverin, 5e (033-50-91) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; UGC-Danton, 6e (329-42-62) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; v.f. : UGC-Opéra, 2e (261-50-32) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).

L'ARRET DU MILIEU (Fr.). LA TRAVERSEE DE L'ATLANTIQUE A LA RAME (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) H. sp.

AU NOM DU PAPE-ROI (It. v.o.) : UGC-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

LA BALLADE DES DALTON (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC-Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

LA CAGE AUX FOLLES (Fr.), Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Lumière, 8e (770-84-64) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LA CARAPATE (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA CHANSON DE ROLAND (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am.) V. am. : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LE CONVOI DE LA PEUR (A.), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75)

DERNIER AMOUR (It.) v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Français, 9e (770-33-88).

DOSSIER 51 (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).

L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap.) (**) v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).

FEDORA (A.) v.o. : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Le Seine, 5e (325-95-99), à partir de 18 h. 30.

LA FEMME GAUCHERE (All.) v.o. : Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

LA FEMME LIBRE (A.) v.o. : Champollion, 5e (033-51-60) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (754-10-68).

LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

F.I.S.T. (A., v.o.) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62).

FLAMMES (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42) H. Sp.

LA FRAIRIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; la Clef, 5e (337-90-90), débat le 27, 20 h

GENERAL, NOUS VOILA (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).

GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LES GRANDS MOMENTS DU MUNDIAL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).

GREASE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : Calypso, 17e (754-10-68).

JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Ternes, 17e (380-10-41).

KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LAST WALTZ (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).

MOLIERE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Nation, 12e (343-04-67), mer., jeu.

MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Capri Boulevards, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (636-51-98), h. sp.

LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES OIES SAUVAGES (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

LE PARADIS DES RICHES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

PASSE-MONTAGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Balzac, 8e (359-52-70).

PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LE PION (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; George V, 8e (225-41-46) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

PIRANHAS (A., v.o.) (*) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE PRIVE DE SES DAMES (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

LES REFORMES SE PORTENT BIEN (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43).

REMEMBER MY NAME (A.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Impérial, 2e (742-72-52).

LES RENDEZ-VOUS D'ANNA (Fr.-Belg.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42).

RIDERS (A.), v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Jusqu'à jeudi : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES RINGARDS (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

SARAH (A.), v.o. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

SCENIC ROUTE (A.), v.o. : le Seine, 5e (325-95-99).

LE SECOND EVEIL (All.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; la Clef, 5e (337-90-90) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

SONATE D'AUTOMNE (Suéd.), v.o. : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LE SUCRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Fauvette, 13e (331-56-86).

LE TEMOIN (Fr.) : Cin'Ac, 2e (742-72-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

UN SECOND SOUFFLE (Fr.) : Dominique, 7e (705-04-55).

Les films nouveaux

UN MARIAGE, film américain de Robert Altman (v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (633-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; (v.f.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA PREUVE PAR SIX, six nouvelles cinématographiques de J.-J. Beinex, A. Bernardi, G. Chaland, M. Sibra, Sophie Tatischeff, T. Candicia : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

LA SORCELLERIE A TRAVERS LES AGES, film français de Benjamin Christensen : Studio Logos, 5e (033-26-42).

LES BRONZES, film français de Patrice Leconte : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Boul'Mich', 5e (033-48-29) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LA GRANDE MENACE, film anglais de Jack Gold (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Wepler, 18e (387-50-70).

JUKE-BOX, film américain de Boaz Davidson (*) (v.o.) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; (v.f.) : Capri-Boulevards, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

UNE HISTOIRE SIMPLE, film français de Claude Sautet : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70).

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 24 NOVEMBRE

CHAINE I : TF 1

18 h. 55, Feuilleton : Les Mohicans de Paris ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Théâtre (hommage à Claude Dauphin) : « On croit rêver », de J. François, avec Claude Dauphin, Jean-Pierre Aumont, Lise Delamare et Madeleine Barbulée.

Un château en Ecosse. Pluie et ruines. Une duchesse entourée d'enfants invente une histoire d'amour pour rendre jaloux son beau-frère.

22 h. 5, Danse : Les grands pas classiques (Coppélia, acte III) ; 22 h. 35, Ciné-première : Gonzague Saint-Bris.

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

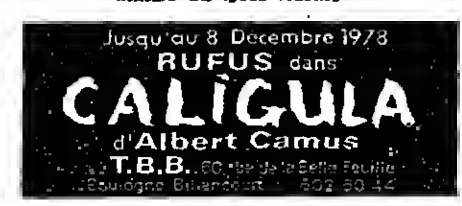
18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ;



19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : La corde au cou (quatrième épisode : L'affaire Boiscoranl ; 21 h. 30, Emission littéraire : Apostrophes (Camus et Mauriac).

Avec J. Lacouture, journaliste, écrivain ; J. Petit, professeur de lettres ; M. Susini, romancière et amie d'A. Camus ; J. Tousot, J.-J. Servan-Schreiber (témoignage filmé) ; L. Guilloux ; G. Dumur, et un élève de terminale du lycée Racine.



22 h. 40, Journal.

22 h. 40, Ciné-club, FILM : LE PERE SERGE, de J. Protozanov (1917), avec I. Mosjoukine, O. Mondarova, V. Dieneleva, E. Gaidarov, N. Lissenko (N. Muet).

Un officier du tsar Nicolas Ier, dont l'orgueil et la dignité ont été blessés, se retire dans un monastère. Mais il ne peut échapper aux tentations charnelles.

Adaptation — datant de l'époque tsariste — d'une nouvelle de Tolstoï. Una grande interprétation d'Ivan Mosjoukine.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Georges Chavannes ; 19 h. 20, Émissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Le nouveau vendredi : La défense de l'Europe (deuxième partie).

La question de la défense européenne, qui fit l'objet de vives controverses il y a vingt-cinq ans, revient à l'ordre du jour. Après avoir présenté dans un premier volet la réalité quotidienne de la protection militaire de l'Europe, Christine Ockrent expose ici les termes du grand débat : quelle parade offrir au « danger de disjonction » entre le théâtre européen et le système stratégique américain, dénoncé notamment par M. François de Rose, ambassadeur de France ?

21 h. 30, Variétés : Entre Vimeu et Marquenterre.

Monique Morelli reçoit Julos Beaucarne.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Nostradamus » (Traquel) ; 20 h., Médicale : des enfants qui dérangent (toxicomanes à Versailles), par I. Barrère ; 21 h. 30, Musique de chambre : Haydn, Debussy, Bondon ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : la nouvelle grille épistémologique.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Café-théâtre pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h. 20, Cycles d'échanges franco-allemands... « Symphonie n° 2 en ut majeur » (Schumann) ; « le Tombeau de Couperin » (Ravel) ; « l'Oiseau de feu » (Stravinski), par l'Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart, dir. S. Celibidache ; 22 h. 15, Ouvert la nuit ; 22 h. 25, Des notes sur la guitare : Haydn, Paganini ; 22 h. 55, Hommage à Georges Auric ; 1 h., Douces musiques.

SAMEDI 25 NOVEMBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, La vie en vert ; 12 h. 45, Jeune pratique ; 13 h., Journal ; 13 h. 30, Le monde de l'accordéon ; 13 h. 45, Toujours le samedi ; 16 h. 50, Histoire de la musique populaire (n° 3 : Rock'n roll) ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30 Variétés : Numéro un (Joe Dassin) ; 21 h. 35, Voyage dans l'inconnu ; 23 h. 10, Sport : Télé-foot.

0 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h. 30, Samedi et demi ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 25, Les jeux du stade ; 17 h. 10, Salle des fêtes ; 18 h., La course autour du monde ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Dramatique : La brigade des mineurs (Tête de rivière), de C. Loursais, réal. G. Lessertisseur, avec Y. Fanien, J. Hahn, G. Staquet, V. Quennessen.

22 h. 5, Alain Decaux raconte... Opération chair à pâtée ; 22 h. 50, Figaro ci-Figaro là.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Opéra : « Lohengrin », de Richard Wagner, avec les choeurs et l'orchestre de la Bayerische Staatsoper, avec René Kollo (Lohengrin), K. Ridderbusch (König Heinrich) et C. Ligendza (Elsa), dir. W. Sawallisch, mise en scène E. Fuchs (retransmission simultanée avec France-Musique).

De tous les opéras de Wagner, Lohengrin est peut-être le plus difficile à représenter. Non seulement à cause de la nacelle tirée par un cygne à roulettes qui a fait rire plusieurs générations, mais parce qu'on s'obstine à faire de cette légende romantique un drame héroïque et sacré. Lohengrin est un drame de la solitude, le plus pessimiste des opéras de Wagner.

22 h. 40, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Michel Serres (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Chemins de la connaissance : regards sur la science ; 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : la médecine ; 9 h. 7, Le monde contemporain ; 10 h. 45, *Démarches...* avec F. Venaille ; 11 h. 2, La musique prend la parole : A. Webern : jalons pour une trajectoire ; 12 h. 5, Le pont des arts ;

14 h. 5, « L'Opération Torch », par H. Knapp et M. Godard. Réalisation L. Cappelli ; 16 h. 20, Livre d'or : cycle d'orgue en Avignon (Cadenet) ; 17 h. 30, Hommage à P. Peyrou (rediffusion) ;

20 h., « La victoire était-elle possible ? », de C. Delbo. Avec F. Maistre, S. Flon, M. Etcheverry, J. Monod, A. Valmy, Y. Bureau. Réalisation A. Dave ; 21 h. 55, Ad lib., avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques ; 7 h. 40, Musiciens pour demain ; 9 h. 2, Eveil à la musique ; 9 h. 17, Et pourtant, ils tournent ; 11 h., Vocalisent ; 12 h. 40, Critiques-auditeurs ;

14 h., Eveil à la musique ; 14 h. 15, Matinée lyrique : Janacek ; 16 h. 45, Groupe de recherche musicale de l'INA : Qui dit quoi à qui ? ; 17 h. 30, Grands crus ; 19 h., Magazine des amateurs ;

20 h. 5, Concours international de guitare ; 20 h. 30, Opéra : « Lohengrin », de R. Wagner, avec les choeurs et l'orchestre de la Bayerishe Staatsoper, avec R. Kollo (Lohengrin), K. Ridderbusch (König Heinrich), C. Ligendza (Elsa) ; dir. W. Sawallisch (retransmission simultanée avec FR 3) ; 23 h., Jazz vivant.

DIMANCHE 26 NOVEMBRE

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 9 h. 30, Orthodoxie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur ; 11 h., Messe célébrée en l'église Saint-Merri à Paris, préd. Mgr Daniel Pezeril.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1-TF 1 ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 35, Série : L'escadron volant (n° 8) ; 16 h. 25, Sport : Sports première.

17 h. 50, Documentaire : La course autour du monde.

Reportage réalisé par Olivier de Kersauson en 1975.

19 h. 25, Les animaux du monde ; 20 h., Journal.

20 h. 30, FILM : L'ANNEE SAINTE, de J. Girault (1976), avec J. Gabin, J.-C. Brialy, D. Darrieux, H. Virlojeux, N. Mecchiavelli.

Deux truands évadés prennent l'avion pour Rome, déguisés en ecclésiastiques. Des pirates de l'air détournent l'avion sur Tanger.

Le dernier film de Jean Gabin. Un divertissement sans originalité, mais où l'acteur-vedette est égal à lui-même.

22 h. 10, Musique : Vivaldi, c'est Venise.

23 h. 25, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h., Quatre saisons ; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h., Chorus ; 12 h. 40, Cinémalices ; 13 h., Top-club (et à 13 h. 40) ; 13 h. 15, Journal ; 14 h. 30, Feuilleton : L'âge de cristal ; 15 h. 20, En savoir plus ; 16 h. 20, Petit théâtre du dimanche ; 16 h. 55, Monsieur Cinéma ; 17 h. 35, Chocolat du dimanche ; 18 h. 5, Le monde merveilleux de Walt Disney ; 19 h., Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Série : Kojak (Mauvaises actions), de J. Laird, réal. R. Donner.

21 h. 30, Document de création : La Mal Vie, de D. Karlin et Tahar Ben Jalloun.

La seule émission à ne pas manquer dans cette semaine de dialogue Français-immigrés. Un reportage, un « voyage » plutôt, à l'intérieur de l'émigration. Deux hommes (Nouréddine et Naïmi) parlent de leur vie, d'eux-mêmes. Témoignages brisés, croisés, traversés d'éclats poétiques.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images du Portugal ; 10 h. 30, Mosaïque, avec un reportage de la Radiotélévision yougoslave à Zagreb.

16 h. 30, Espace musical : le Ram-Lila (fête indienne) ; 17 h. 30, Court métrage : Les Z'ados (Maria de Lisboa) ; 18 h., L'invité de FR 3 : Michèle Morgan ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., Histoires de France, d'A. Conte : Notre premier prince (Vercingétorix), D. Georgeot.

20 h. 30, Emission de l'INA : Rue des Archives (saltimbanque et géomètres).

Au sommaire : Georges Perec (les Choses... ...vre de Jean-Christophe Averty.

21 h. 30, Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : Marcel L'Herbier ou l'impressionnisme cinématographique ; 22 h., Ciné-regards.

Au sommaire : Georges Perrec (les Choses et la Vie mode d'emploi) parle du film le Goût du saké ; Underground, d'E. de Antonio ; Une histoire simple, de Cl. Sautet.

21 h. 20, Journal.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit, cycle aspects du cinéma italien) : ETE VIOLENT, de V. Zurlini (1959), avec E. Rossi-Drago, C. Caro, J.-L. Trintignant, J. Sassard, E.-M. Salerno (v.o. sous-titrée, N.).

Pendant l'été 1943, à Riccione, sur l'Adriatique, le fils d'un dignitaire fasciste a une liaison avec une jeune veuve de guerre. La réalité historique l'emporte sur leur amour en marge.

Choc d'une passion et de l'histoire, dans un film admirable et presque inconnu de Zurlini à ses débuts.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Michel Serres (et à 14 h.) ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Protestantisme ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste ; 10 h., Messe à la cathédrale de Tulle ; 11 h., Regards sur la musique : « Cosi fan tutte » (Mozart) ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 37, La lettre ouverte à l'auteur ; 12 h. 45, Disques rares ;

14 h. 5, La Comédie-Française présente : « le Demi-Monde », d'A. Dumas fils. Réalisat. G. Gravier ; 16 h. 5, « la Bouteille à la mer », musique de A. Aperghis ; 17 h. 30, Rencontre avec... P. Ruyer ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h. 5, Poésie : Michel Serres ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : Eux derrière, lui devant ;

Lire nos « Ecouter-voir ».

23 h., Black and blue : la question de l'improvisation ; 23 h. 50, Poésie : Stefan Themerson.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly ; 8 h., Cantata ; 9 h. 5, Concert ; 11 h., Concert en direct du Théâtre d'Orsay : « Quatuor en mi bémol majeur » (Beethoven) ; « Quatuor en sol mineur » (Brahms) ; par le Nouveau Trio Pasquier et J.-C. Pennetier, piano ; 12 h., Musiques chorales ; 12 h. 35, Chasseurs de son ;

13 h., Portrait en petites touches : Stravinski ; 14 h., La tribune des critiques de disques : « l'Amour sorcier », de Falla ; 17 h., Concert-lecture : Mozart ; 18 h., Opéra-bouffon : « Il diavolo in giardino » (Mannino) ; 19 h. 35, Jazz, s'il vous plaît ;

20 h., Equivalences (Hartley, Leguay) ; 20 h. 30, Echanges internationaux : « Concerto pour violon et orchestre » (Schuller) ; « Symphonie romantique » (Bruckner), par l'Orchestre symphonique de la radio de Francfort, dir. E. Inbal ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Nouveaux talents, premiers sillons : Machaut, Andrieu ; 9 h. 3, Filiations.

VU

« DE MÉMOIRE D'HOMME » ET L'AFFAIRE PRINCE

Les limites d'un genre

Laissons de côté ce qui est la « manière » Bellemare, sa façon de doser les effets, même quand ils n'en sont pas. Ce nouveau et dernier dossier « De mémoire d'homme », consacré à l'affaire Prince, fut assurément un dossier. Il eût été encore meilleur s'il n'avait pas été tenu par les règles du genre, cette volonté de proclamer qu'enfin tout va s'éclairer, cette gageure supplémentaire dans le cas particulier de vouloir réconcilier sur ce sujet et au terme d'une soirée partisans de l'assassinat et partisans du suicide, en controverse depuis quarante-quatre ans.

Ce n'est pas que le travail ait été mal fait, que les efforts n'aient pas été consentis et même déployés jusqu'à Londres pour retrouver l'opinion laissée sur le drame par l'ambassadeur de Grande-Bretagne en poste à Paris en 1934... On a été soucieux aussi de restituer le contexte politique de ces années 1933-1935, dont on a pu mesurer le poids dans les événements racontés avec, en particulier, ces quelques images du point fort que fut dans le scandale Stavisky la journée du 6 février 1934.

Cela fait, on a retrouvé les limites de l'émission en voulant répondre à tout prix à la question-clé : pourquoi et comment Albert Prince, conseiller à la cour d'appel de Paris, a-t-il fini ses jours broyé par un train, le 20 février 1934, à 3 kilomètres de Dijon, au lieu dit la Combe aux Fées, où, apparemment, il n'avait rien à faire ?

Au départ, les choses sont assez simples et chacun a pu les comprendre. Albert Prince apparaît dans l'affaire Stavisky au lendemain de la mort, à Chamonix, de l'escroc des bons de Bayonne, scandale dans le scandale. Tout le monde sait alors que la police avait signalé un certain nombre d'agissements du Stavisky dès 1931. Et cependant ces avertissements sont demeurés sans suite. Pourquoi ? Le gouvernement veut le savoir. Sur son ordre, on enquête, et comme en 1931 Prince appartenait à la section financière du parquet, on l'entend. On lui demande ce qu'il a su du dossier Stavisky, ce qu'il en a fait. Il doit remettre dans les jours qui viennent un rapport, un rappel. Au jour venu de ce rendez-vous, c'est le drame de la Combe-aux-Fées.

Les enquêtes n'ont pas manqué : policière, judiciaire, parallèles. La presse dépêcha ses propres limiers. Aucune certitude. Suicide ? Crime ? Les deux thèses ont leurs arguments et aussi leurs faiblesses.

« De mémoire d'homme » allait-elle apporter la lumière ? Sa propre enquête est à l'image des autres, riche de ses propres contradictions. Ses témoins « inédits » ne vont pas tous dans le même sens. A l'instant où l'on attend un nom, on apprend qu'il ne sera pas donné. On espère des visages, on nous donne des ombres. Cela aussi fait partie du genre, il est vrai. Il ressort des déclarations des uns que de mystérieux émissaires vinrent à Dijon avant Prince, comme pour lancer de cette ville où résidait sa mère, l'appel qui permettrait de l'y attirer.

Mais, parce qu'un autre témoin tient de son père qu'au jour du drame une voiture noire transportant un haut fonctionnaire parisien a été vue dans les parages, on change son fusil d'épaule. C'est de lui-même que Prince serait venu à Dijon en faisant croire à une maladie de sa mère, alors qu'il avait tout organisé en réalité pour rencontrer, loin de Paris, ce haut fonctionnaire qui pouvait l'aider à la confection du dossier. Mais le ténébreux Pierre Bonny et ses hommes de main veillaient...

Pourquoi pas ? Pierre Bellemare, malgré tout, n'a pas été dupe. « Si je ne vous ai pas convaincu... », a-t-il conclu. Et puis, peut-être a-t-il lu Diderot : « Ah ! quelle tâche que celle d'un auteur chez un peuple qui se soucie fort peu qu'on l'instruise, mais qui veut, sur toutes choses, être amusé, même dans les matières les plus sérieuses, les plus importantes. »

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

RADIOS LOCALES : UN DÉPUTÉ U.D.F. PROPOSE D'ACCORDER DES « LICENCES TEMPORAIRES D'ÉMISSION »

U.D.F. de l'Ille-et-Vilaine, a déposé récemment, à l'Assemblée nationale, une proposition de loi tendant à accorder des « licences temporaires d'émission » à des radios locales. Selon ce projet, seules les petites radios locales émettant en modulation de fréquence entre 88 et 104 MHz et ayant une portée limitée à environ 25 kilomètres pour une puissance maximale de 1 kilowatt pourraient obtenir une licence. Les associations constituées selon la loi de 1901 et les sociétés de presse dans la mesure où elles ne feraient qu'un appel limité à la publicité pourraient bénéficier de cette licence.

Dans un « point de vue » publié par *le Monde* daté 21-22 mai, M. Alain Madelin avait déclaré que « *ces radios correspondent sans aucun doute à une formidable aspiration* », « *à une volonté de liberté, d'air pur, face à la centralisation parisienne qui étouffe la vie locale* ». « *Le mouvement est irréversible*, écrivait encore le député U.D.F. *On peut le craindre, on peut le retarder, mais, dans une démocratie pluraliste, on n'empêchera pas cette toute jeune liberté de naître.* »

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 25 NOVEMBRE

— *Sœur Françoise Van der Meersh*, qui a séjourné un mois au Vietnam, est l'invitée de France-Culture sur le thème « Retour du Vietnam », à 9 h. 7.

— Témoignages des naufragés du Vietnam sur *France-Inter*, à 12 h. 5.

— Le rédacteur en chef du « Journal inattendu » est *M. Jean-Loup Dabadie*, scénariste, sur R.T.L., à 13 heures.

URBANISME

M. Giscard d'Estaing souhaite la création d'un « Centre d'expression de la presse » au Grand Palais

Le président de la République a adressé, mercredi 22 novembre à M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, une lettre dans laquelle il lui indique les directions de l'étude qui doit être menée au sujet de la rénovation du Grand Palais. M. Giscard d'Estaing écrit :

« La réalisation sur les terrains de La Villette d'un grand musée et d'un lieu d'exposition consacrés aux sciences et aux techniques, décidée lors du conseil restreint du 8 août 1978, s'accompagnera du transfert du Palais de la découverte actuellement installé au Grand Palais. Avec le départ de cette occupation principale, la question de la sauvegarde et de l'utilisation du Grand Palais dès à présent posée deviendra urgente.

» Il importe de préparer dès maintenant cet échange et d'assurer l'avenir de ce monument d'intérêt national unique au monde par l'originalité de son architecture et par le prestige du site où il est implanté. Tel est l'objet de la lettre du 10 août 1978 par laquelle le premier ministre vous a confié la mission d'élaborer les mesures permettant d'assurer la bonne conservation de l'édifice, de respecter les normes de sécurité et de remédier à l'hétérogénéité des affectations actuelles des locaux.

» Il vous appartient également de soumettre au gouvernement un projet d'ensemble permettant de restituer au Grand Palais un destin conforme à sa vocation initiale au service de la culture et de la communication. En matière culturelle le rôle premier du Grand Palais consiste à accueillir les expositions artistiques ou historiques de grande qualité. Je vous demande de proposer les aménagements propres à redonner au Grand Palais dans toute son ampleur le lustre qui était originellement le sien dans ce domaine. » (...)

» Pour ce qui concerne la communication, il conviendrait que vous réfléchissiez aux conditions dans lesquelles le Grand Palais pourrait devenir un centre d'expression de la presse. Une telle orientation conduirait à aménager, notamment au sein du Grand Palais une maison destinée à l'accueil des activités de la presse écrite et audio-visuelle. » (...)

» Je vous demande de bien vouloir me remettre sur l'ensemble de ce sujet, d'ici au 1er mars 1979, des propositions pour l'élaboration desquelles vous bénéficierez naturellement, comme l'a prescrit le premier ministres de l'intérieur, du budget, compétents relevant de l'autorité des ministres de l'intérieur, du budget et, de l'environnement et du cadre de vie, et des universités. »

● *La place André-Malraux*, ancienne place du Théâtre-Français, face à la Comédie-Française, a été inauguré, jeudi 23 novembre, par M. Jacques Chirac, maire de Paris.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE TRANSPORTS ROUTIERS
DANS L'OISE
recherche

ÉLÉMENT MASCULIN

Franco-allemand, dynamique, ambitieux, très bien au courant de l'affrètement.
Disponible immédiatement.

Climat de travail agréable. Salaire intéressant.

Adresser curriculum vitae sous n° 009.894 M à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.



emplois internationaux

GESTION 2000
102, rue Lafayette, Paris-10e
POUR L'AFRIQUE
INGÉNIEURS
maintenance informatique
INGÉNIEURS
INSTRUMENTATION.
Tél. : 246-42-01

Offrons poste de CONSEILLER à officier en retraite, travail exigeant. Ecr. sous réf. 24-J. 312.146 à PUBLICITAS, 6901 LUGANO/CH.

Organisme français de recherche agronomique
recherche
GÉNÉTICIEN
pour poste
AFRIQUE FRANCOPHONE
ayant si possible quelques années d'expérience en amélioration des plantes.
Adr. C.V. détaillé n° 52 642 B BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes qui transmettra.



emplois régionaux

LABORATOIRE LACHARTRE
recherche
ANALYSTE-PROGRAMMEUR

Ayant pratiqué de préférence sur matériel de digital equipment
LANGAGE BASIC PLUS 2 et éventuellement CAP 2

Expérience de gestion de production appréciée
Anglais lu souhaité

Ecrire service du personnel
126, avenue de Vendôme, 41008 BLOIS CEDEX.



OHMIC — affilié au groupe BOURNS
recherche
Pour sa FUTURE USINE de CARROS, près de NICE

INGÉNIEUR RESPONSABLE AUTOMATISATION

— Ayant expérience d'au moins cinq ans dans les domaines électronique, pneumatique, hydraulique et automatisation.
— Il aura à poursuivre des projets d'automatisation de montage de composants électroniques, et à mettre en production les matériels réalisés. Il convient de prévoir des déplacements à l'étranger, et il devra connaître et parler couramment l'anglais.

RESPONSABLE PRODUCTION

— Ayant au moins cinq ans d'expérience dans la fabrication de circuits hybrides en technologie couches épaisses.
— Il sera responsable des ateliers de sérigraphie, ajustage et découpe Laser, câblage et encapsulation.

TECHNICIEN

— Possédant un minimum de 5 ans de pratique dans la spécification et l'implantation de circuits hybrides en couches épaisses, de préférence dans les domaines des télécommunications et du grand public.

Adresser lettre manuscrite indiquant salaire actuel et délai disponibilité, C.V. détaillé et photo à :

CHEF DU PERSONNEL
OHMIC BOURNS
Z.I.N., route d'Alençon,
72000 LE MANS.

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE d'ORLEANS offre une belle SITUATION D'AVENIR à un

JEUNE PHARMACIEN ANALYSTE

Ayant de préférence une formation d'interne des hôpitaux ou un CES de Contrôle des médicaments.
Lettre manuscrite, CV sont à adresser sous réf. 527 à CANOVA - BP 78 - Neuilly S/Seine

Ecole catholique sous contrat prépare BTS chimie cherche prof. 1er janvier 1979 ingé. ou maîtrise chimie. Envoyer C.V. à Ecole Chimie E.P. 808, 49005 ANGERS.

S.C.P. — P. SANS — Ph. AMIGUES CONSEILS JURIDIQUES
7 bis, rue du Général-Cérez, 87000 LIMOGES
recherche
SPECIALISTE
DROIT DES SOCIETES
au minimum 2 à 3 ans d'expér. professionnelle, intéressantes perspectives d'avenir. Indiquer prétentions et joindre C.V. détaillé et une photo. Discrétion garantie.

US. CHIM. PHARM. expansion neuve CALAIS recherche jeune ing. (Arts et Métiers, I.D.N., I.C.A.M.) qq. an. expér. entret. et génie chimique et travaux neufs entreprise similaire. Env. C.V. très détaillé STEROIDES, 5, rue Clément-Ader, 62100 CALAIS, discrétion assurée.

Etablissem. d'enseig. supérieur recrute au 1er janvier 1979

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Adr. dem. rens. dét. ou cand. pour le 6-12-78 à U.P.A., palais du Rhin, 67000 STRASBOURG.

offres d'emploi

Parler pour ne rien dire et ne rien dire pour parler sont les deux principes majeurs et rigoureux de tous ceux qui feraient mieux de la fermer avant de l'ouvrir (P. BAC)

Essayons de «l'ouvrir» clairement

- Notre image de marque est une des plus brillantes du secteur Banque-Assurances.
- Nous poursuivons la constitution d'une Force de Vente rigoureusement originale puisque spécialisée à la fois dans son segment de clientèle, ses produits, son marketing et son management.
- Notre recherche est sélective : les qualités intellectuelles mais surtout caractérielles qui facilitent l'intégration, la réussite et l'épanouissement dans notre Organisation sont peu répandues.
- Nous engageons des moyens matériels, pédagogiques et psychologiques considérables ; ils portent autant sur la formation initiale longue fortement rémunérée que sur la rémunération confortable et évolutive, le choix de la spécialisation ou la rapidité des promotions.

Si vous avez au moins le Bac, 23 ans minimum et vraiment quelque chose à dire, envoyez 1re lettre manuscrite à PUBLI-BANS, réf. OZ 1242, 13, rue Marivaux, 75002 PARIS, qui transmettra. *(Merci de bien vouloir rappeler la référence)*

SOCIETE EN EXPANSION recherche INGENIEURS EXPERIMENTES pour développement de systèmes à microprocesseurs (logicial et matérial), lieu de travail Clamart. Adr. C.V. détaillé à C.G.P. N° 662, 25, rue Cavendish, 75019 PARIS, qui transmettra.

Agence de publicité moyenne, créative et fort développée, recherche RESPONSABLE de budgets. Bonne exp. 3/4 ans minimum chef de publicité ou chef de produits de gde consommation. Tél. Mme COLSON : 271-25-50.

QUARTIER ÉTOILE
TRES IMPORTANT CABINET DE CONSEILS en PROPRIETE INDUSTRIELLE
offre très bonne situation à

JEUNE INGÉNIEUR MÉCANICIEN

ayant solide connaissance ELECTRICITE
Langue anglaise parfaite exigée
Allemand souhaité
Débutant accepté

Adr. C.V. manuscrit détaillé (indiquer derniers émoluments) à **B.E.O.** - (Réf. 7373), 3, rue de Téhéran, 75008 PARIS.

SERVICE PUBLIC PARIS recherche
ANALYSTE FONCTIONNEL
quelques années d'expérience si possible sur matériel CII. - HB - IRIS 80
Pratique des applications ponctuelles en système conversationnel.
Connaissance du milieu administratif.
Goût des contacts et de travail en équipe.
Envoyer C.V. manuscrit et prétentions n° 48 183 B Bleu, 17, rue Lebel, 94 VINCENNES.

Recherchons pour région parisienne
PSYCHOLOGUE PRATICIEN
Ayant quelques années d'expérience dans pratique Tests en Cabinet et entreprise, si possible connaissant milieu travaux publics.
Adr. C.V. complet à S.T.O., 11, rue de Géricault, 75016 Paris

S.F.I.M.
STE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE
recherche
INGÉNIEUR POSITION II
— E.S.E. ou équivalent
— ANALYSTE-PROGRAMMEUR
— temps réel
— Expérience mini-ordinateur indispensable
Ecrire avec C.V. et prétent. au Service du Personnel B.P. 74 - 91301 MASSY

ECOLE RECRUTE
SURVEILLANT TEMPS PARTIEL
Se prés. 21, r. Goubet, Paris-19e.

B.E.T. BATIMENT PARIS T.C.E.
rech. pour son service RESTAURATION MAINTENANCE
UN INGÉNIEUR
RESPONSABLE DU SECTEUR « CONSEILS EN MAINTENANCE »
— 5 ans d'expérience minimum,
— Format. de base équipements techniques et capacité d'aborder les problèmes T.C.E.,
— Connaissances en électricité et en sécurité incendie appréciées.
Ecrire à CECOBA
62, rue Montorgueil, 75002 Paris.

secrétaires

MUTUALITE AGRICOLE recherche
SECRÉTAIRES-STENODACTYLOS
BAC minimum.
Aptitudes : accueil ou très bonnes notions de dessin (graphiques, plans).
Ecrire avec C.V., photo, prét., salaire annuel brut à :
FMA 29, rue de la Tombe-Issoire, PARIS-14e.

capitaux ou proposit. com.

GROUPE INTERISI en pleine expansion, recherche sur PARIS et PROVINCE : sociétés même profession, en difficulté ou non. Etudierait toutes propositions. Ecrire R. P. — Poste 20, 56, rue Fontaine-au-Roi, 75011 PARIS, qui transmettra.

demandes d'emploi

P., 32 a., aide-compt. 2e éch. dactylo C.A.P. aide-compt. B.E.C. 2, 10 ans expér., cherche emploi stable. Ecr. n° 6.956 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J. H., responsable service client recouvrement contentieux, rech. place stable sérieuses références Tél. : 003-02-43.

Agrégé en philol. germanique, Belge, 31 a., néerlandoph., conn. approf. allem., angl., franç., ch. poste en France, en part. traduct. Etud. ttes prop. en ce sens. Ecr. R. van Vlierberghe, Muinkkaai, 49, Gent-9000, BELGIQUE.

Homme 38 ans
CREATIF, METHODIQUE, GDE CAPACITE DE TRAVAIL, FORTE PERSONNALITE
Licence droit
+
maîtrise ès-lettres
+
sciences-po
● 14 ans enseignement
● 14 ans étouffement
cherche
emploi à responsabilités chez-disquaire ou libraire en expans. rég. Sud-Est. Sal. et horaires presque indifférents si travail passionant et imaginatif. Ecr. n° 86 083 M. Rég.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
9 ans expérience, bil. anglais, notions italien, recherche poste stable à responsabilités Paris (de préfér. édition), exp. polyvalente. 58.500/an. Ecr. Tél. Ecr. no 6.949, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

autos-vente

— de 5 C.V.

R 14 TL 78, 11.000 km, bleu, intér. drap, parfait état, 23.000 F. Tél. 005-71-16, apr. 17 h.

Part. vend R4 TL, 1re main, part. état, modèle 77, 32.000 km. 12.700 F. Tél. : 982-41-27.

URGENT cause départ étranger vend R 4 1976. Excellent état. Argus 9.400 F. Tél. domic. 259-56-89.

8 à 11 C.V.

R 16 TL, 1977, 35.800 km. Vert métal, radio stéréo, pneus neige cloutés, attel. fixe. Prix 22.000 F. Tél. après 18 h. (32) 55-61-54.

Suite livraison modèle 1979, particulier vend 25.000 F
SIMCA CHRYSLER 2 L
AUTOMATIQUE, 19.000 km. Excell. état. 296-14-00.

A vendre CX 2000 SUPER, marron métal. sièges en tissu. Direction Diravi Mars 1978. 3.500 km. 36.000 F Tél. 822-00-28 en matinée ou le soir à partir de 19 h. 30.

LANCIA
Tél. 524-60-30.
Offrons cpé Gamma très faible kilométrage. Garantie de V.N.

+ de 16 C.V.

TRIUMPH STAG, 1976
OCCASION UNIQUE et RARE
Etat impecc., bleu foncé, roues alliage léger. 185.000 F. B. Rens. tél. 19-32-91-23-03-84. Doornzelestraat, 31, 9000 GENT, BELGIQUE.

L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

URGT. Paris-19e, rue du Borego, studio 30 m², tt cft, séjour, s. de bs, cuis. équipée, cave, parking en sous-sol. 1.087 F ch. compr. Tél. H.B. 567-55-13, poste 357.

MARAIS-Saint-PAUL, restauré, neuf, 2 pces, cuis. équipée, s. de bs, cave, tél. 50m², plein sud, calme, jard., 1.900 F/M. + ch. Tél. : 27805-01, 14 h. à 19 h. sauf mercredi et dimanche.

A louer 3 pièces, 55 m², tt cft. 5 min. Parc Montsouris, 13e arrt. 1.750 F + ch. Tél. : 326-66-97.

Région parisienne

FONTAINEBLEAU
Loue quartier résident. propriété gd standg dans parc, bureaux aménagés, 1.000 m² environ, réception, dépendances, caves, parking 40 voitur., asc., tt conft. 422-25-92 et 43-28-80.

RUEIL. Centre R.E.R., beau pavillon, calme, libre 4-5 p., conft. gar. 700 m² jardin. 3.600 F p/mois. Propriétaire 976-02-99.

appartem. achat

Rech. appts 2 à 4 P. PARIS, avec ou sans travaux, préf. rive gauche, près facultés. Ecr. à Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

Sté recherche appts même à rénov., secteurs 11e, 12e, 19e, 20e. Pour rend.-vous, Glari, 373-65-81.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75, rech. Paris, 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

locations non meublées Demande

Paris

11e près Voltaire, Richard-Lenoir, St-Sébastien Particulier ch. urgent 2 P. - GO STUDIO confort, sur rue. Tél. 357-90-46

Particulier cherche à louer **STUDIO** tout confort 5, 6e, 7e arrdts Tél. si poss. à partir de 18 h : 226-56-61

Ch. 2 p., cft, dans imm. neuf de préférence, maxim. 1.200 F. Ecr. à 6.958, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Région parisienne

Pour Sociétés européennes ch. villas, pavillons, pour CADRES, durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

appartements occupés

AVENUE DES GOBELINS
bel immeuble P. de T., 3 APPTS occupés de 3 Pièces, loi 1948 ; 6 CHBRES occupées, loi 1948 ; boutique av. appart., rapport : 16.000 F + bureau. Px ensble 910.000 F. Téléphone : 723-49-93.

fermettes

Rég. MONTMIRAIL (Marne)
100 km PARIS par A.4
Fermette s/2 500 m2, 5 p. + bns., w.-c., gren., gar., remises,
PRIX : 245.000 F.
AGENCE LAMANTHE. 404-02-20

locations meublées Demande

Paris

PARIS PROMO Spécialiste location 2 mois et +. Rech. APPTS gd standing et luxe pour importante clientèle. - 225-28-77

SERVICE ETRANGERS
Pour cadres mutés Paris, rech. du STUDIO au 5 PIECES, LOYERS GARANTIS par stés ou ambassades - 285-11-08.

Pour CADRES ANGLO-SAXONS ch. appts, villas, RESIDENCE-SERVICE - 742-62-65.

INTERNATIONAL HOUSE recherche du STUDIO au 6 P. pour cadres étrangers, garantis par BANQUE ou AMBASSADE. 556-17-49.

terrains

BIEVRES (Prox.) Prop. vend 750 m2. Façade 20 m. 255-000 F. 941-10-33.

Partic. vend 2 terrains 2.370 m2 et 3.610 m2 construct. Village Hérault, 12 km mer. Prix : 300.000 F chacun. S'adresser : Mme Peyrol, 34, r. des Sycomores 34000 Montpellier.

PÉRIGORD
Très beau terr. à bâtir, boisé, région Sarlat - Les Eyzies, poss. eau, électricité, environ 1 ha. 70.000 F. Plan sur demande. PROPINTER S.A., B.P. 33, 24103 Bergerac Cedex. Tél. : (53) 57-53-75.

« LE VILLAGE »
CROISSY-S/SEINE, pl. centre. Bx TERRAINS 800 à 1.200 m2, viabilisés. Gdes façades, prox. immédiate écoles et commerces.
PX TTES TAXES COMPR. FERMES ET NON REVISABL.
AGENCE de la TERRASSE
LE VESINET - 976-05-90

fonds de commerce

Vend Paris-20e
PRESSING
Très bien placé, matériel très bon état. Tél. : 797-65-31 après 20 h. ou sur rendez-vous.

BAR - JOURNAUX - DIVERS
R.N. 10. Sans concurrence. Gd logt. Conft. Gros chiffre. MURS ET FONDS. Px. 80.000. Agce COLLEE. 40530 Labenne.

bureaux

Domiciliation commerciale artisans, commerçants à partir de 85 F mensuel. Crédit ts serv. Tél. Telex. ADICA. 272-21-09.

Domic. artis. et commerç. Siège S.A.R.L. Rédaction d'actes, statuts informations juridiques, secrét., tél., telex, bur. A partir de 100 F/mois. PARIS-10e, 11e, 15e, 17e. 265-70-80 - 229-18-04.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

l'agenda du Monde

Accessoires autos

NEUVES 2 roues ant. équip. pneus ats, cloutés pte tungstène Michelin (145X14) pour Peugeot 204 et 304. Prix : 500 F. CHEVRIER : 976-29-70.

Animaux

A vendre, prix intéressant : CHIOTS PINSCHERS NAINS, garantis pure race, vaccinés + rage, avec carnet de santé. Couleurs : noir et feu ou feu. Tél. : 020-57-30 (en insistant).

Particulier vend superbes chiots teckels nains LOF, vaccinés et tatoués. - Téléphone : 499-42-86.

Cause départ imminent étranger, vends lévrier Afghan, beige, masque noir, 7 mois pédigree, vaccins, tatouage, très gentil, aimant enfants (2.000 francs). Téléphone, bureau : 734-35-08.

Antiquités

BROCANT'OR N° 11
54, Fg Saint-Honoré, 75008 Paris.
ACHATS ET VENTES.
Tél. : 742-51-12 ou 430-25-58.

Artisans

TOUS TRAVAUX
CREDIT MAXIMUM
neuf et rénovation.
Appartements, bureaux, locaux commerciaux. Devis gratuit, exécution rapide, prix compétitifs. Tél. heures bureau : 225-08-09 et 225-08-41.

Exécution rapide : maçonnerie, plomberie, chauffage, électricité, peinture, vitrification, moquette, garantie décennale. — Etude et devis gratuits. - Tél. : 906-61-96.

Arts

Achète tableaux peintre italien ERNESTO TRECCANI. Téléphone : 224-98-76.

Bibliophilie

Bibliophile vd biblioth. XVIIIe à nos jours. Liste grat. J. Quillet, 12, pl Théâtre, 26200 Montélimar.

Bijoux

ACHAT COMPTANT, beaux bijoux, même importants, brillants, pierres fines, objets d'art. J. HORSTEN, 14, rue Royale, 8e.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Instruments de musique

ACHETONS PIANOS - Daudé, 75, av. de Wagram, 17e WAG, 34-17. Vente. - Location.

A SAISIR
pianos droits et à queue. Clavecins 1 et 2 claviers, avec très importantes remises du 5 au 30 novembre avant déménagement et travaux d'atelier. Neufs d'exposition, légers défauts d'aspect, occasions en stock. Livraisons et garantie assurées.
PIANOS MAGNE, 50, rue de Rome, PARIS-8e. TEL. : 522-30-90.

Illustrations

Vends illustrations 1856-64, 1892, 1914-18 physiq. des arbres du Monceau. Téléphone : 539-31-51.

Cours

Américain bil., expér. enseign. et traduction, donne LEÇONS D'ANGLAIS. — Tél. : 633-45-55.

COURS DE DANOIS par professeur d'origine. T. : 589-09-44 (le matin).

Fourrures

FOURRURES OCCASION
DÉPOT - VENTE
EXCLUSIVITE DE FOURRURE
GRAND CHOIX
VETEMENTS, PARFAIT ETAT
91, rue du Théâtre, PARIS-15e.
Tél. : 575-10-77

Relations

Ce sont les meilleurs d'entre nous qui, de n'importe quelle rencontre, font quelque chose d'unique

MAITRE RUCKEBUSCH

- CLUB FIRST CONTACT -
UNE PRESTATION HORS DU COMMUN

depuis 32 ans, introduits dans la meilleure société, nous favorisons avec le tact, la discrétion et surtout la sécurité qui s'imposent, des rencontres très élaborées en fonction du niveau culturel et du rapport des personnalités pour ceux, qui, difficiles à satisfaire ou absorbés par un rythme de vie absurde, n'ont pas de temps à consacrer dans la recherche d'une amie, d'une épouse en des conditions optimales d'entente.

PAR DISCRETION, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

75008 PARIS
3, rue du Cirque
(Rond Point des Chps Elysées)
Tél. 720.02.78/720.02.97

59000 LILLE
4 et 6, rue Jean Bart
Tél. 54.86.71
54.77.42

Meubles

JUSQU'A 30 % DE REMISE sur commodes, chevets, vitrines, tables de jeu Louis XV, Louis XVI, bois de rose, salons cuir style anglais, exposition. ZENNER BOUTIQUE, 10, R. FAIDHERBE-11e 371-06-14.

Moquette

MOINS CHER
30 à 60 %
sur 30 000 m2 moquette qualités variées laine et synthétique. TEL. : 757-19-19.

Numismatique

Collectionneur recherche TOUTE PIECE DE MONNAIE, TEL. : 527-11-88.

Psychanalyse

Groupes orientation analytique,
I.C.S. - 770-22-34

Philatélie

ACHAT TIMBRES-POSTE Collection. Ecrire PAGNANINI, 35, Champs-Elysées. T. 359-76-98.

Spécialités régionales (vins)

MONTLOUIS-SUR-LOIRE
pour les fêtes et vos cadeaux de fin d'année.
A. CHAPEAU viticulteur à Husseau 37270 Montlouis-s/Loire tarif s/dem., plus. millésimes disponibles et champagnisés.

Vignerons alsacien vente vins d'Alsace directe propriété, tarif sur demande. Robert DREYER, 17, rue de Hautvillers, 68420 EGUISHEIM.

Rencontres

A R E L
Rencontres - Loisirs
Club privé pour non mariés, 116, Chps-Elysées. T. 563-17-27.

Philosophie

Le Centre GURDJIEFF OUSPENSKY est ouvert. Téléphone : 959-35-20.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

SOLEIL Golfe-Juan près mer 2 appts ds villa jdin, cft, 4 pl. chaque 500 F semaine. Ski à 45 km. Tél. : (16-93) 63-50-25.

AUTRICHE - SKI NOEL
Jeunes, 12-18 ans, bon encadrement. — Téléphone : 322-85-14.

Hiver à Antibes, dans luxueux appartement, living, 2 chambres, 2 bains, cuisine, jardin, téléphone, 4.000 francs mensuel. Agence Septentrion, 5, boulevard Général-Vautrin, 06600 Antibes. Tél. : 33-76-56.

VACANCES ECOSSAISES ? 1 semaine dans ferme amicale, chbre, petit déj., dîner : 320 F. Pr détail contact. Mrs Hampton, Anniston Farm, Inverbervie by Montrose Angus, Scotland U. K.

LOUEZ UNE SEMAINE AU PARADIS DU SKI DE FOND
PRAZ-DE-LYS-TANINGES
(Haute-Savoie)
25 km de pistes de fond balisées 13 remontées mécaniques. Semaine à partir de 1 050 F 4/5 personnes.
ALPIMOR, Centre commercial Record, 74700 SALLANCHES. TEL. : (50) 58-03-49.

L'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

ÉDUCATION

Dix semaines après la rentrée scolaire

Auxonne saisie par les « bavures »

Dijon. — Dix semaines après la rentrée scolaire, le petite ville d'Auxonne (Côte-d'Or), paisible chef-lieu de canton de le plaine de la Saône, sept mille cinq cents habitants, n'en a pas fini avec les « bavures ». Il est vrai qu'ici sont concentrées toutes les difficultés qui, ailleurs, sont souvent « ponctuelles » : manque de documentalistes, de surveillants, de professeurs dans le secondaire, difficultés de ramassage scolaire, non-remplacement des maîtres en congé dans le primaire, etc.

A Auxonne, les manifestations de rues sont très rares et les gendarmes étaient quelque peu énervés, lundi 20 novembre, quand cent cinquante enseignants, parents d'élèves et élèves, bravant le froid et le qu'en-dira-t-on, ont défilé sur la « route blanche » (qui conduit à Genève) et coupé pendant une demi-heure la circulation sur le pont de la Saône. Dans la bousculade, les gendarmes ont emporté quelques cartables que les élèves ont dû récupérer à la brigade, accompagnés de leurs parents...

Ce n'était pas la première manifestation de mécontentement. Le 24 octobre, les enseignants de la FEN, de la C.F.D.T., du Syndicat national des collèges (S.N.C.) et des non-syndiqués avaient fait une grève d'une journée au collège (sept cent quarante élèves) et au lycée (deux cent trente élèves). Le 9 novembre, un nouvel arrêt de travail avait eu lieu à l'occasion de la visite à Dijon de M. Christian Beullac.

Le 18 novembre, enfin, fut une journée chaude. Des parents d'élèves de l'école primaire Jean-Moulin ont occupé les classes où les maîtres en congé de maladie n'avaient pas été remplacés. Devant la grogne des parents, l'inspection académique avait fait appel à deux institutrices en retraite, mais celles-ci avaient refusé la proposition.

Le même jour, des enseignants du lycée et du collège ont occupé pendant une heure le bureau du proviseur (qui dirige les deux établissements). Ils lui ont demandé de préciser, dans son rapport aux autorités supérieures, qu'il s'agissait bien d'une occupation et non d'une demande d'audience.

Car les audiences, c'est au rectorat de Dijon qu'ils voudraient les obtenir. Mais M. Jean-Pierre Lassale, recteur, fait savoir qu'il ne reçoit que « des *délégations représentatives* » (responsables départementaux ou académiques). Au rectorat, on conteste d'ailleurs la légitimité de certaines revendications : une documentaliste a été nommée, qui partage son temps entre le collège et le lycée ; les établissements « *ont le nombre de surveillants auquel ils ont droit d'après les normes officielles* ». On reconnaît seulement qu'il manque un poste de professeur de dessin et de musique, que neuf heures d'éducation physique ne sont pas assurées et qu'il manque un enseignant pour la section d'éducation spécialisée (S.E.S.). On a fini par en recruter un... dans l'enseignement privé.

Si l'effervescence règne au collège, les échos de la contestation ne semblent pas perturber les élus, qui ne se sont pas encore manifestés. Des enseignants affirment qu'un tel silence « *est en rapport avec les prochaines élections cantonales* ».

Pourtant, même les parents « autonomes » soutiennent les revendications des enseignants, sans toutefois s'associer à leurs manifestations de rue. Tous estiment qu'il faut défendre la qualité de l'enseignement enseignants le désir — d'y rester au lieu d'émigrer vers Beaune ou Dijon.

CHARLES MARQUÈS.

En 1977

TRENTE MILLE PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ ONT PARTICIPÉ A LA FORMATION CONTINUE

Trente mille enseignants de second degré, soit 10 % de l'ensemble d'entre eux, ont participé en 1977 à des actions de formation continue. C'est ce que vient d'indiquer M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, en réponse à une question écrite de M. Charles Alliès, sénateur socialiste de l'Hérault (1). L'année dernière, 255 300 stagiaires ont été accueillis dans ces établissements, soit un total de 45,5 millions d'heures-stagiaires, en progression de 4 % par rapport à 1976.

Pour 18 %, ces heures-stagiaires ont été financées grâce au 1 % de la masse salariale que les entreprises doivent consacrer chaque année à la formation permanente, 48 % ont été utilisées à des actions de promotion sociale, 25 % à des stages en faveur des jeunes, 2 % à des formations en faveur des femmes et 5 % en faveur des migrants.

(1) *Journal officiel*, 17 novembre 1978, débats parlementaires, Sénat.

● *Plusieurs dizaines d'étudiants marocains* occupent depuis jeudi 23 novembre les locaux administratifs du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) d'Aix-en-Provence, à la cité des Gazelles, pour réclamer un hébergement en cité universitaire. A la direction du CROUS on explique qu'il s'agit d'étudiants du troisième cycle arrivés en novembre. Or, en raison du nombre insuffisant de chambres disponibles, les inscriptions ont été bloquées le 5 octobre.

● PRECISION. — Une ligne sautée a rendu incompréhensible, dans nos premières éditions du 24 novembre, un passage de l'article consacré à la réorganisation du Centre national de documentation pédagogique. Le prix de location d'antenne imposé au C.N.P.D. par les chaînes de télévision est de 40.000 F l'heure.

PRESSE

APRÈS LA RUPTURE DES ACCORDS AVEC M. HERSANT

M. Marcel Fournier renonce à la présidence de Franpresse, société éditrice de « l'Aurore »

Nouveau coup de théâtre à l'Aurore : alors qu'on apprenait la rupture des accords techniques et commerciaux signés entre le groupe de la rue de Richelieu et M. Robert Hersant en septembre dernier (le Monde du 24 novembre), M. Marcel Fournier, président de Franpresse, société éditrice de l'Aurore-Paris-Turf, décidait, le jeudi soir 23 novembre, de démissionner du poste qu'il occupe depuis le 6 juillet dernier.

La démission de M. Fournier, précise le communiqué de Franpresse, est en relation directe avec la décision annoncée par le groupe Hersant de renoncer aux accords techniques qui devaient lier France-Soir, le Figaro et l'Aurore.

La rencontre prévue entre M. Fournier et une délégation du Livre, ce vendredi 24 novembre, a été annulée.

M. Marcel Fournier, par ailleurs P.D.G. des magasins Carrefour, avait accepté la présidence de la société Franpresse, constituée par un groupe d'intérêts rassemblés pour le rachat à M. Marcel Boussac, en juillet dernier, de son groupe de presse (*l'Aurore*, *Paris Turf* et l'imprimerie de la rue Richelieu).

Dans le communiqué publié jeudi soir, M. Fournier précise qu'il a fait remarquer au conseil d'administration de la « Franpresse » que le déficit de *l'Aurore* en 1978 atteindrait trente millions de francs « *et que les prévisions pour 1979 faisaient apparaître une aggravation importante de ce chiffre, compte tenu de l'augmentation des charges et de la baisse des recettes de vente et de publicité* ».

M. Fournier a également rappelé au conseil « *qu'il avait accepté, avec quelques amis, d'apporter à « l'Aurore » une aide limitée dans le temps, afin de permettre au journal de franchir le cap le plus difficile et d'effectuer son redressement* ». L'accord de couplage signé avec M. Hersant devait, selon M. Fournier, procurer à *l'Aurore* « *une pagination accrue, un intérêt de lecture plus grand et de recettes nouvelles importantes* », et donc contribuer au redressement du journal. L'opposition du syndicat du livre C.G.T., qui a entraîné la rupture des accords, « *a mis fin aux espoirs de redressement de « l'Aurore »*, déclare M. Fournier qui estime que « *le refus opposé à la mise en application des accords commerciaux constitue un désaveu des efforts qu'il a accomplis* ».

M. Fournier a également publié la lettre que lui avait adressée M. Robert Hersant, le 13 novembre, lui annonçant l'impossibilité pour son groupe de collaborer avec *l'Aurore*. Le propriétaire du *Figaro*, dans cette lettre, précise qu'il avait « *accepté sans hésitation de prendre le risque de jumeler avec « l'Aurore » les petites annonces de « France-Soir » et le « carnet du jour » du « Figaro »* et que, celui lui, « *tous les efforts ont été faits pour assurer le succès d'une opération qui contribuait à la défense de l'emploi des journalistes et des travailleurs de « l'Aurore »* (Ces accords techniques entre les deux groupes de presse devaient être mis en application le 6 novembre dernier).

« *Au tout dernier moment, fin octobre*, écrivait encore M. Hersant, *le syndicat du livre C.G.T. prenait la responsabilité de faire savoir qu'il s'opposerait à l'insertion dans « l'Aurore » des petites annonces de « France-Soir » et du « carnet du jour » du « Figaro », ruinant par là même tous les efforts accomplis et mettant fin à nos espoirs.* »

● *Au quotidien « Ouest-France »*, plus fort tirage des journaux du matin, « *un nouvel arrêt de travail, sans préavis, de l'atelier de composition* », comme le précise la direction a empêché la parution d'une douzaine d'éditions ce vendredi 24 novembre ou amputé certaines autres d'une partie des informations.

Un arrêt de travail similaire ayant les mêmes conséquences avait eu lieu le vendredi 17 novembre et le quotidien de Rennes n'était pas sorti le mercredi 15 novembre.

LE CAPITAL DE FRANPRESSE

Le capital de la société Franpresse est, selon la « Correspondance de la presse », de 13 650 000 francs. Il se répartit de la façon suivante :

M. Marcel Fournier, P.-D.G. de Carrefour, 250 000 F ; M. Jean-Louis Descours, P.-D.G. des Chaussures André, 1 500 000 F ; la société Genvrain, dont le P.-D.G. est M. André Mentzelopoulos, P.-D.G. du groupe Félix-Potin, 1 990 000 F ; Mme Armande Mentzelopoulos, épouse de M. André Mentzelopoulos, 10 000 F ; la société Expar, présidée par Mme Jeanine Hisz-Vanden-Bossche et contrôlée par M. Guy de Roquemaurel, P.-D.G. de la Société continentale de banque, 2 000 000 F ; la société Darblay S.A., société de portefeuille présidée par M. Stanislas Darblay, 2 000 000 F ; la société SOGAL S.A., 2 000 000 F ; M. Alexandre Reza, P.-D.G. de la Société de joaillerie Reza-Gem, 1 500 000 F ; M. Marc Pechenart, président-directeur de la Française maritime S.A., 1 500 000 F ; la société Forges, fonderies et ateliers Gourdin dont le P.-D.G. est le général Jacques Andrieux (C.R.), 250 000 F ; M. Guy Veyssade, conseiller juridique et financier qui a négocié le rachat du groupe « l'Aurore » - « Paris-Turf », 50 000 F.

L'immobilier

Le Monde — équipement

TRANSPORTS

Les compagnies aériennes américaines forcent les portes de l'Europe

Partisans du libre jeu de la concurrence en matière de transport aérien, les Etats-Unis tentent d'imposer leur politique de « ciel ouvert » à leurs partenaires par le biais d'accords bilatéraux. De nombreux pays européens se sont déjà rangés à leurs vues. La France résiste encore à l'offensive américaine. Pourra-t-elle éviter longtemps l'encerclement ?

Le dernier accord négocié par les Etats-Unis avec un pays européen l'a été avec la Belgique. Aux termes de cet accord, la Sabena obtient notamment le droit d'exploiter des vols cargos vers n'importe quelle destination américaine, celui d'uuvrir outre-Atlantique trois nouvelles escales (elle a déjà retenu Dallas, Fort-Worth et Detroit). En revanche, le trafic charter fret est totalement « déréglementé » entre les deux pays et le principe de la liberté tarifaire est également acquis.

La sagesse est-elle de résister aux prétentions américaines, la faiblesse d'y succomber ? M. Carlos Van Rafelghem, président de la Sabena, répond ci-dessous à uos questions.

Le marché de l'Atlantique nord est indispensable à la Belgique

nous déclare le président de la Sabena

● *N'avez-vous pas l'impression de vous être rangés aux vues américaines ?*

— En réalité, nous aurions été bien sots de ne pas saisir l'occasion qui s'offrait à nous de mieux asseoir notre présence aux Etats-Unis, d'acquérir des droits de trafic. Il ne faut pas s'imaginer que les autorités américaines, comme elles le font aujourd'hui, continueront d'offrir indéfiniment des escales aux compagnies étrangères.

Au demeurant, nous ne sommes pas les premiers en Europe à avoir négocié sur une base bilatérale un accord aérien avec les Etats-Unis. D'autres nous ont précédés sur cette voie, notamment les Britanniques et les Néerlandais. L'offensive américaine ne date pas d'hier.

Washington n'a jamais dissimulé sa détermination de traiter séparément avec chaque pays européen. Le réalisme nous imposait de prendre en compte cette résolution et d'en tirer le meilleur parti.

● *N'aurait-il pas été préférable de faire front commun face aux exigences américaines ?*

— A aucun moment nous n'avons été sollicités par quiconque en Europe pour tenter de définir une position commune face aux exigences américaines. De toute façon, je vois mal comment il aurait été possible de dégager une base de négociations unique alors qu'il existe entre compagnies européennes tant de distorsions dans le développement.

A cet égard, la Sabena était jusqu'à maintenant très défavorisée par rapport à ses partenaires européens puisqu'elle disposait aux Etats-Unis de deux « portes d'entrée » seulement : New-York et Atlanta depuis le 1er juin dernier. Il y avait là un déséquilibre à corriger.

● *Y avait-il des raisons impérieuses qui militaient en faveur de cet accord ?*

— Notre préoccupation est aujourd'hui de rester présent coûte que coûte sur le marché de l'Atlantique nord, de ne pas en être écarté. Dès lors que les Britanniques et les Néerlandais avaient négocié des accurde aériens avec les Etats-Unis, nous étions en position de faiblesse. Il nous était difficile d'accepter une évasion de trafic au profit de Londres et d'Amsterdam.

Par rapport à certains de ses concurrents européens — Francfort et Londres notamment — l'aéroport de Bruxelles présente l'avantage de u'être pas saturé et d'offrir un large choix de correspondances. D'autre part, il ne s'y pose pas, comme à Paris, le délicat problème de partage de trafic entre deux plates-formes.

Reste que le nouvel accord avec les Etats-Unis devrait permettre une développement de fret aérien, d'autant plus important pour nous que cette activité représente 45 % de notre trafic et d'autant plus nécessaire pour l'aéroport de Bruxelles qu'il aura à rentabiliser la nouvelle aérogare de fret dont l'ouverture est prévue en 1981.

● *Ne craignez-vous pas que la politique du laisser-faire porte en elle les germes du désordre, notamment sur l'Atlantique nord ?*

— Nous ne pouvons être tenus pour partie responsables de ce qui se passe sur l'Atlantique nord. Nous ne sommes pas en mesure d'empêcher la politique de bas tarifs qui s'y développe. La porte est déjà enfoncée ; ce n'est pas nous qui l'avons forcée.

» Cela dit, le désordre tarifaire que l'on connaît aujourd'hui ne durera pas. On ne pourra pas indéfiniment brader les tarifs. On redécouvrira un jour les vertus de la concertation et d'une certaine réglementation. Notre industrie retrouvera un nouvel équilibre. Cette mise à l'épreuve des compagnies aériennes, placées sous le vent fort de la concurrence, peut être positive si elle aboutit à simplifier la grille tarifaire proposée aux passagers, si surtout elle permet, comme je le crois, l'accès au transport aérien de nouvelles couches de population.

● *Croyez-vous que cet accord puisse aider à votre redressement financier ?*

— Je ne suis pas uniquement préoccupé de savoir si ce nouvel accord peut s'intégrer dans un plan d'assainissement financier de mon entreprise. Je dois également veiller à la sauvegarde du poids socio-économique que la Sabena représente pour la Belgique et du rôle que ma compagnie joue comme instrument de la politiquc étrangère de mon pays.

» L'Etat, actionnaire à 98 % de la Sabena, u'attend pas de notre part de dividendes en argent, mais des dividendes d'une autre nature qui ont pour nom : stabilité de l'emploi, paix sociale, percée économique sur les marchés extérieurs. »

Propos recueillis par
JACQUES DE BARRIN.

FORTE REPRISE DU TRAFIC PÉTROLIER

Londres. — L'activité du transport maritime a fortement augmenté dans le monde au cours des dernières semaines, grâce à la reprise du transport pétrolier. Le tonnage global des bâtiments désarmés est retombé de 26,54 millions à 21,35 millions de tonnes de jauge brute, rien que de septembre à octobre, et une diminution supplémentaire est attendue pour novembre.

L'amélioration du mois dernier est imputable presque entièrement aux pétroliers, dont soixante ont été remis en service, y compris trois très gros porteurs de brut de 350 000 à 400 000 tonnes de port en lourd. La flotte pétrolière inutilisée a ainsi été ramenée de 44,1 millions de tonnes de port en lourd fin septembre à 34,55 millions fin octobre.

Dans les milieux spécialisés, on craint toutefois que cette reprise ne soit éphémère, puisqu'elle est largement due à la perspective d'un relèvement des prix du brut au 1er janvier prochain. — (A.F.P.)

● *La T.W.A. et le frêt.* — La compagnie aérienne américaine T.W.A. précise que, bien qu'elle ait décidé de ne plus utiliser à la fin de cette année ses six appareils 707 tout-cargo (*le Monde* du 9 novembre), « *elle continue d'assurer le transport du fret sur tous les appareils de sa flotte passagers (deux cent vingt-six avions)* ».

Les Neuf veulent se prémunir contre la concurrence maritime des Soviétiques

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Comment défendre les intérêts des flottes commerciales des pays de la Communauté contre la concurrence agressive que leur livrent les armements d'Union soviétique et d'autres pays de l'Est ?

Les ministres des transports des Neuf, qui avaient déjà délibéré de ce thème voici quelques mois, ont, le 23 novembre, décidé comme première action de mettre sous surveillance deux lignes maritimes importantes : celles reliant les ports de la Communauté à l'Afrique de l'Est, d'une part, à l'Amérique centrale, d'autre part.

Premier bilan : d'ici à six mois

Les autorités compétentes des Neuf y relèveront attentivement les prix et conditions pratiqués. D'ici environ six mois un premier bilan sera établi. S'il se confirme que tel ou tel pays tiers — même si le conseil préfère ue pas l'indiquer explicitement, ce sont les Soviétiques et leurs voisins européens qui sont visés — pratique des prix de dumping, des sanctions pourront être prises par les Etats membres, par exemple des surtaxes portuaires, ou bien des quotas, c'est-à-dire des limitations autoritaires de la part de trafic pouvant être prise en charge par le pays ainsi incriminé.

Afin de renforcer la sécurité contre la pollution et d'éviter que ne se répètent des catastrophes comme celle de l'*Amoco-Cadiz*, les ministres ont en outre arrêté deux directives. L'une fera obligation aux Etats membres riverains de mettre des pilotes spécialisés à la disposition des navires entrant dans la Manche ou en mer du Nord qui en feront la demande, la seconde soumet les bateaux-citernes entrant ou sortant des ports de la Communauté à des procédures de contrôle renforcées.

PHILIPPE LEMAITRE.

ENVIRONNEMENT

LA MARCHE DES « LARZAC »

La préfecture de police refuse un défilé dans Paris le 2 décembre

Tandis que les « marcheurs » du Larzac en sont, vendredi 24 novembre, à leur dix-huitième étape Nevers - La Charité-sur-Loire, la question se pose déjà de la façon dont ils pourront « rencontrer » Paris au terme de leur chemin le samedi 2 décembre.

Le « comité Larzac » de la capitale avait adressé à la préfecture de police une demande d'autorisation de défilé pour les marcheurs ainsi que pour ceux qui voudront les accompagner ce jour-là, à partir de 13 heures, entre la porte d'Orléans et la placce de la Concorde.

Cette proposition a été refusée. La préfecture de police invoque d'une façon générale les nécessités de l'urdre public en se souvenant plus particulièrement des incidents dont la précédente démonstration des défenseurs du Larzac, le 28 octobre, devant le Centre Beaubourg, avait fourni l'occasion à une cinquantaine d'« autonomes » qui, notamment, lancèrent un cocktail Molotov contre un commissariat.

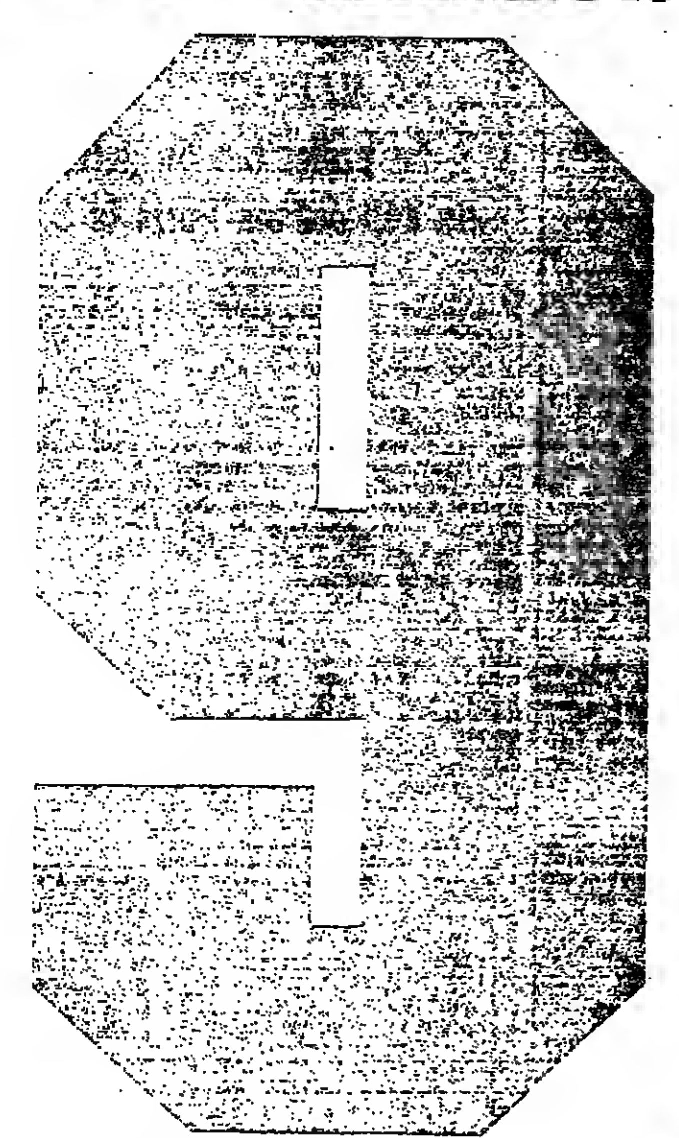
Si l'idée d'une marche dans Paris est donc écartée par les autorités, celles-ci se déclarent cependant ouvertes à d'« uutres *propositions* » et laissent entendre qu'un rassemblement des manifestants à une des portes de la ville serait volontiers autorisé.

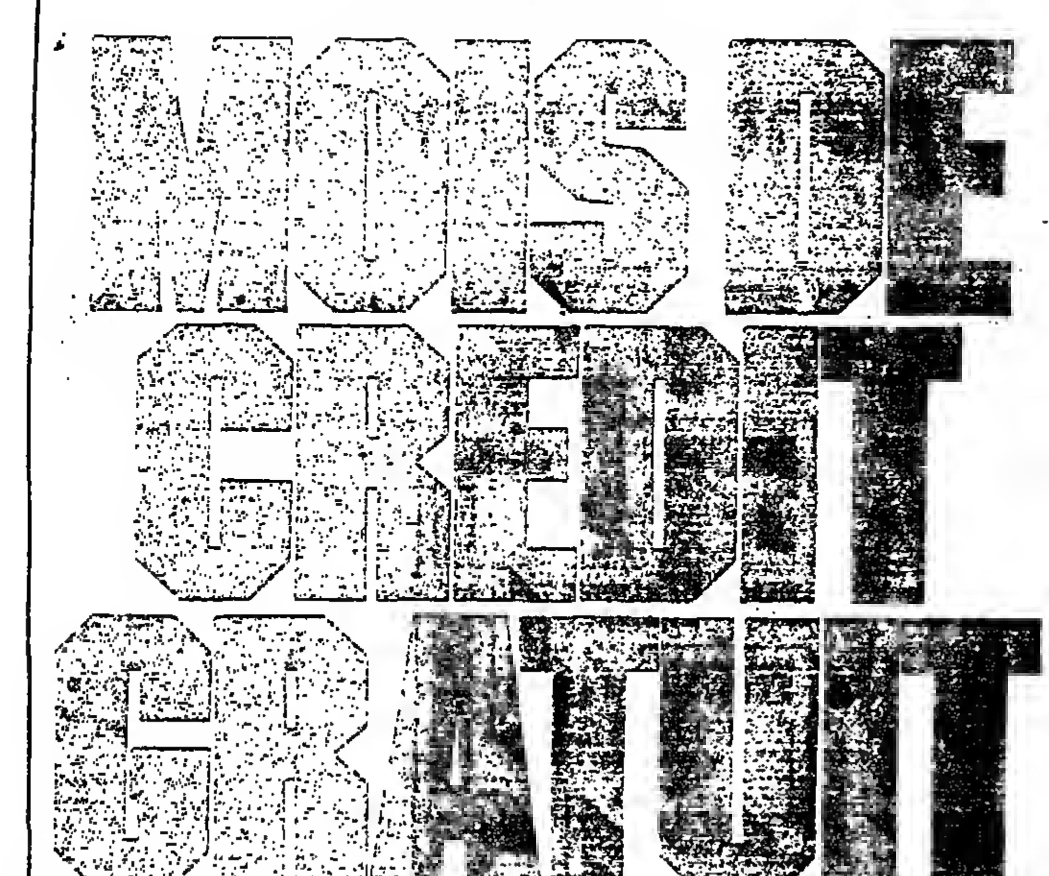
Pour sa part le comité Larzac entend, dans l'immédiat, faire campagne pour son idée de marche et invite à une « assemblée général exceptionnelle » le 26 novembre à 15 heures, rue de Nanteuil, à Paris (15e). De son côté, le P.S.U. a déjà appelé ses militants à l'action unitaire pour la levée de l'interdiction.

A Millau, enfin, le conseil municipal a confirmé, le 23 novembre, son opposition à l'extension du camp militaire et décidé d'euvoyer une délégation de cinq membres aux côtés des marcheurs le jour de leur ultime étape.

● RECTIFICATIFS. — Deux erreurs ont entaché dans *le Monde* du 22 novembre la relation de l'exercice « Grand Aztèque ». D'abord la furce 5 correspond à 17 nœuds, uon à 28. Ensuite, l'adjoint opérationnel au préfet maritime de Brest est le contre-amiral Mouline et non Chaline.









TRANSPORTS

POINT DE VUE

LE NOUVEAU RÉGIME D'ACCÈS DANS LES GARES

Les Français ne sont pas brimés

par JEAN RAVEL (*)

DANS son numéro du 31 octobre 1978, *le Monde* a publié un point de vue de M. Bressand intitulé « Fausse libéralisation ». L'auteur considère en effet comme telle notre nouveau système d'accès libre dans les gares en raison de dispositifs techniques (compostage des billets par les clients) et tarifaires beaucoup plus contraignants que ceux appliqués dans la plupart des réseaux européens qui ont également supprimé le contrôle dans les gares.

Tout d'abord, dans sa comparaison avec les réseaux étrangers, M. Bressand passe sous silence deux mesures importantes que la S.N.C.F. a été seule à prendre et qui vont dans le sens d'un meilleur service : nos billets sont dorénavant à date ouverte, valables deux mois, alors que, dans la plupart des réseaux, le billet n'est valable qu'un seul jour ou à une date indiquée à l'avance. Par ailleurs, ils sont remboursables sans difficulté, en cas de non-utilisation, dans n'importe quelle gare.

Mais ce dispositif devait inclure un complément destiné à donner au billet ouvert une date certaine de validité le jour de son utilisation effective, sous peine de voir se développer la fraude, dont le niveau était déjà antérieurement non négligeable. Un voyageur malintentionné aurait pu, sans compostage, se servir de son billet comme d'une carte à libre circulation sous réserve d'échapper au contrôle dans les trains.

C'est pourquoi nous avons prévu une majoration de 20 % avec un minimum de 20 francs pour les voyageurs se trouvant dans le train sans billet ou n'ayant pas composté. Je rappellerai que, avant le 3 avril, la majoration prévue pour un voyageur de bonne foi sans billet était de 100 % avec maximum de 72 francs ! Actuellement, dans les autobus urbains, le compostage des billets par les voyageurs est la règle. Dans la région parisienne, l'absence de compostage occasionne une majoration du prix d'au moins 30 F malgré le faible parcours.

Le niveau de 20 % avec minimum de 20 F nous a donc semblé à la fois acceptable pour ceux qui préfèrent acheter leur billet dans le train plutôt que de le faire dans une gare ou agence de voyages, et suffisamment dissuasif vis-à-vis des fraudeurs, car, comme l'indique *le Monde*, on n'a pas toujours en France le même sens civique qu'en Allemagne ou en Suisse, encore que les chemins de fer allemands, comme les chemins de fer belges ou britanniques, pour des raisons analogues, s'intéressent vivement à notre expérience.

Il semble bien que cette mesure ait été efficace. Pour les trois mois de juillet, août et septembre 1978, par rapport à 1977, le nombre de voyageurs en situation irrégulière dans les trains (y compris la situation irrégulière nouvelle que crée le billet non composté) est passé de 1 271 795 à 888 028, soit une baisse de 30 %. La fraude a baissé d'au moins 1 %. Cela fait beaucoup d'argent.

Quant au montant des perceptions faites dans les trains pour les mêmes mois, la somme totale encaissée par nos contrôleurs avec le tarif majoré est passée en francs courants de 47,2 millions à 39,8 millions, soit une baisse de 15,7 %, le montant total représentant moins de 1 % de nos recettes. Ces chiffres font d'eux-mêmes justice à l'idée que notre nouveau système serait une majoration déguisée de nos tarifs.

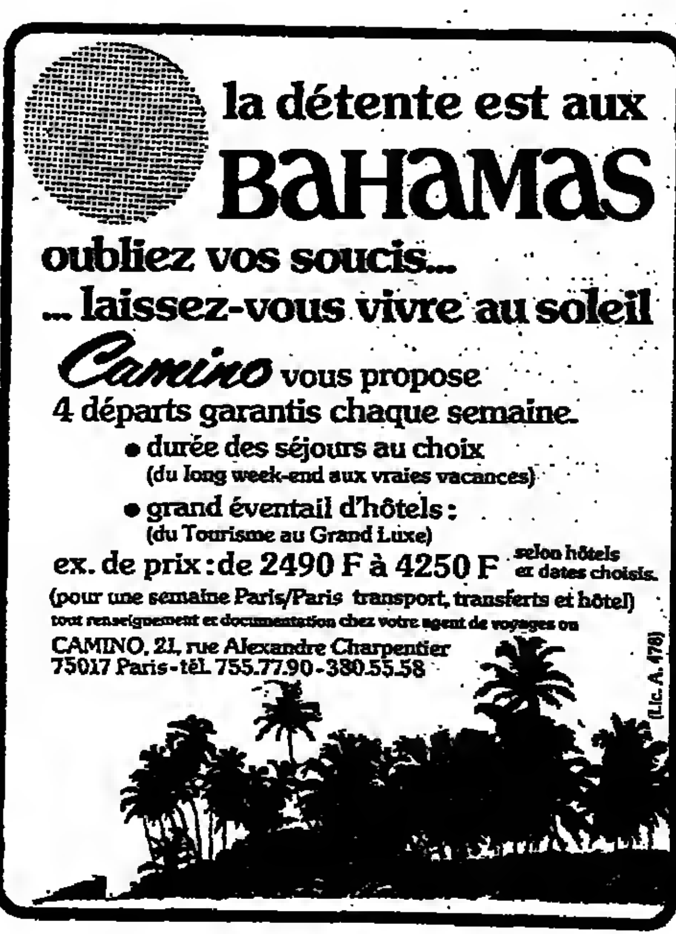
Si bien qu'il est difficile de soutenir que l'obligation de compostage et le prix majoré dans le train soient une « contrainte insupportable » comparée à ce qu'étaient naguère l'arrêt au contrôle d'entrée avant le voyage, la validité des billets limitée à un jour, les formalités compliquées pour obtenir le remboursement, et l'arrêt du contrôle de sortie après le voyage. Nos voyageurs l'ont bien compris ; actuellement, moins de 1 % d'entre eux omettent de composter leur billet.

Certes, le nouveau mécanisme mis en place oblige les voyageurs à modifier leurs habitudes, ce qui entraîne toujours certaines difficultés, mais les chiffres ci-dessus montrent que le système est maintenant compris par l'immense majorité des clients et que ses avantages sont reconnus.

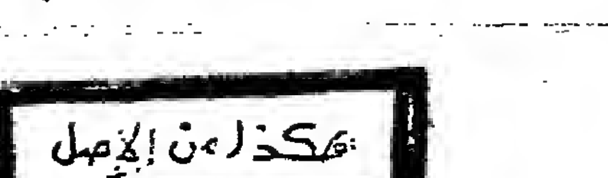
(*) Directeur commercial voyageurs de la S.N.C.F.

LA SITUATION SUR LES CHEMINS DE FER EUROPÉENS

	Libre accès au quai et sortie	Achat d'un billet dans le train	Possibilité de modifier son itinéraire sans surtaxe	Validité d'un billet	Remboursement	Evolution trafic 1969/1977
BELGIQUE	CONTROLE A L'ENTREE SORTIE LIBRE	Prix du billet double - minimum 14 FF	NON	Le jour du voyage prévu	Dans la gare d'émission au plus tard 5 jours après le jour d'émission	+ 1 %
R.F.A.	OUI	Prix du billet double - avec minimum 100 FF	OUI	De 1 à 4 jours	Dans la gare d'émission après le jour de départ prévu, justification nécessaire, retenue 15 FF	+ 15 %
G.-B.	NON	OUI	OUI	Système très complexe	Système très complexe	— 1 %
ITALIE	OUI	OUI - majoration 20 % avec minimum 3 FF	OUI	De 1 à 6 jours	Dans gare émission retenue 10 % minimum 7,80 FF	+ 25 %
PAYS-BAS	OUI	Surtaxe de 30 FF	OUI	Le jour du voyage prévu	Impossible après jour de voyage prévu	+ 8 %
SUISSE	OUI	Surtaxe de 12 FF	OUI	2 jours	Uniquement si annotation avant jour départ prévu dans gare émission ou interruption du voyage retenue 10 % minimum 18 FF	— 1 %
S.N.C.F.	OUI	Surtaxe de 20 % minimum 20 FF	NON	2 mois	Dans n'importe quelle gare 2 mois après la fin de validité sans formalité retenue 10 FF	+ 32 %







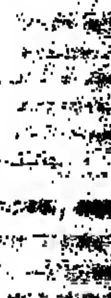


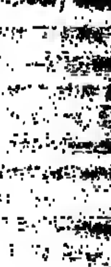




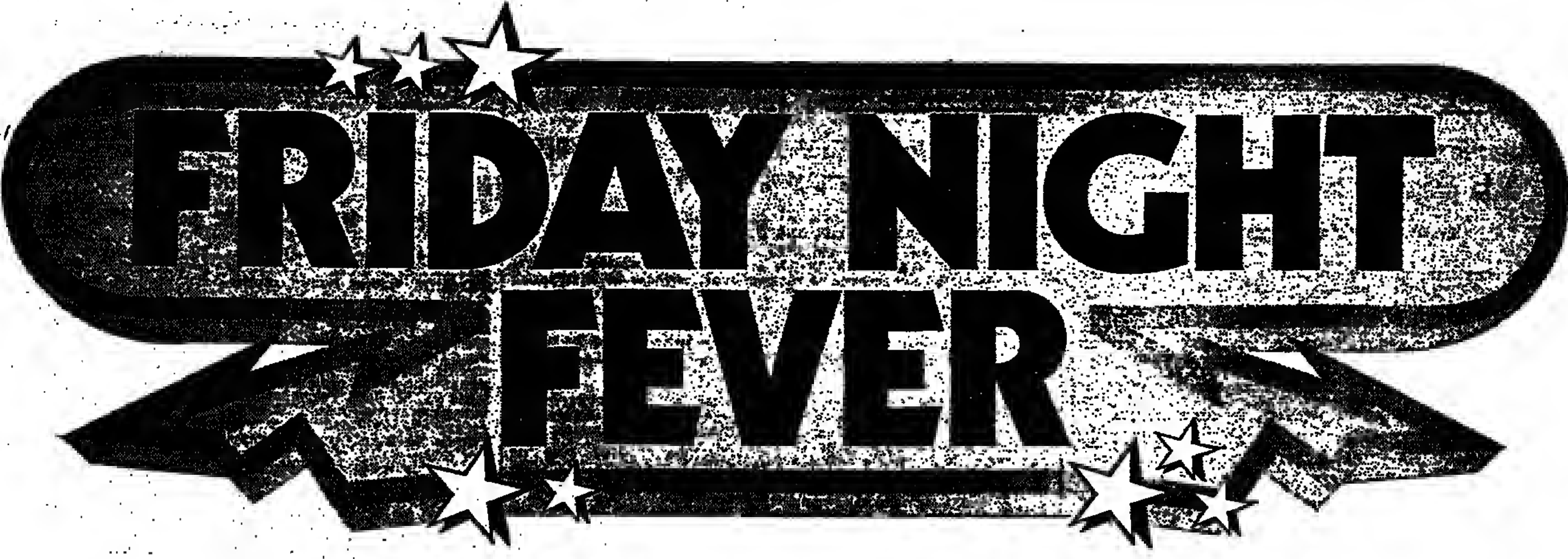








هكذا من الأصل



"LA FIÈVRE DU VENDREDI SOIR"

La fièvre du vendredi soir. Un spectacle permanent. Action et émotions garanties. Dens votre propre bureau. Le vendredi comme chaque jour de la semaine. Quand pour vous, "la dactylographie ne suit plus". Quand pour votre secrétaire, le courrier s'accumule. Dictées, brouillons, corrections, frappe, "refrappe". Attente, énervement. Vous connaissez?

Demandez à votre secrétaire ce qu'elle en pense

Lorsqu'à la signature du courrier, vous devez corriger une lettre, un rapport, un contrat, ce sont souvent des paragraphes entiers qu'il faut retaper pour une simple correction. Plus grave: vous hésitez souvent à faire une modification pour que le courrier parte. Résultat? Un texte qui ne reflète pas exactement votre pensée et peut prêter à confusion. Quant aux documents qui doivent être "personnalisés", que de temps perdu... car ils exigent, à chaque fois, la frappe d'un document original.

Le traitement de texte Vydec

Il s'agit d'un système simple et pratique, conçu tout spécialement pour votre secrétaire.

Il se compose de 4 éléments: un clavier de machine à écrire "standard", un écran de visualisation pleine page (A4), une mémoire d'enregistrement et une imprimante rapide.

Le texte que frappe votre secrétaire apparaît instantanément sur l'écran. Elle peut immédiatement corriger les fautes de frappe évidentes, revoir sa mise en page avant d'enregistrer son texte sur un disque souple (de la taille d'un 45 tours). L'imprimante rapide peut alors frapper le texte à la vitesse de 45 caractères à la seconde.

A la signature du courrier, oubliez toute activité fébrila: vous désirez intervertir un paragraphe? rajouter, supprimer un mot ou une phrase? modifier la présentation? Votre secrétaire n'effectuera que les modifications nécessaires sans être obligée de tout redactylographier. Quelques secondes plus tard vous disposerez d'un document original impeccable, prêt à la signature.

Industries, banques, assurances, avocats, notaires...

Les systèmes de traitement de texte Vydec s'adressent aussi bien aux grandes entreprises, banques, assurances, qu'aux bureaux de dimensions plus modestes, études de notaire ou d'avocat. En libérant les secrétaires de la tâche fastidieuse et improductive de la "refrappe" ils permettent d'améliorer radicalement l'efficacité du secrétariat en réduisant son coût d'exploitation. Une preuve? Nous avons installé, à ce jour, plus de 6000 systèmes.

Vydec. Nous ne remplaçons pas votre secrétaire par une machine. Nous lui offrons un outil de travail efficace et simple (6 à 7 fois plus rapide qu'une machine à écrire électrique standard) pour qu'elle devienne enfin votre véritable assistante.

Nous aimerions pouvoir vous présenter nos systèmes, sans engagement de votre part. Il vous suffit de nous renvoyer le coupon ci-dessous.

J'aimerais bien savoir comment vous pouvez m'éviter la fièvre du vendredi soir!

☐ Veuillez me faire parvenir votre documentation.

☐ J'aimerais assister à une démonstration.

Nom: ________
Prénom: ________
Fonction: ________
Société: ________
Adresse: ________
________ Tél.: ________
M

VYDEC • FRANCE

Tour Crédit Lyonnais Part-Dieu Nord 69003 LYON Tél.: (78) 63 61 61	15, Place de la Nation 75011 PARIS Tél. (1) 371 11 34

Genève: Tél. (022) 36 80 32
Bruxelles: Tél. (02) 660 50 07

Exposition: Orly Ouest Hall N° 2 du 15 au 30 novembre

VYDEC

Le Monde **économie**

LOGEMENT

L'augmentation du taux des prêts à l'accession à la propriété sera très faible

annonce M. d'Ornano

La réforme du financement du logement, qui se met en place lentement, malgré la hâte avec laquelle le gouvernement a tenu à en généraliser l'application est de nouveau à l'ordre du jour. Toute une série d'informations et de mesures viennent compléter le dispositif en place. A l'Assemblée nationale (lire page 9) le projet de loi sur les loyers, adopté jeudi 23 novembre, a été l'occasion d'un amendement destiné à faciliter le conventionnement du parc H.L.M. ancien réhabilité : désormais, les locataires de ces logements conserveront leur statut spécial de locataires H.L.M. (qui leur garantit le maintien dans les lieux) et cette disposition fait sauter le verrou de l'accord individuel de chaque locataire on coaventionnement : c'est donc la version « *légère* » de la transformation de la loi sur le conventionnement qui a été retenue et non celle d'un remodelage législatif en profondeur. Durant les six premiers mois de 1978, les conventions signées ont concerné 29 000 logements, alors que, selon le rapporteur de cette disposition, 475 000 logements auraient pu en faire l'objet en 1978. Rappelons que, dans le budget de 1979, les crédits de réhabilitation des H.L.M. prévoient l'engagement de soixante-deux mille opérations, tandis que les organismes d'H.L.M. souhaitent améliorer 200 000 logements par an.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, en inaugurant le même jour le nouveau siège de l'Union nationale des H.L.M., a confirmé la généralisation au 1er janvier 1979 de l'application de la réforme au secteur locatif du logement, et a annoncé que le point serait fait sur les travaux de la commission de « *mise à niveau* » des organismes d'H.L.M., qui s'est réunie deux fois. Rappelons que cette « *mise à niveau* » qui devrait permettre d'assurer la compétitivité des organismes sociaux, avait été annoncée comme nn préalable à l'application de la réforme.

En dessous d'un quart de point

Enfin le ministre a annoncé que la majoration des taux d'intérêt des prêts à l'accession à la propriété (PAP) pour le 1er semestre 1979, « *sera en dessous d'un quart de point* ». Ce taux est actuellement de 8,10 % pour les neuf premières années de remboursement, M. d'Ornano a constaté le « *franc succès* » de ces prêts et leur rôle social : les trois quarts des PAP « *sont accordés à des ménages dont les ressources ne dépassent pas 60 % du plafond* ».

Au cours du déjeuner organisé ce même jour par l'AJIBAT (Association de journalistes de l'habitat) avec les responsables du Crédit foncier, ceux-ci ont confirmé cette proportion, ajoutant que, début novembre, 85 % des crédits étaient engagés : les 15 milliards de francs de dotation du Crédit foncier vont permettre — sur la base d'un prêt moyen de 170 000 F — le financement de 88 000 logements. L'inconnne majeure reste, pour les familles, le montant de l'aide personnalisée au logement (A.P.L.) dont elles bénéficieront au fil du temps, en fonction de l'évolution de leurs revenus et de la composition de leur famille, par rapport aux charges de remboursement qu'elles viennent d'accepter.

● *Le prix Futuribles 1978* créé par M. Bertrand de Jouvenel vient d'être décerné par un jury présidé par Jean d'Ormesson. Deux livres ont été distingués : « Effets pervers et ordre social » de Raymond Boudon (PUF), « le Krach de 1979 », Paul Erdman (Orban).

AGRICULTURE

Le revenu par exploitation ne progresserait que de 0,9 % en 1978

Le revenu brut agricole — par exploitation et en francs constants — n'augmenterait que de 0,9 % en 1978. C'est ce qui ressort de l'examen des comptes prévisionnels de l'agriculture pour 1978 par la Commission des comptes de la nation qui s'est réunie jeudi 23 novembre. Le revenu brut agricole de la branche progresserait en effet de 8,4 % en francs courants par rapport à 1977 (69 053 millions, contre 63 705 millions). Si l'on retient une hausse du niveau général des prix de 10,1 % et un taux de diminution annuel du nombre d'exploitations agricoles de 2,4 %, on obtient cette estimation d'amélioration du pouvoir d'achat des agriculteurs de 0,9 %.

Si on le compare aux années grises de 1974 à 1976, au cours desquelles ce revenu brut était en diminution, le résultat parait honorable. Mais, par rapport à 1977, où l'on avait enregistré une hausse de 1,7 %, il est plutôt faible. Faiblesse d'autant plus surprenante que les livraisons de l'agriculture, poursuivant le mouvement amorcé en 1977, s'accroissent en volume de 5,2 % et de 5,1 % en valeur. Atteignant 145 051 millions, elles dépassent de 10,6 % la valeur des livraisons de 1977. Mais plusieurs facteurs expliquent la contraction des ressources disponibles pour les agriculteurs. Il y a en premier lieu l'accroissement des consommations intermédiaires, c'est-à-dire des produits nécessaires aux cultures et à l'élevage, dont l'indice progresse plus vite que celui des livraisons (11,1 % au lieu de 10,6 %). En second lieu, les subventions d'exploitations, qui avaient fortement contribué à la progression du revenu de 1977, sont moins élevées en 1979 (3 650 millions, contre 4 395 millions).

Enfin, le revenu brut final est moins élevé, du fait du ralentissement de la diminution du nombre des exploitations. De 1971 à 1975, les comptables nationaux avaient retenu un taux annuel de disparition des exploitations de 3,2 %. Il n'était plus que de 2,9 % pour les années 1976 et 1977. Pour l'exercice en cours, ils ont retenu un taux de 2,4 %. Les convives disparaissaient moins vite du tour de la table : la part de galette est donc moins grosse pour ceux qui restent.

Ces résultats moyens, qu'il faut tempérer tant sont importantes les disparités des revenus selon les types d'exploitation, marquent des évolutions très divergentes.

● *Céréales* : avec plus de 20 millions de tonnes, la récolte de blé sera la plus forte jamais enregistrée. Elle progresse de 20 % par rapport à celle de 1977. Les récoltes d'orge et de maïs sont en augmentation de 10 à 11 %.

● *Fruits et légumes* : le prix moyen des fruits est estimé en baisse de 15 %, essentiellement à cause des pommes, mais ce résultat reste encore provisoire. Les productions de légumes ont progressé de façon homogène. La récolte de pommes de terre est inférieure de 5 %, mais les mises en marché, du fait des reports de 1977, progressent de 15 %.

● *Betteraves* : baisse de 9 % en volume, hausse de 13 % en valeur.

● *Oléagineux* : hausse de 37 % en volume et de 6 % en valeur.

● *Vins* : le volume des livraisons de vins de qualité chute de 13 %, celui des vins courants de 7 %. Pour ces derniers, les recettes ne progresseraient que de 2 %.

● *Bétail* : pour l'ensemble des productions de viande, le volume de production est resté stable, l'indice des prix progressant de 6,8 %.

● *Le lait* : la collecte progresse de 2,5 %, rythme voisin de la tendance, et les prix de 9 %.

● *Œufs* : 1978 marque un retournement de tendance. Après deux années de baisse de production et de fortes hausses des prix, le volume s'accroît de 3 % et les prix de 5 %.

SOCIAL

L'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) deviendrait l'Agence nationale de placement (A.N.P.)

En recevant, ce vendredi 24 novembre, les représentants de la C.G.C., M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, termine les consultations qu'il a entreprises auprès des syndicats de l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) pour recueillir leurs avis sur le projet de réforme de cet organisme présenté par M. Jean Farge, inspecteur général des finances et sous-gouverneur du Crédit foncier de France (*le Monde* du 15 novembre 1978).

Après le vaste tour d'horizon qu'il s'est imposé, M. Robert Boulin entend s'accorder un délai de réflexion qui pourrait s'étendre à plusieurs semaines. Le laconisme de sa communication au conseil des ministres du 22 novembre témoigne du reste qu'il n'a pas encore de position véritablement arrêtée.

Pourtant, il semble que, selon nos informations puisées à la meilleure source, le ministre du travail et de la participation suivrait les deux principales conclusions du rapport Farge.

1) L'A.N.P.E. serait délivrée de ses tâches purement administratives. Reste à savoir à qui la « paperasserie » serait, dans l'avenir, confiée. Mais, dans l'optique supposée du ministre, les fonctions bureaucratiques, à quelque instance qu'elles incombent, devraient être allégées par la suppression pure et simple du pointage. Rue de Grenelle, on paraît s'être fait, dur comme fer, à l'idée qu'il existe d'une part de « vrais » demandeurs d'emploi et, d'autre part, toute une population qui ne demande pas de travail, mais seulement une assistance. Dans ces conditions on n'exigerait plus des premiers — soigneusement identifiés — de venir pointer, mais on les convoquerait par les moyens les plus rapides dès qu'une offre correspondrait à leur profil. Les « assistés » seraient dirigés vers les services sociaux.

2) L'A.N.P.E. perdrait son « E », selon la jolie trouvaille d'un haut fonctionnaire, pour devenir l'A.N.P. : Agence nationale de placement. Pour remplir cette tâche, qui était la vocation initiale de l'A.N.P.E. quand elle a été créée en 1967, l'organisme remodelé conserverait non seulement son personnel actuel — à condition que ce dernier accepte un recyclage plus au moins ardu, selon ses catégories — mais encore embaucherait un millier de postulants. Il s'agirait de créer une nouvelle « race » de prospecteurs placiers qui seraient des cadres A de la fonction publique, capables de négocier avec les plus hauts responsables, préfets compris. Le hic actuel : les prospecteurs placiers sont classés en catégorie B de la fonction publique ! Aussi la séduisante idée qui aurait germé au ministère du travail et de la participation nécessiterait une refonte de la fameuse grille des fonctionnaires.

Les intentions prêtées à M. Robert Boulin, qui se montrerait par ailleurs peu favorable à la création d'un conseil d'administration tripartite (gouvernement, patronat, syndicats) à la tête de la nouvelle agence, contrairement à une autre suggestion du rapport Farge, consisterait aussi à gommer de l'organisme d'Issy-les-Moulineaux le monopole — tombé du reste en désuétude — du placement des chômeurs. Mais pour cela il faut modifier le code du travail.

En résumé, toute la démarche de M. Robert Boulin serait de faire naître un établissement public ou parapublic, fonctionnant avec des méthodes calquées sur le secteur privé, capable de rivaliser justement avec tous les autres moyens de placement et ne se consacrant qu'à cette tâche. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres, ne serait-ce qu'en raison de la réalité des rouages administratifs que la rue de Grenelle entendrait huiler, et il convient d'accueillir ce canevas de réformes avec circonspection. Elles méritaient néanmoins d'être connues. — M. C.

SOCIAL

Le congrès de la C.G.T.

(Suite de la première page.)

Les dirigeants cégétistes assurent que cette sorte d'« *happening* » était programmé de longue date, bien avant les élections législatives.

S'il en était ainsi, le comportement de la C.G.T. durant la période électorale et après ne pouvait manquer d'aiguiser son acuité.

Depuis longtemps, des « *clignotants* » d'alerte étaient au rouge : piétinement des effectifs cégétistes et insuccès des campagnes lancées pour atteindre les trois millions d'adhérents ; effritement des résultats aux élections professionnelles, qui, malgré certains progrès, ont souvent laissé une perte d'environ dix points en quinze ans, (le recul s'étant accentué après mai 1968 et de nouveau à compter de l'automne 1977) ; « grogne » ou désintérêt suscités par les méthodes du travail syndical, etc.

Un vent de fronde

Ouvrir quelques fenêtres dans une maison où l'atmosphère était trop imprégnée de certitudes — tournant souvent au complexe de supériorité, à la routine, à l'étroitesse d'esprit ou au sectarisme » — avait été l'une des premières préoccupations de M. Séguy, lorsqu'en juin 1967 il avait succédé à M. Benoît Frachon. Mais ses appels à la démocratisation, à l'esprit de tolérance ne secouaient guère les scléroses. Au début, M. Séguy conscient — sinon artisan, à une certaine époque — de la suprématie des communistes dans la dévolution des leviers de commandes, s'en expliquait, à l'extérieur, en parlant de l'« *héritage de la scission de 1947* », du « *dynamisme et du dévouement des militants communistes* », de l'interdiction faite par la S.F.I.O. aux socialistes d'accepter des postes qui auraient, selon elle, cautionné la C.G.T...

Mais avec la renaissance du P.S., les socialistes adhérents à la C.G.T. commencèrent à relever la tête. Voici un an, deux membres de la commission exécutive sont passés de l'émancipation à l'opposition : MM. Germon et Carassus exerçant tout deux des responsabilités au P.S. (le premier fut même candidat de son parti aux élections législatives).

Le vent de fronde s'est encore enflé, après le revers de la gauche, les cégétistes d'obédience communiste connaissant les mêmes troubles que leurs camarades militant exclusivement au P.C.F. Aux yeux de M. Séguy, l'heure était venue de tenir compte de la situation conjoncturelle dans tous les domaines.

La longueur de certaines délibérations, au sein des instances nationales, donne à penser que le secrétaire général doit user de toute sa force de persuasion pour surmonter les réticences de certains de ses amis politiques, dont dans certains cas, il n'hésite pas à bousculer les us et coutumes. Pour lui, comme il le déclarait au *Monde*, le 21 octobre, une « *plus large participation à tous les niveaux des organismes de direction (...) des communistes, socialistes, chrétiens et non-engagés politiquement (...)* [est] *une condition étroitement liée à l'ouverture* » que concrétisera le 40e congrès.

Autre révolution de palais, le secrétaire général de la C.G.T. a déclaré il y a quelques jours à *l'Humanité* que « *la qualité de la cohésion de la C.G.T. n'est pas synonyme d'unanimisme. Il n'est pas dramatique (...) que telle ou telle décision ne soit pas votée à 100 %, qu'il y ait des réserves, des votes contre. Il faudra s'y habituer* ».

Aujourd'hui, voici M. Séguy à pied d'œuvre, sinon au pied du mur. Car toute une vieille garde — elle l'a montré dans sa « *contribution au débat* » — pense que le secrétaire général joue avec le feu.

Pourtant, les frontières de l'ouverture sont limitées. A la commission exécutive, pour la première fois, le nombre des candidats est certes supérieur à celui des sièges à pourvoir : cent vingt-sept contre une centaine ; mais comme par le passé, il est essentiellement constitué de communistes (plus de 80 %). Alors que 30 % des adhérents de la C.G.T. votent pour le parti de M. Mitterrand, on n'enregistre que sept candidats (5,5 %) aux couleurs socialistes (contre quatre sortants) : MM. Duhamel, qui ne se représente pas, Carassus, Germon et Laroze. Quatre nouvelles candidatures de socialistes sont notées : Mme Caudron, MM. Feuilly et Gaumé et Mme Parent. L'élection des sept semble assurée.

Un rééquilibrage modeste

M. Laroze n'a pratiquement jamais eu de désaccord avec l'équipe confédérale ; M. Carassus a su garder la mesure dans ses critiques ; il serait difficile de ne pas renouveler le mandat de M. Germon, alors que son poste de rédacteur en chef du *Peuple*, organe confédéral, lui est déjà retiré (1). Parmi les quatre nouveaux, Mmes Caudron et Parent sont des candidates « libres » (leur inscription sur la liste officielle a nécessité l'intervention de M. Séguy) que les congressistes ne sauraient désavouer. L'élargissement du courant socialiste, en définitive, restera fort modeste. M. Séguy ne manque, au demeurant, aucune occasion de déplorer le manque de dynamisme des cégétistes membres du P.S., pour souligner, en revanche, la « *richesse* » que la présence des chrétiens apporte à la confédération.

Au bureau confédéral, la tradition veut que le nombre des communistes soit égal à celui des « autres ». Partant en retraite, M. Duhamel, entré en 1963 alors qu'il était membre du P.S.U., sera sans doute remplacé par un socialiste, pour maintenir l'équilibre. Le rapport apparent des forces restera donc inchangé. Notons au passage qu'il n'est nullement question de départ pour M. Séguy, ni à ce congrès ni au suivant. Cela n'empêche pas les faiseurs de pronostics de prédire pour sa succession une compétition entre M. René Lomet, qui travaille souvent avec lui, et M. Michel Warcholack, plus pruche de M. Henri Krasucki.

Le bilan montre qu'un ne saurait parler d'une percée du P.S. D'autant que M. Séguy ne manque jamais une occasion de déplorer le manque de dynamisme des cégétistes de ce parti et souligne en revanche la « richesse » que la présence des chrétiens apportait à la confédération.

Quant aux autres structures de la centrale elles resteront, neuf fois sur dix, entre les mains des communistes omni-présents au secrétariat des unions départementales et des fédérations. En faisant cette constatation avec les dirigeants de *l'Humanité* un récent jour d'octobre, M. Séguy n'a pas hésité à dire qu'à décider seuls entre communistes on se laissait aller à la facilité ; qu'on ne respectait pas les règles de la démocratie syndicale. « *Ni la C.G.T. ni le parti*, aurait-il ajouté, *n'ont besoin de monopoliser les directions syndicales* ».

Pas de reconnaissance des « tendances »

Les éventuelles victimes de cette lutte de M. Séguy « contre les monopoles » n'approuvent évidemment pas sans réserve l'orientation du secrétaire général. Ils n'envisagent nullement de démissionner pour laisser la place aux porteurs « d'autres sensibilités ».

Ceux-ci d'ailleurs ne sont pas tellement nombreux à être en mesure de prendre le relais. « *Le partage des responsabilités peut être perfectionné* », n'en répète pas moins M. Séguy. Dans la meilleure hypothèse, cela prendra du temps. Mais, dans l'immédiat, on pourrait commencer à procéder à des redistributions effectuées à des échelons plus modestes.

Le désir de tenir compte de la représentativité des différentes sensibilités coexistantes dans la C.G.T. ne saurait aboutir à une reconnaissance des « tendances », que bien peu de socialistes revendiquent. Cela même si la démarche de neuf d'entre eux, en juin dernier, a pris l'allure d'une pratique « fractionnelle » qui a soulevé une vague d'imprécations à l'encontre du parti socialiste dans les « contributions au débat ».

La querelle rebondira certainement au congrès. O y reparlera aussi du cumul des mandats dans les états-majors cégétiste et communiste, bien que l'on sache qu'une interdiction ne changerait rien au fond des choses et que M. Séguy ait annoncé qu'il « *en tirerait les conséquences, le cas échéant* ». Cette hypothèse n'a pas la moindre chance de se présenter, mais des militants proposeront sans doute une formule qui évitera à l'avenir la répétition de l'appel en faveur du P.C. qu'avait lancé M. Séguy pendant la campagne électoral à Gentilly.

On cherchera aussi à rendre plus fiables les proclamations d'indépendance de la C.G.T. vis-à-vis du P.C.F. et à estomper le halo communisant qui heurte parfois les travailleurs cégétistes ou non.

Hormis cela, comment maintenir et accentuer l'ouverture ? Les socialistes, comme l'écrit M. Carassus, ont demandé la modification d'un certain était d'esprit, la disparition d'un réflexe quelque peu paternaliste, qui fait qualifier d'« *incompréhension de la base* » ce qui est simplement un désaccord justifié. Ils veulent des échanges d'égal à égal pouvant « *déboucher sur des corrections à tous les niveaux et pas seulement à la base* ». Les contestataires espèrent surtout que sera maintenu le régime des tribunes libres publiées dans la presse confédérale. Ce serait pour eux un succès d'autant plus marquant que cette pratique n'existe dans aucune autre confédération.

Enfin le changement devrait aussi s'exprimer dans la partie plus purement syndicale des travaux de Grenoble. Les aspects peuvent en être multiples, qu'il s'agisse de prendre en compte le flut des critiques formulées contre les méthodes internes de la C.G.T. ou que l'on parle de l'analyse de la crise économique actuelle, du blocage gouvernemental et patronal, des luttes et des négociations, ou encore de la mise au point de revendications « *qui collent aux travailleurs* » et des modalités de l'action. Sur ce terrain les contestataires ne sont pas les seuls à trouver « *archaïque* » l'attitude de la centrale ; jusqu'au bureau confédéral, des voix préconisent la mise au point d'un programme économique libéré des schémas anciens et vraiment adapté aux données de cette fin du vingtième siècle.

Quant aux rapports avec les autres organisations syndicales, il est sûr que la C.G.T. s'affirmera plus unitaire que jamais. Elle pourrait citer à l'appui l'initiative par l'U.G.I.C.T. (cadres C.G.T.) conviant les autres organisations de cadres et certains syndicats d'enseignants à exprimer, ensemble, leur condamnation de l'attitude du gouvernement à leur égard. On a annoncé rue Lafayette que le congrès passé, un rendez-vous serait demandé à la C.F.D.T. Cela n'empêche pas MM. Krasucky, Séguy ou Buhl de continuer à accuser le recentrage de la C.F.D.T. de « *conduire au réformisme* ».

Si l'on ironise sur ce mot chez les cégétistes, c'est pourtant à une nouvelle façon de tenir le cap que devait aboutir l'intensité du brassage d'idées qui a précédé les assises de Grenoble ; Le discours de M. Séguy est annoncé comme un événement. Quel qu'en soit le contenu, on peut prévoir que, comme par le passé, le rapport du secrétaire général donnera le « la » pour l'ensemble des six jours de débats qui vont suivre.

A la recherche d'une démocratie tempérée, les propos du leader cégétiste pourraient aussi esquisser le chemin à suivre pour ceux de ses camarades, de la place du colonel Fabien, en quête d'une meilleure façon de marcher.

JOANINE ROY.

(1) Son successeur sera sans doute M. Lucien Postel, de la fédération de la métallurgie, dont le militantisme chrétien est connu.

(2) Neuf contestataires chargés ou non de responsabilités dans des syndicats divers et appartenant au P.S., avaient écrit à M. Séguy pour lui demander d'ouvrir un débat public.

M. Stoléru n'est pas favorable au maintien de 500 000 travailleurs algériens en France

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, a déclaré, jeudi 23 novembre, qu'il n'était pas favorable au maintien, dans leur totalité, des cinq cent mille travailleurs algériens en France. Faisant illusion à l'expiration, en 1979, des cartes de séjour des Algériens, M. Stoléru s'est interrogé : « *Est-il raisonnable que, dans les conditions actuelles de l'emploi, cinq cent mille nouveaux engagements de travail soient délivrés pour 1979-1989 ? J'ai tendance à répondre non..., ce qui ne veut pas dire que cinq cent mille personnes seront mises à la porte*, a indiqué M. Stoléru, qui a ajouté : « *Nous pensons que le marché de l'emploi doit être concentré le plus possible sur ceux qui ont besoin de travailler en France.* »

A propos des conflits surgis dans les foyers d'immigrés, M. Stoléru a déclaré qu'il s'agissait là d'un problème concernant les sociétés gestionnaires, mais que faire la grève des redevances relevait d'une « *attitude suicidaire* ».

La veille, alors que M. Stoléru indiquait que, dans le cadre de la « semaine du dialogue Français-immigrés », le ministre de l'intérieur avait donné des directives pour que les policiers ne tutoient plus les travailleurs étrangers, l'union locale C.G.T. des Hauts-de-Seine faisait état d'une intervention des forces de l'ordre, mercredi 22 novembre, dans le foyer Sonacotra de Colombes, qui avait pour motif, dit le communiqué syndical, « *d'accompagner des huissiers, en pénétrant dans les chambres avec des clés qu'ils possédaient, ne respectant pas le repos des travailleurs harassés* ».

D'autre part, une étude du Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion (CLAP) vient de faire savoir que seulement neuf cent mille des un million neuf cent mille travailleurs immigrés en France pouvaient bénéficier de la formation permanente continue. En effet, constate le CLAP, un million de travailleurs étrangers sont employés dans des entreprises de moins de dix salariés, qui ne sont pas assujetties au 1,1 % de la masse salariale affecté à la formation.

COURTOISIE FRANÇAISE

M. Stoléru a annoncé qu'il avait demandé au ministre de l'intérieur de faire en sorte que les policiers ne tutoient plus les travailleurs immigrés que le hasard plaçait sur leur chemin. Ainsi, on ne dira plus désormais dans les commissariats de la France, terre d'asile : « *Naturellement, encore un sale bicot !* », mais « *Ah ! Ah !, monsieur est d'origine maghrébine? Comme c'est intéressant!* »

Si la discussion s'envenime, il u faudra plus rythmer les coups à cris de : « *Tiens ! tiens !* », mais « *Tenez ! tenez !* ». Et si l'intéressé ose émettre quelque protestation, il ne faudra plus lui rétorquer : « *Si tu n'es pas content, retourne dans ton pays* », mais : « *Nous nous permettons de vous signaler les avantages dont vous pourriez bénéficier au titre de l'aide au retour...* »

M. S.

En octobre

LE CHOMAGE A AUGMENTÉ DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Le nombre de chômeurs inscrits fin octobre dans la C.E.E. s'élevait à un peu plus de 6 millions, leur part dans la population active s'établissant à 5,6 % contre 5,5 % à la fin de septembre. Le nombre des chômeurs inscrits s'est accru de 5,3 % au Danemark, de 4,6 % en France, de 4,3 % en R.F.A., de 2,7 % en Italie et de 1,5 % en Irlande. Il a en revanche baissé de 9,6 % au Luxembourg, de 5,8 % au Royaume-Uni, de 1 % aux Pays-Bas et de 0,4 % en Belgique.

Tandis que le taux de chômage masculin dans la Communauté restait inchangé par rapport à septembre avec 4,9 %, la part des femmes passait de 6,7 % en septembre à 6,9 % en octobre.

AFFAIRES

L'accord signé avec les pouvoirs publics donne satisfaction aux dirigeants du Crédit agricole

Un accord sur la réforme du Crédit agricole est intervenu jeudi 23 novembre dans la soirée, après trois heures de discussions au ministère de l'économie (« le Monde » du 17 novembre 1978). Il a été entériné par M. Monory, M. Méhaignerie, les représentants de la Caisse nationale de crédit agricole et la Fédération nationale de crédit agricole, en liaison avec le président des chambres d'agriculture et les dirigeants du syndicalisme paysan (F.N.S.E.A. et C.N.J.A.).

Cet accord donne satisfaction aux dirigeants de la « Banque verte », qui s'étaient opposés aux premières propositions gouvernementales, qu'ils estimaient par trop contraignantes.

Cet accord prévoit les dispositions suivantes :

● *Sur le plan fiscal :* assujettissement à l'impôt sur les sociétés limité aux deux tiers des résultats, appliqué progressivement en trois ans.

[Le protocole initial, refusé par la Fédération du crédit agricole, prévoyait le paiement de l'impôt sur l'ensemble des résultats.]

● *Les compétences :* elles sont élargies sur le plan géographique à toutes les communes de moins de 12 000 habitants agglomérés (à l'exception des communes dont la population agglomérée au chef-lieu est comprise entre 3 500 et 12 000 habitants faisant partie d'agglomérations de plus de 65 000 habitants).

[Actuellement, le Crédit agricole ne peut prêter directement de l'argent que dans les communes de moins de 7 500 habitants. Les pouvoirs publics proposaient 10 000 et les agriculteurs 15 000.

Sur le plan sectoriel, le Crédit agricole pourra financer les industries et les exportations agro-alimentaires, les collectivités locales (jusqu'à 12 000 habitants) et, à partir du 1er janvier 1981, toutes les P.M.E. de moins de 100 salariés ayant leur siège social dans sa zone de compétence.

[Le Crédit agricole gagne un an pour le financement des P.M.E., sans qu'il soit limité par la notion d'entreprise ayant un lien direct avec l'agriculture.]

● *Encadrement du crédit :* les normes d'encadrement pour 1978 sont assouplies de manière à faire disparaître les files d'attente pour les prêts aux jeunes agriculteurs et pour le financement de l'élevage. De plus, une enveloppe spécifique de prêts non bonifiés réservés aux agriculteurs sera définie chaque année.

● *Nouveaux bureaux :* le Crédit agricole accepte une pause de trois ans dans l'ouverture de nouveaux guichets ou agences dans les communes de plus de 12 000 habitants.

[Les ouvertures déjà projetées seront effectuées. La pause effective ne sera que d'une année au lieu de quatre dans les premières propositions du gouvernement.]

Les organisations agricoles et la Fédération du crédit agricole sont satisfaites de cet accord qu'elles jugent équilibré. Le syndicalisme paysan y obtient la garantie d'une priorité de financement pour l'agriculture, et les caisses voient disparaître les blocages qui leur paraissaient inadmissibles sur le volume de la publicité et le financement du logement. La F.N.C.A., toutefois, s'abstient de crier victoire dans la mesure où, selon leur situation géographique, certaines caisses vont voir pendant trois ans leur progression limitée par la pause dans l'ouverture de nouveaux guichets et par les deux années d'attente pour le financement des P.M.E. En fait, les dirigeants de la « Banque verte » ont le sentiment d'être parvenus à un compromis politique qui reçoit l'agrément de l'ensemble des organisations paysannes et qui surtout ne bloque pas, à terme, le progression de leur établissement, comme le souhaitaient ses concurrents bancaires.

Ces derniers ont, certes, obtenu une partie de ce qu'ils demandaient, c'est-à-dire l'assujettissement à l'impôt des très importants bénéfices du Crédit agricole, ce qui limitera l'accroissement de ses fonds propres, déjà très substantiels. En revanche, le *« monopole de la distribution des prêts bonifiés à l'agriculture »* reste acquis à leur grand concurrent : ce « privilège », on le sait, était vigoureusement attaqué non seulement par les banques, mais aussi par le Crédit mutuel. Enfin, d'ici deux ans, le Crédit agricole pourra financer les P.M.E., ce qui lui laisse le temps de se préparer à cette tâche un peu nouvelle, qui était jusqu'à présent la chasse gardée des banques classiques.

En définitive, les banques n'ont obtenu qu'un répit, avec cette atténuation partielle de la concurrence que constitue l'imposition des bénéfices : dans trois ans, la querelle risque de se rallumer.

Bataille pour une mini-aciérie

La bataille pour le rachat des installations de Sud-Acier, mini-aciérie toulonnaise, mise en service en 1975 et en faillite l'année suivante, est engagée. D'un coût initial de 200 millions de francs environ, ces installations, capables de produire 200 000 tonnes par an de ronds à béton et de petites poutrelles à partir de ferraille, avaient été adjugées pour 10 millions de francs à deux sidérurgistes de Brescia, M. Lucchini et le groupe Riva. Cette initiative des Bresciani, « rois » européens des mini-aciéries et du rond à béton, justement redoutés de la Méditerranée à la mer du Nord, avait été accueillie avec surprise et inquiétude par les industriels français, qui appréhendaient cette invasion transalpine. Bien que la région de Toulon ne soit guère propice à l'industrie du rond à béton — peu de ferraille à récolter et peu de débouchés — le rachat de Sud-Acier pour une bouchée de pain par les Bresciani pouvait leur permettre de faire fonctionner l'usine pendant quelque temps sans aucune charge financière, donc à coût très réduit. Ils pouvaient également déménager le matériel vers la côte ligure (Gênes et ses environs). Il fallait donc faire quelque chose, de l'aveu même des sidérurgistes français, ces derniers étant, on le sait, plutôt à court d'argent, ce sont les Etablissements Alfred Herlicq et Fils, (constructions électriques et mécaniques) qui s'en sont chargés, avec une surenchère de 10 % (11 millions de francs), déposée jeudi 23 novembre, vingt-quatre heures avant l'expiration du délai légal. De nouvelles enchères auront lieu dans deux mois, avec la participation, dit-on, de nombreux acheteurs éventuels, italiens, français, et même turcs et koweitiens. Le rond à béton fait recette !

CONJONCTURE

Hausse des prix voisine de 0,9 % en octobre

(Suite de la première page.)

Une enquête que nous avons effectuée auprès de seize entreprises appartenant aussi bien au secteur privé qu'au secteur public (E.D.F., G.D.F., S.N.C.F., etc.) ou nationalisé (Renault, banques, assurances, etc.) nous a d'ailleurs confirmé le net coup de frein donné depuis l'été par presque toutes les directions. Le processus a été presque partout — à des détails près — le suivant : bien des chefs d'entreprise se sont montrés *« coulants »* sur les salaires au printemps pour éviter — ou modérer — les débordements qu'ils prévoyaient aussi bien d'ailleurs en cas de victoire de la gauche que de défaite de celle-ci. Dans la première hypothèse, pour se ménager les bonnes grâces des syndicats et éviter à ceux-ci d'être débordés par une base aux exigences impossibles à satisfaire ; dans la seconde hypothèse, pour adoucir une déception générale du monde ouvrier et employé, qui aurait pu aboutir à des grèves paralysant pendant des semaines toute l'économie. Le gouvernement avait, lui aussi, participé au mouvement en remontant par deux fois le SMIC au-delà de la hausse stricte des prix : en mai (+ 3,9 %) et en juillet (+ 3,9 %), soit de presque 8 % en deux mois.

Cette générosité post-électorale n'a pas eu de suite et le changement d'attitude qui s'est produit semble avoir été d'autant plus net que les entreprises étaient plus importantes. Dans telle firme, des notes ont été adressées aux services par la direction pour faire savoir qu'en aucun cas la hausse des salaires ne pourrait, sur l'ensemble de 1978, dépasser les normes fixées par M. Barre. Ce qui voulait dire qu'on reprendrait au troisième et au quatrième trimestre ce qui avait été concédé à la fin de l'hiver.

Cette politique est en cours. Non pas, comme plusieurs dirigeants de grandes firmes nous l'ont déclaré, *« par souci de respecter les normes du plan Barre »*, mais bien parce que *« les résultats financiers auront été en 1978 beaucoup plus médiocres qu'on ne le prévoyait, en dépit des performances de certains secteurs, qui tirent bien leur épingle du jeu »*.

Ces réflexions prouvent — ou confirment — que l'évolution des salaires reste étroitement dépendante des profits des firmes. Que ceux-ci s'améliorent et les hausses salariales s'accélèreront à nouveau ; aucun des dirigeants d'entreprise que nous avons interrogés ne se fait la moindre illusion à ce sujet. Reste à savoir si, dans ces conditions, le partage des fruits d'une croissance retrouvée pourrait bénéficier au financement de l'investissement. Sur ce point aussi les chefs d'entreprise restent sceptiques et estiment nuls et non avenus les comptes gouvernementaux qui tablent sur une spectaculaire remontée du taux d'autofinancement en 1978 (1). L'investissement est — et restera — médiocre, pour des raisons qui ne sont pas seulement financières d'ailleurs.

Pour l'heure — et dans la difficulté — les firmes que nous avons interrogées mènent en matière de salaires la politique suivante : les rémunérations sont à peu près indexées sur les prix. *« A peu près »*, car certaines entreprises appartenant à des secteurs en difficulté (cas du textile, par exemple) n'auront pas accordé l'équivalent de la hausse des prix. Rhône-Poulenc, par exemple, qui a subi des pertes importantes dans ce secteur à cause d'une situation très mauvaise, a dû limiter à 8 % la compensation au titre de l'inflation. D'une façon générale, seul l'indice des prix calculé par l'I.N.S.E.E. est pris en compte, excluant les indices calculés par les syndicats.

L'évolution du *« salaire moyen par tête »* tient compte de plusieurs autres facteurs : coup de pouce donné aux bas salaires, représentant généralement 0,5 % supplémentaire ; promotions individuelles et personnalisation du salaire (souvent 1 % supplémentaire) ; effet de l'ancienneté qui, en période de moindre embauche — et à plus forte raison de stagnation des effectifs — alourdit le salaire moyen (1 %) ; prise en compte partielle par l'entreprise de la réduction de la durée du travail... On arrive ainsi, dans la plupart des firmes interrogées, à une augmentation du salaire moyen de 12,5 à 13 % en 1978.

Ces chiffres moyens restent impressionnants par rapport à la hausse de 6 % qui aura été enregistrée en République fédérale d'Allemagne, mais ils ne tiennent pas compte des phénomènes de productivité, ce qui peut inciter à un moindre pessimisme. Ainsi, par exemple, un système de primes collectives liées aux résultats a fait grimper les salaires chez Cogedur à Neuf-Brisach ; mais la productivité a fait ici de tels progrès que les coûts salariaux n'en ont pas — semble-t-il — été alourdis.

Tous comptes faits, le ralentissement des hausses salariales apparaît manifeste même si ses effets sont largement estompés par des habitudes acquises ou par des choix relativement nouveaux, comme l'amélioration des rémunérations des travailleurs manuels.

Il est impossible de dire si ce ralentissement se poursuivra au cours des années à venir, puisqu'il semble étroitement dépendant de l'activité économique et des bénéfices des sociétés. En revanche, une évolution apparue depuis deux ans dans la plupart des firmes semble mieux « accrochée » : c'est celle qui voit réduire les écarts de salaires très importants en France. Ce n'est pas dire pour autant que les cadres acceptent de gaîté de cœur une telle évolution. Dans le secteur bancaire, la grogne est manifeste et certains mécontentements clairement exprimés. Il ne semble pourtant pas qu'on reviendra en arrière sur ce point essentiel. L'idée qu'un nouveau partage des revenus était nécessaire en France a tout de même fait quelques progrès...

ALAIN VERNHOLES.

(1) Le rapport économique et financier annexé au projet de budget pour 1979, dont le Parlement termine l'examen, note (page 45 du document, deuxième partie : *« Grâce notamment au ralentissement des charges salariales, la situation financière des entreprises s'améliore très fortement : le taux d'autofinancement passe de 61,6 % à 80,4 %. (...) Ce taux est nettement supérieur à ceux que l'on a observés dans les années qui ont immédiatement précédé la récession de 1974-1975. »*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS*		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,4090	4,4135	— 140	— 110	— 355	— 300	—1030	— 965
$ can. ...	3,7612	3,7671	— 116	— 70	— 260	— 193	— 669	— 593
Yen (100).	2,2728	2,2778	+ 195	+ 143	+ 202	+ 253	+ 475	+ 510
DM	2,2949	2,2994	+ 52	+ 82	+ 110	+ 154	+ 345	+ 399
Florin ...	2,1151	2,1193	— 53	— 24	— 104	— 63	— 207	— 155
F. B.(100)	14,6113	14,6313	— 440	— 291	— 012	— 631	—2245	—1882
F. S.	2,5582	2,5639	+ 129	+ 163	+ 270	+ 321	+ 829	+ 896
L. (1 000)..	5,90	5,30	— 354	— 300	— 853	— 748	—2324	—2168
£	8,5742	5,5842	— 434	— 373	—1004	— 895	—2876	—2750

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	3 1/4	3 5/8	3 1/8	3 1/2	3 3/8	3 3/4	3 3/4	4 1/8
$ E.-U. ...	9 5/8	10	10 1/18	10 7/16	11 1/8	11 1/2	11 3/4	12 1/8
Florin ...	8 3/8	9 1/8	8 5/8	9 3/8	8 7/8	0 5/8	8 5/8	8 3/9
F. B.(100)	9 3/8	18 5/8	0 1/4	10 3/4	9 3/4	11	9 3/4	10 3/4
F S.	— 1/8	+ 1/8	— 1/8	+ 3/8	— 1/8	+ 3/8	1/4	3/4
L. (1 000)..	9 3/4	11 1/4	14	15 1/2	15 1/2	17	16 1/8	17 1/9
£	11 1/2	13	12	13 1/8	13	14	13 3/4	14 3/4
Fr. franç..	6 3/4	7 1/8	7 3/8	7 7/8	8 1/2	0	0 5/18	9 13/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
23 NOVEMBRE

Calme et irrégulier

La première séance du dernier mois boursier de l'année n'a pas été marquée par la recrudescence d'activité à laquelle la reprise des achats à découvert en ce début de période donnent habituellement lieu. Bien au contraire, les affaires sont restées calmes ce jeudi, et des variations de cours assez irrégulières ont été enregistrées, qui, en se contrariant, n'ont guère agi sur l'indicateur instantané en progrès très modeste d'environ 0,2 % seulement.

Bien des habitués ont été déçus et des professionnels aussi, qui, malgré la maigreur de leurs ordres, s'attendaient quand même à mieux avec, disaient-ils, la nouvelle baisse de l'argent au jour le jour. La Bourse n'aurait-elle plus le moral? Si l'on en croit la récente enquête faite par la Vie Française *sur le succès obtenu auprès des Français par les SICAV-Monory, il apparaît que les objectifs fixés par le ministre de l'économie sont bien loin d'être atteints avec moins de 1,5 milliard de francs collectés. Ce que dément, notons-le bien, un directeur de la B.N.P., qui table sur les primes de fin d'année pour y parvenir. Mais peut-être ce dernier pèche-t-il par excès d'optimisme.*

En tout cas le ressort du marché semble, pour l'instant du moins, s'être singulièrement détendu. Mais certains, autour de la corbeille, donnaient une autre explication à ce manque de tonus : la loi sur la taxation des plus-values, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier prochain. « Beaucoup, *expliquent-ils,* redoutent qu'elle ne freine sérieusement l'activité boursière, et dans cette perspective se dégagent pour n'avoir pas ensuite à le regretter. » *Ce raisonnement lui aussi en vaut un autre, mais il pourrait bien se trouver contrarié, si les organismes de placement collectif reprenaient leurs achats.*

L'or a monté à Paris comme à Londres, et le lingot s'est traité à 28 700 F (+ 330 F) tandis que le napoléon progressait de 0,70 F à 261,5 F (après 261,80 F).

LONDRES

La tendance est juste soutenue à la veille du week-end, et l'indice des industrielles enregistre un gain insignifiant de 0,1 point, à 476,1. Bonne tenue des pétroles. Progrès modérés des mines d'or. Relative stabilité des fonds d'État.

Or (ouverture) (dollars) 202 75 contre 202 50

VALEURS	CLOTURE 22 11	COURS 23 11
Beecham	813	818
British Petroleum	924	930
Courtaulds	118	118
De Beers	350	349
Imperial Chemical	358	354
Rio Tinto Zinc Corp.	235	235
Shell	574	578
Vickers	184	186
War Loan 3 7/2 %	29 1/8	29 3/18
*West Driefontein	83 5/8	28 5 18
*Western Holding	21 1/18	29 9/16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

L'OREAL. — Le capital sera augmenté par émission d'une action nouvelle à 500 F pour quatre anciennes. Créées jouissance 1er janvier 1978, ces nouveaux titres pourront être souscrits du 4 au 8 décembre 1979. Le capital sera ainsi porté de 315,2 millions de francs à 394 millions. Gesparal détiendra ainsi 54,7 % du capital, et les participations de Mme Bettencourt et de Nestlé dans le capital de Gesparal resteront au niveau fixé en 1974 (51 % et 49 % respectivement). Cette émission procurera près de 400 millions de francs à la société.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	22 nov.	23 nov.
Valeurs françaises	153,1	153,1
Valeurs étrangères	99,1	99,8
Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)		
Indice général	88,1	87,0

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	23 11	24 11
1 dollar (en yens)	clos	183 75

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 6 6,8 %

NEW-YORK

Marché clos

Tous les marchés financiers et commerciaux américains ont chômé mercredi 23 novembre, à l'occasion du Thanksgiving day.

LES FONDS COMMUNS POURRONT FAIRE L'OBJET DE PUBLICITÉ

Les fonds communs de placement pourront faire l'objet de démarchage et de publicité. Les parts ainsi offertes au public seront, pour l'application de la loi de 1972 relative au démarchage financier, assimilées à des valeurs mobilières émises par les sociétés. C'est la Commission des opérations de Bourse (COB) qui devra viser préalablement les documents destinés à la publicité.

Jusque-là réservé aux bénéficiaires de la loi sur l'intéressement des salariés aux bénéfices des entreprises, le fonds commun de placement n'est ni une SICAV dont les dimensions auraient été réduites, ni au club d'investissement dont le nombre de participants aurait été élargi.

Cette nouvelle formule d'épargne collective, présentée au conseil des ministres du 7 juin dernier (« le Monde » du 9 juin) se situe exactement à mi-chemin entre les deux premières. « L'expérience montre, en effet, clairement que, par suite du coût élevé de toute gestion individualisée, les intermédiaires financiers ne sont prêts à accepter les comptes gérés que si leur montant est élevé » (plus de 100 000 F), a déclaré M. Monory. Le ministre de l'économie envisage de limiter à 20 milliards de francs maximum (et 1 million de francs au maximum) la taille d'un fonds commun. Il reste encore à déterminer le statut fiscal de ce nouvel outil financier. Pour l'instant, une seule chose est sûre : les cessions de titres réalisées dans le cadre de son fonctionnement seront exonérées d'impôts. Seules seront taxées les cessions de parts dont la valeur est également fonction de l'importance des plus-values réalisées en cours de gestion.

BOURSE DE PARIS - 23 NOVEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	35 60	3 444	GAN (Sté) Centr.	830	835	Laffitte-Bail	180	162	Immobanque	89	90
5 %	52 30	4 355	Protectrice A.I.R.	258	251	Locabail Immob.	295	295	Cie Lyon. Imm.	114 70	115 10
3 % 1920-1960	..	4 055	S.P.E.G.	191	190	Loca-Expansion	125	128	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

	Émission frais inclus	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

* Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 10 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
731	4,5 % 1973	728 50	734 50	733	736
2750	C.N.E. 3 %	2750	2748	2735	2735
375	Afrique Occ.	373 40	373	373	370 10
390	Air Liquide	385	387	388	387
77	Als. Part. ind.	77	77	77	78
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
366	E.J. Lefebvre	362 50	395	385	385
82	Esso S.A.F.	82 20	84	84 50	84 50
340	Euratrance	338	338	338	340
[illegible]	Europe n° 1	980	948	954	940
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
117	Nouvel. Gal.	118 50	118	117 80	117
196	Olida-Caby	195 50	195	192	195
118	Opfi-Paribas	118	120	120	121
115	Paris-France	112 80	112 60	112	112 20
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
375	Tél. Ericsson	373	374 50	377	381 50
245	Thomson-Br.	242	242 50	243	242 50
300	— (obl.)	297	293 50	238 50	283 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
250	Gen. Motors	247	252	252	253
15	Goldfields	14 85	14 80	15 10	14 78
17 50	Harmony	17 50	17 75	17 75	17 75
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
350	C.F. F.-Can	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
22	De Beers (S.)	21 40	21 85	21 90	21 50
730	Deuts Bank	723	725	725	729
310	Dome Mines	387	311	311	312
550	Du Pont Nem.	548	554	554	543
260	East Kodak	257 30	259	259	258 70
17	East Rand	16 90	17	17 10	16 50
121	Ericsson	121	118	120 20	118
220	Exxon Corp	221 50	222 50	222 40	221 10
183	Ford Motor	182 90	183 50	183 80	183 20
34	Free State	33 50	87	87	87 90
215	Gen. Electric	216 50	218 50	219 90	215
49	Shell Tr (S)	48 15	48 80	48 30	40 83
680	Siemens A.G.	676	675	676	679
34	Sony	34 20	34 35	34 20	34
255	Unilever	254	255 20	255 50	254
18	Union Corp.	18 10	18 10	18 10	18 80
183	U. Min. 1/10	108	101 60	101 50	188 50
121	West Deep	132 80	124	124	122 50
46	West Driet.	43	46 10	45 10	44 20
80	West Hold.	97 50	102	102 20	150 10
230	Xerox Corp.	233	234	234	236
8 77	Zambia Corp.	8 78	8 77	8 78	8 78

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23 11	COURS DES BILLETS échanges de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 428	4 403	4 41
Allemagne (100 DM)	228 400	228 500	228
Belgique (100 F)	14 567	14 604	14 15
Pays-Bas (100 fl.)	211 400	211 700	211 50
Danemark (100 krd)	82 810	82 990	82
Suède (100 krs)	100 240	100	90 25
Norvège (100 k)	85 900	85 370	85 00
Grande-Bretagne (£ 1)	8 605	8 679	8 00
Italie (1 000 lires)	5 190	5 180	5 20
Suisse (100 fr.)	254 850	255 950	255 50
Autriche (100 sch.)	31 375	31 395	31 35
Espagne (100 pes.)	6 177	6 170	6
Portugal (100 esc.)	8 425	8 418	8
Canada ($ can. 1)	3 757	3 760	3 755
Japon (100 yens)	2 270	2 271	2 22

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23 11
Or fin (kilo en barre)	28250	28580
Or fin (en lingot)	28370	28700
Pièce française (20 fr.)	268 90	261 50
Pièce française (10 fr.)	224 50	220
Pièce suisse (20 fr.)	251 15	251 90
Union latine (20 fr.)	221	223
Souverain	257 90	260
Pièce de 20 dollars	1220	1214
Pièce de 10 dollars	650	668
Pièce de 5 dollars	418 90	405
Pièce de 50 pesos	1139 50	1149
Pièce de 10 florins	238	239 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 24 novembre 1978 a été tiré à 568 624 exemplaires.

LE SOMMET FRANCO-BRITANNIQUE

M. Callaghan expose ses réserves sur le système monétaire européen

Le sommet franco-britannique de ce vendredi 24 novembre est constitué essentiellement par deux entretiens Giscard d'Estaing-Callaghan. Le premier ministre britanique, qui est arrivé à Paris dans la matinée, s'entretient également avec M. Barre. Une séance plénière, des déclarations à la presse et un dîner à l'Elysée sont également prévus avant le retour du premier ministre britannique à Londres dans la soirée. M. Callaghan est accompagné de plusieurs ministres, MM. Owen (affaires étrangères), Healey (finances), Varley (industrie) et John Smith (commerce), qui auront chacun des entretiens avec leurs collègues français.

Les conversations seront essentiellement consacrées au système monétaire européen, dont le Conseil européen des 4 et 5 décembre doit définitivement décider la mise en place, à partir du 1er janvier 1979. « *En être ou ne pas en être ?* », telle est la question que se pose aujourd'hui la Grande-Bretagne, comme à chaque étape de la construction européenne. Avant l'arrivée du premier ministre britannique, on s'attendait à Paris que M. Callaghan vienne surtout s'informer, exposer les raisons de son indécision et, peut-être — si l'on en croit certains journaux britanniques, — explorer la possibilité d'obtenir un statut particulier permettant à la Grande-Bretagne une participation partielle au nouveau système, sans en assumer toutes les obligations. M. Giscard d'Estaing pour sa part, ne devrait laisser aucun doute sur la volonté du gouvernement français d'aller de l'avant et de respecter le calendrier déjà arrêté.

Le président et le premier ministre doivent également examiner les dossiers européens en instance (création d'un comité des sages chargé d'étudier le fonctionnement de la Communauté élargie, problème de la pêche et de l'énergie), les affaires bilatérales (il n'est pas exclu que l'on reparle du tunnel sous la Manche) et les grands problèmes internationaux (relations Est-Ouest, désarmement, relations avec la Chine, Afrique, Proche-Orient, etc.). — M. D.

En R.F.A.

DEUX CENT MILLE OUVRIERS MÉTALLURGISTES CESSERONT LE TRAVAIL LE 28 NOVEMBRE

La grève des quelque deux cent mille ouvriers métallurgistes ouest-allemands a été décidée à l'unanimité pour le 28 novembre par la fédération IG Metall le jeudi 23. Ce mouvement vise à appuyer des revendications portant sur la réduction à trente-cinq heures de la durée de travail hebdomadaire et une augmentation des salaires de 5 % (*le Monde* du 24 novembre). Les employeurs ne proposent que deux jours de congé supplémentaires et une hausse salariale de 3 % pour 1979. — (*A.F.P., Reuter.*)

L'ÉTAT BELGE PREND UNE PARTICIPATION IMPORTANTE DANS LA SIDÉRURGIE.

Après plusieurs mois de négociations difficiles, et à l'issue de discussions passionnées, qui se sont achevées jeudi 23 novembre, dans la nuit, le gouvernement, le patronat et les syndicats belges ont conclu un accord sur la restructuration de la sidérurgie, qui prévoit notamment la suppression de six mille emplois sur quarante-six mille.

Aux termes de cet accord, l'Etat prendra une participation très importante dans le capital des sociétés sidérurgiques en difficulté, notamment en Wallonie, où il sera presque majoritaire. Ainsi, chez Cockerill à Liège (la société la plus déficitaire) et chez Hainaut-Sambre à Charleroi, l'Etat détiendra-t-il 60 % du capital « stable », c'est-à-dire sans compter les nombreux petits actionnaires, contre 40 % pour les holdings et groupes bancaires. Au sein des conseils d'administration, l'égalité sera maintenue entre la puissance publique et les holdings privés qui garderont la gestion des usines.

En Flandre, l'Etat se contentera de 25 % dans SIDMAR, filiale du groupe luxembourgeois ARBED. Par ailleurs, les charges financières de sociétés seront notablement abaissées, en dessous de 5 % du chiffre d'affaires. Enfin, l'Etat garantira le versement de 500 000 FB (70 000 F) par emploi perdu, le coût total du plan acier, plusieurs milliards de francs belges (plusieurs centaines de millions de francs) devant être financé à hauteur de 25 % par la CECA : c'est l'espoir, du moins, du ministre de l'économie, M. Claes.

L'Association des maires réélit M. Poher à sa présidence mais n'approuve pas la révision de ses statuts

Comme l'an dernier, M. Alain Poher, maire d'Ablon-sur-Seine (Val-de-Marne), président du Sénat, a été réélu, jeudi 23 novembre, président de l'Association des maires de France, par les 2 500 congressistes réunis depuis lundi, à l'Hôtel de Ville de Paris. Il a recueilli au premier tour de scrutin 63,39 % des suffrages exprimés, devançant nettement les deux candidats de la gauche, MM. Jean-Marc Ayrault (P.S.), maire de Saint-Herblain (Loire-atlantique), et René Lamps (P.C.) maire d'Amiens (Somme).

Le score de M. Poher diminue toutefois en pourcentage, de plus de 2 points (il avait recueilli l'an passé, 66,06% des suffrages exprimés). Comme en 1977, le président sortant a bénéficié non seulement de tous les mandats détenus par les maires appartenant ou favorables à la majorité, mais aussi, de l'appui de près de 200 mandats socialites ou radicaux de gauche.

Le candidat du P.S. n'a pas rassemblé, en effet, tous les suffrages qu'il pouvait légitimement espérer, puisque sa formation disposait d'un potentiel de 3 357 mandats, sans compter les 357 mandats du M.R.G. Or M. Jean-Marc Ayrault a obtenu 3 152 voix. Avec 28,25% des suffrages exprimés contre 25,07% en 1977, le P.S. enregistre, toutefois, un gain de plus de 3 points.

Le fait que certains délégués socialistes aient voté pour M. Poher n'est pas surprenant, compte tenu des divergences qui existent chez les élus locaux du P.S. à l'égard des options politiques du président du Sénat et de son rôle à la tête de l'Association.

Le candidat du P.C. a bénéficié, pour sa part, de tous les mandats détenus par les maires communistes (717), auxquels se sont ajoutés 214 mandats qui lui ont été accordés par certains élus d'extrême gauche ou classés divers gauche. M. Lamps a ainsi recueilli 8,34 % des suffrages exprimés, c'est-à-dire un peu moins que M. Vallin, maire de Givors, en 1977 (8,81 %).

LES RÉSULTATS DU SCRUTIN

Inscrits, 11 913; votants, 11 256; suffrages exprimés, 11 155.

Ont obtenu : M. Alain Poher (U.C.D.P.), prés. sort., président du Sénat, 7 072 voix, REELU ; M. Jean-Marc Ayrault (P. S.), 3 152 ; M. René Lamps (P. C.), 931.

En novembre 1977, M. Alain Poher avait recueilli au premier tour 7 046 voix ; M. René Gaillard (P. S.), 2 674, et M. Camille Vallin (P. C.), 940.

Désaccord P.C. - P.S.

Les congressistes ont repoussé le projet de modification des statuts, la majorité des deux tiers exigée par l'article 17 de ces statuts n'ayant pas été obtenue. Sur 10 447 mandats détenus et retirés au moment du scrutin, les résultats ont été les suivants : 6 193 pour, 2 774 contre, 156 blancs ou nuls, 1 324 abstentions. La majorité requise était de 6 964.

La plupart des délégués socialistes ont voté contre, désavouant leurs collègues siégeant au bureau, au sein duquel toutes les modifications proposées l'avaient été à l'unanimité, y compris l'article visant à donner au bureau sortant un délai de réflexion supplémentaire pour essayer de conclure un accord sur un nouveau mode d'élection du président de l'Association (*le Monde* du 21 novembre).

Les dirigeants de l'association des élus communistes estiment que les maires socialistes contestataires ont fait preuve d'« *irresponsabilité* » en provoquant le renvoi d'un projet qui laissait subsister, certes, un important point de désaccord, mais qui présentait le mérite, à leurs yeux, d'institutionnaliser un conseil exécutif dont la composition aurait pu permettre à l'opposition — majoritaire au comité directeur — de jouer un rôle plus efficace que jusqu'à présent.

Les délégués socialistes, dans leur majorité, se réjouissent d'avoir exprimé tout haut la question que se posent souvent les élus locaux de l'opposition : à quoi sert donc l'Association des maires de France ?

Les congressistes devaient retrouver leur unanimité pour condamner, vendredi, en conclusion de leurs travaux, la réforme des finances locales proposée par le gouvernement.

ALAIN ROLLAT.

LES CONDUCTEURS DE BENNE A ORDURES DE LA CAPITALE REPRENNENT LEUR GRÈVE

Vers une privatisation des services de nettoiement ?

Après plus de trois heures et demie de négociations avec les représentants de la Ville, les conducteurs de benne à ordures de la capitale adhérant à la C.G.T. (près de 80 % du personnel) ont, jeudi 23 novembre, décidé de continuer pour une durée illimitée leur mouvement de grève tournante commencé le 16 octobre.

Devant cette situation, qui atteint les limites du tolérable, provoque de vives protestations chez les Parisiens et paraît pour l'instant sans issue, la mairie risque d'être conduite à envisager un recours à des entreprises privées pour le ramassage des ordures, comme le font déjà de nombreuses municipalités de province et la plupart des municipalités de la région parisienne.

Les syndicats des conducteurs de bennes lorsqu'ils ont cessé le travail, demandaient une augmentation de la prime de contrainte matinale, des jours de congés supplémentaires et une augmentation de salaire. Cette augmentation devait, selon les syndicats, se traduire par le passage de tous les conducteurs de benne, qui font partie de la catégorie 4, à la catégorie supérieure. Cette demande exigeait en fait une modification radicale de la grille des salaires et supposait donc l'accord de l'autorité de tutelle, l'Etat. Ce dernier ne donna pas suite à la demande présentée par la ville redoutant que s'il donnait satisfaction « aux Parisiens » il se trouve bientôt obligé de faire face aux revendications des services municipaux de province.

Cependant, la Ville parvenait à mettre au point un protocole d'accord qu'elle proposait, il y a quelques jours, aux syndicats. La prime de contrainte matinale était augmentée de 20 %, des jours de congés supplémentaires étaient accordés, 50 % des conducteurs de bennes passaient en catégorie 5, certains jours de grève seraient payés. Les revendications syndicales étaient ainsi, estimait-on à l'Hôtel de Ville, satisfaites aux trois quarts. Le jour prévu pour la signature du protocole, la C.F.D.T., la C.F.T.C. et F.O. demandèrent à réfléchir. La C.G.T. refusa catégoriquement, désirant, expliqua-t-elle, que la totalité des conducteurs de benne passent en catégorie 5, ce que la Ville n'avait pas la possibilité légale de faire.

Situation bloquée donc qui risque de conduire la mairie à remettre en cause le statut même des services de nettoiement de la ville qui sont actuellement un service municipal classique. La difficulté est de savoir si une société privée est susceptible de prendre en charge une entreprise aussi importante que celle-ci : 5.000 éboueurs — ils ne sont pas, eux, en grève — 1.600 conducteurs de bennes, 784 véhicules qui chaque jour ramassent 8.000 tonnes d'ordures, nettoient 2 300 kilomètres de caniveaux et coûtent chaque année 262,5 millions de francs à la Ville.

LES AUTRES CONFLITS SOCIAUX

Cette fin de semaine est marquée par de nombreux conflits sociaux :

— S.N.C.F. : un train sur trois circulait, ce vendredi 24 novembre, sur le réseau banlieue de la gare Montparnasse, en raison d'une grève déclenchée, jusqu'au samedi à 6 heures, par les agents de conduite C.G.T. et C.F.D.T. de ce dépôt, pour appuyer des revendications d'ordre général.

Sur les grandes lignes, le trafic était normal, sauf en direction de Granville, où le service était assuré à 75 %. La desserte de la ligne Invalides-Versailles rive gauche est normale.

— R.A.T.P. : un arrêt de travail de vingt-quatre heures décidé par les conducteurs C.G.T. perturbait, ce vendredi, le service de quatre lignes du métro parisien. Le trafic était assuré à 44 % sur la ligne no 10 (Auteuil-Austerlitz), à 86 % sur la ligne no 8 (Balard-Créteil), à 72 % sur la ligne no 13 (Châtillon-Saint-Denis) et à 84 % sur la ligne no 7 (la Villette-Ivry).

— E.D.F. : la Fédération de l'éclairage C.G.T. a lancé un mot d'ordre de grève de deux heures par jour à tous les personnels des centrales thermiques, à partir du lundi 27 novembre, pour réclamer des effectifs supplémentaires.

Alors que, depuis un mois, les électriciens C.G.T. et C.F.D.T. série de débrayages, les cégétistes ont décidé unilatéralement de durcir leur attitude en consignes nationales. La C.F.D.T., pour sa part, après une rencontre avec la C.G.T., le 23 novembre, a décidé de s'en tenir à des arrêts de travail diversifiés selon les centrales thermiques.

— P.T.T. : le personnel du centre de tri de Bordeaux (près de cinq cents agents) s'est prononcé, jeudi 23 novembre, pour une grève illimitée, à l'initiative de la C.G.T. et de la C.F.D.T. Ce mouvement, déclenché pour obtenir une amélioration des conditions de travail, était suivi à 90 % selon les syndicats, et à 50 % selon la direction. A Paris et dans la région nord-est, la série de grèves tournantes a pris fin jeudi.

— DOCKERS : la Fédération C.G.T. des ports et docks a appelé l'ensemble des dix-huit mille salariés à cesser le travail pour vingt-quatre heures, ce vendredi, afin d'obtenir, sur le port de Marseille, l'application de l'accord national sur les primes de vacances, de fin d'année et de départs à la retraite.

A B C D E F G